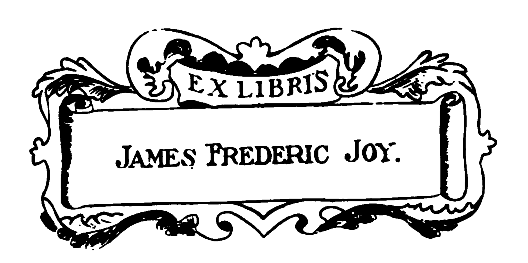
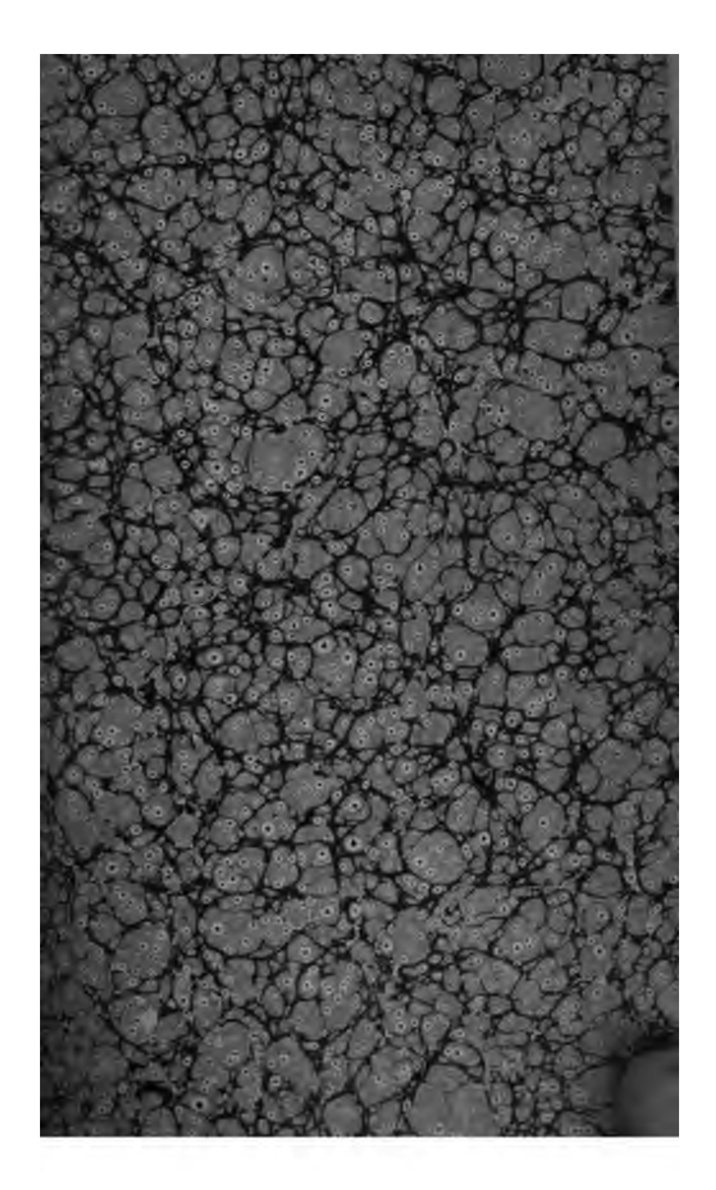



EX LIBRIS
JAMES FREDERIC JOY.





HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

TOME VI.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

PAR P. DARU,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Troisième Édition.

TOME VI.



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

M. DCCC. XXVI.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE XXXII.

Guerre de la Valteline. — Guerre pour la succession de Mantoue. — Modifications dans les attributions du conseil des Dix. — Démêlés avec le pape. — Peste à Venise. — Brouill ries avec les Turcs, 1618-1644.

I. En exposant les raisons qu'il peut y avoir de douter que les Espagnols aient été les auteurs de la conjuration de 1618, on n'a pas prétendu les disculper d'avoir troublé, par leur ambition, la paix de l'Italie. Sans eux, il est probable qu'elle aurait joui d'un assez long intervalle de tranquillité. Médiateurs, protecteurs, arbitres, tous les rôles leur furent bons pour agrandir leurs possessions et leur influence; et la politique du sénat de Venise fut constamment employée à retarder leurs progrès.

Il y avait, à l'orient de la Suisse, entre les sources du Rhin et le Tyrol, un état fédératif, composé de trois petites républiques, qu'on appelait les Ligues-

Grises. Les opinions des novateurs, qui voulaient réformer la religion, y avaient pénétré, et avaient jeté des semences de divisions parmi ces trois républiques confédérées. Les habitants de ces montagnes avaient acquis autrefois, moitié par violence, moitié par des traités, une des petites vallées qui se trouvent sur le revers des Alpes, vers l'Italie. On appelait cette province la Valteline. Elle supportait impatiemment le gouvernement des Grisons; parce que leur joug était dur, comme l'est, presque toujours, celui des républiques.

Les deux branches de la maison d'Autriche, possédant, l'une le Tyrol, à l'est de cette province, et l'autre le Milanais, au sud-ouest, convoitaient, depuis long-temps, la Valteline, afin d'établir une communication facile entre leurs états. Elles y auraient trouvé un second avantage, celui d'envelopper, depuis les bords du Lisonzo, jusqu'à ceux du Pô, la république de Venise, et de la priver de toute communication avec la Suisse et avec la France. Déja un gouverneur de Milan avait fait commencer, à l'extrémité du lac de Côme, un petit fort, qui le rendait maître de l'entrée de ces vallées.

Au mois de juillet 1620, les Autrichiens et les Espagnols encouragèrent les Valtelins à la révolte, et leur fournirent un petit secours de trois cents hommes. Il n'en fallait pas davantage pour allumer la guerre civile; elle éclata, et ce fut avec toute la fureur

qui signale les insurrections et les guerres de religion : les magistrats grisons furent massacrés.

Le sénat de Venise, dès l'instant qu'il avait découvert les projets des Espagnols, s'était empressé de se lier avec les Grisons; il avait reçu leurs ambassadeurs avec une magnificence, qu'on accusait d'aller jusqu'à la corruption ; on leur avait rendu, sur leur passage, des honneurs extraordinaires, on les avait comblés de présents. Cette alliance, pour laquelle on montrait tant d'empressement, n'était pas sans quelques dangers. Les personnages graves qui les prévoyaient, manifestaient leur inquiétude, au milieu des réjouissances publiques, et demandaient si le Saint-Esprit qu'on avait invoqué, était bon politique.

La ligue signée, on réclama l'intervention de la cour de France, pour obtenir, du gouvernement espagnol, la démolition du nouveau fort qui fermait l'entrée de la Valteline ; mais ce fort s'élevait avec une effrayante rapidité, et se trouva bientôt pourvu de soixante pièces d'artillerie et d'une bonne garnison.

Quelques années après, lorsque les habitants de la vallée se soulevèrent, à l'instigation des Espagnols, le sénat se hâta d'avertir les ligues de la véritable cause de cette révolte, les exhorta à employer la clémence, pour ramener leurs sujets dans le devoir, et la vigueur, pour repousser les instigateurs de l'insurrection. Il réclama l'intervention des Suisses, et offrit

des subsides. On se battit avec des succès divers ; mais les gouverneurs de Milan et du Tyrol envoyaient successivement des renforts, qui entretenaient le feu de la guerre, et elle prit un tel caractère de violence, qu'une partie de la population de la Valteline se réfugia dans les états de Venise. La division éclata entre les trois républiques confédérées.

Les Vénitiens sentaient bien qu'il était indispensable d'armer pour dicter la paix. On commença par des démonstrations assez fastueuses ; trente galères étaient, disait-on, toutes prêtes dans l'arsenal ; il s'agissait d'enrôler des volontaires pour les monter. Le capitaine-général, qui devait recevoir les engagements, vint s'asseoir au milieu de la place Saint-Marc, devant une table chargée de monnaie d'or et d'argent ; on assurait qu'il y en avait pour plusieurs millions. Cette table était entourée d'une barrière formée par une chaîne d'or massif, que, suivant l'opinion populaire, cinquante hommes avaient peine à porter. Enfin on avait soin d'ajouter que la république possédait encore vingt millions de sequins dans son trésor de réserve. Cette ostentation de richesse prouvait que le gouvernement ne pensait pas sérieusement à entreprendre la guerre : il savait trop qu'un trésor est un secret, et se serait bien gardé de se mettre dans l'impossibilité de demander de nouvelles contributions à ses peuples, en étalant à leurs yeux une opulence que l'imagination grossissait encore. On n'avait pas oublié

que, peu de temps auparavant, lorsqu'on avait voulu armer une escadre, pour l'opposer à la flotte napolitaine, on n'avait jamais pu trouver dans la ville deux mille hommes qui voulussent servir comme soldats dans cette expédition; et que la résistance du peuple à ce projet de levée avait eu tous les caractères d'une sédition. Cette expérience conseillait sans doute d'essayer des moyens plus persuasifs, pour opérer un recrutement; mais en même temps, elle avertissait de leur inutilité. Aussi la république était-elle bien éloignée de se commettre avec l'Espagne et avec l'Autriche, avant d'être assurée de la coopération de la France. Cette couronne ne voulut d'abord que négocier; et, pendant ce temps-là, les Espagnols, sous prétexte de protéger la Valteline, achevèrent de l'envahir.

II. Pressés par les sollicitations de la France, ils promirent d'évacuer cette malheureuse province; mais au lieu de tenir leur parole, ils attaquèrent les Grisons, les battirent, et entrèrent dans la ville de Coire, capitale du pays : là, ils imposèrent un traité, par lequel les Ligues-Grises renonçaient à la souveraineté de la Valteline, moyennant une indemnité de vingt-cinq mille écus. L'une des trois petites républiques entrait dans le domaine de l'Autriche, et les deux autres s'obligeaient à laisser toujours leurs passages ouverts aux troupes espagnoles et autrichiennes. Ces conditions, dictées par la force, furent violées; les

Grisons se soulevèrent, chassèrent les étrangers, mais e purent reconquérir la Valteline. Les Autrichiens ur proposèrent une trève, qu'ils acceptèrent ; et, à la faveur de la sécurité qu'elle inspirait, les troupes allemandes revinrent en force, reconquirent le pays des Grisons, et ajoutèrent aux conditions auxquelles ce peuple s'était déja soumis, l'obligation de souffrir une garnison étrangère dans sa capitale. Pour colorer cette odieuse usurpation, l'Autriche et l'Espagne affectaient un grand zèle pour le catholicisme, et proscrivaient, dans le pays, l'exercice de la religion protestante ; ce qui n'était pas un moyen d'y amener la paix.

1623 III. Il y avait près de deux ans que ce brigandage scandalisait l'Europe, lorsque enfin, grace aux efforts de Jean Pesaro, ambassadeur de la république à Paris, la France, le duc de Savoie et la république de Venise se décidèrent, au commencement de 1623, à se liguer (1), pour lever une armée de quarante-six mille

(1) Traité de la ligue du roy avec la république de Venise et M. de Savoye, en febvrier 1623. (Manuscr. de la Bibl. de Brienne, n° 14.)

On trouve dans les *Memorie recondite* de Vittorio Siri, tom. V, le plan d'opérations, arrêté dans les conférences de Compiègne. Voyez aussi le *Codex Italiæ diplomaticus*, de Lunig, tom. I, pars 1, sect. 2, cap. 2, LXXVII. Cette guerre de la Valteline était fort désapprouvée par les Jésuites, qui dans cette affaire étaient les zélés auxiliaires des Espagnols. Lorsque Louis XIII accéda à la ligue des Vénitiens et du duc de

hommes, dont la moitié devait être fournie par la France, afin d'obliger les Espagnols et les Autrichiens à évacuer la Valteline et le pays des Grisons.

La cour d'Espagne, pour éviter d'y être forcée, proposa d'ouvrir une négociation, dans laquelle le pape serait médiateur, et offrit de lui remettre la Valteline en dépôt, ce qui fut accepté.

Quand on en vint à discuter les conditions d'un arrangement dans lequel les Grisons avaient tout à réclamer, et les Espagnols rien à prétendre, le médiateur commença par demander que la Valteline formât un état indépendant, que les troupes espagnoles y eussent un libre passage, et qu'on dédommageât le saint-siége des frais que la garde de ce dépôt lui avait occasionés.

C'était évidemment vouloir laisser les Espagnols maîtres du pays. On eut recours aux armes; le marquis de Cœuvres, à la tête de six mille Français, secondés par trois ou quatre mille Vénitiens, entra dans la Valteline, chassa les troupes du pape, et n'avait plus à combattre que quatre mille Espagnols, qui tenaient auprès de la petite place de Riva.

Savoie, ils firent paraître deux libelles anonymes intitulés, l'un *Mysteria politica*, l'autre *Admonitio ad Ludovicum XIII*. Ces deux écrits furent condamnés par le Châtelet, censurés par la Faculté de théologie, par l'Université de Paris, et par l'Assemblée du clergé.

Les Vénitiens, qui attachaient beaucoup d'importance à cette affaire, savaient que la cour de France avait rassemblé une vingtaine de mille hommes; ils n'attendaient, pour donner, que l'arrivée de l'armée française, qui s'était avancée sur les montagnes du Piémont. Mais cette armée, destinée à la réparation d'une iniquité, se disposait alors à en commettre une autre non moins odieuse.

Les Italiens doutaient que la France se déterminât à s'engager dans cette guerre, où elle n'avait d'autre intérêt que de contrarier la cour d'Espagne. Les Vénitiens ne voulaient pas se hasarder à en soutenir seuls tout le poids. Le duc de Savoie proposa un plan de campagne, qui ne tendait à rien moins qu'à abattre la puissance de la maison d'Autriche. Il traçait la marche des armées de presque tous les états de l'Europe alors ennemis de cette maison, faisait attaquer les Pays-Bas, la Franche-Comté, les états héréditaires d'Allemagne, la Hongrie, tandis que les flottes de Hollande et d'Angleterre devaient menacer les côtes d'Espagne. Ce projet ne pouvait manquer d'être accueilli par le cardinal de Richelieu; mais, pour faire mouvoir toutes ces forces, il fallait un autre bras que celui du duc de Savoie; et, dans un plan si vaste, la Valteline disparaissait; l'intérêt de l'Italie même n'était plus qu'un intérêt secondaire. Charles-Emmanuel, pour se venger des Espagnols, voulait attirer les Français en Italie, et animer ces deux peuples l'un contre

l'autre, par un intérêt plus vif que celui qu'ils prenaient aux Grisons ou à la Valteline.

IV. Bien persuadé que les politiques ne croient pas 1624
devoir aux usurpations d'autre sentiment que la jalousie, il proposa à la cour de France de se venger de la cour d'Espagne, en l'imitant. Les princes ont toujours un penchant secret pour ces sortes de diversions. Le duc de Savoie indiqua Gènes comme une conquête importante et facile, sur laquelle le roi avait beaucoup de prétentions à élever, et dont l'occupation ne pouvait manquer de donner de grandes inquiétudes au cabinet espagnol.

Les Vénitiens, consultés sur ce projet, le repoussèrent; plus prévoyants que le duc, ils savaient combien il est dangereux d'accoutumer les grandes puissances à rétablir toujours l'équilibre entre elles aux dépens des états plus faibles, de sorte qu'une iniquité en amène nécessairement une autre; mais ils se bornèrent à représenter fortement qu'il n'y avait point de raison pour faire porter aux Génois la peine d'une usurpation commise par les Espagnols. Ces représentations n'empêchèrent pas qu'au mois de mars
1625, le connétable de Lesdiguières, à la tête de 1625
trente mille hommes, n'envahît le territoire de cette république. Attaquée à l'improviste, elle devait succomber; mais un de ses citoyens, Jean-Jérôme, du nom illustre de Doria, proposa fièrement de prendre le parti d'une courageuse résistance. La jalousie du

duc de Savoie et du connétable ralentit les opérations : les efforts des uns, les retards des autres, donnèrent le temps aux secours d'arriver ; des troupes vinrent de Naples, de Milan, et les armées de France et de Savoie eurent la honte qu'elles méritaient, de manquer leur entreprise sur Gènes, et de voir les Génois faire le procès à l'ambassadeur de France, raser sa maison, confisquer ses biens, et mettre sa tête à prix. Louis XIII éprouva un tel dépit de cette vengeance, qu'il écrivait, le 24 mars 1625, à Béthune, son ambassadeur à Rome : « Je m'en souviendrai long-« temps, et je ferai châtier ces petits républicains comme « le mérite leur insolence. » Quelque temps après, le 4 octobre, il fit arrêter tous les Génois qui se trouvaient dans le royaume, saisit leurs biens, leurs marchandises, leurs livres de commerce, et promit une récompense de soixante mille livres à celui qui prouverait avoir tué un de ceux qui avaient eu part à la sentence rendue contre l'ambassadeur de France. Les Français eurent à se reprocher d'avoir perdu le moment de profiter des succès qu'on avait obtenus dans la Valteline ; les Allemands étaient arrivés en force dans cette province, et le résultat de cette campagne devenait incertain.

V. Pendant que les Vénitiens, les Allemands, les Grisons, les Valtetins et le pape négociaient, et épuisaient toutes les combinaisons pour amener un arrangement, on apprit avec surprise que la cour de France, sans consulter ses alliés, avait décidé, d'accord avec le

cabinet de Madrid, du sort de la Valteline. Les deux rois avaient prononcé, par un traité conclu à Monzon, que les Grisons seraient rétablis dans la situation où ils étaient avant la guerre; que, par conséquent, ils conserveraient la souveraineté de la Valteline; que cette province ne serait assujettie qu'à un léger tribut; mais que tous les forts en seraient démolis, et que tout autre culte que celui de la religion catholique serait interdit dans le pays : les Grisons ne pouvaient plus y envoyer leurs troupes : et le roi de France conservait le droit de passage.

Il était évident que ce traité terminait l'affaire conformément aux vues de l'Espagne, qui devenait la protectrice nécessaire des Valtelins contre leurs anciens maîtres. Richelieu avait alors des affaires plus importantes que celles des Grisons.

Les Vénitiens, qui sentaient tout ce que ce procédé avait d'injurieux pour leur république, dissimulèrent leur ressentiment, parce que, déja brouillés avec la cour d'Espagne, ils ne pouvaient se dispenser de rester avec la France dans les termes d'une bienveillance réciproque. Le gage de cette déférence fut la remise des reliques de saint Roch, dont ils firent hommage à la reine-mère. Quatre ans après le traité de Monzon, une autre guerre amena d'autres combinaisons, et les Grisons furent rétablis dans leurs droits par deux traités consécutifs. Mais les Autrichiens n'ayant pas encore, à cette époque, évacué le pays, les Français

revinrent en 1631, les en chassèrent, se mirent à leur place, et s'y maintinrent pendant six ans. Le pays souffrait beaucoup. Pressés de remettre la Valteline, les Français imaginèrent des prétextes pour s'en dispenser; cette protection devenait aussi suspecte qu'elle avait été onéreuse. Les Grisons, par une de ces résolutions imprévues que le dépit conseille, appelèrent à leur secours, pour chasser les Français, ces Autrichiens, ces Espagnols, contre lesquels ils luttaient eux-mêmes depuis seize ans. Les Français, au nombre de sept ou huit mille hommes, furent assaillis de toutes parts. Leur général, qui était le duc Henri de Rohan, s'étant jeté dans un petit fort, fut obligé d'y capituler, de consentir à faire évacuer le pays par ses troupes, et de rester en otage jusqu'à leur départ. Les Espagnols, contents d'assurer leur domination, remirent sans difficultés la Valteline sous le joug des Ligues-Grises; et cette république, en prenant le titre d'alliée du duché de Milan, se trouva placée sous la protection et sous l'influence de la cour d'Espagne.

VI. Cette affaire n'était pas encore terminée, lorsque la fortune vint offrir à cette même cour une autre occasion de s'ingérer dans les querelles de l'Italie. Le duc de Mantoue était près de mourir sans postérité, ne laissant qu'une nièce inhabile à recueillir tout l'héritage de sa maison, qui se composait du Mantouan et du Montferrat, parce que le duché de Mantoue était un fief masculin. Une branche cadette de cette

maison était établie en France depuis long-temps. Le chef de cette branche portait le titre de duc de Nevers, il avait un fils qu'on appelait le prince de Réthel. On proposa le mariage de ce fils avec la princesse de Mantoue. L'Espagne, la Savoie s'opposaient à ce mariage; mais la fin du duc de Mantoue approchait, il importait de confondre les droits des deux héritiers; on fit venir le jeune prince, et le mariage fut célébré le jour même de la mort du duc.

Le prince de Réthel se mit en possession, pour son père, des deux principautés; l'empereur en refusa l'investiture, tandis que le roi d'Espagne et le duc de Savoie signaient un traité, par lequel ils se partageaient le Montferrat.

Les Vénitiens négocièrent avec l'empereur, qui favorisait les prétentions de l'Espagne, avec le cabinet de Madrid, qui voulait séquestrer la principauté en litige, jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur les droits des héritiers. Ils agirent auprès du pape, et surtout auprès de la cour de France, fort portée naturellement à protéger le nouveau duc, pour s'opposer aux projets des Espagnols, mais alors tout occupée du siége de la Rochelle. Il fallut se passer du secours de la France, jusqu'à ce que la conquête de cette place eût rendu les forces du roi disponibles. Le Montferrat fut envahi par les troupes d'Espagne et de Savoie, et l'empereur envoya un commissaire pour se saisir du duché de Mantoue. Le duc montra un courage égal au danger:

il rassembla toutes ses forces dans sa capitale, et implora l'assistance des Vénitiens, qui, bien résolus à ne prendre part à la guerre que lorsque la France y serait engagée, se bornèrent à lui fournir quelques moyens de se mettre en état de défense.

1628 Ce ne fut qu'à la fin de 1628, que Richelieu s'occupa sérieusement de disputer aux Espagnols le droit qu'ils voulaient s'arroger de disposer des états d'Italie. Il fit dire aux Vénitiens que Louis XIII, en personne, se préparait à passer les Alpes. Ils avaient déja une armée sur les frontières du Milanais; après une longue séance du sénat où l'on invoqua solennellement les lumières du Saint-Esprit, où beaucoup d'orateurs haranguèrent, et où les vieillards versèrent des larmes, tant ils étaient effrayés des suites que leur résolution pouvait avoir, la seigneurie signa un traité d'alliance pour la défense du duc de Mantoue; le roi fournissait vingt-un mille hommes, la république onze mille, et le duc cinq mille.

L'armée française força le passage des Alpes, obligea le duc de Savoie à lui livrer la citadelle de Suze, et à se détacher de l'alliance des Espagnols; mais Richelieu envoya le père Joseph, capucin, l'un de se confidents, au duc de Mantoue, pour lui proposer d céder le Montferrat à la France. *Cette* demande r vélait à quel prix cette puissance mettait sa prot tion. Le duc sentit qu'il n'avait fait qu'attirer en I lie un prétendant de plus; il éluda la proposition

l'armée française, presque tout entière, repassa les Alpes, pour aller faire la guerre aux huguenots, dans le Languedoc. Cette retraite laissait les Espagnols maîtres de l'Italie, et obligeait les Vénitiens à rester dans les limites de la plus exacte circonspection. Ils offrirent au duc de Mantoue tout ce qu'ils pouvaient lui fournir, à l'exception d'une armée. Cependant la fermeté de ce prince finit par leur inspirer une résolution plus généreuse. Ils firent avancer près de vingt mille hommes et en détachèrent cinq ou six mille, pour l'aider à défendre sa capitale, car c'était sur ce point qu'il était obligé de concentrer toutes ses forces.

Mantoue assiégée soutint vigoureusement les efforts des Espagnols et des Autrichiens réunis. Tandis que le duc disputait les approches et faisait de fréquentes sorties, la petite armée des Vénitiens fatiguait l'armée assiégeante et ravitaillait deux fois la place. Richelieu jugea cependant qu'il y aurait de la honte à laisser accabler un prince, qui se montrait si digne de son rang. Il fit avancer une seconde fois l'armée française, et comme on avait à se plaindre du duc de Savoie, qui avait encore changé de parti, les Français se mirent à le dépouiller de ses états. Pendant qu'ils agissaient ainsi pour eux-mêmes, ils prétendaient s'acquitter envers le duc de Mantoue par cette diversion, et comme ils avaient attiré du côté des Alpes une partie de l'armée ennemie, ils disaient que c'était aux Vénitiens de faire un effort, pour disperser ce qui était resté devant Mantoue.

1630 VII. Le sénat se détermina à le tenter, mais cette entreprise eut un succès tout contraire ; l'armée de la république fut battue, ou plutôt dispersée, à Valesso, et se retira en désordre, des bords du Mincio jusqu'à l'Adige. Cette déroute de Valesso, l'un des évènements les plus honteux pour les armes vénitiennes, fut le résultat d'une terreur panique. Les Autrichiens, après avoir délogé quelques postes, étaient venus camper le soir à environ un mille de l'armée qui était sous cette place. Pendant la nuit les Vénitiens tinrent conseil ; ils avaient dix-sept mille hommes, les ennemis n'en avaient pas la moitié, cependant tout le monde opina pour la retraite, chacun se hâta de l'effectuer, et ce fut avec une telle précipitation, qu'on marcha sans aucun ordre, et qu'on oublia des détachements. Le commandant de Valesso, se voyant abandonné à ses propres forces, renonça à se défendre, et mit le feu à ses magasins. La lueur de l'incendie avertit les Autrichiens qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire : ils envoyèrent une reconnaissance pour tâter la grande-garde, il ne s'en trouva point ; ils avancèrent avec précaution, le camp était abandonné ; dès que le jour parut, ils se mirent à la poursuite de l'armée fugitive, ramassèrent à peu près deux mille Vénitiens errants dans la campagne, et accompagnèrent le reste, avec les railleries les plus piquantes, jusque sur les glacis de Peschiera.

A Venise, on s'en prit de cette retraite au patricien

Zacharie Sagreuo, assez injustement, r c'était la première fois qu'on l'avait employé à l'mée, et on n'était pas en droit d'exiger de lui de l'exrience.

Dans toute l'Italie, les ennemis de la publique, ses alliés même, prirent soin de publier honte : on prétendit que les Autrichiens avaient pursuivi son armée à coups de bâton, et un Génoisommé Capriata, consigna, dans une hstoire qu'publia sur cette guerre, tout ce qu'il puvait y air de plus amer pour les Vénitiens, et de plus mortifiant pour Zacharie Sagredo. A quelque tmps de làcelui-ci se trouvait membre de l'inquisi on d'état lorsqu'un banni vint proposer à ce tribunal, si onvoulait lui promettre sa grace, de tuer l'istorien satique qui devait leur être si odieux : la chose mise délibération, Sagredo eut la grandeurl'ame de s'opposer, et la gloire de sauver la vie à un hommequi l'avait cruellement offensé.

Ceci se passait en 1630. Le ouvernemetvénitien obtint des états-généraux la prmission daire une levée de quatre mille hommes e: Hollande (Malgré sa promptitude à réorganiser son armée, et algré les mouvements qu'elle fit en avan, les Autricns parvinrent à surprendre Mantou. Cette villeà il ne restait pas mille hommes de garnison, iait de

(1) *Hist. générale des Provinces-Unies*, par Dedin et Sellius, liv. 26.

perdre, etrois mois, vingt-cinq mille de ses habitants, pales ravages de la peste. Les ennemis y entrèrent à faveur d'une attaque de nuit et de quelques intezences. La ville fut livrée au pillage, et le duc, suris dans son palais, n'obtint que la liberté de sortir : sa capitale.

1631 VIII. tte conquêt rendit l'empereur arbitre du sort des incipautés œ Mantoue et du Montferrat; mais, come il se trovait alors pressé en Allemagne par les Sédois, il corclut avec la France un traité, qui devaimettre fin a:x discordes de l'Italie. Par cet arrangemnt, le duc d Mantoue recouvrait ses états, et n'étaitbligé de sacrfier que la ville de Trino, qu'il devait cér au duc d Savoie; et en conséquence de cette accisition, qu'lle ne demandait pas, on prétendait rcer la cou de Turin à abandonner aux Françai Pignerol, Sue, Avigliana et Bricheras.

Ains au momentoù le duc perdait sa capitale, une de:nte de Gustave-Adolphe en Poméranie obligeait l'pereur à lâcer prise, et faisait triompher dans leaité ceux qui vaient été vaincus sur le champ de batle. La cour d'Espagne en témoigna beaucoup de restiment; il falut recommencer deux fois la négocion, pour en venir à un arrangement définitif; enfin convint que a France ne retiendrait que Pignercet qu'on accorderait au duc de Savoie une partiesez considérable du Montferrat. Ce traité, concle 6 avril 1631, fut appelé le traité de Chc-

rasco. Les Vénitiens y étaient compris, et sans faire ni pertes, ni acquisitions, se trouvèrent réconciliés avec l'Espagne. Il n'en fut pas de même de la France : la cour de Madrid ne pouvait consentir à ce qu'elle fît des établissements en Italie ; la guerre continua entre ces deux couronnes encore fort long-temps ; mais la république évita d'y prendre part.

Cette diversion du roi de Suède avait été trop utile aux Vénitiens, pour qu'ils ne cherchassent pas à l'encourager ; ils avaient promis à ce prince un subside de quatre cent mille francs par an. Lorsque son ambassadeur se présenta pour en réclamer le paiement, la paix venait d'être signée, on n'avait rien à espérer ni à craindre de la Suède ; on répondit que la guerre d'Italie, à laquelle la république avait contribué d'une manière si onéreuse pour elle, avait eu cet effet de faciliter les conquêtes de Gustave-Adolphe en Allemagne, que par conséquent les deux puissances étaient quittes respectivement ; que le gouvernement vénitien avait fait ses dispositions pour le paiement ; mais que, la paix avec les princes de la maison d'Autriche étant signée, il ne pouvait plus avec honneur, fournir un subside à leurs ennemis ; que d'ailleurs la république avait fait d'immenses sacrifices, éprouvé de grands malheurs, et que si les circonstances rallumaient de nouvelles hostilités, elle serait empressée de prouver à sa majesté suédoise l'intérêt qu'elle prenait à ses prospérités et à sa gloire. Cette réponse ne pouvait sa-

tisfaire le ministre de Gustave-Adolphe; il allégua les engagements contractés, reprocha à la république son manque de foi, fit des railleries assez piquantes sur la peur qu'on avait des Autrichiens, et se permit des expressions, qui ne pouvaient appartenir qu'à une éloquence un peu gothique, *che sentivano il gotico.* Déconcerté par le flegme vénitien, le ministre suédois appela à son secours le comte d'Avaux, alors ambassadeur de France; celui-ci insista fortement pour que la république payât le subside promis; mais il obtint, pour toute raison, qu'il y avait prescription. On laissa cet ambassadeur s'étonner d'une jurisprudence si nouvelle, et l'autre jeter les hauts cris; le Suédois fut obligé de partir avec cette réponse.

La république et le pape avaient fait une ligue pour se garantir mutuellement leurs états : comme on ne s'était pas garanti les usurpations, les Vénitiens se virent sur le point de se brouiller avec le saint-siége, au sujet du duché de Castro, fief de l'église, que le duc de Parme possédait, et que le pape voulut lui enlever, pour le donner à la famille Barberini. Cette guerre, qui ne présente point d'évènements dignes d'être recueillis par l'histoire, se termina d'une manière favorable pour le duc, à qui les Vénitiens avaient fourni des secours.

IX. Tels furent les évènements militaires et politiques, qui remplirent l'intervalle des années 1618 à 1644.

Je suis obligé de revenir sur mes pas, pour faire ention de quelques particularités relatives à l'admistration intérieure de la république. Nous avons un onument contemporain, qui fait connaître quels aient ses revenus à cette époque; c'est un mémoire e le marquis de Bedemar, de retour de son amssade de Venise, adressa au roi d'Espagne. Il y alue les recettes à 3,859,196 sequins, et les démses à 2,898,390. Il en résulterait que la répuique aurait eu annuellement un excédant de recettes près d'un million de sequins; mais il faut consirer que ce calcul ne supposait point de circonstances traordinaires, et il en survenait fréquemment. S'il llait en croire le marquis de Bedemar, les finances, lministrées d'ailleurs avec beaucoup d'ordre et d'inlligence, ne l'auraient pas toujours été avec autant e fidélité.

Une institution avait été imaginée depuis longmps, pour remédier aux embarras des finances. 'était une caisse spéciale, inviolable, dans laquelle, epuis plusieurs siècles, on versait le produit de cerins cens, qui s'élevait à près de cent mille ducats. resque jamais on n'y avait touché. En 1583, il s'y ouvait deux millions cinq cent mille ducats. Le arquis de Bedemar, qui écrivait en 1619, croyait u'à cette époque, ce trésor de réserve pouvait s'eler à trois millions de sequins. Un autre ambassadeur raluait à huit millions de ducats ce qu'on en avait

tiré pour la guerre du Frioul et des Uscoques, et disait qu'il en restait encore cinq ou six.

Le ministre espagnol donne le dénombrement de la population de Venise à cette époque. Cette capitale contenait alors, selon lui, cent sept mille trois cent cinquante deux personnes, dont il évalue la consommation annuelle à six cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix mesures (*staia*) de farine; c'était par conséquent à peu près six mesures par tête.

Suivant le ministre de France qui résidait à Venise dans le même temps, cette population se serait élevée à cent soixante-seize mille ames, parmi lesquelles, dit-il, quarante mille vivent entre quatre murailles (dans des couvents). Apparemment que le marquis de Bedemar ne comptait que la population active. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle tendait à s'accroître; car Soranzo, qui écrivait vers 1680, assure que, depuis 1630, elle avait augmenté d'un quart.

Pendant cette période que nous venons de parcourir, le trône ducal vaqua plusieurs fois.

François Contarini y monta après Antoine Priuli, en 1623.

Jean Cornaro, en 1625.

Nicolas Contarini, en 1630.

François Érizzo, en 1632.

Le second de ces doges éprouva, dans son propre fils, combien les lois de la république étaient inflexibles.

X. Il existait entre sa maison et celle des Zéno, une de ces inimitiés trop souvent héréditaires en Italie. Renier Zéno, qui se trouvait l'un des trois chefs du conseil des Dix, censurait tout ce que faisait ce doge, tout ce qui lui appartenait, avec une sévérité, qui tenait de l'animosité plus que du patriotisme. Il s'élevait contre quelques faveurs, que, par considération pour ce vieillard, on avait accordées à ses enfants; il l'accusait de tolérer leurs désordres, et le sommait publiquement de les réprimer. Le pape ayant revêtu de la pourpre Frédéric Cornaro, évêque de Bergame, et fils du doge, Zéno s'empressa de s'écrier que la loi, qui interdisait aux enfants du doge d'accepter aucun bénéfice de la cour de Rome, pendant le règne de leur père, était violée. Il exigea qu'on mît en délibération si on n'obligerait pas le fils, ou même le père, à se démettre de sa dignité. Le crédit de la famille du prince triompha de cette attaque: on allégua des exemples; on établit que la dignité de cardinal ne devait pas être considérée comme un bénéfice: Frédéric Cornaro fut autorisé à accepter le chapeau. Quelque temps après, Zéno revint à la charge; il avança que les enfants du doge n'avaient pas tous le droit d'entrer au sénat, et cette fois il réussit à en faire limiter le nombre à deux; de sorte que le plus jeune des trois fils du doge s'en trouva exclu. Celui-ci, qui se nommait George Cornaro, était surtout l'objet des invectives de Zéno, qu'on pouvait prendre

pour une persécution. Irrité contre ce censeur malveillant, qui abusait de l'autorité de sa charge, il l'attendit un soir à la porte du palais, l'assaillit avec l'aide de quelques complices, le frappa de neuf coups de poignard et prit la fuite. Le lendemain, les vêtements ensanglantés de Renier Zéno et une hache que les meurtriers avaient laissée sur la place, furent portés au palais, en plein jour, à la vue d'un peuple, plus étonné encore de cet attentat, qu'ému de ce spectacle. Le rang et les vertus du père, la vénération qu'il s'était acquise, ne pouvaient absoudre le coupable; mais on ne se contenta pas de le condamner par contumace, de confisquer ses biens présents et à venir, et d'effacer son nom du livre d'or; on voulut constater l'inflexibilité de la loi par un marbre, qui fut élevé sur le lieu même où le crime avait été commis.

George Cornaro se réfugia à Ferrare, où quelque temps après il fut tué dans une rixe fortuite ou suscitée, qu'il eut avec un autre banni.

On remarqua que dans la proclamation contre le condamné, la formule ordinaire des actes publics, *Le sérénissime prince fait savoir*, ne fut point employée. C'était un hommage rendu à la nature. Zéno, qui n'était point mort de ses blessures, crut voir dans cette dérogation à l'usage un ménagement pour la famille de son assassin ; et, afin d'exciter l'animosité du peuple, il affecta de prendre de grandes précautions la première fois qu'il reparut en public.

Il était arrivé, quelque temps auparavant, qu'un nommé Pantaléon Résitani avait volé dans l'île de Scio la tête de saint Isidore, et l'avait confiée à deux marchands vénitiens. Ceux-ci avaient nié le dépôt, et un procès fort scandaleux s'était engagé entre les voleurs. L'un d'eux, pour se tirer d'affaire, avait fait hommage de cette relique à une église de Venise dont saint Isidore était le patron. On agita si on lui devait une récompense; Renier Zéno soutint que, puisqu'on payait les têtes des proscrits, on pouvait bien payer celle d'un si grand saint, et cet avis prévalut, malgré l'opposition du procurateur Cornaro, qui prétendait que saint Isidore avait déja une tête dans sa châsse.

Ce fut dans l'église de ce saint, dont il se vantait d'avoir sauvé la tête, que Renier Zéno alla rendre grace à Dieu du rétablissement de sa santé. Il s'y fit transporter accompagné d'une nombreuse escorte et d'une foule de clients. Il demanda même au conseil des Dix la permission de se faire suivre à l'avenir d'hommes armés, permission qui lui fut refusée.

Cet assassinat avait envenimé la haine des deux familles. Cette haine forma deux factions dans Venise. Renier Zéno n'écouta plus que son ressentiment, et menaça tous les partisans de la famille Cornaro. On craignit la guerre civile, et on crut que le conseil des Dix allait devenir l'auxiliaire ou le chef de l'une des factions.

XI. Ce tribunal, dès long-temps odieux, avait, quel-

ques années auparavant, encouru l'indignation publique, par une de ces erreurs irréparables auxquelles sont nécessairement exposés les magistrats qui jugent précipitamment, sans publicité et sans formalités. Les encouragements qu'on donnait à la délation avaient fait naître une société secrète de délateurs qui, se partageant les rôles d'accusateurs et de témoins, suscitaient à ceux qu'ils voulaient perdre des affaires criminelles, toujours dangereuses devant un tribunal qui s'appliquait à laisser à l'innocence peu de moyens de se défendre, et qui avait pour maxime avouée, de condamner sur un soupçon, comme sur une preuve (1).

Un sénateur, Antoine Foscarini, qui avait été ambassadeur en France, fut dénoncé comme ayant entretenu des correspondances secrètes avec les étrangers : le souvenir de ce qui s'était passé quelques années auparavant, invitait à la sévérité. Foscarini, quoique innocent, quoique membre du corps le plus auguste de l'état, quoique profondément instruit des lois de sa patrie, ne put se défendre au fond de sa prison, contre des dépositions dont les auteurs lui étaient inconnus. Il fut pendu comme traître.

Ce succès multiplia les délations : elles devinrent

(1) C'est l'expression de Nani, liv. 5 de son histoire. « In tempo turbido facilmente li soli sospetti si travestivano colle prove. » On voit que Nani avoue le fait, mais pour les temps de trouble seulement.

si nombreuses et l'impudence des délateurs en hasarda de si invraisemblables, qu'on finit par ouvrir les yeux; les scélérats furent découverts, punis, et la mémoire de Foscarini réhabilitée; mais cet évènement, en frappant de terreur tous les citoyens, porta atteinte à la considération du conseil des Dix et en fit un objet de haine.

On se rappelait, et on citait avec amertume, qu'il était échappé à un des membres de ce tribunal, dans le temps de sa grande puissance, de s'écrier, *Nous sommes des rois.*

Tout le monde désirait qu'on mît au moins des bornes à l'autorité d'un tribunal, qui en usait si malheureusement, et d'une inquisition, qui affectait de pénétrer jusque dans les moindres détails de la vie privée.

XII. Ce Renier Zéno, l'implacable ennemi des Cornaro, devait être un esprit ardent, qui ménageait peu les hommes mêmes de son parti. Dans sa jeunesse, pour avoir parlé avec trop de violence dans le grand-conseil, il avait été condamné à un exil de dix ans, par ce même tribunal, à la tête duquel il se trouvait maintenant. On lui doit cette justice de dire que l'esprit de corps ne l'aveuglait point, et qu'il improuvait les empiètements d'attributions que se permettaient les décemvirs. Il manifesta même l'intention de provoquer une délibération du grand-conseil sur un sujet qu'il ne croyait pas de leur compétence; le tribunal

le lui défendit; il osa désobéir, annonçant que son projet était d'examiner les promissions ducales, c'est-à-dire le serment du doge; que du reste il parlerait sans passion, protestant qu'il avait étouffé tout ressentiment des offenses qu'il avait reçues, qu'il en avait perdu jusqu'au souvenir, à l'exemple du héros de la guerre de Chiozza, de Victor Pisani. Cet exorde ne rassura point assez ses antagonistes pour qu'ils lui laissassent prendre la parole. Ils le traitèrent de César, et le menacèrent de trouver des Brutus et des Cassius.

Les parents et les amis des Cornaro étaient venus en armes à cette séance. Le tumulte fut violent. Le doge parla avec une modération propre à lui concilier les esprits. Il protesta de sa soumission à toutes les volontés de la république, ajoutant qu'il était prêt même à se démettre de sa dignité. Zéno l'interrompit par ce cri, Ah! pauvre liberté! Alors l'agitation devint extrême dans l'assemblée, on fit ouvrir les portes, et la foule qui couvrait la place Saint-Marc, vit sortir d'un côté les partisans des Cornaro, de l'autre Zéno, qui se retira dans sa maison.

Aussitôt les inquisiteurs d'état firent publier une défense de dire un mot sur cette affaire, et condamnèrent Zéno à un nouveau bannissement.

Cet acte de despotisme, qui interdisait à un membre du corps souverain le droit d'y faire une proposition, excita une indignation générale; on ne prit cependant aucune mesure contre le conseil des Dix; mais quand

l'époque de son renouvellement arriva, l'assemblée générale des patriciens affecta de ne donner à aucun des candidats désignés le nombre de voix nécessaire ; on eut beau renouveler les épreuves et multiplier les intrigues, il n'y eut point d'élection, et par conséquent il n'y eut plus de conseil des Dix.

Alors ceux qu'une longue expérience avait accoutumés à respecter, comme inviolables, les anciennes institutions de la république, commencèrent à s'alarmer d'une innovation, qui en annonçait d'autres. Une commission fut nommée, pour proposer la correction des abus qu'on reprochait au tribunal. L'avis de ces commissaires fut que, dans un état où un aussi grand nombre de personnes participaient au pouvoir souverain, il était indispensable de comprimer, par une force toujours agissante, l'ambition des particuliers ; que l'institution du conseil des Dix remplissait parfaitement cet objet ; mais qu'il était convenable de lui interdire d'étendre ses attributions, au-delà de celles qui lui avaient été formellement assignées, et sur tout d'interpréter, de restreindre, de modifier ou d'annuler les lois du grand-conseil.

Lorsque cette affaire fut mise en délibération, toutes les passions se réveillèrent. La foule des nobles désirait sur tout d'être affranchie de l'autorité d'un tribunal, qui évoquait la connaissance des fautes les plus légères, et qui les jugeait dans l'ombre, avec des formes silencieuses, encore plus effrayantes que sa sévérité même.

On se sépara sans avoir pu en venir à une délibération.

Le lendemain, François Contarini, beau-père de Renier Zéno, parla avec chaleur contre un conseil qui n'avait d'attributions que celles dont il dépouillait les tribunaux : il fit une peinture si vive de la terreur qu'inspirait l'existence du décemvirat, que presque toute l'assemblée, sans aller aux voix, s'écria qu'elle partageait le sentiment de l'orateur : on demanda à revenir sur l'affaire de Zéno, la conduite du tribunal fut improuvée, et la sentence d'exil révoquée à la majorité de 848 voix contre 298. Il y eut 130 voix nulles. Alors un sénateur en cheveux blancs parut dans la chaire, c'était Baptiste Nani; le calme se rétablit à son aspect, et il s'exprima en ces termes :

XIII. « Je sais que, pour être écouté avec faveur, il « faut partager les passions de ceux qui nous entendent; « mais je sais aussi que mon devoir est d'énoncer mon « opinion : j'aurai toujours pour cela assez de liberté « et de courage. Je ne recherche ni les honneurs, ni « même les applaudissements; je ne desire rien, comme « je ne crains rien. L'objet de mon ambition c'est d'éterniser la gloire de notre patrie, unique soin qui « occupait nos ancêtres. Ces institutions, cette liberté, « qu'ils nous ont transmises, sont un dépôt dont nous « sommes responsables envers nos descendants.

« De tous les priviléges dont peut être investi un « homme, celui qui émane le plus immédiatement de

« la Divinité, c'est le droit de gouverner les autres; « mais l'exercice en est pénible; il est difficile de gou- « verner ses inférieurs, et à plus forte raison ses égaux : « aussi la principale gloire de cette république est-elle « que nous sachions tous obéir et commander à notre « tour; qu'une juste et louable ambition, que l'éclat « de la souveraineté se concilie avec la modération qui « convient à la vie privée, et que tout le monde porte « sans murmure le joug des lois.

« Eh quoi! nous croirions-nous en droit d'accuser « la Providence, parce que nous ne serions pas tous « dans des positions semblables? Nous ne pourrions « souffrir l'existence d'un conseil de dix membres, « qui, au bout d'un an, font place à d'autres, parce « que nous ne pouvons pas y entrer tous à la fois! Je « vois avec chagrin qu'il y a des gens qui accusent « la sévérité de la justice; c'est avouer qu'on la re- « doute, et qu'on ne veut l'abolir que pour se rendre « coupable impunément. Ah! au nom du ciel, au lieu « d'invectiver contre les juges, invectivons contre les « crimes.

« Je ne parle point de l'antiquité vénérable de ce « tribunal, de la sanction donnée à son autorité par « les siècles : j'oublie qu'il est notre ouvrage, que nous « le choisissons et le composons, mais je soutiens qu'il « est le frein nécessaire des ambitieux, le gardien des « lois et de la liberté. Sans cet appui, que nous arri- « vera-t-il à nous-mêmes et à ceux qui viendront après

« nous ? Il arrivera qu'à force d'être impunis et égaux, « nous ne pourrons plus être vengés ni protégés. Son- « gez-y bien, le conseil des Dix est la sauvegarde des « individus et des familles, non moins que celle de « l'état : il préserve même les méchants, par la terreur « salutaire qu'il inspire. Diminuez son autorité, qui « en profitera ? les coupables : qui en souffrira ? vous- « mêmes, qui serez exposés à des insultes impunies. « Mais est-ce bien à ce tribunal qu'on en veut ? ne « serait-ce pas plutôt de l'autorité du gouvernement « qu'on est jaloux ? Singulière jalousie, qui tend à « se priver soi-même et sa postérité d'un glorieux « avenir !

« Que ceux qui ne se tiennent point assez honorés « du titre d'enfants et de sujets de la république, sor- « tent d'avec nous ; que ceux qui apparemment veulent « être criminels, puisqu'ils ne veulent point de juges, « soient rejetés comme des monstres. Notre égalité « consiste à ne point commettre d'offenses, comme à « n'en point recevoir. Loin de nous cette doctrine qui « ménage le crime puissant, et qui trouve les peines « trop sévères !

« Quelques législateurs ont mieux aimé laisser cer- « tains crimes impunis que les prévoir ; les nôtres, au « contraire, ont institué des juges inflexibles pour les « plus petites fautes, afin que l'ordre public ne pût « pas recevoir la moindre atteinte. Heureuse patrie ! « admirable constitution ! où le pouvoir appartient

« aux lois, où la liberté est le prix de l'obéissance, où « les plus élevés sont les moins indépendants ! Aussi « est-il dans l'antiquité, est-il dans l'Europe moderne « un état auquel le nôtre puisse porter envie ? L'étendue de notre territoire suffit à notre ambition ; la « durée de notre république passe celle de toutes les « autres. Aujourd'hui il s'agit de nous surpasser nous-« mêmes, de mériter la confiance de nos sujets, l'es-« time des autres nations, et les suffrages de la posté-« rité. Puisse-t-elle dire que la noblesse vénitienne sut « se montrer digne de l'empire que Dieu lui avait « donné ; qu'elle ne voulut régner que par la modé-« ration et par les lois, et que volontairement, una-« nimement, elle se soumit elle-même à des peines « sévères et à un tribunal inflexible. »

XIV. La gravité de l'orateur et l'autorité de ses paroles ramenèrent tous les esprits. On sentit que l'aristocratie a plus besoin que tout autre gouvernement de professer des principes de justice et de modération ; que, pour faire tolérer la différence des conditions, il fallait un tribunal devant lequel les grands et les petits fussent égaux ; et qu'il était indispensable de donner cette satisfaction aux peuples et ce frein aux nobles. Non-seulement on adopta les propositions des commissaires, mais on nomma Nani chef du conseil des Dix, et on consigna dans le procès-verbal la mention du service qu'il venait de rendre à la république. L'autorité du tribunal s'en accrut au

point que bientôt après, en 1624, il se fit attribuer exclusivement, par une loi du grand-conseil, toutes les causes criminelles dans lesquelles des nobles se trouveraient impliqués, et que jusque-là, il avait eu seulement la faculté d'évoquer; de sorte que, lorsque l'évocation n'avait point lieu, les patriciens étaient jugés par le tribunal ordinaire, c'est-à-dire par la quarantie criminelle.

Pour introduire cette innovation, on profita d'une accusation de vol, à l'occasion de laquelle un noble fut traduit devant la quarantie. L'accusé, après avoir subi publiquement tout ce qu'ont d'humiliant l'information, l'interrogatoire, les confrontations indispensables dans ces sortes d'affaires, s'était jeté aux pieds de ses juges, pour protester de son innocence, et avait été absous, mais à une très-faible majorité, de sorte que ce jugement ne l'avait point réhabilité complètement dans l'opinion publique.

A cette occasion, on fit répandre parmi la noblesse, qu'il y avait un grand inconvénient, pour le corps souverain de l'état, à ce que le peuple pût voir quelques-uns de ses maîtres assis sur le banc des accusés, et surtout à ce qu'il pût soupçonner qu'ils n'étaient acquittés que par faveur. Il importait, disait-on, d'assurer toujours une exacte justice, mais aussi d'éviter un spectacle, qui ne pouvait que porter atteinte au respect que les sujets devaient au patriciat, et à leur confiance dans les lois : en conséquence on fit décider

que toutes les accusations criminelles, dont les nobles pourraient être l'objet, ne seraient plus portées devant la quarantie, mais devant le conseil des Dix, nécessairement.

Par cette loi, la quarantie n'eut plus de juridiction que sur les sujets ; la magistrature perdit de sa considération, et les nobles se virent soustraits à la justice ordinaire, pour être toujours traduits devant un tribunal qui jugeait secrètement et sans formalités.

XV. La république eut, à peu près vers cette époque, quelques démêlés de peu d'importance avec le saint-siége.

Le pape nomma à l'évêché de Padoue Frédéric Cornaro, déja évêque de Bergame et cardinal, mais qui, en sa qualité de fils du doge régnant, ne pouvait accepter aucun bénéfice : la prohibition contenue dans la loi était manifeste. Le cardinal supplia le pape d'excuser son refus : le pape ne voulut point revenir sur sa nomination : le sénat persista dans son opposition, et l'évêché demeura vacant jusqu'à la mort du doge.

C'est vers ce même temps (en 1622) que, pour effrayer l'ambition des ecclésiastiques vénitiens, qui solliciteraient ou accepteraient quelque bienfait des princes étrangers, une loi expresse, rendue à la majorité de mille et douze voix, contre cent vingt, chargea le conseil des Dix de les punir.

Un autre Vénitien, Charles Querini, avait obtenu de la cour de Rome l'évêché de Sébénigo ; les décemvirs découvrirent qu'il l'avait fait solliciter en sa faveur par une puissance étrangère, et le nouvel évêque, au lieu d'être installé dans son siége, fut banni de la république à perpétuité.

En 1621, Grégoire XV, profitant d'un moment où les Vénitiens réclamaient son intervention, pour l'affaire de la Valteline, leur demanda vivement le rappel des jésuites. Le gouvernement se montra inébranlable dans son refus, malgré les instances de la cour de France.

Son successeur, Urbain VIII, donna, dix ans après, le titre d'éminence aux cardinaux, en leur enjoignant de l'exiger de tous les princes, excepté des rois. La république de Venise, qui prenait rang parmi les couronnes, ne voulut rien changer aux formules qu'elle avait employées jusque alors avec les membres du sacré collége. Quelques cardinaux se crurent obligés de refuser les lettres du gouvernement vénitien ; mais il se maintint dans son droit. Cette contestation ne fit que le constater, et depuis, les cardinaux étrangers se virent réduits à garder l'incognito lorsqu'ils passèrent à Venise. Ce débat, au reste, n'était fondé que sur de misérables subtilités. D'une part on prétendait qu'une république ne pouvait pas avoir le même rang que les couronnes ; de l'autre, les Vénitiens ne faisaient pas dériver leur droit de l'ancienneté, de la puissance

leur république, mais de ce qu'elle possédait, ou avait possédé quelques colonies, qui avaient été des royaumes autrefois.

L'ambassadeur de Venise à Rome y eut une dispute de préséance avec le magistrat revêtu du titre de préfet du prétoire, qui prétendait avoir le pas sur tous les ambassadeurs. Le carrosse du préfet passa celui du ministre; c'en fut assez pour que la république rappelât son représentant et refusât toute audience au nonce du pape, jusqu'à ce que cette insulte eût été réparée.

XVI. Une autre contestation, pour un sujet presque aussi léger, brouilla, pendant quelque temps, la république avec le duc de Savoie. Ce prince, depuis que le pape avait prescrit le nouveau cérémonial dont on devait user avec les cardinaux, n'était nullement disposé à leur donner un titre que la république leur refusait. Pour s'en dispenser, il prit, dans un traité qu'il eut à signer avec un cardinal infant d'Espagne, la qualité de roi de Chypre et de Jérusalem. Les Vénitiens en furent très-choqués. Ils portèrent leurs plaintes dans toutes les cours, et menacèrent de cesser toute communication avec le duc.

Dans le fait, les ducs de Savoie n'avaient jamais possédé le royaume de Chypre. Un prince de cette maison en avait épousé l'héritière, et en avait été chassé avec elle: le duc de Savoie prétendait à la reversibilité. Le droit des Vénitiens prenait sa source

dans une usurpation qu'ils avaient favorisée, et dans une résignation arrachée à la veuve de l'usurpateur. Le duc de Savoie se prévalait de ce que le pape, en écrivant au neveu de la dernière princesse du sang des Lusignan, au sujet de la mort de celle-ci, lui avait donné le titre de roi, dans sa lettre de condoléance. Les Vénitiens argumentaient de ce que le royaume de Chypre relevait des soudans d'Égypte, et de l'investiture que le soudan leur avait donnée. A l'époque où l'on se disputait le titre de ce royaume, les Turcs avaient, depuis long-temps, tranché la question; mais quoique la république leur eût cédé cette île, elle ne voulait pas qu'un autre pût s'en dire le roi; ce qui n'empêcha pas le duc de Savoie de s'y obstiner, et les princes de l'Europe de montrer, pour cette contestation, toute l'indifférence qu'elle méritait. Nous voudrions pour beaucoup, disait un ambassadeur de Venise au ministre de Savoie, que vous fussiez réellement en possession de Chypre, et non pas les Turcs. Ce mot piquant était ce qu'il y avait de plus décisif dans cette contestation.

XVII. A ces démêlés frivoles se joignirent quelques affaires plus sérieuses. La république avait besoin de temps en temps de déployer son ancienne énergie, pour conserver le droit de souveraineté qu'elle s'était arrogé sur le golfe. Tous ses voisins cherchaient à éluder ses prétentions. On sut que les Allemands, avec lesquels on était alors en guerre, recevaient des grains

de Ferrare. Deux galères vénitiennes furent envoyées, pour croiser à l'embouchure du Pô, et, sans respect pour le pavillon du saint-siége, elles s'emparèrent de tous les approvisionnements destinés pour les ennemis. Des marchands de Raguse, qui trafiquaient avec le port d'Ancône, se hasardèrent à traverser l'Adriatique, sans se soumettre au tribut exigé par les Vénitiens; leurs vaisseaux furent confisqués. Le pape eut beau représenter que des bâtiments, qui venaient trafiquer avec les sujets de l'église, devaient être exempts du droit, il fallut que la république de Raguse réparât cette contravention par un désaveu solennel.

Ce fut vers ce temps-là que les Vénitiens eurent à soutenir contre l'Espagne leur prétention de ne laisser entrer dans le golfe aucun bâtiment de guerre étranger. Cette cour avait envoyé prévenir le sénat que l'infante Marie ferait la traversée d'Otrante à Trieste sur la flotte du roi, son frère, pour aller épouser le fils de l'empereur. La république s'y refusa absolument, déclara que, si l'infante se présentait avec la flotte d'Espagne, elle aurait à soutenir un combat pour passer; et la princesse fut obligée de faire le trajet sur les galères de Venise.

Le pape, irrité contre le consul vénitien résidant à Ancône, dont la vigilance gênait le commerce illicite des sujets du saint-siége, fit chasser cet agent, après lui avoir suscité une méchante affaire. Le sénat sus-

pendit toute communication avec la cour de Rome jusqu'à ce que le consul eût été rétabli.

Mais un grief plus sensible aux Vénitiens que tout ce qui précède, fut l'injure que leur fit Urbain VIII, lorsqu'il fit ôter de la salle royale du Vatican une inscription qui rappelait les services rendus par la république au pape Alexandre III. La légation vénitienne, qui était à Rome, reçut de son gouvernement l'ordre de partir sans prendre congé. Le nonce n'obtint plus aucune audience du collége, et les choses restèrent pendant dix ans dans cet état, jusqu'à ce que l'inscription eût été rétablie par Innocent X, qui n'attendit pas même la demande des Vénitiens.

Pendant que les Français, les Piémontais, les Espagnols, les Autrichiens et les Vénitiens, combattaient autour de Mantoue, la peste ravageait l'Italie: à aucune époque, ce fléau n'avait été ni si général, ni si opiniâtre. Nani assure que Venise perdit soixante mille de ses habitants, et les provinces, plus de cinq cent mille. C'était le quart de la population.

XVIII. Il existait, dans les traités que la république avait faits avec la Porte, un article qui autorisait la marine vénitienne à poursuivre les pirates barbaresques dans le golfe, et qui défendait formellement aux commandants turcs de leur donner protection. Le grand-seigneur, en guerre avec la Perse, avait requis les régences d'Alger et de Tunis d'envoyer leur flotte sur les côtes occidentales de son empire, pour protéger

le commerce de ses sujets, pendant qu'il conduisait son armée en Asie. Ces Barbaresques formaient donc alors une armée avouée par le sultan; mais, comme ils étaient aussi des pirates, ils se mirent, au lieu de protéger les vaisseaux turcs, à courir sur les autres, et saccagèrent une petite ville de la côte d'Italie, située sur le golfe.

L'amiral chargé de la garde de cette mer les poursuivit. Ils se jetèrent dans le port de la Vallone, où le pacha les reçut. Les Vénitiens les canonnèrent jusque dans cet asyle; la ville répondit avec toute son artillerie. Acharnés à la poursuite des pirates, ils forcèrent l'entrée du port, et y enlevèrent seize des bâtiments barbaresques.

Cet acte de vigueur blessa l'orgueil ottoman. De son camp, devant Bagdad, le sultan ordonna que l'ambassadeur de Venise fût mis aux Sept-Tours. Ce ne furent point les représentations fermes et mesurées que le sénat lui adressa, qui le ramenèrent à des dispositions plus équitables. On dut un retour de modération aux pertes innombrables qu'avait faites une armée de trois cent mille hommes devant Bagdad; à la peste, qui en dévorait les débris; enfin à la fatigue des plaisirs dans lesquels le sultan était plongé. Les Vénitiens payèrent une somme, en réparation du dommage, et l'harmonie fut rétablie entre eux et l'empire ottoman; mais ce ne fut pas pour long-temps.

Ces brouilleries procurèrent aux Vénitiens l'avan-

tage de recevoir sous leur protection, ou domination, deux petites républiques sauvages de la côte orientale du golfe, qui espérèrent trouver, sous le pavillon de Saint-Marc, un asyle contre les vexations des Turcs Les habitants du district de Macarska, voisins du golfe de Narenta, et anciens alliés des pirates de cette contrée, secouèrent le joug ottoman, en 1646, pour se donner à la république, qui leur conserva tous leurs priviléges. La province de Poglissa, entre Clissa et Almissa, habitée par un peuple pasteur, qui n'avait jamais bâti de ville, ni subi aucune loi, renonça à la protection de la Porte, pour se mettre sous celle de Venise; mais en conservant son gouvernement, ses usages à demi barbares, et son antique indépendance.

LIVRE XXXII.

Guerre de Candie, 1644-1669.

I. Il est fort difficile d'expliquer pourquoi les 1644
Turcs accordèrent si promptement la paix à la république, conservant un profond ressentiment contre elle, et ayant une si belle occasion de satisfaire leur inimitié. On s'exposerait à inspirer peu de confiance, si on avait la prétention de démêler tous les ressorts secrets qui ont amené les résolutions d'une cour mystérieuse, éloignée, où les ministres et les princes se succèdent quelquefois avec rapidité, et dont les historiens, d'ailleurs si peu connus de nous, n'admettent presque dans leur récit que les événements militaires, dédaignant même, après avoir raconté une guerre, de faire mention du traité qui la termine. Il est possible que la conduite des Turcs ne fût point le résultat d'un plan : mais, soit qu'il faille attribuer à l'état déplorable de l'armée et de la santé d'Amurat, la facilité de ce prince à se réconcilier avec les Vénitiens ; soit que la politique du divan voulût préparer des coups plus certains, en inspirant plus de sécurité ; soit qu'il fallût une nouvelle guerre à l'ambition d'un ministre, il est

...ment que celle-ci fut entreprise sans prétexte, et commencée sans déclaration.

Amurat IV était mort. Son frère Ibrahim, qui lui avait succédé, joignait à beaucoup de vices la faiblesse d'esprit, plus ... core. Ses vices paraissaient ne dev... e n... re ... alarmes que dans son empire, et son ... té ... urait la chrétienté; mais la fortune lui avait d... un visir entreprenant, qui forma un vaste pro... pour l'agrandissement de la puissance ottomane.

Il arriva, en 1644, que les galères de Malte prirent un vaisseau que le sultan envoyait à la Mecque, et une flotte marchande qui allait au Caire. Ibrahim, à cette nouvelle, se livra à une telle fureur, qu'il jura d'exterminer le nom chrétien. Les Vénitiens, moins que tous les autres, devaient être responsables des entreprises de l'ordre de Saint-Jean; car ils n'avaient dans toute leur noblesse, que deux maisons qui y fussent affiliées, les Cornaro et les Lippomani; encore les membres de ces familles, qui étaient pourvus de commanderies qu'elles-mêmes avaient fondées, étaient-ils obligés d'en jouir à Venise, la république ne leur permettant pas d'aller servir sur les galères de la religion (1).

(1) *Nouvelle relation de la ville et république de Venise* par FRESCHOT, 1re partie. La république n'ayant que deux patriciens agrégés à l'ordre, et les obligeant de résider à Ve

Il y avait sur le vaisseau pris par les Maltais une ıltane avec un fils qu'elle avait eu d'Ibrahim. Les ıevaliers, loin de rendre ces deux prisonniers, qui aient réclamés vivement, les emmenèrent à Malte. La ère y mourut de douleur, et l'enfant fut confié à des oines, qui en firent un dominicain.

Le sultan fit mander devant son visir les ambassa- urs de France et d'Angleterre, le baile de Venise et résident des Provinces-Unies ; il voulait les rendre sponsables de la perte de sa flotte et de la captivité : son fils. Ces ministres représentèrent que leurs gou- rnements n'y avaient eu aucune part, que l'ordre de alte était un état indépendant : on leur objecta qu'il : composait de sujets de toutes les nations chrétien- ıs, et on fit un reproche particulier aux Vénitiens e ce que les galères maltaises, après cette capture, aient mouillé sur les côtes de Candie. Il ne fut pas ifficile au baile d'expliquer que cette circonstance ne rouvait aucune connivence de la part de la républi- ue, et le ministre ottoman voulut bien paraître satis- ıit de cette explication.

Le visir Méhémed profita de l'irritation de son maî- re, pour lui proposer, non la destruction de Malte, levant laquelle les forces ottomanes avaient échoué il

---

ıise, se faisait représenter à Malte par un noble de terre-ferme, hevalier de l'ordre, qui portait le titre d'homme de la répu- blique.

n'y avait pas un siècle, mais la conquête de Candie. Il n'y avait point de comparaison entre un rocher stérile et un royaume de soixante lieues d'étendue, situé de manière à fermer l'Archipel et à dominer la mer de Syrie, ayant plusieurs ports, des villes importantes, un riche territoire, et une population de plus de deux cent mille habitants.

Cette île, celle de Standia, qui n'en est distante que de cinq ou six lieues, et quelques autres plus éloignées, étaient tout ce qui restait aux Vénitiens du partage de l'empire d'Orient. Candie leur avait coûté des sommes immenses et des flots de sang; mais, après plus de vingt révoltes, elle était soumise et même tranquille, car elle ne pouvait pas désirer de passer sous la domination des Turcs.

Ceux-ci devaient, au contraire, la convoiter avidement : ils conçurent l'espérance de la surprendre; et cependant, comme ils connaissaient l'importance et la difficulté de l'entreprise, ils firent des préparatifs immenses pour en assurer le succès.

On les vit rassembler dans leurs ports une grande flotte et une armée. Cet appareil devait inspirer des inquiétudes; mais la colère du sultan contre l'ordre de Malte en expliquait hautement l'objet. Le ministre de Venise demanda cependant à cet égard une déclaration officielle. La réponse fut non-seulement rassu[illegible], mais affectueuse, accompagnée de serments et [illegible] qui pouvaient faire prendre le change

au gouvernement de la république. On ajouta que sa hautesse se flattait que si, dans la traversée, sa flotte avait besoin de quelques rafraîchissements ou de repos, elle trouverait, dans les ports vénitiens, l'accueil qu'on avait droit d'attendre d'une puissance amie.

Le sénat ne se fia pas entièrement à ces protestations; il fit armer à Candie une escadre de vingt-trois galères, et ordonna d'y rassembler les milices de l'île, fort mal organisées, par une suite de la négligence qu'entraîne toujours une longue paix. La cour de France fit part au gouvernement vénitien de quelques soupçons qu'elle avait conçus sur cet armement. Mais une déclaration de guerre officielle, publiée au mois de mars 1645, annonça que la flotte turque allait se diriger contre Malte.

II. Cette flotte sortit des Dardanelles, forte de trois 1645
cent quarante-huit galères ou vaisseaux, et d'un grand nombre de bâtiments de transport, qui portaient une armée de cinquante mille hommes. Le capitan-pacha venait d'être honoré d'une faveur qui annonçait l'importance de l'expédition qui lui était confiée, le sultan l'avait déclaré son gendre. Voici ce que l'ambassadeur de France à Venise écrivait à sa cour, le 13 juin : « L'armée du Turc est assurément à Scio : on la tient composée de plus de trois cents voiles de toutes sortes. Jusqu'ici, le dessein n'en a pu être pénétré; néanmoins, soit que l'on se flatte en ce que l'on désire,

n'y avait pas un siècle, mais la conquête de Candie. n'y avait point de comparaison entre un rocher stér et un royaume de soixante lieues d'étendue, situé manière à fermer l'Archipel et à dominer la mer Syrie, ayant plusieurs ports, des villes importante un riche territoire, et une population de plus de de cent mille habitants.

Cette île, celle de Standia, qui n'en est distante q de cinq ou six lieues, et quelques autres plus él gnées, étaient tout ce qui restait aux Vénitiens partage de l'empire d'Orient. Candie leur avait coû des sommes immenses et des flots de sang; mais, ap plus de vingt révoltes, elle était soumise et même tra quille, car elle ne pouvait pas désirer de passer so la domination des Turcs.

Ceux-ci devaient, au contraire, la convoiter avid ment : ils conçurent l'espérance de la surprendre; cependant, comme ils connaissaient l'importance et difficulté de l'entreprise, ils firent des préparatifs i menses pour en assurer le succès.

On les vit rassembler dans leurs ports une gran flotte et une armée. Cet appareil devait inspirer d inquiétudes; mais la colère du sultan contre l'ord de Malte en expliquait hautement l'objet. Le minis de Venise demanda cependant à cet égard une déc ration officielle. La réponse fut non-seulement rass rante, mais affectueuse, accompagnée de serments de ces procédés qui pouvaient faire prendre le chan

ernement de la république. On ajouta que
sse se flattait que si, dans la traversée, sa
ait besoin de quelques rafraîchissements ou
s, elle trouverait, dans les ports vénitiens,
qu'on avait droit d'attendre d'une puissance

nat ne se fia pas entièrement à ces protesta-
fit armer à Candie une escadre de vingt-trois
et ordonna d'y rassembler les milices de l'île,
l organisées, par une suite de la négligence
îne toujours une longue paix. La cour de
it part au gouvernement vénitien de quelques
s qu'elle avait conçus sur cet armement. Mais
laration de guerre officielle, publiée au mois
1645, annonça que la flotte turque allait se
contre Malte.
ette flotte sortit des Dardanelles, forte de trois 1645
arante-huit galères ou vaisseaux, et d'un grand
de bâtiments de transport, qui portaient une
e cinquante mille hommes. Le capitan-pacha
'être honoré d'une faveur qui annonçait l'im-
e de l'expédition qui lui était confiée, le sultan
éclaré son gendre. Voici ce que l'ambassadeur
ce à Venise écrivait à sa cour, le 13 juin :
e du Turc est assurément à Scio : on la tient
e de plus de trois cents voiles de toutes sortes.
i, le dessein n'en a pu être pénétré ; néan-
soit que l'on se flatte en ce que l'on désire,

ou qu'en effet il soit vrai, l'on croit ici que le grand-visir a assuré le baile, que la république n'avait rien à craindre du grand-seigneur, pourvu qu'elle ne donnât aucun secours aux autres princes chrétiens qu'il pourrait attaquer. Il en a coûté pour cela quelques sequins qu'elle a répandus dans les mains des principaux du conseil. Il passe pour constant que cette armée devait être toute assemblée à Navarrins pour le dernier du passé, et ensuite s'acheminer où elle est destinée; tout le monde croit qu'elle en veut à la Sicile. »

Un mois plus tard il ajoutait : « Les avis reçus du Levant mettent ces seigneurs en grande inquiétude, et d'autant plus qu'ils semblent passer tout d'un coup de la confiance au péril. La résolution que le grand-seigneur semble faire paraitre maintenant d'en vouloir à leurs états, se trouvant absolument contraire aux paroles que ses ministres avaient données à ceux de la république, il ne se peut qu'elle ne soit, en quelque sorte, surprise. L'on parle publiquement comme si la république devait être attaquée en ses états. Le principal corps de l'armée turquesque est à l'île de la Sapience, assez proche de Zante. On croit qu'elle se saisira du port de Sainte-Croix, qui appartient à la république de Raguse; et comme ce serait déja prendre pied dans le golfe, duquel ces seigneurs sont si jaloux, ils redoublent aussi leurs inquiétudes. » Quelques jours après, les appréhensions étaient un peu diminuées.

u'on était fort incertain à Venise sur la des-
e cette flotte formidable. Elle passa devant
le de Tine, et y reçut des Vénitiens tous les
iements qu'elle y fit demander. Quand le
iir jugea qu'elle devait être à la hauteur de
fit arrêter le baile de Venise, et déroula une
rétendus griefs que l'empire ottoman avait
république.

savait pas encore dans la capitale cette arres-
rsqu'on apprit que, le 24 juin, cette armée
nte mille hommes avait pris terre à la pointe
e de l'île, près de la Canée, qu'elle était
ée par le capitan-pacha Jussuf, qu'immédia-
rès le débarquement elle s'était portée sur
oste appelé le fort Saint-Théodore, dont le
unt, Blaise Juliani, dans l'impossibilité de
e, avait pris le parti de se faire sauter, avec
on et les Turcs qui venaient l'assaillir; on
que le quartier-général du capitan-pacha
sal-Galata, que son armée ravageait la cam-
nvestissait la Canée, place en assez mauvais
gouverneur de l'île avait jeté à la hâte deux
aille hommes de milices.

ici quelle était alors la situation militaire de
comptait sept points fortifiés, tous sur la
ntrionale. Les Grabuses étaient des châteaux
s des îles qui touchent le cap le plus occi-
là, en se dirigeant vers l'est et en côtoyant

la mer on arrivait à la Canée; cette place était déjà vivement attaquée. Tout près de la Canée, au fond d'un golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, était le port de la Suda. C'était là que se trouvait la flotte vénitienne, composée de vingt et quelques galères et de treize vaisseaux, sous les ordres d'Antoine Capello. Cet amiral, stationné à quelques lieues de l'armée turque, sentait qu'il ne pouvait, ni se commettre contre des forces si supérieures, ni se jeter dans la Canée, comme il en était vivement sollicité; parce qu'il aurait couru le risque d'y être bloqué, et que la flotte aurait subi le sort de la place, ou au moins serait devenue inutile. Plus loin, en tirant vers l'orient, était Rettimo; à droite de Rettimo, Candie, la capitale de l'ile, résidence du gouverneur André Cornaro, qui rassemblait à la hâte quelques moyens de défense. Vis-à-vis le port de Candie, à cinq ou six lieues en mer, était la petite île de Standia, qui offrait un poste avancé, un bon mouillage et un port meilleur que celui de Candie : à l'extrémité d'un cap, la forteresse de Spina-Longa s'avançait au loin dans la mer : enfin, à la pointe orientale de l'île étaient la place et le port de Settia. On voit que les deux chefs militaires de la colonie, le gouverneur et l'amiral, se trouvaient assez loin l'un de l'autre, et ayant pour objet principal, l'un la défense du pays, l'autre la conservation de son escadre.

Le peuple était mal affectionné, ayant eu à se

: dans ces derniers temps de quelques gouver-

A la nouvelle d'une agression si inattendue, on
mise consterné du danger, mais surtout hon-
s'être laissé tromper. Il y eut dans le sénat des
ur renoncer à la défense de l'île. Cependant ce
ait d'esprit national dans la métropole, se ma-
par des sacrifices pécuniaires. Le patriarche
ançois Morosini en donna l'exemple. Le clergé
utres ordres de citoyens s'empressèrent de
ner aux efforts du gouvernement, pour sau-
plus précieuse de leurs colonies. On leva des
; on mit en armement tout ce qu'on avait de
ux; on en fit acheter à Livourne, à Gènes. Le
luc de Toscane permit de faire des levées dans
s. On envoya des forces dans la Dalmatie, pour
re cette province, ou pour opérer une diversion
terres des Turcs. Le sénat appela toutes les
ces étrangères au secours d'une île qu'on croyait
evard de la chrétienté; mais il n'y avait que de
res efforts à en attendre. L'empire était dans
ble. La France, qui voyait commencer la guerre
onde, et qui ne voulait pas rompre son alliance
Porte, n'offrit qu'un subside de cent mille écus
très-secrètement. L'Espagne faisait de fas-
s promesses. Les Hollandais permirent à la ré-
ue de fréter leurs vaisseaux à ses dépens. Il n'y
e les puissances d'Italie, le pape, le grand-duc

de Toscane, et l'ordre de Malte, qui, en
nissant à l'Espagne, fournirent une flotte d
galères.

1645 V. Pendant qu'on s'occupait à Venise de
paratifs, le sort de la Canée était décidé. L
poussé avec moins d'art que de vigueur, ava
cinquante-sept jours; aussi les généraux tu
multipliant les assauts, voyaient-ils les fossés
par les cadavres de leurs soldats. On dit qu'il
rent, devant cette place, près de vingt mille h
Les assiégés, après une si longue résistance,
rent encore des forces pour soutenir un der
saut; il eut lieu le 17 août. On faisait dans ce t
un grand usage de la mine dans l'attaque e
fense des places. Les Turcs en firent jouer
renversa une partie du rempart. On combatti
brèche pendant sept heures; mais ce dernie
épuisa les moyens d'u e faible garnison, don
la population, les pr es, les femmes mêmes,
partagé les travaux. Elle capitula, sortit de la
le 22, avec tous les honneurs de la guerre, et
joindre, dans le port de la Suda, aux forces v
nes qui s'y trouvaient. Ceux des habitants qui
rent se décider à s'expatrier, éprouvèrent con
est dangereux de se fier à la foi des Turcs.

Tant que la Canée avait tenu, on avait dit
était le boulevard du royaume; il y avait une f
conséquence à tirer de sa reddition. Cette c

donnait aux Turcs trois cent soixante pièces de canon; un point d'appui pour leur armée répandue dans l'île, et un port pour l'alimenter d'hommes et de munitions. Afin d'être à portée d'y envoyer des renforts, ils établirent leurs dépôts de recrues et d'approvisionnements dans la presqu'île de la Morée, qui est voisine de la pointe occidentale de l'île de Candie. La flotte vénitienne, sortie du golfe, opéra, de l'autre côté de la Morée, une descente, dont le succès se réduisit au sac de la ville de Patras; mais on ne pouvait plus espérer d'attirer, par des diversions, les ennemis hors de Candie, ni de les voir se rebuter par la longueur et les difficultés de l'entreprise. Ils étaient désormais établis dans l'île : ils se disposaient à y renforcer leur armée : on allait avoir une guerre à soutenir, et un royaume à disputer, contre une nation conquérante.

VI. La prévoyance du gouvernement vénitien s'attacha à préparer les moyens d'une longue résistance, en s'assurant d'avance les capitaux que cette guerre allait consommer. Les expédients auxquels on eut recours auraient fait croire que ce gouvernement n'avait pas alors un trésor à sa disposition. Le pape accorda des décimes sur les revenus du clergé. On obligea non-seulement les particuliers, mais les établissements publics, civils et religieux, à faire la déclaration de tous les effets d'or ou d'argent qu'ils possédaient, et à en déposer les trois quarts à la monnaie. L'entrée

des assemblées d'état fut ouverte pour deux cents ducats aux nobles de dix-huit ans, et on vit une irruption de deux cents jeunes gens dans le grand-conseil. On demanda à quelques provinces de fournir des galères, en en promettant le commandement à des nobles de terre-ferme. On ouvrit un emprunt à sept pour cent d'intérêt perpétuel, et à quatorze pour cent en viager. On offrit la dignité de procurateur de Saint-Marc à qui voudrait enchérir sur la mise à prix de vingt-cinq mille ducats, et il se trouva tant de riches vaniteux, qu'on en vint jusqu'à créer plus de quarante de ces places, quoique le prix en eût été porté, par les concurrents, au quadruple de ce qu'on en avait primitivement demandé. Ce prix était pour les anciennes familles moitié moindre que pour les nouvelles, distinction tout-à-fait contraire à l'essence de cette république, et à l'égalité constitutionnelle du patriciat. Quand on vit les dignités mises à l'encan parmi les nobles, les plébéiens marchandèrent la noblesse. Il fut proposé dans le conseil de mettre un prix au patriciat. Quatre citadins en offraient cent mille ducats, dont soixante mille en pur don, et quarante mille en prêt.

« Quoi ! s'écria l'un des avocats de la commune, « Ange Michele, quoi ! la patrie serait-elle assez malheureuse pour que son salut dépendît d'une somme « de quatre cent mille ducats ? Serions-nous dans l'alternative de périr ou de sacrifier, pour un si faible « secours, notre antique constitution ? Vous altérez

ce de ce gouvernement en mettant le patriciat
hère; est-ce guérir le mal que de gangréner le
politique? Est-il d'un gouvernement sage de
ntrevoir aux ambitieux plus de chances dans
ps de détresse que dans les temps de prospé-
Comment voulez-vous que le peuple respecte le
ir, dans les mains de ceux que naguère il
les compagnons de ses travaux et peut-être de
es? Vous avez besoin d'argent? eh bien! ven-
os fils, mais ne vendez jamais la noblesse. »
Marcello, membre du conseil du doge, ré-
que ce n'était point dénaturer la constitution
publique que d'imiter ce qu'elle avait déja fait
ccès, et que, quand cet exemple antérieur
rait pas, il faudrait le donner. Dans un état
iliait si souvent des étrangers à son ordre
e, et pour de si légers services, il fallait bien
er d'ôter aux citoyens l'espérance d'y parvenir.
t eu à se féliciter, pendant la guerre de Chiozza,
excité cette noble émulation. Les circonstances
s n'exigeaient pas de moindres efforts. Il n'était
onnable de s'exposer à perdre le royaume de
pour persister dans la vanité de ne point ad-
ses sujets au rang de ses égaux. Parmi les sujets
publique, il y en avait de si considérables, par
érite, leur fortune et l'ancienneté de leurs fa-
qu'ils pouvaient bien se comparer, sans pré-
on, à beaucoup de ces étrangers admis si facile-

ment aux honneurs du patriciat. Le premier principe de l'aristocratie était que l'ordre équestre fût nombreux, et comme l'affiliation des étrangers n'était guère qu'une fiction, il fallait bien le recruter de nationaux. Enfin la guerre actuelle avait, dès la première campagne, épuisé les finances, et il valait mieux se résoudre à partager la domination que s'exposer à la perdre. Puisqu'on aimait à citer les Romains, on devait se souvenir qu'ils accordaient, sans difficulté, le droit de citoyen à des nations entières, à des peuples vaincus.

Tout cela pouvait être vrai, si la question n'eût été de donner la noblesse pour cent mille ducats. L'exemple de la guerre de Chiozza n'autorisait point ce qu'on proposait. Dans cette guerre, on n'avait point offert la noblesse à tel prix ; on l'avait promise aux trente citoyens qui auraient le mieux servi la patrie, et certainement il est impossible de concevoir une manière plus noble d'y parvenir. Le choix avait été fait, après la paix obtenue, parmi tous les citoyens de l'état : plus il y en avait d'obscurs, plus l'impartialité et la bonté de ce choix étaient constatées. Les trente noms qu'on inscrivit alors au livre d'or ajoutèrent à son éclat ; mais ici c'était à l'approche du danger qu'on offrait, comme une marchandise, ce qui jadis avait été donné comme une récompense.

Quoi qu'il en soit, la proposition fut admise dans le sénat, dès le mois de février 1645, et le grand-

onseil la sanctionna après la perte de la Canée. Voici quel fut le décret : On publia que, parmi les citadins et autres sujets, qui, dans le délai d'un mois, offriraient de payer, pendant un an, la solde de mille soldats, et qui, pour cet effet, verseraient dans le trésor la somme de soixante mille ducats vénitiens, on en choisirait cinq, pour être élevés au rang des familles patriciennes. On admit à concourir à ces cinq choix les étrangers qui s'engageraient à entretenir douze cents soldats, c'est-à-dire à payer soixante-dix mille ducats.

Le choix devait être fait par le grand-conseil à la pluralité des suffrages.

On n'exigeait des prétendants que ces conditions ; d'être nés d'un mariage légitime, et de prouver que ni eux-mêmes, ni leur père, ni leur aïeul, n'avaient exercé de profession mécanique.

Une clause assez remarquable de ce décret, c'est qu'on y classa les nations étrangères, suivant le degré de préférence dont elles paraissaient susceptibles, d'après leur religion et leurs anciens rapports avec la nation vénitienne. « La magnifique et royale nation « grecque, disait-on, sera préférée, comme ayant long- « temps tenu le sceptre, et comme ayant bien mérité « de la république. Parmi les peuples d'Italie, nul ne « pourra être admis à la concurrence, qu'en justifiant « de toutes les conditions qu'exige la dignité de la no- « blesse vénitienne. La nation allemande sera assimi-

« lée à la nation grecque. Les Français, les Espagnol
« les Anglais, seront admissibles aux mêmes cond
« tions. Mais les Juifs, les Turcs, les Sarrasins, r
« pourront concourir, ni pour une somme quelcor
« que, ni même en alléguant des services rendus; «
« quiconque proposerait un choix dans une de ce
« trois dernières classes, sera puni du bannissemen
« perpétuel, et de la confiscation de ses biens. »

On vient de voir qu'on avait décrété seulement l'é
lévation de cinq familles; mais quand on s'est mis
vendre des graces pour de l'argent, ce n'est point un
inconséquence d'en vendre taut qu'il se trouve de
gens en état de payer. Au lieu de cinq patriciens
créer, on en admit quatre-vingts; on baissa même l
prix de cette faveur. Le trésor public se grossit d'un
somme de huit millions de ducats, et il fut constat
que le titre de noble vénitien ne valait que tel pri:
Mais il n'y a de grands honneurs que ceux qui pa
sent pour inestimables.

VII. Pendant qu'on prenait ces mesures de finan
on avait armé une flotte: vingt-une galères des prin
d'Italie étaient arrivées à la fin du mois d'août, p
la renforcer, et le cardinal Mazarin offrait le conc
de l'armée navale de France, sous des conditions «
se flattait apparemment qu'on n'accepterait pas
secours se réduisit à trois brûlots.

On avait eu occasion de s'apercevoir que le pa
de l'autorité entre le gouverneur de Candie et

nisait aux opérations défensives. Beaucoup de
'élevaient contre le commandant de la flotte,
o, qui, aussitôt que les Turcs s'étaient appro-
e la Suda, était sorti de ce port, et avait con-
s galères à Settia, c'est-à-dire à l'autre extré-
le l'île. La Suda était investie; Candie allait
Toutes ces considérations déterminèrent le gou-
ent à nommer un généralissime. Le choix se
r Jérôme Morosini. Il entra dans le port de la
e 4 septembre, ravitailla la place, envoya l'or-
out ce qu'il y avait de bâtiments de guerre dans
; venir le joindre, et se trouvant à la tête de
alères ou gros vaisseaux, il sortit pour livrer
s à l'ennemi. Les contrariétés accidentelles, qui
souvent manquer les entreprises dans les cam-
de mer, empêchèrent que le combat n'eût
t, dès le premier jour d'octobre, les alliés obli-
l'amiral à y renoncer, en se séparant de la
'énitienne, pour aller hiverner dans leurs ports.
ait déja de la mésintelligence entre les Vénitiens
s auxiliaires; ceux-ci étaient partis mal appro-
iés; après un mois de campagne, le biscuit
nçait à leur manquer, et les officiers de la ré-
ue ne voulurent jamais leur en fournir.
alliés s'étant séparés, la flotte turque sortit de
ée, et regagna Constantinople; de sorte que
campagne se termina, sans que les Vénitiens
t fait autre chose, qu'augmenter les fortifica-

tions et les approvisionnements des places qui leur restaient dans l'île. Le plus difficile était de trouver des soldats; les troupes qui défendaient ces places étaient absolument insuffisantes; les Vénitiens avaient donné des commissions pour la levée de cinquante mille hommes, et il ne leur en arrivait pas dix mille, quoique le roi de France leur eût permis de recruter dans ses états. Les peuples de l'île, mécontents de la république, ne témoignaient pas autant d'aversion qu'on l'avait espéré pour la domination ottomane.

Le peu de succès de cette campagne fit sentir encore plus vivement la nécessité d'augmenter l'autorité de celui qui était chargé de la défense de la colonie, non-seulement en mettant à sa disposition les forces de terre et de mer, mais encore en l'investissant de l'autorité civile, comme du pouvoir militaire.

Dans cette grave circonstance, le gouvernement vénitien s'écarta de l'une de ses constantes maximes, qui était de réduire son premier magistrat aux honneurs de la représentation, sans lui laisser aucune autorité personnelle. Les suffrages du grand-conseil se réunirent, pour conférer le commandement suprême au doge régnant, François Erizzo. Si son expérience militaire devait inspirer une grande confiance, son âge de quatre-vingts ans pouvait faire douter qu'il se chargeât d'un pareil fardeau. Le scrutin n'était pas encore dépouillé, lorsqu'on s'aperçut du résultat qu'il allait donner; tous les yeux se tournèrent vers ce

vieillard ; on hésitait, par respect, à lui annoncer une semblable mission. Mais lui, d'un air serein, déclara que son cœur se ranimait, en entrevoyant l'espoir de rendre encore quelques services à la patrie, et qu'il était prêt à lui consacrer le reste de ses forces et ses derniers moments. C'était un exemple de dévouement digne des beaux siècles de la république. Le départ du prince allait décider celui d'un grand nombre de patriciens. Probablement, on aurait fait les plus grands efforts, pour assurer le succès d'une expédition que le chef de l'état devait conduire. La Providence ne lui réservait pas l'honneur de mourir en combattant pour sa patrie ; il succomba à sa vieillesse, pendant qu'on faisait les préparatifs de son embarquement. On lui donna pour successeur le procurateur François Molino, dans le dogat, et Jean Capello, dans la place de capitaine-général.

VIII. La campagne qu'on allait entreprendre avait 1646
deux objets principaux; d'empêcher la chute des places que les Vénitiens occupaient encore dans l'île, et de reconquérir la Canée. Pour remplir l'un et l'autre objet, il importait d'intercepter tous les secours que les Turcs pouvaient recevoir. Ils tenaient à peu près tout le plat pays, mais ils n'avaient qu'un port. Dans la vue de les priver de tout secours, le généralissime Jérôme Morosini bloquait la Canée; et, afin de rester maître de la mer, il avait envoyé Thomas Morosini, son pa-

rent, avec une escadre de vingt-quatre galères, p
fermer les Dardanelles.

Dès qu'on apprit à Constantinople que les Vénit
se présentaient devant le détroit, le sultan ordon
avec fureur, à son amiral de forcer le passage. (
quante-cinq galères turques appareillèrent en ef
mais n'osèrent se hasarder à combattre. Il en coût
vie au capitan-pacha, qui fut décapité. Le port
Constantinople demeura bloqué jusqu'au printem
c'était le moment où la présence de l'escadre vénitie
était le plus nécessaire dans ces parages; elle fut o
gée de les quitter. Ses équipages étaient épuisés
une croisière d'hiver; les renforts qu'elle avait
mandés n'arrivaient point, et la flotte ottomane é
devenue si nombreuse, que Thomas Morosini ne p
vait plus conserver l'espérance de la refouler dan
détroit. Il leva sa croisière, et laissa le passage lil
aux ennemis.

Jean Capello venait de prendre le commandem
supérieur de toutes les forces vénitiennes à Cand
mais il n'avait ni l'activité, ni la résolution qu'exig
une mission de cette importance. On vit, pendant c
campagne, les deux flottes à quelques lieues l'une
l'autre, celle des Turcs dans le port de la Canée, c
des Vénitiens dans le port de la Suda, s'observer s
rien entreprendre de décisif. Elles se présentèrent
combat tour-à-tour, et semblèrent s'être donné le 1
pour le refuser. Mais pendant cette inaction des for

s, les Turcs resserraient la place de la Suda, aient l'investissement de Rettimo, et la peste les deux armées, les équipages des deux t toute la partie occidentale de l'île.

l évènement favorable aux Vénitiens dans pagne, fut l'arrivée d'une escadre française aisseaux, que le cardinal Mazarin envoya au e Candie. Ce fut une singularité remarquable e guerre, que de voir servir comme auxiliai- la même armée, deux escadres, l'une fran- autre espagnole, quoique ces nations fussent emies. La république crut reconnaître ce en inscrivant le cardinal au nombre de ses . Depuis que cette qualité était devenue vé- cessible à quiconque possédait soixante mille lle devait peu flatter un premier ministre de iche de plus de soixante millions. Ce renfort flotte auxiliaire à trente voiles; mais il est n obtienne de ses alliés une coopération vi- , quand le péril n'est pas commun. Ceux-ci t toujours des prétextes pour arriver tard, e retirer dans leurs ports aussitôt que la sai- ivernage approchait. Cette année se termina r un succès pour les troupes ottomanes. Elles ent d'assaut, le 23 novembre 1646, la place io. Cette perte indisposa le sénat contre le -général; Jean Capello fut rappelé, mis en , condamné à un an de prison, et Baptiste nommé à sa place.

main un poignard dans le cœur. Ainsi le promoteur de la guerre de Candie en fut justement une des victimes (1).

Le successeur de Méhémed sentit qu'il y allait de sa tête, s'il ne conduisait les affaires avec plus de succès que son prédécesseur. Il fit sortir une escadre, qui à la faveur des sinuosités de l'Archipel, échappa aux escadres vénitiennes, rallia les divisions ottomanes éparses dans les diverses stations, entra dans la Canée y débarqua un renfort de neuf mille hommes, et revint à Constantinople avant l'hiver, n'ayant perdu que deux galères coulées à fond par le canon de l'ennemi.

Pendant cette campagne de 1647, les armes de la république avaient obtenu quelques succès en Dalmatie, quoique les Turcs y entretinssent une armée de vingt mille hommes. Le résultat en avait été, outre la prise de plusieurs petites places, entre autres de la forteresse de Clissa, de déterminer la rébellion d'un

(1) Plusieurs années après, le comte de Cézy, de retour de Constantinople, où il avait été en ambassade, racontait ce trait devant Louis XIV, et quelques autres exemples de la justice des sultans. Il échappa au roi de dire : « Voilà cependant régner ! » Le duc de Montausier, qui était présent, se retourna vivement vers l'ambassadeur en lui disant tout haut : « Ajoutez donc qu'on les étrangle. » Louis XIV répara ce moment d'oubli en nommant gouverneur du Dauphin celui qui avait osé dire un mot si sévère.

ıde belliqueuse, connue sous le nom des Mor-
;. En secouant le joug des Ottomans, elle devint
auxiliaire des Vénitiens.

te même année fut signalée en Europe par la
ısion du traité de Munster. Les intérêts qu'on y
liscutés ne touchaient pas immédiatement la ré-
ıue de Venise; mais elle y était intervenue comme
trice, et elle eut la gloire de concourir à faire
ıaître les droits des princes de l'empire, et l'in-
dance de la Hollande.

Le commencement de la campagne de 1648 fut 1648
ıé par un désastre. Cette flotte victorieuse, qui,
es ordres de Grimani, avait poursuivi si long-
l'armée turque, et qu'il conduisait alors vers
roit des Dardanelles, pour le bloquer, fut as-
d'une si furieuse tempête, que vingt-huit bâti-
, parmi lesquels était le vaisseau amiral, furent
és dans les flots, et périrent avec tous ceux qui les
ıient. Le reste, consistant en six galères, cinq
ses et dix-huit vaisseaux, errait sur l'Archipel:
rd Morosini les rallia, en prit le commandement,
ya vers Candie les bâtiments hors d'état de tenir
r, et, fidèle aux ordres du généralissime, qui
t plus, se rendit à la station qui lui avait été as-
, sans comparer ses forces à celles de l'armée
ıane. Il arriva aux Dardanelles, pendant que
antinople se réjouissait de la perte de la flotte
enne. Son apparition subite fit d'autant plus

d'impression qu'elle était moins attendue. Le capitan-pacha se présenta avec quarante galères pour forcer le passage. Les Vénitiens l'obligèrent de rentrer honteusement dans le port, où le sultan lui fit trancher la tête.

Louis-Léonard Moncenigo fut envoyé à Candie, pour y remplacer le brave Grimani. Les Turcs s'étaient approchés de la capitale, depuis la conquête de Rettimo. Leur armée avait alors trois stations principales : elle gardait la Canée, elle assiégeait la Suda, devant les portes de laquelle elle avait élevé trois pyramides de cinq mille têtes de chrétiens, et elle commençait l'investissement de Candie. Pour les empêcher de recevoir des renforts, il ne suffisait pas de fermer le passage des Dardanelles, il fallait écarter des attérages de l'île une multitude de bâtiments, qui, sortant de tous les ports de l'Archipel et de la Morée, venaient jeter dans la Canée des hommes et des munitions. Mais après un désastre récent, le capitaine-général ne pouvait avoir à sa disposition que de faibles moyens; il rappela Bernard Morosini, avec une partie de son escadre; de sorte qu'il ne resta que vingt galères à l'entrée du détroit. Elles suffirent pour paralyser, pendant toute la campagne, la flotte turque de Constantinople. Huit galères, ramenées par Morosini, et quelques autres qui furent expédiées de Venise, donnèrent la chasse à toutes les escadres ennemies, prirent quelques bâtiments, mais n'empêchèrent point la com-

munication de la Canée avec la Morée, ni par conséquent, l'arrivée des renforts.

XI. Les Vénitiens en avaient encore plus besoin que les Turcs. Le siége de Candie était formé. Une ligne de circonvallation fermait la place. La tranchée était ouverte; les batteries avaient commencé à jouer, et les assiégés avaient eu déja deux assauts à repousser. Je ne puis pas entreprendre de rapporter ici les particularités d'un siége qui dura plus de vingt ans. Ces détails, qui appartiennent à l'histoire de l'art, ne peuvent entrer dans une histoire politique, dont ils détruiraient les proportions. Je me bornerai à faire mention des circonstances principales, et surtout de celles qui peuvent être particulières à ce siége mémorable.

Le pacha qui l'avait entrepris n'avait pas plus de trente mille hommes devant cette place. Dans la ville, les travaux des fortifications, qu'il fallait continuellement réparer, occupaient un si grand nombre de bras, que le capitaine-général fut obligé de désarmer une partie des galères, pour renforcer la garnison. Jussuf, voyant les assiégés relever opiniâtrément leurs murailles démolies par son artillerie, pressait les attaques pour ne pas laisser le temps aux ennemis de se défendre, et à son maître de le condamner. Dès qu'il vit une brèche ouverte à un bastion principal, il fit donner un troisième assaut qu'il commandait en personne. Non-seulement la garnison le soutint, mais elle fit une sortie qui repoussa les assaillants jusque dans leurs

lignes. Le lendemain, il les ramena à la charge. Il vit ses drapeaux plantés sur trois différentes parties du rempart. On y combattait avec une égale fureur, lorsque l'explosion fortuite de quelques barils de poudre répandit l'épouvante. Turcs et Vénitiens, tous se crurent sur une mine qui allait sauter, tous descendirent précipitamment de la brèche. Un officier, qui courait dans la ville, rencontre le généralissime, lui dit que tout est perdu, que l'ennemi est dans la place, qu'il reste à peine le temps de se jeter dans un vaisseau. « Eh bien! répond Moncenigo, mourons les armes à « la main. Que les braves me suivent. » Il rallie des soldats, rassemble quelques bourgeois, monte sur la brèche, y retrouve les Turcs, les précipite dans le fossé, et le comble de leurs morts. Sans lui, la guerre était terminée ce jour-là. Cet acte de courage coûta aux Turcs vingt ans d'efforts. Dans les six premiers mois du siége, Moncenigo leur fit perdre plus de vingt mille hommes, et le pacha se vit réduit à se fortifier dans son camp avec les restes de son armée, pour y attendre des renforts incertains.

Rassuré momentanément sur le sort de Candie, le capitaine-général s'embarqua sur quelques galères, entra, malgré les ennemis, dans le port de la Suda, se mit à la tête de la garnison, fit plusieurs sorties, détruisit les ouvrages des assiégeants, et les contraignit de s'éloigner.

XII. Si le gouvernement de Venise avait eu alors

une vingtaine de mille hommes à faire débarquer à Candie, il est probable qu'on aurait écrasé ou forcé à se rendre, les restes de l'armée du pacha, qui n'avait point de retraite. Mais Venise, à force d'être une ville riche, avait cessé d'être une ville guerrière. On n'y connaissait plus d'armes que les trésors. Quelques vaillants hommes y donnaient l'exemple du dévouement personnel; mais ils ne trouvaient que des admirateurs. L'habitude de la vénalité avait tellement prévalu qu'on imaginait tous les jours quelque nouvel expédient, pour grossir le trésor, au risque d'avilir les fonctions publiques. Outre les nouveaux impôts, outre les dons volontaires, outre l'emploi des capitaux appartenant aux mineurs, et aux établissements de charité, qui étaient déposés à la procuratie de Saint-Marc, et que l'on convertit en créances sur l'état, portant six pour cent d'intérêt, on mit en vente toutes les charges publiques, on admit, pour de l'argent, les jeunes patriciens à siéger dans les conseils, et à exercer les magistratures avant l'âge prescrit par les lois. On voulut que l'argent effaçât les crimes; la peine du bannissement fut remise à ceux qui eurent de quoi s'en racheter; de sorte que la justice cessa d'être égale pour le riche et pour le pauvre. Enfin, une chose qui caractérise encore mieux l'esprit du temps, c'est la conversion du service personnel, que tous les populaires devaient à la marine, en une contribution pécuniaire, et cela dans un moment où l'on manquait de soldats,

de chiourmes et de matelots. Accoutumés à calculer le pouvoir de l'argent, les grands et le peuple demandaient à ce dieu de Venise de sauver l'honneur et l'indépendance de la patrie.

On ne doit point s'étonner si, dans cette disposition de l'esprit public, le gouvernement conçut la pensée de mettre un terme à cette guerre si dispendieuse, en abandonnant la colonie qui en était le sujet. Déja plus d'une fois, depuis le commencement des hostilités, on avait tâché, soit par le baile, toujours prisonnier à Constantinople, soit par un agent subalterne qu'on y avait envoyé, soit par l'entremise de l'ambassadeur de France, de sonder les dispositions du divan. Les ministres de la Porte s'étaient montrés inébranlables dans la résolution de retenir Candie.

Le conseil du doge hasarda la proposition de la leur céder. Vincent Cussoni se chargea de développer cette proposition devant le sénat. Il insista principalement sur l'impossibilité de pourvoir aux dépenses qu'exigeait la continuation de la guerre. La dernière campagne avait plus coûté que la guerre de Chypre, qui avait duré trois ans. Il rappela cette maxime, que le succès devant toujours demeurer au plus fort, la prudence exige que l'on calcule ses ressources, sans se faire illusion, et que, si on les reconnaît inférieures à celles de l'ennemi, on se hâte de traiter avant qu'elles ne soient épuisées. « Peut-être, « dit-il, au moment où je parle, le croissant est-il ar- « boré sur les débris de Candie. Si elle est perdue,

uel est l'objet de la continuation de la guerre? Si lle tient encore, profitons de sa résistance pour raiter avec moins de désavantage. Ce serait s'aveugler, que d'espérer de triompher dans une lutte si inégale. Plus nous la prolongerons, moins nous serons n état d'exiger des Turcs quelques ménagements. Craignons, en achevant de nous épuiser, d'encourager d'autres ennemis, qui n'attendent peut-être que notre atastrophe pour se jeter sur nos dépouilles. »

Je ne trouve point, dans cette opinion du rapporur, une raison que sans doute il ne voulait point ouer, mais qui n'en était pas moins réelle; c'est ue les Vénitiens, habitués aux bénéfices du comerce, regardaient comme la plus grande des privaons, l'interruption des expéditions maritimes. Que on reporte un instant les yeux sur toute l'histoire e la république, on la verra toujours soutenir, avec onstance, les guerres continentales, et abréger par des acrifices, quand elle ne le pouvait pas par des victoires, les guerres maritimes, bien qu'elle eût assurément plus de moyens pour soutenir celles-ci que celles-là.

Les huit ou neuf guerres que la république eut contre les Génois, ne durèrent ensemble que vingtcinq ans. Il fallut plus de trente campagnes pour terminer les querelles des Vénitiens avec les princes de la Lombardie, et la guerre qui précéda et suivit la ligue de Cambrai, dura presque sans interruption depuis 1495 jusqu'en 1529.

De cette observation, on pourrait conclu les états dont la force et la richesse ont pour j le commerce maritime, sont plus habiles à guerre de mer, et plus capables de souteni temps la guerre de terre. L'essentiel est de c les moyens de continuer ses efforts.

On avait vu, un siècle auparavant, Venise à ses lagunes, et puissante encore, parce que lui restait ouverte. Aujourd'hui, la guerre co Turcs avait le plus grand inconvénient que l tiens pussent redouter, elle privait l'état et l culiers des tributs de la mer et de l'Orient.

Aussi la paix avait-elle beaucoup de partis torrent des voix, dit un historien, courait à la volontaire de Candie, que quelques sénateurs être une partie gangrenée de la république. monde soupirait après le repos, c'est-à-dire a liberté du commerce. Mais les hommes plus ressés rougissaient de l'acheter à ce prix. Jean s'éleva contre cette proposition; Louis Cor Louis Valaresso, François Querini, le secondè vement. Ils ne se dissimulaient pas la puissa sultan; mais ils comptaient sur ses vices. Ils esp que les désordres de la cour ottomane fourn tôt ou tard quelque occasion favorable pour la ou pour la paix; en effet, pendant qu'on délib Venise, une révolution, dont le meurtre du vis été le premier signal, s'opérait à Constanti

im venait d'être déposé, étranglé, et une faction it son fils sur le trône ; mais le moyen de prévoir ection qu'allait prendre un gouvernement exercé m d'un enfant de six ans, et dans une cour si ée aux orages ?

nouvelle de cet évènement détermina le sénat, une délibération de plusieurs jours, à rejeter la sition d'acheter la paix par la cession de Candie. isit l'occasion de l'avènement du nouveau sultan, envoyer à la Porte une ambassade de félicitation, -dire un négociateur ; mais quand on demanda sseports pour ce ministre, le nouveau grand-visir dit qu'on le recevrait, s'il arrivait avec l'autorisa- e céder Candie et de rendre la forteresse de Clissa.

gouvernement vénitien déclara au contraire, ne pouvait entamer une négociation que sur la l'une restitution réciproque. Cette réponse fut au grand-visir par le baile, accompagné d'une ation des Vénitiens établis à Constantinople.

and cette déclaration eut été expliquée au visir drogman de la république, il entra dans une ureur, qu'il fit étrangler cet interprète, ordonna chargeât de fers le baile et tous ceux qui l'ac- agnaient, et les fit conduire, à travers les flots populace insolente, dans le château des Sept- , où on les enferma dans des cachots.

outrages prouvent moins le mépris des Turcs la nation vénitienne, que leur ignorance du des gens. Dix ans plus tard, ils traitèrent à

peu près de la même manière un ambassadeur de Louis XIV, quoiqu'ils ne fussent point en guerre avec la France; et, quand le roi fit demander les motifs de cette insulte, on la redoubla, au lieu de la réparer. Le plus puissant monarque de l'Europe dévora son ressentiment : les Vénitiens se vengèrent par une victoire.

1649 XIII. Leur amiral Jacques Riva, tenant, pendant tout l'hiver, la pénible station des Dardanelles, avait bloqué le détroit avec vingt galères. Il venait de détacher une division pour aller renouveler sa provision d'eau sur les côtes voisines, où l'on n'obtenait rien qu'à main armée, lorsqu'il vit la flotte ottomane, forte de quatre-vingt-trois bâtiments, se déployer sur la mer de Marmara et s'engager dans le détroit. Trop faible, dans ce moment, pour lui fermer le passage, il s'acharna à la suivre, en la canonnant vivement; la plupart de ses galères détachées vinrent le joindre, et tout l'Archipel vit quatre-vingts vaisseaux turcs fuyant, pour éviter le combat, devant une vingtaine de galères vénitiennes. Content d'être sorti du détroit, sans avoir été dans l'obligation d'en forcer le passage, le capitan-pacha longea la côte de l'Asie mineure, et se glissant entre l'île de Lesbos et le continent, chercha un asyle dans la rade de Foschia, qui est l'ancienne Phocée, à l'embouchure de l'Hémus, un peu au nord de Smyrne. Il avait intérêt à se rapprocher de cette dernière ville, parce qu'une flotte auxiliaire l'y attendait : elle était composée de bâtiments barbaresques et de vaisseaux chrétiens que les Turcs avaient arrêtés et armés dans

toutes les échelles du Levant. Mais à peine étaient-ils arrivés sous le canon de Foschia, que les Vénitiens paraissent à l'entrée de la rade : ils s'y engagent, malgré le feu des batteries de terre et des vaisseaux ; pénètrent jusqu'au mouillage des Turcs, trop resserrés pour manœuvrer ; les forcent de se jeter les uns sur les autres ; repoussent les bâtiments qui osent s'approcher pour tenter l'abordage ; les écrasent de leurs boulets, en prennent quelques-uns ; mettent le feu à d'autres, et s'éloignent, pour n'être pas enveloppés dans l'incendie. Cette bataille coûta, dit-on, aux Turcs sept mille morts et quinze galères ; et, s'il faut en croire les historiens vénitiens, la flotte de la république n'y perdit que quinze hommes. C'est probablement une exagération ; mais cette action n'en était pas moins très-audacieuse, et constatait la supériorité de la marine vénitienne.

On la célébra à Venise par des réjouissances dans lesquelles le peuple manifesta son ressentiment contre la France, qu'il soupçonnait de voir sans regret cette guerre allumée entre les Turcs et la république ; plusieurs Français furent poursuivis, maltraités, tués dans les rues de Venise ; des placards injurieux furent affichés ; le peuple brûla l'effigie d'un Turc, d'un Juif et d'un Français. La maison de l'ambassadeur fut même menacée.

Cette victoire de Foschia occasionna le changement du grand-visir et l'adoucissement de la captivité du baile de Venise, qui fut transféré des Sept-Tours dans

son palais, où on continua de le garder à vue. Mais Riva fit la faute de ne point bloquer les Turcs dans Foschia. Ils en sortirent, et, réunis à l'escadre barbaresque dans le port de Smyrne, passèrent à la vue de Candie, en allant débarquer à la Canée les troupes que le pacha attendait, pour reprendre les opérations du siége de la capitale.

Pendant tout le reste de la belle saison, ce siége fut poussé très-vivement ; cependant les assiégés faisaient acheter bien cher à l'armée assaillante le peu de terrain qu'elle gagnait. Un même bastion fut pris et repris jusqu'à quatre fois. Les ouvrages étaient aussitôt ruinés qu'ébauchés, et recommencés que détruits. Les Turcs, les Vénitiens, creusaient la terre les uns sous les autres. Souvent au milieu d'un combat acharné, l'explosion d'une mine faisait sauter l'ouvrage qu'on se disputait, et engloutissait les combattants des deux partis : la ville était couverte de feux. Ce fut particulièrement pendant cette campagne de 1649, que les assiégeants y firent pleuvoir une prodigieuse quantité de bombes. Cette guerre si active, les Vénitiens la soutenaient au milieu de toutes les privations ; et les généraux turcs avec des troupes mutinées, qui, à chaque retard de leur paie, déclaraient, à grands cris, qu'elles voulaient se rembarquer.

1650 Comme il est bien difficile qu'une flotte tienne constamment une même station, le blocus du port de la Canée ne put être tellement resserré que l'armée turque

ne trouvât jour pour en sortir et pour aller hiverner à Constantinople. Les amiraux vénitiens, voyant qu'avec toute leur activité et toute leur expérience, ils ne pouvaient ni détruire la flotte turque, qui reparaissait tous les ans plus considérable, ni empêcher l'armée de Candie de recevoir des renforts, conçurent l'idée de se hasarder dans les Dardanelles et d'aller brûler toute la marine ottomane, dans le port de la capitale. Ce projet audacieux effraya un sénat toujours circonspect. Riva continua de croiser à la sortie du détroit; le capitaine-général fit des courses dans l'Archipel, ruinant les établissements des ennemis et leur prenant un grand nombre de bâtiments isolés. A Candie, les travaux du siége épuisaient une garnison qu'il fallait renouveler sans cesse. Les Turcs s'étaient étendus jusqu'à l'extrémité orientale de l'île, et commençaient le siége de Settia. On se détermina à détacher sept ou huit cents hommes de la garnison de Candie, pour y jeter du renfort, mais ce corps fut surpris dans sa marche, entouré et taillé en pièces. Alors les Vénitiens, désespérant de sauver Settia, en firent sauter les fortifications et en transportèrent la garnison dans la capitale.

A Constantinople, tout était dans la confusion. La flotte n'avait pu sortir des Dardanelles : le capitan-pacha, le divan, s'accusaient réciproquement : les janissaires demandaient la tête du grand-visir : on changeait de ministre, d'amiral. Cette guerre, si longue et mêlée de tant de succès divers, n'était pas populaire.

Le corps des janissaires murmura hautement contr l'arrestation de l'ambassadeur de la république, (exigea l'exil du muphti, à qui on imputait cette vi lence. Le baile fut renvoyé à Venise.

Tout ce que les Turcs purent faire cette année, (fut de jeter dans l'île de Candie un renfort de tro mille hommes, qui ne réparait pas, à beaucoup prè les pertes de l'armée assiégeante. La flotte turque pa vint cependant à franchir le détroit en 1651.

1651 XIV. Le généralissime Moncenigo alla à sa rencor tre, l'aperçut, le 10 juillet, près de l'île de Paro Deux de ses galéasses, qui formaient son avant-gard se jetèrent au milieu de la ligne ennemie. Thom Moncenigo, qui en conduisait une, fut tué; Laza Moncenigo, commandant de l'autre (car ce nom gl rieux revient toujours dans les fastes militaires de république), reçut plusieurs blessures; mais ces deu bâtiments firent un feu si terrible, qu'ils avaient dé mis le désordre dans l'armée ottomane, avant que flotte vénitienne fût à portée de prendre part au cor bat. Quand elle arriva, la bataille fut décidée. U vaisseau turc de soixante canons, et neuf autres (moindre grandeur, furent pris, cinq furent brûlé et quatre ou cinq mille hommes demeurèrent au po voir du vainqueur.

Cette victoire de Paros rendait les Vénitiens ma tres de l'Archipel; et, pour ranimer le courage d défenseurs de Candie, la flotte victorieuse vint défil

e de cette place, conduisant à sa suite les vais-
enlevés à l'ennemi, qui portaient le pavillon
n renversé. Cependant les restes de la flotte
se jetèrent dans la Canée, et y débarquèrent
cours. De nouvelles révolutions éclatèrent à
ntinople. Les chefs des divers partis se sup-
ent mutuellement; et, sous les yeux du jeune
le sérail fut ensanglanté par le meurtre de la
sa grand'mère.

ise changeait aussi dans ce temps-là son géné-
ne; mais ce rappel, loin d'être l'effet d'une ré-
n, n'était qu'un hommage rendu à cette an-
maxime de la république, qui ne permettait
e le commandement suprême restât long-temps
s mêmes mains. Léonard Foscolo, successeur
ocenigo dans la charge de capitaine-général, eut
mer une révolte d'une partie de la garnison de
, composée d'Albanais, qui, mécontents de
pu obtenir une augmentation de paie, mena-
de livrer à l'ennemi deux bastions, dont la
leur était confiée. Le reste des troupes marcha
ces mutins; on les força de mettre bas les ar-
t la corde fit justice des chefs de la sédition. 1652
olo, en croisant dans l'Archipel, rencontra une
e turque sur laquelle était le capitan-pacha lui-
Cet amiral, n'ayant pu faire sortir sa flotte
rdanelles toujours étroitement bloquées, s'était
qué à Ténédos sur vingt-cinq galères barbares-

ques, qui l'y attendaient. Cette escadre évita le combat, et se sauva, avec quelque perte, dans le port de Rhodes.

Cette campagne de 1652 n'offrit point d'évènement décisif; il y en eut un d'assez remarquable : ce fut la désertion et l'apostasie d'un noble vénitien nommé Louis Navagier, dernier rejeton d'une illustre famille. Il servait alors comme capitaine de vaisseau. La passion du jeu le ruina, et le désordre de ses affaires et de ses pensées l'entraîna jusqu'à changer de patrie et de religion. Il trouva chez les Turcs ce qui attend toujours les transfuges, d'abord quelque faveur, puis le mépris, le soupçon et la mort.

1653 Quelques espérances de paix commencèrent à luire. L'ambassadeur de France à Constantinople donna avis au sénat que les ministres actuels ne paraissaient pas éloignés d'écouter de nouvelles propositions. On se hâta d'envoyer un baile, qui fut Jean Capello; mais lorsque ce négociateur eut demandé la restitution des conquêtes, en offrant cependant un tribut, le visir lui ordonna de partir sur-le-champ, et, se ravisant bientôt après, le fit arrêter dans sa route. La captivité de ce malheureux plénipotentiaire fut si longue et si rigoureuse, qu'il essaya d'attenter à sa vie, et succomba enfin à ses souffrances et à son chagrin.

1654 XV. Moncenigo fut renvoyé pour prendre le commandement à la fin de l'année 1653. La campagne suivante s'ouvrit par un de ces combats également glorieux et déplorables, qui affaiblissent encore plus

qu'ils n'illustrent les armes des vainqueurs. Joseph Delfino gardait le passage des Dardanelles avec seize vaisseaux, deux galéasses, et huit galères. Il était observé, du côté de l'Archipel, par trente-deux bâtiments barbaresques, qui cherchaient à l'attirer loin du détroit.

Le 6 juillet 1654, il vit venir à lui de Constantinople soixante-quinze galères, ou vaisseaux turcs. Il donna aussitôt le signal du combat; mais, soit que plusieurs de ses capitaines eussent mal exécuté cette manœuvre, soit que les courants ne leur permissent pas de garder la ligne, douze vaisseaux et six galères furent emportés loin du détroit. L'amiral restait avec deux galères, deux galéasses, et quatre vaisseaux.

Cette disproportion de forces ne l'empêcha pas de tenir ferme. Chacun des huit bâtiments fut bientôt entouré par plusieurs vaisseaux ennemis. Une de ses galères succomba, après une belle défense. Un vaisseau, que montait Daniel Morosini, faisait un feu terrible, et venait d'obliger une galère ottomane à amener son pavillon. Les Turcs faisaient les plus grands efforts pour la reprendre. Ne pouvant y parvenir, ils y mettent le feu. L'incendie gagne le bâtiment de Morosini, qui saute en l'air. Un autre éprouve bientôt après le même sort. Le troisième vaisseau et les deux galéasses se font jour au travers des ennemis, et gagnent la haute mer. Il ne restait plus sur le champ de bataille, au milieu de toute la flotte turque, que

Delfino avec son vaisseau, et une galère. Ce vaisseau, canonné depuis le commencement de l'action par six bâtiments ennemis, n'était plus en état de manœuvrer, ni de se défendre. L'amiral ordonne d'y mettre le feu, fait passer tout l'équipage sur la galère, y passe lui-même, et avec ce seul et dernier bâtiment, percé de tous côtés, sans voiles, sans gouvernail, soutient le choc de toute une armée, éloigne par son feu ceux qui veulent l'aborder, et, se laissant entraîner par le courant, sort du détroit au milieu des ennemis frappés d'admiration, et confondus d'une telle résistance. Hors du canal, il se trouve jeté sur la côte; il se dégage. Les Turcs viennent l'assaillir; il les repousse, leur prend une galère à l'abordage. Entouré par quatorze vaisseaux ennemis, il abandonne sa proie, s'ouvre un passage, et, à la faveur de quelques lambeaux, qui lui servent de voiles, regagne le reste de son escadre. Le lendemain, il voulait attaquer les ennemis qui, dans le combat de la veille, avaient eu deux de leurs vaisseaux brûlés, et trois mille hommes tués; mais les vents l'en éloignèrent; et le capitan-pacha, après avoir employé un mois à réparer sa flotte, courut ravitailler la Canée, et rentra dans les Dardanelles, regardant comme un succès d'avoir traversé l'Archipel sans rencontrer l'ennemi. Moncenigo mourut de chagrin de ce que cette flotte lui avait échappé.

XVI. Ces divers exemples montraient assez que ce

ooint l'habileté qui devait décider du résultat
guerre. Toujours victorieux sur mer, les Vé-
n'empêchaient pas l'armée de Candie de rece-
renforts. Elle poussait plus ou moins vive-
siége de la capitale de l'île ; mais la durée de
erre était désespérante. Rien ne prouvait mieux
té des forces que l'appareil de troupes et de
x que l'empire turc, malgré sa détestable ad-
tion, renouvelait tous les ans.
ntant que trop l'impossibilité de triompher
onstance, la république appelait à son secours
eur, la France, l'Espagne, le protecteur qui
ait alors l'Angleterre, le pape, et jusqu'à ce
in, alors presque inconnu, qu'on appelait le
duc de Moscovie. Tous ces princes ne lui té-
ent qu'un intérêt stérile ; les plus voisins lui
ent, vers la fin de chaque campagne, quel-
lères qui se retiraient avant l'hiver.
rance avait deux intérêts opposés. Elle voyait
ret les Vénitiens en guerre avec l'empire turc,
n'elle espérait les supplanter dans le commerce
nt ; mais elle ne pouvait voir sans crainte les
ns acquérir, dans la Méditerranée, des posses-
ui, tôt ou tard, devaient leur en assurer l'em-
ns cette alternative d'ambition et d'inquiétu-
cour de France cherchait à s'emparer du rôle
liatrice. Ses ministres, à Constantinople et à
, avaient pour instruction, l'un, de ralentir

l'ardeur du divan ; l'autre, de soutenir le courage de la république ; et le sénat vénitien prouva l'importance qu'il attachait à ces bons offices, en inscrivant, au livre d'or, le nom du comte d'Argenson, alors ambassadeur de Louis XIV, et en l'autorisant à ajouter à son écusson les armes de la république.

Le pape supprima quelques couvents dans le territoire vénitien, et permit la vente de leurs biens. C'était une ressource médiocre, mais une concession fort importante ; parce qu'elle consacrait le principe qu'on ne peut faire un meilleur emploi des biens de l'église, comme de tous les autres, que de les affecter aux besoins de la patrie. Ce pape, qui était Alexandre VII, mit un prix à cette condition. Il exigea le rappel des jésuites (1) ; et le gouvernement y consentit

(1) « Sans les conjonctures où se trouvoient alors les Vénitiens, les jésuites n'auroient jamais obtenu leur retour, quelque grand que fût leur crédit dans la plupart des cours de l'Europe. Mais, heureusement pour eux, la république avoit alors à soutenir la guerre de Candie, elle avoit besoin du pape pour en tirer quelques secours pécuniaires, et des permissions d'imposer quelques taxes sur le clergé. Les Chigi, neveux du pape, avoient encore plus besoin d'argent pour bâtir leur palais et établir leur fortune. Dans ces nécessités réciproques les jésuites firent offrir au pape une somme considérable d'argent. Ils lui firent dire qu'en la distribuant ou à sa famille ou à la république, il feroit grand plaisir à l'une ou à l'autre ; que la compagnie ne lui demandoit que d'employer ses soins à faire en sorte que la république voulût bien lever l'édit de

cédant à la nécessité de ménager le souverain pontife, et de complaire à la France, qui, dans cette affaire, témoigna en faveur de cette société un intérêt très-vif et très-difficile à expliquer. Ce rappel porta tous les caractères, non d'une mesure spontanée, mais d'une concession. On permit aux jésuites de rentrer dans le territoire, mais non dans leurs biens. Au lieu de maisons magnifiques qu'ils possédaient auparavant, il fallut qu'ils achetassent un couvent de l'un des ordres qui venaient d'être supprimés. C'était une espèce de contradiction de renvoyer des moines, pour en rappeler d'autres. Une autre preuve bien évidente qu'on regardait ceux-ci comme dangereux, ce fut le décret qui leur défendit de résider plus de trois ans dans les pays de la domination de la république. On leur per-

---

bannissement qu'elle avoit prononcé contre la société, et la recevoir de nouveau dans son sein, afin de prier Dieu pour la prospérité de l'état et l'heureuse fin de la fâcheuse guerre dont elle étoit affligée. Le pape eut égard à une requête si adroitement dressée et si puissamment soutenue. Les Vénitiens, voyant que le pape demandoit si instamment le rappel des jésuites et que tous les secours qu'ils en pouvoient attendre dépendoient de cette condition, y donnèrent enfin les mains, et chacun obtint ce qu'il souhaitoit, la république des secours, la société son rappel à Venise, et le pape des sommes qui paroîtroient incroyables, si l'on ne savoit les moyens qu'ont ceux qui les donnent de le pouvoir faire sans se gêner.» (*Hist. ecclésiastique*, de l'abbé Racine, t. 10, p. 40.)

mit d'ouvrir un collége; c'était en cela qu'ils pou vaient être éminemment utiles, s'ils avaient su s' borner. Mais on eut soin d'exiger toujours, dans l pratique de l'enseignement, la plus grande publicité Le temps ne ralentit point cette méfiance; car, e 1759, le gouvernement refusa un asyle aux jésuite chassés du Portugal, défendit, sous peine de la vie, douze de ces pères qui arrivaient du Paraguay, d mettre le pied sur le territoire de la république, e appesantit encore le joug qui pesait sur les siens. U père Vota, fameux dans la société, ayant imaginé d former une espèce d'académie de jeunes nobles, dan laquelle il leur donnait des notions de géographie, d politique et d'histoire, reçut ordre de sortir du terri toire vénitien et de n'y plus rentrer. On avait oublié ou plutôt on se souvenait, qu'autrefois saint Ignac était apparu à plusieurs vieux sénateurs, pour les ordonner de prendre chacun un de ces bons pères de l'amener dans leur palais, et de le combler de soin et d'honneurs.

1655 Le doge, François Molino, mourut en 1655. O lui donna pour successeur Charles Contarini; et l procurateur de Saint-Marc, Jérôme Foscarini, fu nommé capitaine-général.

La mort du dernier généralissime avait fait tombe momentanément le commandement entre les mains d François Morosini, dont le nom, dès long-temps illus tre, devait être immortalisé dans cette guerre, où

le recevoir un nouvel éclat, par le dévouement
iarche de Venise, Jean-François Morosini, qui
nné à tout le clergé l'exemple d'un désintéres-
patriotique; par les campagnes du généralis-
rôme, et de Bernard; enfin par la mort glo-
le Thomas et de Daniel Morosini, qui, tous
waient péri entourés de la flotte turque, et à
es Dardanelles.

pois Morosini saccageait les établissements des
ur les côtes de l'Archipel, brûlait leurs maga-
truisait leurs manutentions, en attendant le
u généralissime; mais il fut obligé de conserver
andement, parce que Foscarini arriva malade,
ut quelques jours après. Morosini alla mettre
devant Malvoisie. Cette place, située sur la
entale de la Morée, était un entrepôt d'où les
nvoyaient continuellement des renforts et des
sionnements à leur armée de Candie.

fois, ce fut Lazare Moncenigo, qui, avec qua-
lères ou vaisseaux, fut chargé de fermer le
des Dardanelles. Les Turcs s'y présentèrent
s de cent bâtiments. La bataille fut générale,
toire resta fidèle aux armes de la république.
e mêlée de six heures, il y eut trois vaisseaux
is, onze brûlés, neuf coulés à fond. Les Véni-
en perdirent qu'un, qui fut dévoré par les
. Le lendemain, ils bloquèrent, dans le port
hia, le capitan-pacha, qui s'y était réfugié

avec le reste de ses galères ; mais il en fut de cette taille comme de toutes les autres ; ni la rade de I chia, ni le port de Malvoisie, ne purent être const ment bloqués. Malvoisie fut délivrée par la retrait Morosini, qui rentra à Candie ; et le capitan-pac profitant de l'éloignement de Moncenigo, ramena débris de son armée à Constantinople.

Un nouveau capitaine-général, Laurent Marce arriva à Candie, pour y prendre le commandemen toutes les forces vénitiennes.

Les désastres de l'armée turque excitèrent une n velle sédition dans la capitale de l'empire otto Les janissaires, entourant le sérail, demandère grands cris qu'on leur livrât les ministres, le mup et quarante autres personnages. Toutes ces convulsi finirent par un carnage, qui ensanglanta les rues Constantinople, et par la nomination et la mort trois ou quatre visirs, qui se succédèrent en quelq jours.

Les batailles perdues troublaient la capitale p qu'elles ne désorganisaient l'armée. La guerre co nuait toujours avec une égale vigueur.

1656 Charles Contarini, qui avait été si récemment él au dogat, ne régna pas un an. Après lui, Franç Cornaro n'occupa le trône que vingt jours. Ven célébrait, par des réjouissances publiques, l'élect d'un nouveau doge, Bertuce Valier, lorsqu'on aborder une galère, qui portait des pavillons tu

renversés. On en vit descendre Lazare Moncenigo ; il avait la tête enveloppée, un œil crevé. Il venait rendre compte au sénat d'un nouveau combat qui s'était donné, le 26 juin 1656, aux Dardanelles.

XVII. Les Turcs, avec quatre-vingt-dix-huit bâtiments, avaient voulu passer au travers de l'armée vénitienne qui barrait le canal ; le généralissime y commandait en personne ; son vaisseau en avait pris deux à l'ennemi. Les Turcs avaient eu dix mille morts ; quatorze de leurs galères avaient pris la fuite ; plusieurs avaient été abandonnées par les équipages ; quatre-vingt-quatre bâtiments, et cinq mille prisonniers étaient au pouvoir du vainqueur.

Cette victoire n'avait coûté que trois cents hommes aux Vénitiens ; mais au nombre de leurs morts était le généralissime lui-même, qu'un boulet de canon avait emporté. Trois vaisseaux vénitiens avaient péri par le feu ; de ce nombre était celui de Moncenigo.

L'aspect de ce guerrier, défiguré par sa blessure, racontant un combat où son navire avait péri ; la belle mort du général vainqueur, l'imagination qui se représentait une armée entière détruite, Constantinople en alarmes, et le paix couronnant de si beaux trophées, tout cela devait exciter l'enthousiasme, et décider les suffrages publics en faveur de Lazare Moncenigo, pour lui faire déférer le commandement suprême. Cependant le sénat lui préféra le procurateur Bernardi ; mais les suffrages du grand-conseil ne confirmèrent point

ce choix, et Moncenigo repartit avec le titre de généralissime, méditant des projets contre Constantinople. Il trouva les îles de Ténédos, de Stalimène et de Samothrace, conquises par l'armée victorieuse, et apprit avec étonnement que déja une nouvelle armée turque parcourait l'Archipel; qu'une flotte plus considérable était rassemblée dans la mer de Marmara, et qu'on voyait se déployer sur les côtes des Dardanelles un camp de cinquante mille hommes.

Ce nouvel armement, fait avec une incroyable célérité, ne prouvait pas seulement les ressources de l'empire turc; il fallait que l'administration fût tombée entre des mains habiles à les employer. C'est ce qui était arrivé. La fréquente déposition des visirs avait amené dans cette vice-royauté de l'empire ottoman un homme de basse naissance, inconnu jusque alors, mais qui se trouvait d'une capacité plus qu'ordinaire. Son nom, qui n'est devenu que trop célèbre, était Méhémed Kiupergli. A peine élevé au visirat par une faction, il les réprime toutes. La flotte turque venait d'être détruite: il en envoie une nouvelle dans l'Archipel, et il en prépare une autre. Constantinople s'attendait à voir les Vénitiens franchir le détroit: il y place un camp, et y choisit son poste lui-même. Cette activité des travaux, ces dispositions militaires, occupent les séditieux, rassurent la capitale contre l'ennemi, et le sérail contre la ville.

17 JUIL. 1657 XVIII. Lazare Moncenigo se préparait en effet à

usqu'à Constantinople ; Kiupergli ne lui en
s le temps. Le 17 juillet 1657, la flotte vé-
rit venir sur elle toute l'armée ottomane ; le
engagé avec résolution, fut soutenu avec vi-
ais l'habileté l'emporta sur le nombre. Dès
ncement de la mêlée, la capitane turque et
bâtiment, ayant reçu beaucoup de boulets,
ent, un troisième fut coulé à fond, deux
rent brûlées, plusieurs se rendirent ; la perte
était déja de vingt vaisseaux. La nuit ne fit
ser un combat, dans lequel les uns et les
montraient également opiniâtres ; mais les
portèrent insensiblement les combattants hors
t, et là, une obscurité profonde les sépara.
oute la nuit, Moncenigo éleva des feux, pour
vaisseaux ; il attendait l'aube du jour avec
atience d'un vainqueur, qui craint de voir sa
échapper. Il s'agissait, pour le lendemain,
ner la flotte ennemie, de passer à la vue du
d'aller foudroyer la capitale. La mer s'enflait ;
mpétueux ne permettait pas à des vaisseaux,
par un long combat, de garder leur station,
moins une ligne de bataille. Enfin on put
oir, mais sans pouvoir s'approcher. Turcs et
luttaient contre cette mer orageuse, dans
es difficiles et resserrés ; la côte, qui offrait
aux uns, menaçait les autres. On voyait la
mane, partie dans le détroit, partie groupée

dans les havres de Romanie et de Natolie; les Vénitiens faisaient des efforts pour l'approcher, et on se canonnait de loin, sans être sûr de s'atteindre. Pendant tout le jour, pendant toute la nuit suivante et le jour d'après, la tempête continua; enfin le troisième jour, lorsque les vagues furieuses commencèrent à se calmer, l'amiral vénitien ne se trouva plus à portée que de treize de ses vaisseaux. Prompt à rallier cette division, il leur fait signal de marcher à sa suite, et se dirige à pleines voiles contre l'ennemi.

Il était déja dans le détroit, et, au mépris du feu des batteries, il allait livrer un dernier combat aux restes de la flotte ottomane, lorsque tout-à-coup le feu se manifesta sur son vaisseau, et gagna les hautes manœuvres; l'explosion de quelque poudre répandue occasionna cet incendie. Pendant qu'on s'empresse d'en arrêter les progrès, et que Moncenigo, sur le pont, donne ses ordres, une vergue, dont le cordage brûlait, tombe sur lui, et lui fracasse la tête; son vaisseau s'embrase presque aussitôt. L'équipage, qui ne voit plus de moyens de salut, veut au moins sauver le corps de son général; on le met dans une chaloupe, et, comme elle s'éloignait à peine, le vaisseau saute en l'air, avec cinq cents hommes, parmi lesquels était un frère de Moncenigo. Il fut du petit nombre de ceux que les embarcations des autres bâtiments retirèrent du milieu des flots.

Cette catastrophe arrêta le mouvement de l'escadre

, qui repassa le détroit incontinent, et cher-
ıllier, dans les parages voisins, aux autres
le la république. Non-seulement la mort de
ır déroba tout le fruit de cette victoire,
ela la bataille des Dardanelles, mais elle
. perte des conquêtes qui avaient suivi la
écédente. Les alliés qui étaient dans l'armée
ıt qu'ils ne pouvaient pas marcher sous un
'avait pas le rang de généralissime, et se
La flotte affaiblie, endommagée, dispersée,
Les Turcs, ralliés par le visir, reprirent
nvoyèrent des escadres dans les îles de Sta-
Samothrace et de Ténédos. Les deux pre-
vaient été occupées que par des détache-
roisième, qui pouvait, disait-on, se défen-
ıdit, par la lâcheté des deux provéditeurs,
Contarini, contre lesquels on fut si indigné
ju'un jugement les dégrada de noblesse, et
bre fut placé sur le péristyle de la place
c, pour perpétuer la mémoire de leur op-
le leur châtiment.
ı d'une juste sévérité honorent le gouverne-
république.
Vénitiens avaient remporté la victoire, et
n avaient recueilli le fruit. Le grand-visir
plus habile, plus maître de l'empire, et
ıent plus modéré que ses prédécesseurs, fit
paix, en ne demandant que la cession de

la ville de Candie et de son territoire, laissant tout le reste aux Vénitiens. Ce ministre jugeait que, si les Turcs étaient une fois solidement établis dans l'île, la supériorité de leurs forces leur en assurerait la conquête à la première occasion favorable; l'expérience ne le prouvait que trop, puisque l'occupation du port de la Canée leur avait suffi pour s'y maintenir depuis douze ans. Les Vénitiens ne regardaient pas cette conséquence comme moins certaine. Quand on délibéra dans le sénat sur cette proposition, un des sages insista sur la nécessité de l'accepter; le doge lui-même prit la parole, pour faire sentir combien il était urgent de mettre un terme à une guerre où les victoires étaient sans fruit, et où une défaite pouvait être si funeste; mais le procurateur Jean Pesaro combattit avec énergie toute concession, qu'il qualifiait de déshonorante pour la république, et termina son discours par une exhortation à des sacrifices, dont il donna sur-le-champ l'exemple, en offrant un don patriotique de six mille ducats. Cet exemple fut suivi par tous les sénateurs, par le doge, et les propositions de paix furent rejetées.

Le visir rappela le pacha qui commandait depuis 1644 l'armée de Candie, pour le mettre à la tête des forces navales. C'était un piége; Kiupergli voulait le perdre, et se hâta de l'accuser et de le faire étrangler, en apprenant qu'il avait refusé le combat à François Morosini, nouveau capitaine-général des Vénitiens.

a campagne suivante ne présenta aucun événement
idérable : les Turcs étaient engagés dans une autre
re en Transylvanie. Leur flotte fut encore battue
Jérôme Contarini, à la hauteur de Samos. Les Vé-
ns firent quelques expéditions sans résultat sur les
s de la Morée.

a république perdit le doge Bertuce Valier en 1657
7, et lui donna pour successeur ce même Jean
ro, qui venait de faire résoudre la continuation
a guerre.

e règne de celui-ci ne dura pas trois ans : après 1660
le trône ducal fut occupé par Dominique Conta-
. On assure qu'il avait cherché à se dérober à cet
neur ; de pareils refus ne sont pas toujours sin-
s ; mais il est certain qu'il pouvait ne pas être ébloui
e dignité à laquelle sa maison était parvenue depuis
de six cents ans. Il était le septième doge de sa
ille, et il ne fut pas le dernier.

IX. Les Vénitiens, déterminés à continuer la
re, négociaient alors avec la France, pour en ob-
r un secours plus efficace que celui des princes
alie. Depuis quelque temps, cette puissance
témoignait une affection qui n'était pas désinté-
ée. On raconte que le cardinal Mazarin, qui savait
ment aller à son but par les voies directes, ayant
çu le projet de marier Louis XIV avec Marie-Thé-
, fille du roi d'Espagne, feignit de projeter une
e union, pour faire désirer celle-ci. Il annonçait

même le dessein de pousser la guerre contre l'Espagne avec vigueur, de conquérir le Milanais, et d'attaquer le royaume de Naples. Afin de donner plus d'apparence à ce dessein, il fit proposer une alliance aux Vénitiens, en leur offrant, pour prix de leur coopération, un subside, une partie du Milanais, lorsqu'il serait conquis, et les ports qu'ils possédaient autrefois sur les côtes de Naples; et il ajoutait à ces offres les promesses les plus solennelles d'un secours considérable pour la défense de Candie.

Soit que le sénat eût pénétré cette finesse, soit qu'il lui parût déraisonnable d'entreprendre une nouvelle guerre, lorsqu'il en avait déja une si difficile à soutenir, il montra qu'il savait se défendre d'une proposition insidieuse, et celle-ci n'eut aucune suite. En 1660, lorsque le mariage de Louis XIV avec l'infante eut été accompli, les Vénitiens réclamèrent l'intérêt que ce prince avait bien voulu prendre à la guerre dans laquelle ils se trouvaient depuis si long-temps engagés. Le roi leur accorda un secours de quatre mille hommes, qui allèrent renforcer l'armée avec laquelle le capitaine-général, François Morosini, après avoir menacé l'île de Négrepont, se disposait à surprendre la place de la Canée. Débarqués devant cette place, les Français eurent à soutenir quatre combats fort sanglants, dans l'intervalle du 25 août au 15 septembre. Transportées à Candie, ces troupes, en y arrivant, marchèrent contre l'ennemi, dont elles forcèrent le

np, qu'elles se mirent à piller; mais, pendant le lage, les Turcs se précipitèrent sur elles, les mirent fuite dans le plus grand désordre, et les forcèrent entrer dans les fortifications, laissant sur le champ bataille 1500 des leurs.

La peste vint moissonner les débris de cette petite née. Les Vénitiens se débarrassèrent de ces auxiires malades en les envoyant d'abord à Standia, is prétexte d'y trouver quelques rafraîchissements, is à Milet, puis à Naxos, et dans diverses iles de rchipel, pour y lever les tributs dus à la répuque.

C'est au sujet de ces quatre mille hommes que l'arevêque d'Embrun, la Feuillade, alors ambassadeur Venise, écrivait, dans le style si malheureusement a mode à sa cour : « Il serait à désirer que la réblique fît un grand effort, de son côté, pour rendre la Canée; autrement, ce secours ne sera un ours suffisant qu'en la manière que l'expliquent théologiens dans la matière de la grace, qui est telle nature que, quoiqu'il enferme la puissance gir, il ne donne jamais l'action, et n'est point efce. »

Ces divers échecs furent si sensibles à Morosini, il s'en prit au providiteur de l'armée, Antoine rbaro, et le condamna à perdre la tête : le condamné ela de ce jugement à Venise; il y fut absous, il en ulta même une information contre le capitaine-gé-

néral. Cette information ne produisit rien à la charge de Morosini, qu'un reproche de trop de sévérité; mais son rappel fut prononcé, et on lui donna pour successeur Georges Morosini, un de ses parents. Il faut qu'un gouvernement soit bien sûr de sa force, pour mettre en jugement un général d'armée, avant de l'avoir dépouillé du commandement.

1661 1664 Georges Morosini s'empressa de marcher à la rencontre de la flotte turque, l'aperçut près de l'île de Tine, au moment où elle y opérait une descente, la poursuivit, prit ou détruisit une vingtaine de bâtiments. Les Turcs ne firent point, pendant cette campagne de 1661, ni pendant les trois suivantes, des efforts décisifs; occupés de la guerre de Hongrie, où ils avaient été battus, privés de leur visir Méhémed Kiupergli, qu'une attaque d'apoplexie avait emporté, et qui avait été remplacé par Achmet, son fils, ils renouvelèrent des propositions d'accommodement avec la république.

Malgré les hostilités, elle entretenait toujours à Constantinople un agent, avec un caractère semi-officiel, tant que la Porte voulait bien l'y souffrir. Le nouveau visir, Achmet Kiupergli, fit dire à cet agent que le grand-seigneur pourrait accorder la paix aux Vénitiens, s'ils lui cédaient la moitié de l'île de Candie; il voulait bien leur en laisser la partie orientale, où étaient Candie et Settia; celle qu'il se réservait, devait comprendre la Canée et Rettimo, que les

Turcs occupaient déja, et la Suda, qu'ils assiégeaient encore.

Le sénat délibéra long-temps, et finit par ne point accepter ces propositions. Cependant les Turcs continuaient la guerre en Hongrie; ils perdirent, en 1664, près du château de Saint-Gothard, sur le Raab, une grande bataille. La république en concevait d'heureuses espérances, lorsqu'elle apprit que les Turcs venaient de conclure la paix avec l'empereur, et qu'elle allait avoir à soutenir seule tous les efforts de l'empire ottoman.

Alors on se hâta de renouer la négociation, mais la Porte ne voulut plus laisser aux Vénitiens que la capitale de Candie et quelques places démantelées : elle exigeait aussi la démolition des fortifications de Tine, la restitution de toutes les conquêtes de la république en Dalmatie; et enfin le remboursement des frais de la guerre. Le sénat n'osa ni rejeter, ni accepter ces propositions; le divan ne voulut point les modifier. Il fallut se préparer à une guerre plus vive.

XX. Il y avait plus de trente ans que la république 1665
avait interrompu toutes ses relations avec le duc de Savoie; parce que ce prince avait eu la vanité de se faire donner le titre de roi de Chypre, titre que la république ne prenait pas, qu'elle n'avait pas droit de prendre, mais qu'elle ne voulait pas qu'un autre portât. Ces prétentions opposées avaient, dès le principe, fait naître quelques difficultés sur la manière de

traiter les ambassadeurs; on ne s'en envoyait p
Mais, d'un côté, quelques embarras qu'éprouva
maison de Savoie pendant une minorité; de l'au
la guerre que la république avait à soutenir, disp
rent les deux puissances à un rapprochement. I
commodement eut lieu, comme il arrive quelque
sans décider la question qui avait été la cause d
querelle; le duc s'abstint de prendre le titre de r
écrivant à la république, et continua de le pre
partout ailleurs. Les ambassadeurs de Venise reçu
à Turin le même traitement que ceux de France
pour cimenter cette réconciliation, le duc fournit
Vénitiens deux régiments pour la guerre de Ca
Il leur accorda même le marquis de Ville, un d
généraux, dont le bisaïeul s'était trouvé à la bat
de Lépante. Les Vénitiens lui donnèrent le com
dement de leur infanterie, sous les ordres de leu
néralissime. La réputation du marquis de Ville
telle, que Louis XIV lui écrivit pour le félicite
cette marque de confiance si bien méritée par
expérience et sa valeur.

Les rapports qu'on recevait de Candie, annonça
que les Turcs n'avaient pas plus de dix mille hom
dans cette île, que la peste ravageait leur camp;
il fallait s'attendre que cette armée allait se renfo
des troupes devenues disponibles par la paix de H
grie. Le gouvernement vénitien fit partir, au
d'octobre 1665, un corps que le nouveau gén

sa en revue à Paros; il s'y trouva huit mille deux
t quatre-vingt-quinze hommes de pied, et mille
t chevaux effectifs. Il y avait dans ces troupes
eu près un millier de Bavarois que l'électeur avait
mis de recruter dans ses états. Les Turcs reçurent,
is le même temps, un renfort de deux mille janis-
es, et de quelques autres troupes.

En arrivant aux attérages de l'île de Candie, les
éraux vénitiens voulurent tenter un coup de main
la Canée; mais les troupes, déja fatiguées par une
versée longue et pénible, furent fort incommodées
les pluies. Les Turcs attaquèrent l'avant-garde du
rquis de Ville, et lui tuèrent environ quatre cents
mmes. Il fallut renoncer à cette entreprise, se rem-
rquer, et faire voile pour Candie, où l'on posta
te petite armée dans un camp retranché sous le
non de la place.

Cette troupe ne tarda pas à y être attaquée par les 1666
nemis; elle finit par les repousser avec perte d'un
llier d'hommes. Mais continuellement harcelée dans
tte position, elle ne put y tenir que depuis le 16 avril
squ'à la fin de mai 1666, et se retira dans l'intérieur
s fortifications. C'étaient absolument les mêmes
utes et les mêmes résultats que dans la campagne
e 1660.

Les galères de Malte ne parurent qu'au mois de
uin, et ce fut pour se retirer presque aussitôt; le
ommandeur, qui les conduisait, demanda pour sa

capitane la seconde place dans la ligne de bataille, c'est-à-dire la droite de la galère du généralissime, poste réservé de tout temps à la galère du provéditeur-général. Le généralissime ne crut pas devoir faire cette concession, et l'escadre maltaise ne prit aucune part aux évènements de cette campagne.

On voit, par ces prétentions élevées si mal-à-propos, que les alliés de la république se lassaient de cette longue guerre; cependant on allait avoir besoin de plus de forces que jamais, car le grand-visir, malgré les escadres vénitiennes, qui parcouraient l'Archipel, renforçait continuellement l'armée ottomane. Des côtes de Négrepont, de la Morée et de l'Asie mineure, de nombreux détachements de janissaires filaient sans cesse vers Candie. Kiupergli se disposait à venir prendre lui-même le commandement du siége. Au mois de novembre, on fut averti, par des salves d'artillerie, que le grand-visir venait de débarquer; et la république ne crut pas avoir un général plus habile à lui opposer, que ce même François Morosini, à qui elle avait ôté le commandement quelques années auparavant. Rien ne prouve mieux la différence de l'esprit des républiques à celui des monarchies. Dans les unes comme dans les autres, un général accusé, disgracié, est nécessairement un homme aigri, et rarement un homme sûr. Après une injustice, un retour de confiance est souvent une imprudence. Mais, dans les gouvernements qui sont dirigés par une volonté unique, ce

ıngement de détermination passe ordinairement ur un signe de faiblesse : au contraire, dans les uvernements collectifs, on est accoutumé à l'oscilion des partis. Par cette raison, les offenses y sont ɔins sensibles ; et cette vertu, qui élève les hommes -dessus d'un juste ressentiment, doit être plus natulle dans la république que dans la monarchie : on rt l'état plus généreusement que le prince.

Le grand-visir s'était fait suivre à l'armée par un crétaire de la légation vénitienne, et, avant de comencer la campagne de 1667, il le chargea de transettre à la république de nouvelles propositions de ıix ; mais, cette fois, il ne laissait aux Vénitiens, : toute l'île de Candie, que la capitale, avec un tertoire de quatre lieues de rayon.

Ces conditions, plus dures que les précédentes, evaient paraître moins acceptables. Le sénat, sans s refuser positivement, fit ce que les grands ne font ue trop souvent quand ils sont dans l'embarras : il ;jeta la difficulté sur un subalterne ; on nomma pour égociateur à la Porte, un secrétaire du conseil des lix, c'est-à-dire un homme pris dans l'ordre de la ciadinance. Le poste de ministre de la république à la our ottomane, était devenu peu compatible avec l'or;ueil patricien.

Pendant cette négociation, dont personne n'espérait un heureux résultat, Morosini s'attachait à intercepter les secours qui arrivaient de tous les points

du continent voisin, à l'armée turque. Il s'étai
avec trente galères, aux Grabuses, à l'extrém
dentale de l'île, pour se trouver entre ce c
côte de Morée. Une de ses divisions, sous le
d'Alexandre Molino, croisait devant la Can
surprit une barque qui portait des lettres, an
l'arrivée d'un renfort de deux mille homme
de la côte de Syrie. Le lendemain au soir on
cette flotte. Molino l'attaqua vivement; la ca
ne discontinua pas de toute la nuit. Au point
trois des bâtiments turcs étaient déja au pou
Vénitiens. Les deux capitanes étaient aux
Le visir, qui, du port de la Canée, voyait ce
fait sortir dix galères; mais deux vaisseaux v
les arrêtent et les forcent à rentrer dans le po
pergli, indigné de leur retour, fait trancher
aux capitaines. Le combat continue; la capit
que, sur laquelle Molino s'acharnait, prend
saute en l'air; le reste est dispersé; mais pend
l'escadre vénitienne s'éloigne, pour achever
truire cette flotte, quarante-six galères, condu
le capitan-pacha, entrent dans la Canée et y i
sent un secours plus considérable. L'amiral
repartit immédiatement après pour Constant
et en revint une seconde fois avec le même b
L'arrivée de tous ces renforts avait porté l'ar
siégeante à quarante mille combattants et à h
pionniers; elle s'éleva même dans la suite,
soixante-dix mille hommes

CXI. Il y en avait dans la place à peu près neuf 1666
le. Le capitaine-général, revenu à Candie, y
barqua deux mille hommes de ses chiourmes, afin
soulager la garnison dans ses travaux. Les naturels
pays, avertis du sort qui les attendait, par les trai-
ments cruels que les Turcs avaient exercés sur les
bitants de la Canée, concouraient avec ardeur à la
fense. Elle était dirigée par le capitaine-général
ançois Morosini, en personne; il avait sous lui le
arquis de Ville, qui commandait l'infanterie, et le
ovéditeur Antoine Barbaro, gouverneur de la place;
ais celui-ci montrant, avec beaucoup d'activité et de
avoure, un esprit peu conciliant, et s'étant mis en
position déclarée avec le géneralissime, fut rappelé
rs la fin de cette année 1667, et remplacé par Ber-
ard Nani. Les provéditeurs Donato, Pisani, Moro,
ttaglia, Cornaro, et le commandant de l'infanterie
tramontaine Spar, secondaient le capitaine-général.
e chevalier Vernède, et, sous lui, le lieutenant-gé-
éral Vertmiller, commandaient l'artillerie. Les ingé-
ieurs Castellano, Quadruplani, Loubatiers, Querini,
erravalle, Maupassant, dirigeaient les travaux de
eur art. Les colonels de Châteauneuf, Comminges,
Deckenfeld, Golenni, Imberti, Arborio, Vimes, Ma-
ini, Gomerville; les sergents de bataille Grimaldi,
comte Martinoni, Baroni, Fresheim, Motta, Grandis,
Brigeras, Vecchia, Rados, Mathei, le provéditeur des
vivres Justiniani, les chefs des mineurs Sentini et Flo-

riot, signalèrent également leur courage et leur expérience. Le chevalier d'Harcourt, de l'ordre de Malte; Maisonneuve, Langeron, Montausier, de Ganges, et quelques autres volontaires, s'étaient jetés dans la place. C'est bien le moins qu'on doive à ceux qui, au prix de leur sang, contribuèrent à une défense si mémorable, de conserver leurs noms pour qu'ils restent en vénération dans la postérité.

La place de Candie, qui d'un côté s'appuie à la mer, avait une forte enceinte, flanquée de sept bastions, dont les approches étaient défendues par quelques ouvrages avancés. Les fossés étaient larges et profonds: des travaux souterrains rendaient les assiégés maîtres de détruire en un moment les ouvrages extérieurs, lorsqu'ils ne pourraient plus les disputer à l'ennemi. Il y avait sur les remparts plus de quatre cents pièces de canon, et dans la ville, des munitions de guerre et de bouche considérables, que d'ailleurs on avait la facilité de renouveler.

Ce fut le 22 mai que le grand-visir vint établir son quartier-général devant la place, à la portée du canon des assiégés. L'artillerie des assiégeants lançait des boulets de plus de cent livres. Dès le 10 juin, cinq batteries de canons et trois de mortiers commencèrent à couvrir la place de feux. Voltaire a fait remarquer que les Turcs, dans ce siége, se montrèrent supérieurs aux chrétiens dans l'art militaire. Les plus gros canons qu'on eût vus en Europe furent fondus dans

s firent, pour la première fois, des li-
s dans leurs tranchées, usage que nous
ux, mais qu'ils tenaient d'un ingénieur
voir si la résistance fut digne de l'atta-
de ce moment, il ne se passa pas un
üt marqué par quelque entreprise des
)u par quelque invention des assiégés,
er les moyens de défense. Le capitaine-
établi son logement sur un bastion; il
nachine pour déblayer les fossés. Il se
rs à portée de suivre par ses yeux le
'aires de quelque importance; là ses sol-
lui apporter les têtes des infidèles, car
emprunté ce barbare usage. Le marquis
lessé trois ou quatre fois. Le journal du
'incroyable activité des travaux, les ten-
ırs opiniâtrément renouvelées et repous-
'mparer des moindres ouvrages, ou pour
on ne cheminait que dans des flots de
:s décombres. Jamais on ne fit un aussi
des fourneaux de mine, c'était la mode
en peut juger par les relevés qui ont été
urnal de ce siége; ils portent que, dans
ıe, c'est-à-dire dans l'intervalle du 22
ıvembre, il y eut trente-deux assauts,
es, et que de part et d'autre on fit sau-
ĸ cent dix-huit fois. Aussi la garnison
six mois, quatre cents officiers, trois

mille deux cents soldats, et l'armée ottomane plus de vingt mille hommes.

Qu'on se figure ce que devait être un terrain bouleversé par tant d'explosions, combien d'hommes devaient y être ensevelis, et quelle vigueur il fallait pour s'y maintenir. Cependant les Turcs, toujours très-près du corps de la place, n'étaient maîtres d'aucun ouvrage, après quatre mois et demi d'efforts continus. Vers la fin du cinquième, leurs mines eurent produit un tel effet que l'un des bastions avancés ne se trouva plus tenable pour les assiégés, et les assiégeants se préparèrent à effectuer la descente du fossé. Le 9 novembre, le généralissime ordonna une vigoureuse sortie, qui s'effectua par quatre colonnes, l'une composée d'Italiens, l'autre de Français; une troisième d'Allemands, et une quatrième de milices du pays. Il en était spectateur du haut d'une courtine, exposée à tout le feu des ennemis, tandis que le marquis de Ville se tenait dans le fossé pour diriger les attaques de plus près. On parvint à déloger momentanément les Turcs de leurs réduits, à renverser leurs ouvrages et leurs drapeaux; mais il n'y avait pas moyen de s'établir dans cette position, et lorsque les troupes se retirèrent, les ennemis accoururent fièrement pour y replanter leurs étendards; alors trois mines, dont une était chargée de soixante-dix barils de poudre, éclatèrent et firent sauter en l'air une surface immense, et plusieurs bataillons.

s pluies, qui tombèrent cette année en abon-
e, vinrent mettre obstacle à cette guerre souter-
:, et rendre les lignes inhabitables. Les assié-
ts se bornèrent à y laisser des corps-de-garde, et
tirèrent dans leur camp. Alors les assiégés se mi-
à travailler avec une ardeur infatigable à réparer
; fortifications. Ils creusèrent leurs fossés presque
blés par les éboulements, relevèrent leurs murs
nstruisirent, en arrière, des retranchements nou-
ıx.

es Turcs ne restaient pas oisifs; ils élevaient des
ıutes, de nouvelles batteries, des cavaliers, qui
inaient les ouvrages des assiégés. Ils continuaient
irer sur la place, s'avançaient pour déranger les
itiens dans leurs travaux, les fatiguaient par des
tes continuelles; mais eux-mêmes étaient épuisés,
ffaiblis : une escadre, qu'ils firent partir vers ce
ps-là, emmena quatre mille estropiés. La peste régnait
; le camp. Le généralissime, craignant que quel-
s-uns de ses soldats ne l'apportassent dans la ville,
avait défendu de faire des prisonniers et de ren-
avec du butin.

a saison avait ralenti, mais non suspendu les at-
ues. Presque tous les jours on allumait des four-
ux, on combattait dans les tranchées, et quelques
itants étaient atteints dans l'intérieur de la place
les bombes ou les boulets des ennemis; mais on
pouvait rien entreprendre de sérieux avant d'avoir

reçu de nouveaux renforts. Les galères vénitiennes étaient en mer, pour intercepter les convois qui se dirigeaient sur la Canée. Ainsi se passa l'hiver, qui, comme on voit, ne fut pas un temps de repos.

Averti d'une entreprise, que le grand-visir projetait sur l'île de Standia, le capitaine-général se mit à la tête de vingt galères, alla au-devant de l'ennemi, lui livra un combat de nuit, d'autant plus terrible que presque tous les bâtiments s'abordèrent, prit cinq vaisseaux, dispersa les autres, et rentra dans Candie avec quelques centaines de prisonniers et un millier d'esclaves chrétiens, qui lui devaient leur liberté.

Mais après cette bataille, on s'aperçut de quelques symptômes de peste sur la flotte, et il fallut interdire toute communication entre la ville et l'armée navale.

Cependant les assiégeants voyaient arriver des escadres qui leur amenaient tantôt mille Égyptiens, tantôt quinze cents hommes partis de Constantinople, puis un millier de spahis; ensuite c'était le capitan-pacha qui entrait dans le port de la Canée, avec vingt-cinq vaisseaux, portant quinze cents janissaires, qui allaient être suivis de dix-huit cents.

1668 L'hiver de 1668 se passa, sans que la place de Candie reçût un secours de quelque importance.

Le duc de Savoie voulut même en retirer ses deux régiments. Le pape, qui venait au contraire d'y envoyer cinq cents hommes de ses troupes, lui fit sentir

at ce que cet abandon avait d'odieux. Le duc insista moins pour le rappel de son général, et le marquis Ville quitta, au mois de mai 1668, cette colonie, nt il avait glorieusement prolongé la défense aux pens de son sang.

Le gouvernement vénitien remplaça ce général par n Français, le marquis de Saint-André Montbrun. e choix était l'ouvrage de la politique; on voulait intéresser Louis XIV à la défense de Candie. Ce prince ccorda en effet quelques secours d'argent aux Vénitiens, et leur permit de lever des troupes dans ses tats.

XXII. Une brillante élite de volontaires se fit incrire pour cette expédition. L'empereur fournit à la épublique un renfort de trois mille hommes. Le pape, ar ses exhortations, soutint et encouragea le zèle de ous les princes d'Italie, et lorsque les chevaliers de falte apprirent qu'une troupe d'officiers français se réparait à aller combattre les infidèles, ils ne voumrent point qu'on pût les accuser d'être demeurés pectateurs indifférents de la belle défense de Candie: oixante des leurs allèrent établir, avec cette jeune noblesse, une glorieuse rivalité de courage et de dévouement.

La cour de France, qui ne voulait pas rompre son alliance avec la Porte, et qui même profitait des disgraces des Vénitiens, pour les supplanter dans le commerce du Levant, avait pris ce terme moyen

pour fournir un secours à la république, sans sortir des limites de la neutralité. Le duc de la Feuillade se mit à la tête d'un corps de cinq cents officiers, engagés à raison de vingt sols par jour, et dont il payait la majeure partie, quoique sa fortune fût très-médiocre.

Le nom de quelques-uns des chefs de l'entreprise, ce qu'il y avait de romanesque dans cette expédition, les yeux de toute l'Europe attachés sur Candie, tout cela suffisait pour exalter l'imagination d'une jeunesse amoureuse de la gloire, et semblait lui offrir une occasion brillante de se signaler. Les ducs de Château-Thierry et de Caderousse, le comte de Villemor et le comte de Saint-Pol, prince de Neuchâtel, à peine âgé de dix-sept ans, étaient les lieutenants du duc de la Feuillade. Une centaine de volontaires demandèrent à marcher avec ce corps d'officiers. On y comptait plusieurs Aubusson, des Beauvau, des Langeron, des Créquy, des Tavanes et les Fénélon.

Cette troupe traversa la Méditerranée sous le pavillon de Malte. Le grand-maître lui envoya un drapeau, sur lequel étaient les armes de l'ordre et celles d'Aubusson, armes qui en effet pouvaient s'allier, depuis qu'un grand-maître de ce nom avait défendu Rhodes.

Le successeur du marquis de Ville était arrivé à Candie, quatre ou cinq mois avant le corps du duc de la Feuillade; il avait amené quelques troupes; mais

épublique était réduite aux expédients : on avait ordé la grace aux bannis, aux malfaiteurs, pour les rer sous les drapeaux. Un régiment français levé le duc de Lorraine, était entré dans la place. La ommée grossissait l'importance du nouveau renfort on attendait. Les Turcs en avaient reçu aussi de sidérables ; et le grand-seigneur, qu'irritait la lonur du siége, s'avançait vers la Morée, pour se troulus à portée de presser l'embarquement des troupes les munitions. Un des bastions de la place avait été né par les batteries et par les mines ; les Turcs fint par s'y établir, et malgré les torrents de pluie vinrent inonder leurs lignes dès le commencement l'automne, il fut impossible de les en déloger toment ; à force de combattre, on se partagea ce nceau de ruines. Le grand-visir, qui sentait comn pouvait être dangereuse pour lui l'impatience de maître, ne se donna plus de repos. A peine établi un bastion, il en attaqua trois autres à la fois. ntrée du port était encore libre, il entreprit d'y ver un môle. Les brèches étaient réparées, il fit er toute son artillerie pour en faire de nouvelles. ville était abondamment approvisionnée, il la cout d'un déluge de feux pour incendier les magasins. garnison était renforcée, il la fatigua par des asIts.

Pendant que les assiégés avaient à soutenir tant ttaques, leur flotte effectuait une descente dans le

voisinage de la Canée et détruisait les moissons, pour ôter cette ressource à l'armée ottomane.

Les travaux entrepris par les Turcs étaient prodigieux. Ce môle, qu'ils voulaient élever à l'entrée du port, pour en battre la passe et pour foudroyer la ville, assez faible de ce côté, leur coûtait des fatigues et des pertes inouïes. Tant d'efforts et de dangers firent éclater la révolte dans leur camp; le grand-visir la comprima par sa fermeté, et le sultan fit dire à son armée, qu'il n'y aurait de repos pour elle que lorsqu'elle serait dans Candie. Dans un des assauts, elle perdit jusqu'à deux mille hommes. C'était une guerre de géants, comme disait le marquis de Montbrun, qui s'était trouvé à presque tous les siéges fameux de son temps. Il fut lui-même grièvement blessé sur la brèche.

Les galères auxiliaires des princes d'Italie se retirèrent de fort bonne heure cette année, au mépris de toutes les instances que les assiégés purent faire pour les retenir. Comme elles s'en retournaient, elles rencontrèrent les galères d'Espagne, qui avaient attendu jusqu'au mois de septembre pour se mettre en route, et qui, à leur exemple, rebroussèrent chemin.

Les Vénitiens éprouvèrent combien il faut peu compter, dans le malheur, sur la constance de ses alliés. Ce ne fut qu'au mois de novembre qu'ils virent arriver la troupe du duc de la Feuillade. A peine débarqués, ces jeunes officiers furent chargés de la défense de l'un des ouvrages extérieurs de la place.

'ils n'eussent cherché que le danger, ils étaient is à souhait; mais il leur fallait aussi de l'éclat : il en avait guère à se traîner sur le ventre, pour arr, sans être aperçus, jusqu'à un réduit avancé -périlleux, et là, à se tenir immobiles, en silence, ffût, jusqu'à ce que l'ennemi voulût bien se mon-. Pour sortir de cette immobilité, il fallait atlre que les Turcs commençassent une attaque de force.

'es braves volontaires s'étonnaient qu'à leur arrivée affaires n'eussent pas changé de face. Fatigués et out ennuyés de cette manière de combattre, ils ıandèrent qu'on fit une sortie, « de laquelle on ne promettait pas moins (ce sont les expressions de ın d'eux), que de réduire les ennemis à lever le ge. »

es Vénitiens, qui en avaient déja fait une cinquane, seulement dans cette campagne, ne prirent pas e proposition avec toute la chaleur que l'impatience ıçaise exigeait. Le duc de la Feuillade voulait que ortie fût générale, que tous les vaisseaux vinssent der la côte, pour mettre l'ennemi entre deux feux, on le repoussât loin de ses lignes, et qu'on détruisît redoutes et ses tranchées. Morosini, qui depuis six is avait perdu sept mille hommes, dont plus de six ts officiers, ne jugea pas à propos de commettre ce lui restait au hasard d'une sortie. Dix-sept assauts, oussés avec peine, ne lui avaient que trop prouvé

combien il en coûtait pour combattre de près un en
nemi si supérieur. Déloger les Ottomans de leurs ligne
lui paraissait impossible, et il trouvait beaucoup plu
raisonnable de faire traîner le siége en longueur, pa
les mêmes moyens qui avaient retardé jusqu'alors le
progrès des assiégeants, c'est-à-dire par les mine
Aussi en avait-il fait jouer près de trois cents dans l
cours de cette année. Il était évident que le génér
lissime suivait les conseils d'une sage expérience. O
était au mois de décembre; l'ennemi allait être forcé
par la mauvaise saison, de suspendre ses attaques; l
garnison aurait le temps de respirer et de recevoir d
nouveaux secours. Ce n'était nullement le cas de ri
quer un combat général, dont la suite immédiate po
vait être la perte de la place.

Les Français, peu capables de modération, ne vi
rent dans la circonspection vénitienne que de la po
litique, et se plaignirent hautement de ce que la gar
nison ne voulait pas se joindre à eux, pour tenter u
glorieux effort. Le comte de Saint-Pol alla trouver l
généralissime, qui, disait-on, *baragouinait* le françai
pour faire semblant de ne pas entendre, et le press
avec les plus vives instances d'ordonner une sortie g
nérale, mais il ne put émouvoir le flegme vénitie
Alors le duc de la Feuillade annonça qu'il exécutera
la sortie avec sa troupe seule, dût-on ne lui fourn
aucun secours. Les chevaliers de Malte, excités p
les volontaires français, crurent qu'il y allait de le

onneur de prendre part à cette entreprise, et offrirent e sortir aussi avec un bataillon de soldats maltais, ue le grand-maître avait envoyé dans la place. Moroni leur fit signifier l'ordre de rester à leur poste, et out ce qu'on put obtenir de lui, ce fut une centaine e grenadiers italiens, pour soutenir la troupe du duc e la Feuillade.

Le 16 décembre, à la tête de cette troupe, déja éduite à deux cent quatre-vingts combattants, la 'euillade, un fouet à la main, comme si cette arme ût suffi pour chasser les ennemis, Villemor, Château-Thierry, la Mothe-Fénélon, Saint-Pol, qui s'était dépouillé de ses armes défensives pour être plus agile, s'élancèrent au point du jour sur les retranchements ennemis. Les Turcs, après une vigoureuse résistance, furent forcés de leur abandonner quelques redoutes et deux cents pas de terrain, dont cette poignée de braves resta maîtresse pendant deux heures. Quatre capucins et deux pères de l'Oratoire, qui avaient suivi cette noble élite en qualité d'aumôniers, étaient sortis avec elle, le crucifix à la main; et signalant leur courage apostolique, exhortaient les combattants et assistaient les blessés. Les batteries de la place faisaient un feu terrible sur les ennemis, qui se rassemblaient en bon ordre, pour regagner le terrain qu'ils avaient perdu. Un corps d'à peu près deux mille hommes venait d'être repoussé. Un bataillon de janissaires s'avança et ne put parvenir à faire plier cette vaillante noblesse.

Elle avait tué huit cents hommes à l'ennemi, et en avait mis quatre cents hors de combat; mais, à force de tenir ferme, elle était sur le point d'être enveloppée, il fallut se résoudre à opérer la retraite, qui s'exécuta en bon ordre.

Les comtes de Villemor, de Tavanes et quarante autres étaient tués. Le marquis de Fénélon avait eu la douleur de voir son fils tomber à ses côtés. On comptait soixante et quelques blessés, parmi lesquels étaient le marquis d'Aubusson, Montmorin, le chevalier de Créquy : la Feuillade, qui avait reçu trois blessures, rentra le dernier.

Cet exploit, dont on parla fort diversement, les uns ne voulant voir que ce qu'il y avait de brillant, les autres que son inutilité, réduisit à presque rien la troupe que le duc de la Feuillade avait amenée. Il semblait que ces braves volontaires ne fussent venus de si loin, que pour faire une brillante folie, en dépit de tous les conseils qu'on avait pu leur donner. Dès qu'ils l'eurent exécutée, ils ne montrèrent plus d'impatience que pour sortir de la place qu'ils étaient venus secourir, et se rembarquèrent quelques jours après, emportant les germes de la peste, qui se déclara dans la traversée, et qui moissonna les tristes restes de cette expédition.

1669 XXIII. Cette campagne avait coûté aux Turcs vingt-trois mille hommes, mais elle avait épuisé les Vénitiens. Dans toutes les cours, les ambassadeurs de la

blique sollicitaient les princes, à la faveur de cet
êt que devait inspirer une malheureuse colonie,
nt contre les infidèles depuis vingt-cinq ans.
ques états de l'empire fournirent un secours,
'éleva à peu près à quatre mille hommes. Mais un
sini, qui servait sa patrie dans les ambassades,
ne le chef de sa maison la servait, dans le même
s, à la tête des armées, et qui représentait alors la
blique à la cour de Louis XIV, parvint à exciter la
rosité de ce grand prince en faveur de Candie.
s promit douze régiments d'infanterie, trois cents
ux et même un détachement de sa garde. Cette
e, qui se trouva former six mille hommes, partit
édiatement après l'arrivée du duc de la Feuillade
alon, sur vingt-sept bâtiments, escortés par quinze
eaux de guerre: quatorze galères portaient l'avant-
e. Elle arbora l'étendard de l'église; c'était une
ution que l'on croyait nécessaire, pour que la
ce conservât les apparences de la neutralité;
c'était faire un singulier usage de la bannière
pe, que de l'employer à voiler un manque de foi.
vis du départ de cette petite armée répandit la
lans Venise, et rendit l'espérance à Candie. Une
le flotte vénitienne venait de ravitailler cette place
r jeter une nouvelle garnison. L'imagination s'ef-
, quand on considère ce que ce long siége coûtait
épublique: on a calculé que ce gouffre dévorait
ellement quatre ou cinq millions de notre mon-

naie en argent effectif, et trois fois autant en munitions de guerre et de bouche. Dans la seule année 1668, on y consuma trois millions de livres de poudre. Il fallait y envoyer jusqu'à du bois, jusqu'à des fascines, et par conséquent on était réduit à faire vivre la garnison de biscuit qu'on expédiait de Venise. On ne doit pas s'étonner que cette guerre ait coûté cent vingt-six millions de ducats courants, et accru de soixante-quatre millions la dette de la république.

Pour aider les Vénitiens à subvenir à tant de dépenses, le pape Clément IX, qui, dans tout le cours de son pontificat, se montra animé d'un zèle plus sincère que celui qu'affectait son prédécesseur, supprima quelques ordres religieux dans le territoire de la république, et permit de vendre leurs biens pour les appliquer aux besoins de l'état : on en tira quatre ou cinq millions. Une partie du trésor de Saint-Marc reçut la même destination. Cependant l'argent manquait pour solder la garnison de Candie; Morosini, le provéditeur Cornaro, et quelques autres, se dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient, pour donner quelques à-compte aux soldats. On attendait les renforts avec une extrême impatience, car la défense était d'autant plus difficile qu'on n'avait pas assez de bras, pour élever quelques nouveaux retranchements derrière les ouvrages ruinés. Les Turcs étaient maîtres de la moitié d'un bastion dont les assiégés avaient conservé l'autre moitié; Morosini entreprit de faire sauter la partie de

t ouvrage, dont il n'avait pu chasser l'ennemi. L'effet la mine fut terrible ; les hommes, la terre, les ca- ns même, furent lancés au loin ; mais les Turcs s'a- arnèrent à détruire le reste du bastion occupé par Vénitiens, et sous le feu de l'artillerie et de la ousqueterie, ils eurent la constance de le démolir et mporter les terres ; de sorte qu'au prix d'un torrent sang, cet ouvrage fut entièrement rasé et la place se ouva ouverte.

Le danger croissait de jour en jour : la république ait envoyé à la Porte un nouveau négociateur, que visir, lorsqu'il voyait s'éloigner l'espérance de pren- e Candie, faisait venir de temps en temps, pour lui oposer, tantôt de céder cette forteresse, tantôt de la rder, en s'obligeant à la démanteler, tantôt d'aban- nner la moitié de l'île, c'est-à-dire les Grabuses, la née, Rettimo, le port de la Suda, et de démolir les rtifications de l'île de Tine. Mais le sénat, qui se ttait toujours de lasser la constance des Ottomans, avait pas autorisé son ministre à de pareilles con- ssions.

XXIV. On était cependant au dernier terme de la sistance, lorsque, le 19 juin 1669, on signala une tte de quatorze voiles : c'était une division de l'armée ançaise, commandée par les ducs de Beaufort et de availles. Ils amenaient près de cinq mille hommes, ui furent mis à terre la nuit suivante, excepté les ousquetaires de la garde du roi, qui voulurent abso-

lument attendre le jour pour passer sous les batteries des Turcs.

« C'était, dit un des officiers de cette expédition, c'était une chose déplorable de voir l'état où cette ville était réduite : les rues étaient couvertes de boulets, de balles, d'éclats de bombes et de grenades; il n'y avait pas une église, pas un bâtiment, dont les murailles ne fussent percées, et presque ruinées par le canon. Toutes les maisons n'étaient plus que de tristes masures. Il y sentait mauvais partout. De quelque côté que l'on tournât, on rencontrait des soldats tués, blessés ou estropiés. »

Morosini voulait employer ces nouvelles troupes à opérer une diversion du côté de la Canée, pour y attirer une partie de l'armée des Turcs; mais ces officiers français, aussi peu disposés que leurs prédécesseurs à en croire les conseils de l'expérience des hôtes qu'ils venaient secourir, s'obstinèrent à vouloir faire une sortie dès le lendemain, sans même attendre la seconde division de leur armée, qui consistait en quinze cents ou deux mille hommes. Morosini ne put gagner qu'un délai de quatre jours. Il fallut donc consentir qu'ils effectuassent leur sortie le 25 juin. « Le capitaine-général, dit un témoin oculaire, offrit au duc de Navailles de faire sortir avec lui quelques troupes de la république, comme gens accoutumés à la manière de combattre les Turcs, et qui connaissaient mieux le terrain d'autour de Candie que les

siens. Il ne voulut pas recevoir cette offre, ni même se consulter en rien avec M. de Saint-André. » On convint de les faire soutenir par un corps de la garnison, et de faire avancer une partie de la flotte, pour prendre part au combat, si le vent le permettait, ce qui n'eut pas lieu.

Le 25, avant le jour, ces cinq mille hommes attendaient le signal, en silence, ventre à terre, entre les murs et l'ennemi. On y remarquait le duc de Navailles, commandant de cette petite armée ; le duc de Beaufort, amiral, qui avait voulu être mis à terre pour prendre part au combat ; le comte de Dampierre à la tête des officiers volontaires ; un Choiseul ; un Castelane, major des gardes ; un Colbert.

Dès qu'ils reçurent l'ordre de s'ébranler, ils fondirent sur un corps de troupes qu'ils apercevaient dans l'obscurité. C'était un détachement d'Allemands qui marchait pour les appuyer. Revenus de cette méprise, qui avait mis quelque désordre dans les rangs, ils se précipitèrent dans la tranchée. Les Turcs surpris l'abandonnèrent. On en avait déja tué douze ou treize cents, lorsque tout-à-coup le feu prend à quelques barils de poudre restés dans les batteries. Les Français, qui, depuis trois ans, n'avaient entendu parler que des mines qu'on faisait sauter à Candie, crurent que cette explosion était celle d'un fourneau. On crie, Gare la mine ; on croit qu'on marche sur un terrain qui va s'entr'ouvrir ; la terreur s'empare des soldats ;

tout le monde s'écarte : il n'y a plus d'ordre, plus de chefs qui puissent se faire entendre : les premiers rangs se précipitent sur ceux qui les suivaient : la déroute devient générale, et cette troupe, si audacieuse un moment auparavant, se met à courir vers la place, sans être poursuivie. Les Turcs s'ébranlent aussitôt, la serrent de près, et le feu des remparts, l'arrivée de toute la garnison suffisent à peine pour favoriser cette déplorable retraite. Cinq cents têtes, parmi lesquelles étaient celles du duc de Beaufort, du comte de Rosan, neveu du maréchal de Turenne, des marquis de Liguière, d'Uxelles, et de Fabert, de Castelane, de cinquante mousquetaires, et d'un capucin, aumônier d'un régiment, furent étalées aux yeux du grand-visir, et promenées autour de la place.

La perte de cinq cents hommes n'aurait pas été irréparable, car la seconde division française arriva quatre jours après, et on attendait d'autres renforts ; mais il n'y eut plus moyen de rendre de la confiance à ces troupes désorganisées. Le 24 juillet on voulut faire avancer les vaisseaux, qui étaient au nombre de plus de cent dans le port de Standia, pour canonner le camp des ennemis ; ceux-ci répondirent avec vigueur, et un beau vaisseau français de soixante-dix canons prit feu et sauta en l'air.

Alors on apprit avec étonnement que le général français, le duc de Navailles, se disposait à repasser la mer avec ses troupes. Ni les représentations de Mo-

, ni les instances de tous les officiers de la gar-
, ni les supplications d'une population éplorée,
clergé en corps, rien ne put le retenir. Il s'em-
a le 21 août, quitta l'île, deux mois après son
e, et cet exemple occasiona bientôt la défection
lères de l'église, des Allemands, des Maltais; de
que les Vénitiens se voyaient réduits à trois mille
ies, lorsque les Turcs, informés de ce qui se
t dans la place, donnèrent un assaut général.

: inexplicable départ de l'armée française, que
istoriens vénitiens ne rapportent qu'avec les
ssions d'un excusable ressentiment, et que
XIV désapprouva, si l'on en juge par l'exil
imposa au duc de Navailles, mit à une terrible
ve la constance du capitaine-général. Le courage
rit, bien plus rare que la bravoure militaire, ne
nqua pas. Il repoussa le nouvel effort des assié-
s, et le lendemain se vit encore abandonné de
e qui restait dans la place de troupes auxiliaires.
ucoup de vaisseaux des alliés étaient retenus par
nts dans la rade de Standia. Le capitaine-général
t aux commandants, pour les supplier de lui
r, en partant, seulement un corps de trois mille
ies, avec lequel il pourrait prolonger sa défense
'à l'hiver, et attendre de nouveaux renforts.
furent sourds à cette prière, et mirent à la voile,
ıt le défenseur de Candie sans moyens et sans
ınce.

La place pouvait être emportée au premier ment; elle n'offrait plus qu'un monceau de rui arrosé du sang de trente mille chrétiens, et de dix mille Ottomans, qui avaient péri dans ce si « Aussi, dit Philibert de Jarry, étoit-ce une chose prenante que de nous voir embarquer en l'estat nous estions. Le régiment de Négron, que je comm dois, étoit, au commencement du siége, de deux cinq cents hommes. Il avoit reçu quatre cents recr et il ne sortit de la place que septante hommes, co pris officiers et soldats, dont les quarante étoient tropiés. » Il s'agissait de savoir si on pouvait prol ger la résistance. Il n'y en avait qu'un moyen, c'ét de mettre à terre tous les équipages de la flotte, d'en composer une nouvelle garnison; mais alors flotte était perdue, il fallait la brûler. Les Turcs venaient maîtres de la mer; et la place, sans com nication avec le dehors, était obligée de se re faute de subsistances. Il restait à sauver quatre habitants, faible débris de la population de cet pitale, et une poignée de braves, qui avaient s à soixante-neuf assauts, à quatre-vingts sortie treize cent soixante-quatre explosions de la mi

XXV. Morosini sentit qu'il était inévitabl pituler; mais il conçut le projet de conver capitulation en un traité de paix. C'est là u idées qui n'appartiennent qu'aux esprits élev ames intrépides. Il n'avait point de pouvoirs

. Il savait que son gouvernement n'avait pas accouné ses généraux à sortir des limites de leurs attritions, et qu'il n'y avait aucune indulgence à en ɩérer. Son conseil de guerre ne pouvait ni couvrir partager sa responsabilité ; mais il compta noblent sur l'opinion que les ennemis devaient avoir de n caractère, et il fit demander au grand-visir la perission de lui envoyer un officier pour négocier. hmet Kiupergli, qui avait si long-temps éprouvé la rmeté de Morosini, saisit avec empressement cette casion de se rendre maître enfin d'une place qui i avait coûté tant de sang.

Les pourparlers durèrent depuis le 28 août jusr'au 6 septembre 1669. Le généralissime imposa llement aux ennemis qu'il obtint des conditions onorables, non-seulement pour sa garnison, mais ur la république.

Il fut convenu que les Vénitiens abandonneraient ndie, non pas à un jour fixe, mais après qu'ils raient eu le temps de s'embarquer, et on en évalua ı durée à douze jours d'un temps serein. Il ne devait tre laissé sur les remparts que l'artillerie, dont ils taient armés avant le siége. Le visir fit même présent ı la garnison de quatre pièces de bronze, en sus de ent quarante qu'elle avait droit d'emmener. On stipula en outre que les habitants seraient libres de partir avec la garnison, et d'emporter tous leurs effets ; que les Turcs resteraient maîtres de l'île de

Candie, mais que la république y conserverait troi
ports, savoir : les Grabuses, Spina-Longa, et la Suda,
avec les îles qui en dépendent; qu'en compensatio
de cette cession la république garderait tout ce qu'ell
avait conquis sur les frontières de la Dalmatie et d
la Bosnie, notamment la forteresse de Clissa; qu'enfi
les anciennes relations de commerce et d'amitié se-
raient rétablies entre les deux états.

Ce traité était assurément aussi honorable que pou-
vaient le permettre les circonstances. La lutte avait
terrible, mais trop inégale. Les armes de la répu-
blique avaient été souvent victorieuses : ce qu'elle ac-
quérait ne compensait pas assurément ce qu'elle était
obligée de céder; mais du moins elle ne se trou-
vait soumise à aucune condition humiliante, à aucune
indemnité, à aucun tribut.

Les infortunés habitants de Candie voulurent tou
abandonner une patrie qui n'existait plus, une ter
désolée qui allait être occupée par les infidèles. Le
personnes, leurs biens, tous les objets du culte,
rent reçus sur les vaisseaux de Morosini. L'histo
turc, Raschid, rend hommage, sans s'en douter
dévouement des défenseurs de Candie; car il fait
luer leur petit nombre, en disant que quinze
ments et une quarantaine de chaloupes suffir
transporter les faibles restes de cette garniso
tempête attendait ces malheureux; elle en fit
une partie et en jeta plusieurs sur les côtes d'A



ils tombèrent dans les chaînes des Barbaresques. On était si consterné à Venise de la situation où le part simultané des alliés avait laissé Candie, qu'on ıpprit avec plus de surprise que de mécontentement le traité conclu par Morosini, sans autorisation. tte nouveauté choquait les maximes du sénat; mais était impossible de proposer la continuation de la erre. Le traité fut ratifié, par le gouvernement vénien, comme par le sultan, et la place fut remise Turcs, le 27 septembre. Les limites sur le continent de la Dalmatie furent marquées. Trente familles bles vénitiennes, qui étaient établies à Candie, vinent recruter le grand-conseil d'une centaine de patriciens. Les nobles originaires de l'île furent admis à citadinance, et les misérables restes de la population cette colonie furent envoyés en Istrie, où on leur tribua quelques terres.

XXVI. Cependant les esprits sévères ne croyaient pouvoir pardonner à Morosini d'avoir disposé des vinces de la république, et les envieux étaient ence moins portés à lui pardonner sa gloire.

On l'avait élevé, vers les derniers moments du siége, a dignité de procurateur de Saint-Marc. Un jour, s le grand-conseil, un patricien prit la parole pour lamer contre cette récompense décernée à un gééral qui avait rendu la plus importante colonie de la ublique. Cette paix qu'on avait ratifiée, l'orateur pelait une paix monstrueuse, conclue sans autori-

sation et reçue avec amertume. A une invective véhémente, il ajouta une accusation formelle contre Morosini, et la proposition de le dépouiller de sa dignité, disant qu'il fallait l'appeler, non pas à de nouveaux honneurs, mais à rendre compte de sa conduite. Le traité, l'administration, le courage même du généralissime, devenaient susceptibles d'examen et de reproches. Il avait reçu des présents du grand-visir; donc, il avait montré aussi peu de désintéressement que de bravoure dans la défense de Candie.

Quand on entend accuser un personnage célèbre, on se demande involontairement quels sont les services, les noms, les droits de celui qui ose s'élever contre une grande renommée : et on rougit d'apprendre que des hommes obscurs, qui doivent à une éternelle inaction l'avantage d'être restés irréprochables, aient le courage de se montrer si difficiles en fait de gloire. L'accusateur de Morosini se nommait Antoine Corrario.

Quoique les véritables patriotes ne pussent entendre gens sans honte cette indécente accusation, et que les gens sages dussent en prévoir les conséquences, elle flattait secrètement la malignité humaine. On est plus disposé à chercher des raisons, pour craindre et déprécier les hommes supérieurs, que des occasions de les employer. Personne ne se leva pour répondre à l'accusation, et l'orateur fut encouragé dans son entreprise par les suffrages de l'assemblée, qui l'élevèrent à la

ion d'avocat de la commune, préférablement au
dat que le sénat avait proposé.
ors ses invectives devinrent une accusation offi-
, qu'il fallut nécessairement prendre en considé-
1. Le héros de Candie fut obligé de se constituer
onnier. La majorité des voix était d'abord contre
e peuple, à qui on l'avait représenté comme un
e, demandait sa tête, en criant qu'il saurait bien
justice si les juges ne la faisaient pas.
pendant, une voix éloquente s'éleva pour sa dé-
; ce fut celle de Jean Sagredo, ancien ambassa-
de la république, et alors procurateur. Il attaqua
seulement la proposition, mais son auteur, et ce
vec une telle énergie, qu'il entraîna une partie
ssemblée. Les suffrages se trouvèrent tellement
gés, que la délibération ne donna aucun résultat
ur-là.
surlendemain, Corrario invectiva à son tour
e le défenseur de Morosini. Il demandait que le
alissime fût dépouillé, même avant son jugement,
dignité de procurateur, prétendant que sa pro-
m avait été faite illégalement. Il n'y avait point de
vacante quand on l'avait nommé; on avait cru
rer cette dignité à un général qui défendait Can-
et il venait de la rendre. Les débats furent telle-
tumultueux (contre l'usage des graves conseils
ette république), qu'on se vit sur le point d'en
aux mains. Michel Foscarini, à qui nous devons

une histoire de Venise, dans laquelle il rapporte, comme témoin oculaire, les détails de cette affaire, ramena le calme dans l'assemblée, en représentant que, si la promotion de Morosini eût été illégale dans le principe, il aurait fallu s'y opposer alors; mais que l'annuler aujourd'hui, c'était dépouiller d'une dignité éminente celui qui en était revêtu, c'était punir le défenseur de Candie, et qu'on ne pouvait punir personne sans jugement; que sans doute il devait sembler étrange d'entendre dire qu'on n'avait pu donner légalement au général des armées de la république une dignité qu'on prodiguait pour de l'argent. En conséquence, il demandait que Morosini fût maintenu dans sa qualité de procurateur, et que du reste on fît sur sa conduite les informations qu'on jugerait convenables.

Un inquisiteur fut nommé pour instruire l'affaire; d'abord, il commença par réduire l'accusation à deux griefs, au lieu de trois, écartant le reproche relatif à la signature du traité, parce que ce traité avait reçu la sanction du gouvernement. Quant aux deux autres griefs, l'accusation de lâcheté était démentie si hautement par les faits, qu'on ne pouvait la proférer sans rougir. Le commissaire ne s'en crut pas moins obligé d'entendre un grand nombre de témoins, dont toutes les dépositions ajoutèrent à la gloire du généralissime.

Restait l'accusation de malversation, et, à cet égard, l'impartialité de l'histoire nous oblige de dire que quel-

; écrivains donnent à entendre que ce reproche ait pas sans fondement; mais ils auraient dû rapr aussi que le défenseur de Candie en avait payé urnison de ses propres deniers, pendant la détresse trésor public. On avait enveloppé plusieurs des adistrateurs de la colonie et de l'armée dans l'accuon, pour lui donner une apparence d'impartialité; ; furent honorablement acquittés, et le blâme tomba, ime de coutume, sur quelques subalternes.

'endant la durée de cette procédure, des différends vèrent entre les commissaires turcs et les commises vénitiens, chargés de fixer les limites de la Dalie; on craignit une nouvelle rupture. Alors tous les x, toutes les espérances se reportèrent sur l'illustre sé; et le peuple, qui avait demandé sa tête, ta en imprécations contre ses accusateurs. On verra ment Morosini se vengea.

l est triste que, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, accusations des hommes obscurs aient toujours atlu les grands citoyens, et que l'ingratitude pu-que ait si souvent été le prix des services rendus à atrie. C'est un défaut plus particulier aux républis d'oublier le mérite des hommes supérieurs, ind elles croient n'en avoir plus besoin; et voilà irquoi, dans cette espèce de gouvernement, les agions, la guerre, sont souvent des causes de prosité, parce qu'elles remettent le talent à sa place. il-Émile n'obtint le consulat, qu'après que la guerre itre la Macédoine eut été déclarée.

LIVRE XXXIV.

Conquête de la Morée par les Vénitiens.— Paix de Carlowitz, 1670-1699.—Guerre de la succession d'Espagne.—Neutralité des Vénitiens, 1700-1713.— Les Turcs déclarent la guerre à la république.—Elle perd l'île de Tine, la Suda et Spina-Longa en Candie, et la Morée.—Siége de Corfou.—Paix de Passarowitz, 1713-1718.

I. Ce n'était pas une médiocre gloire, pour les Vénitiens, d'avoir soutenu pendant vingt-cinq ans une lutte corps à corps avec l'empire ottoman. Ils n'en sortaient pas sans pertes, mais l'honneur des armes leur restait. Vainqueurs dans dix batailles navales, défenseurs opiniâtres d'une place, qui avait coûté plus de cent mille hommes à l'ennemi, ils pouvaient se vanter d'avoir porté les premiers coups à ce colosse, qui avait menacé de fondre de tout son poids sur l'Europe. La population vénitienne en avait beaucoup souffert; mais le trésor de la république avait forcé plusieurs autres nations à contribuer de leur sang à la défense de Candie; un ambassadeur de France qui résidait à Venise en 1701, assure qu'il est constant par les registres mêmes tenus à Venise, que, dans la seule ville de Lyon, on avait levé, pendant cette guerre, jusqu'à 50,000 hommes pour les enrôler sous les drapeaux de Saint-Marc. Rien n'inspire un plus

te orgueil, que d'être sorti avec honneur d'un
nbat inégal. Cette guerre aurait ranimé l'esprit na-
nal dans la république, s'il en fût resté quelques
ncelles; mais on ne voulait être triomphant que
ur jouir avec sécurité de ses richesses; on ne dési-
t la paix que pour les accroître. « Cette république,
ait un prince contemporain (1), n'est plus celle qui
mérité l'admiration du monde, par sa sagesse et son
ergie. Irrésolue dans ses conseils, lente dans ses
sures; divisée par des cabales, égarée par l'impru-
nce des jeunes gens; elle est sans trésors, sans gé-
raux, sans armée. » Il y avait quelque exagération
ns ce portrait satirique; la guerre de Candie, qu'on
nt de lire, et celle de la Morée que nous allons
oir à raconter, le prouvent suffisamment. Cependant
autre homme, dont la mission était d'observer, le
nte d'Avaux, ambassadeur de France, écrivait à
u près dans le même temps : « Ils ne sauraient
ttre sur pied et entretenir huit mille hommes de
upes réglées; car pour leur milice, je ne la compte
ur rien. Nulles de leurs places ne sont munies; et
guerre de Candie, qui a enrichi la plupart des
bles, a tellement appauvri la république, qu'elle
besoin d'un très-long temps pour se remettre. Elle a
ême quasi perdu son crédit, par les diverses réduc-
ons qu'elle a faites de l'intérêt de l'argent donné à

(1) Le duc de Mantoue.

vie; et tout ce qu'elle tire de ses sujets, en manière que ce soit, ne va qu'à vingt-quatre n L'état venait de perdre sa plus importante la dette publique était accrue de soixant millions de notre monnaie. Le trésor de six de sequins qui existait avant la guerre de C trouvait, disait-on, réduit à cinq cent mille taient pas là des pertes que le commerce pût cependant les citoyens crurent n'avoir plus r gretter, dès que la mer leur fut ouverte, purent se livrer à ces spéculations, source les fortunes particulières.

La situation de l'Europe leur promettait années de repos. L'empereur faisait les de forts, pour opprimer la liberté de la Hongr surer à sa maison la possession de cette c Louis XIV se trouvait au plus haut point de pérités; il conquérait l'Alsace, la Franche-Co ambition ne menaçait point l'Italie, et, en l la maison qui possédait le Milanais, elle r république de Venise, et assurait son indépe

Pendant quatorze ans, l'industrie comm livra à toute son activité, à la faveur d'une d'autant plus parfaite, que les discordes qui les autres nations, laissaient les commerçants sans concurrents.

1674 Dans cet intervalle, la paix intérieure don blique jouissait, fut sur le point d'être

colas Sagredo avait succédé à Dominique Contarini ns la suprême magistrature, en 1674. Deux ans rès il mourut, et les suffrages de vingt-huit élec-urs désignèrent, pour le remplacer, Jean Sagredo, n frère, qui avait été ambassadeur en France, et isuite auprès de Cromwell; c'était le même que ous avons vu se porter pour défenseur de l'illustre rançois Morosini. Cette nomination fut l'occasion 'une espèce de soulèvement; les historiens n'en indi-uent pas la cause avec précision. Suivant les uns, les agredo ne jouissaient pas de la faveur publique, et elui qu'on venait d'élire n'avait pas fait au peuple des ibéralités suffisantes, en prenant possession de la rocuratie. Si l'on en croit les autres, on trouvait angereux de voir le trône ducal occupé successive-ment par deux frères. Cependant il y en avait eu plu-ieurs exemples, sans que la constitution de l'état en eût ouffert, et c'était une nouveauté d'une bien autre onséquence de revenir sur une élection régulière et onsommée. Quoi qu'il en soit, l'agitation fut telle, ue l'on craignit une guerre civile; et, ce qui ne s'é-ait jamais vu à Venise, on annula l'élection, pour n faire une nouvelle, qui porta sur le trône Louis Contarini, procurateur de Saint-Marc.

Tel est le récit de plusieurs historiens : celui de Michel Foscarini en diffère essentiellement; car, selon celui-ci, l'élection de Jean Sagredo ne fut jamais con-sommée. On s'aperçut, dit-il, que les divers scrutins

et les tirages au sort par lesquels on parvenait à la nomination des 41 électeurs du doge (1), avaient donné pour résultat une liste où l'on comptait jusqu'à vingt-huit personnes dévouées à Jean Sagredo, qui était un des prétendants à la dignité ducale. On ne douta plus de son élection. Les amis, les parents du candidat en manifestèrent imprudemment leur joie. Sa maison se remplit de ses partisans accourus pour le féliciter. Il reçut lui-même ces compliments avec trop de confiance. Mais avant qu'on ne pût procéder à l'élection, la liste des 41 électeurs devait être soumise à l'approbation du grand-conseil. Les partisans de Sagredo se flattaient de faire passer cette approbation à une grande majorité. Il n'en fut point ainsi; le peuple se porta au palais, la foule inonda le vestibule qui était sous la salle du conseil, se répandant en invectives, en injures contre Sagredo, et proclamant les noms de ses concurrents. Le conseil averti par ces clameurs, et mécontent des démonstrations de joie que Sagredo et ses amis avaient laissé échapper, rejeta la liste des électeurs; il fallut faire de nouveaux choix, et le résultat de l'élection fut le couronnement de Louis Contarini.

1676 Un fait de cette importance mériterait sans doute d'autres développements, mais la circonspection des historiens vénitiens nous réduit à des conjectures. Il paraît que Jean Sagredo comptait plus d'admirateurs

(1) Voyez ci-dessus, livre V, § XVIII.

ı éloquence, que d'approbateurs de sa conduite. fense de François Morosini, qui aurait dû l'il- r, lui avait attiré beaucoup d'ennemis, parmi les ıx du généralissime, et l'avait même dépopula-)n l'accusait de s'être chargé de cette cause, par otifs moins nobles que l'honneur de protéger la et l'innocence. L'avocat de la commune lui reproché d'être, comme un ancien orateur ro- dont parle Tacite, plus éloquent qu'homme de), plus digne d'admiration que d'estime. Tout cela it être une raison de ne pas l'élire, mais ce n'en pas moins un événement fort extraordinaire, ın gouvernement comme celui de Venise, que ocation d'une nomination irrévocable de sa na- s'il est vrai que cette nomination eût été con- ée. Sagredo, dit-on, avait des dettes et ne les pas : cette raison n'aurait pas suffi pour que le e se portât à réclamer contre l'élection, s'il n'y é encouragé par des patriciens. Si Sagredo n'a- ı d'autre malheur que celui de ne pas obtenir :lamations populaires, il n'est pas probable que nd-conseil se fût déterminé à donner cette satis- ı à la multitude. Il est plus naturel de croire :xistait contre lui, parmi la noblesse, une fac- ui se trouva assez forte dans le grand-conseil, faire annuler l'élection. Mais Sagredo s'était

---

Prosperiore eloquentiâ quam famâ. Annales, livre IV.

montré homme de parti ; ce qui supposait l'existence d'un parti contraire, et, malheureusement pour lui il donnait prise à ses ennemis, par les désordres d son fils, par un mariage peu sortable qu'il avait fai faire à sa fille, par sa propre inconduite : on lui re prochait jusqu'à ses infirmités, qu'on disait proveni d'une cause honteuse. On a remarqué que ce fut tou jours un des soins de la politique vénitienne, de fair cesser les causes qui pouvaient amener des division dans le corps de la noblesse. Une loi, nécessaire da les républiques, où l'amour-propre, sans cesse exal par les discussions, a besoin d'être contenu, défe dait les duels, privait de son rang et notait d'infam le patricien infracteur de la défense.

1683 Marc-Antoine Justiniani remplaça le doge Cont rini, qui mourut en 1683.

1684 II. Il laissait la république dans un état de pai mais d'inquiétude, occasionée par les procédés ministère ottoman. La gloire acquise par Achmet Ki pergli avait imposé à Cara Mustapha, son successe l'obligation d'illustrer aussi son visiriat. Mustap crut ne pouvoir mieux se signaler, qu'en affect non-seulement de la haine, mais du mépris pour to tes les nations chrétiennes, et surtout pour les Vé tiens, qui partageaient avec l'Autriche la gloire d'é les plus constants ennemis de la Porte. Les Rus n'avaient pas encore pris le premier rang parmi ce que la puissance ottomane avait à redouter.

munies faites au commerce vénitien, des en-
roligues aux agents diplomatiques, attestèrent
olution des Turcs de ne garder aucun ména-
, et l'imperturbable patience du gouvernement
publique.

convaincue de l'inutilité de chercher des auxi-
et de l'impossibilité de soutenir seule une
contre un empire si puissant, elle se résigna
rter toutes les insultes, pour ne pas s'exposer
s grands malheurs, et se borna à des repré-
ns, qui furent reçues avec une hauteur dé-
ne.

Mustapha, croyant tr uver, la rév
ngrois, une occasion fi le p
sance autrichienne, fi d re à
eur, marcha sur Vien avec d cent mille
s, mit le siege devant capitale, qui était
ne par un général vénitien, Ferdinand Degli
, et était sur le point d'y entrer, lorsque Jean
ki, roi de Pologne, fondit sur son camp, dis-
armée ottomane, délivra et vengea l'Autriche.
évènement changea tout-à-coup la politique
énitiens; ils oublièrent, quoiqu'ils l'eussent
é plus d'une fois, que les puissances du second
en société avec de grands états, risquent d'être
s dans la guerre, et sont presque toujours sa-
à la paix. Ils se déterminèrent à entrer dans
ce de l'Autriche avec la Pologne et le czar de

Moscovie, et à déclarer la guerre aux Turcs. La
cipale condition de cette ligue, fut que chacu
parties contractantes resterait, après la paix, e
session de ce qu'elle aurait conquis.

L'envoyé de la république à Constantinople,
furtivement au divan une déclaration de guerre
sauva en habit de marinier.

Vingt-quatre vaisseaux de ligne, six galéas
vingt-huit galères, étaient prêts à opérer une i
tante diversion, si favorable aux intérêts de l'A
che. Lorsqu'il fut question de donner un com
dant à cette flotte, tous les yeux se tournèrent
François Morosini; on ne se souvint plus ni d
torts prétendus, ni de l'injure qui lui avait été
on oublia une seconde fois cette maxime, qui d
de confier le pouvoir à ceux qu'on a grièveme
fensés. Je ne connais, dans l'histoire de Venise
ce seul exemple d'une imprudence de cette natur
la nomination de Pisani au commandement, lors
le tira de prison, pour le mettre à la tête de l'ar
pendant la guerre de Chiozza, ne fut pas un act
lontaire.

Morosini mit à la voile, et, renforcé de quel
galères, que fournirent le pape, l'ordre de Mal
le grand-duc de Toscane, il se porta sur l'îl
Sainte-Maure, débarqua ses troupes, investit la
teresse, donna l'assaut, et força le commandant
à capituler, au bout de seize jours, le 6 août 1

L'occupation de cette île était très-importante, parce
e, placée entre les îles de Céphalonie et de Corfou,
e protége ou menace l'entrée du golfe Adriatique,
même temps qu'elle ferme le golfe de Lépante. C'est
ncienne Leucade. Elle touche presque au continent
e la Grèce, par un banc de sable que les Corin-
iens avaient coupé autrefois. Envahie par les Turcs
n 1479, elle avait déja été conquise en 1502 par les
'énitiens; mais, à la paix, ils avaient été obligés de
a rendre.

Immédiatement après cette conquête, le généralis-
ime jeta un corps de troupes sur le continent voisin;
e général Strasoldo qui les commandait, fit capituler
e château de Prévésa, près de l'ancien promontoire
l'Actium, le 29 septembre.

La flotte turque était sortie des Dardanelles, mais
n'osant hasarder un combat contre la flotte vénitienne,
elle se bornait à quelques ravages sur les îles de
l'Archipel. Les Turcs avaient à faire face sur toute
la frontière occidentale de leur empire, depuis
Kaminieck, que les Polonais assiégeaient, jusqu'à
Coron, que l'armée de Morosini se disposait à at-
taquer.

Huit mille Vénitiens, débarqués dans la presqu'île
du Péloponèse, venaient d'investir cette place, lorsque
le généralissime, informé que le pacha de la Morée
s'avançait pour la délivrer, lève son camp, marche à
la rencontre de l'ennemi, le surprend la nuit, le met

dans une déroute complète, revient occuper ses lignes devant Coron, fait jouer une mine chargée, dit-on, de deux cent cinquante barils de poudre, ouvre une large brèche, donne l'assaut, et force la garnison à arborer le drapeau blanc. Pendant qu'on discute les conditions de la capitulation, un coup de canon part de la place, tue quelques hommes; les Vénitiens s'élancent sur la brèche, pénètrent dans la ville, la saccagent impitoyablement, et tout ce qu'il y avait de Turcs est passé au fil de l'épée, « à la réserve de quelques heureux, » comme dit un témoin oculaire.

Cette guerre prenait un caractère d'animosité, qui explique les atrocités, mais qui ne les justifie pas. Le provéditeur-général de Zara attaquant une petite ville de cette côte, fit exposer aux yeux des assiégés, pour jeter le découragement parmi eux, une rangée de têtes, qui étaient celles des Turcs venus au secours de la place. Une peuplade des frontières de la Dalmatie, qui venait de tailler en pièces un corps de Turcs, envoya en tribut à Venise les têtes des vaincus; on les payait chacune deux sequins. Ce n'était pas la première fois qu'on voyait la place de Saint-Marc décorée d'un trophée pareil à ceux qu'on étale sur la porte du sérail.

La république, qui ne se fiait pas imprudemment à ces premiers succès, se préparait les moyens de conserver ses avantages dans les campagnes suivantes. Ils ne pouvaient être durables qu'autant que ses alliés

iendraient aussi. Heureusement pour elle, Jean
ki et les Impériaux avaient repoussé les Turcs
en Moldavie. Le gouvernement de Venise levait
oupes allemandes, la Saxe et le duché de Bruns-
ui en fournissaient, et ces troupes allaient ren-
l'armée de débarquement, aux ordres de Mo-

nt aux ressources pécuniaires que ces levées de
s et ces armements nécessitaient, le moyen de
procurer était indiqué par les souvenirs de la
précédente. Les citadins opulents offraient de
iir aux besoins de l'état, si on voulait leur ven-
noblesse; elle fut mise au prix de cent mille
, et trente-huit noms nouveaux furent ajoutés
e d'or. Cette ressource ne dispensa pas de ven-
s biens communaux, et d'établir de nouvelles
itions dans les provinces de terre-ferme.

Morosini vit alors la possibilité de réaliser un 1685
projet qu'il avait conçu, celui d'enlever toute
ée aux Ottomans. Cette presqu'île, peuplée de
ns, qui pouvaient regretter leurs anciens mai-
comparant leur gouvernement à celui des Turcs,
faire quelques efforts pour secouer le joug des
es. En effet les habitants de la province de
se déclarèrent pour la république, et contri-
it à la défaite d'un corps commandé par le ca-
acha en personne, et dont la dispersion rendit

les Vénitiens maîtres de cette province. Ce fut là le résultat de la campagne de 1685.

Celle de 1686 commença par la reddition des deux châteaux de Navarins, des villes de Modone, d'Argos, et, bientôt après, de Naples de Romanie, qui était la capitale de la Morée. Le général turc se présenta deux fois pour arrêter les progrès de l'armée vénitienne; deux fois il fut battu complètement par le général suédois Königsmarck, que la république avait pris à sa solde. En Dalmatie, plusieurs places importantes furent enlevées d'assaut. Les Turcs avaient leurs principales forces occupées ailleurs par les Polonais et par les Impériaux, qui venaient de prendre Bude. Venise était dans la joie de ces triomphes, et le sénat décrétait que Morosini transmettrait à son neveu, car il n'avait point de fils, le titre de chevalier dont il était décoré, titre qui devait passer à perpétuité au chef de cette maison. C'était un honneur qui, jusque là, n'avait appartenu qu'aux familles Querini et Contarini.

1687 Une nouvelle défaite de la petite armée ottomane, qui, toujours battue, se ralliait toujours, et revenait observer plutôt que contrarier les progrès des Vénitiens; la prise de Patras et de Castel-Nuovo, où les Vénitiens firent, pour la première fois, usage des galiotes à bombes, inventées seulement depuis deux ans; la reddition des châteaux de Morée et de Romélie, celle de Lépante, enfin la fuite du séraskier, qui repassa l'isthme et abandonna Corinthe, signalèrent la cam-

: de 1687, et complétèrent la conquête de la
e. Dans toute cette province, il ne restait plus à
ettre que la place de Malvoisie.

allait avoir à défendre une péninsule, qui ne
iunique avec la terre que par un passage très-
; c'était un grand avantage, surtout pour un
neur, qui pouvait se flatter de conserver quelque
iorité sur mer. Mais, ni le défilé de l'isthme, ni
forces navales, ne pouvaient rassurer les Véni-
, si l'ennemi conservait, dans la proximité de la
e, des établissements considérables où il pût ras-
ler une armée, et d'où il eût la facilité de la jeter
elques heures dans la presqu'île. Pour éviter cet
vénient, il fallait occuper, non-seulement les
es îles qui avoisinent la Morée, c'est-à-dire Né-
nt nécessairement, et peut-être même Candie,
encore le rivage septentrional des deux golfes
épare l'isthme de Corinthe. La possession de Lé-
, de Patras et de quelques châteaux, rendait les
iens maîtres de l'ancienne mer de Crissa : il res-
s'emparer du port que les ennemis tenaient sur
e du golfe Saronique, opposée à l'Argolide ; ce
était celui d'Athènes.

s Turcs y avaient une nombreuse garnison ; Mo-
i la fit attaquer par une vigoureuse artillerie,
sans respect pour cette patrie des arts, foudroya
i restait des glorieux monuments de l'antiquité.
oins de six jours, toute la ville fut en flammes

ou en ruines. Une bombe de Morosini tomb
Parthénon, dont les Turcs avaient fait un m
poudre; et ce fameux temple, qui, dit-on, av
plus de quarante millions, attesta par ses dé
la fureur des peuples policés n'est guère moins
aux arts que l'ignorance des barbares. Aprè
toire, les Vénitiens brisèrent, en voulant l'en
statue de Minerve, ouvrage de ce Phidias, pl
encore à représenter des dieux que des homm

Athènes capitula et devint un poste avan
les Vénitiens purent protéger leur nouvelle c

Ils assiégeaient Malvoisie, mais sans faire b
de progrès. Morosini, à la tête d'une flotte
cents voiles, se disposait à l'attaque de Né
Ses victoires avaient répandu un si grand
les armes de la république, qu'elle lui déce
de ces récompenses dignes des temps anciens
pour exalter les nobles ambitions. On éleva s
dans la salle des armes, au palais ducal, av
inscription : « A François Morosini, le Pélopon
« de son vivant. »

1688 IV. Peu de temps après, en 1688, la mort
fournit à la reconnaissance nationale un
moyen de s'acquitter. A peine Justiniani eût-
les yeux, qu'on vit dans toutes les rues de V
placards qui portaient : Celui qui vous a d
royaume, a bien droit à une couronne. Le g
sime fut élevé à la magistrature suprême. On

voya deux assistants, qui, avec le provéditeur de l'armée, devaient former son conseil. Dans ce conseil, le doge n'avait que sa voix; seulement elle était prépondérante en cas de partage. Plus le prince était illustre, plus l'aristocratie devait chercher à limiter la double autorité qu'on lui confiait. On peut ajouter que l'ordre de la noblesse n'était pas naturellement porté à élever Morosini sur le trône. On a vu qu'il avait, dans cet ordre, beaucoup d'ennemis; mais, en se servant des populaires, pour faire révoquer l'élection de Jean Sagredo, on les avait accoutumés à manifester leur opinion sur le choix, et cette fois, ils avaient pris l'initiative. Ceint de la couronne ducale, Morosini partit le 8 juillet du golfe d'Égine, pour aller assiéger Négrepont.

Six mille hommes défendaient cette place, environnée de bonnes fortifications, qui avaient déja, dans les temps antérieurs, soutenu tour-à-tour les efforts des Turcs et des Vénitiens. Morosini débarqua à peu près quinze mille hommes; le comte de Kõnigsmarck commença l'investissement, éleva cinq batteries, et obligea les assiégés à se renfermer dans leurs murailles. Malheureusement le siége était à peine entamé, que la peste se manifesta dans le camp, et moissonna un tiers de l'armée. Le comte de Kõnigsmarck lui-même y succomba, après s'être illustré dans ces deux dernières campagnes. On lui donna pour successeur Charles-Félix Galléas, duc de Gadagne, dans le

Comtat-Venaissin ; c'était un général de réputation, qui avait servi sous le maréchal de Turenne. Mais, pour reprendre les opérations du siége avec quelque vigueur, il fallut attendre des renforts. Le séraskier de l'île saisit ce moment pour attaquer dans ses lignes cette armée épuisée par la maladie : repoussé une première fois, il recommença le combat, et pénétra jusque dans le camp vénitien ; ce ne fut que par les efforts du désespoir, et avec une perte considérable, qu'on parvint à l'éloigner.

Quatre mille hommes étant arrivés de Venise, Morosini fit donner un assaut, le 20 août 1688. Un ouvrage extérieur, vaillamment défendu, fut emporté ; il en coûta quinze cents hommes aux Turcs, et la moitié moins aux Vénitiens. Mais de si rudes combats anéantissaient une armée déja languissante. Elle s'obstina encore, pendant un mois et demi, à battre le corps de la place. Enfin, lorsqu'on y eut fait une large brèche, et qu'une mine eut comblé le fossé, en y renversant la contrescarpe, on tenta un nouvel assaut. Les troupes albanaises et dalmates s'élancèrent sur la brèche ; il y eut des soldats qui parvinrent jusque sur le rempart ; ces efforts furent infructueux. Cette partie de la muraille était trop escarpée, pour que de la brèche on pût descendre dans la ville, et trop découverte, pour que la position fût tenable : il fallut abandonner l'attaque, et Morosini se décida à ordonner le rembarquement.

de renoncer à Négrepont, il se reporta de-
oisie. On a remarqué qu'il avait trouvé au
s honneurs le terme de ses prospérités. Dès
rs moments de ce nouveau siége, il fut at-
e maladie qui le força de quitter l'armée,
urner à Venise, laissant la conduite des
au capitaine-général Cornaro.

ant les évènements désastreux de ces quatre 1689 1690
; avaient répandu le trouble dans le divan;
t coûté la vie à trois visirs, et le trône à
IV. Soliman, son successeur, fit faire des
ns de paix, que les Vénitiens rejetèrent,
; avertissements que la fortune venait de
er.

r belliqueuse de la république tenait à l'in-
un nouveau pontife, qui venait de monter
aire de saint Pierre. Le sacré collége, voyant
ns entre les maisons de France et d'Autri-
voulu appeler au trône un pape indépen-
une et de l'autre de ces puissances. Son
ût fixé sur le cardinal Ottoboni, Vénitien,
u considérable dans sa république, car son
t d'acheter la noblesse pendant la guerre de
a politique de ce pape, qui prit le nom
re VIII, fut d'occuper les armées impé-
tre les Turcs. Les Turcs demandaient la
npereur la désirait, pour pouvoir tourner
contre Louis XIV; mais le pape fit de si

grandes promesses de secours aux Vénitiens, qu'il les décida à continuer la guerre.

Un nouveau visir, Mustapha Kiupergli, fils du vainqueur de Candie, voulut se rendre digne de son père et de son aïeul, en rétablissant l'honneur des armes ottomanes. Tandis qu'il marchait contre les Autrichiens en Hongrie, il envoya le capitan-pacha au secours de Malvoisie, dont le siége continuait toujours. Ce fut une raison pour les Vénitiens de prévenir son arrivée, et de faire un effort pour emporter la place d'assaut. Ils y perdirent un millier d'hommes, sans pouvoir pénétrer dans la ville ; mais la garnison, réduite à la dernière extrémité, capitula, et la république se trouva maîtresse de toutes les forteresses de la Morée.

Cornaro, averti de la sortie de la flotte turque, se porta à sa rencontre, la battit près de Mitylène, et la força de se réfugier dans ses ports. De là il vint sur les côtes occidentales de la Grèce, enlever aux ennemis l'importante place de la Vallone, dont il démolit les fortifications.

Les alliés des Vénitiens ne faisaient pas la guerre avec moins de bonheur. Déja refoulés dans la Hongrie par l'armée de Mustapha Kiupergli, près d'être battus à Salankemen, ils durent la victoire à l'un de ces hasards de la guerre, qui changent quelquefois la destinée des empires ; un boulet emporta la tête du grand-visir, et cette mort mit le désordre dans une armée déja victorieuse.

es Turcs, battus dans la Hongrie et dans la Grèce,
nt recours, sur d'autres points, à d'autres armes.
arvinrent à séduire un officier napolitain, qui avait
que emploi dans la place des Grabuses, l'une des
que la république avait conservées en Candie.
officier leur procura les moyens de surprendre
ville; ils s'en rendirent maîtres. Des intelligences
ent été pratiquées dans le même objet, avec quel-
officiers des garnisons de la Suda et de Spina-
ga; les Vénitiens furent assez heureux pour dé-
rir à temps et faire avorter ces deux nouvelles
isons.

. Ces évènements avaient rempli les années 1689 1691
690. Le capitaine-général Cornaro, qui était mort
s la conquête de la Vallone, venait d'être rem-
é par Dominique Moncenigo; celui-ci avait reçu
lre de se porter sur la Canée. C'eût été une bril-
e expédition que d'enlever aux Ottomans cette île
Candie, qu'on avait défendue avec tant d'opiniâ-
pendant vingt-cinq ans. Mais, au lieu de sur-
idre la Canée, comme on s'en flattait, on trouva
acha prévenu du dessein des Vénitiens, et déja sur
ffensive. Il fallut en venir aux attaques régulières.
opérations de ce siége traînaient en longueur; ce-
dant on avait déja livré des assauts, repoussé des
ies, et fait brèche au corps de la place, lorsque le
itaine-général reçut la nouvelle que les Turcs pré-
aient une expédition contre la Morée.

Il assembla ses officiers, leur fit part de cet a
leur demanda s'ils ne jugeaient pas convenab
bandonner leur entreprise sur la Canée, pour
la défense de leur conquête. Tous lui représer
que le danger de la Morée ne pouvait être pre
que les Turcs n'avaient à y envoyer que des m
dont l'inexpérience ne suffisait pas pour empor
nombreuses places fortes de ce pays; qu'au con
la Canée était aux abois, et qu'il suffisait, po
rendre maître, de prolonger encore de quelque
un siége qui durait depuis un mois, et qu'on n
vait abandonner sans honte.

Ces raisons ne firent aucune impression sur
nique Moncenigo; il ordonna le rembarqueme
fit voile pour la Morée, où il se trouva qu'en e
Turcs n'avaient pas pénétré. Un corps de cin
mille hommes seulement s'était présenté deva
pante, et avait fait au commandant de cette pla
sommation reçue avec mépris. Il fut facile aux
tiens de dissiper cette petite armée; mais l'occas
prendre la Canée était perdue, et cette perte é
réparable.

Ce ne fut qu'un cri contre le capitaine-gé
accusé, conduit à Venise et constitué prisonnie
minique Moncenigo subit une procédure, qui
la conviction de son incapacité plutôt que de
pabilité. On ne le condamna point, mais on l
pouilla de son grade; et de généralissime qu'il

envoya exercer les fonctions subalternes de capi-
d'armes à Vicence. C'est un genre de punition
n'appartient qu'aux gouvernements despotiques.
liger.

I. La mauvaise conduite de ce général fit sentir 1693
re plus vivement le besoin qu'on avait des talents
rançois Morosini; un décret le rappela, pour la
rième fois, au suprême commandement. Né en
3, il avait alors alors soixante-quinze ans; malgré
infirmités, il partit avec joie le 24 mai 1693, et
uisit la flotte de la république dans l'Archipel, où
n'eut point occasion de se signaler, les ennemis
t eu le bonheur d'éviter sa poursuite. Revenu
hiverner dans le port de Naples de Romanie, le
y succomba aux fatigues de cette dernière cam-
e, entreprise avec une santé chancelante et dans
ge si avancé. On lui donna pour successeur sur le 1694
ducal, Silvestre Valier, et dans la charge de ca-
ie-général, Antoine Zéno.

s Vénitiens, étonnés eux-mêmes de leurs succès,
aient cette guerre la guerre miraculeuse. Il était
le voir qu'elle leur avait offert des conquêtes assez
s; ils n'avaient presque jamais rencontré les flottes
ies à la mer: sur le continent, on ne leur avait
pposé de grandes armées: tout cela venait de ce
es forces ottomanes étaient occupées ailleurs, et
ait que la durée des prospérités des Vénitiens
au succès des armées autrichiennes. C'eût été,

par conséquent, une grande imprudence, de regarder ces conquêtes comme solides. On cherchait cependant à les étendre de tous côtés. Le provéditeur-général de la Dalmatie, Jean Delfino, prit plusieurs forteresses de cette frontière, notamment celle de Ciclut, à laquelle le gouvernement turc attachait une telle importance, qu'il envoya un corps de vingt mille hommes pour la reprendre; mais ce corps fut dispersé et taillé en pièces. Ce même provéditeur échoua devant Dulcigno, quoiqu'il eût repoussé successivement trois petites armées turques venues au secours de cette forteresse.

L'armée navale de la république se porta vers l'île de Scio, où elle mit à terre, le 8 septembre 1694, un corps d'environ neuf mille hommes. L'attaque fut vive, et il fallait qu'elle fût décisive, pour ne pas donner à la place le temps d'être secourue. Les chrétiens qui habitaient l'île, s'empressèrent de seconder les opérations des Vénitiens. On pénétra dans le port, on s'empara de trois galères qui s'y trouvaient, on fit sauter une partie de l'enceinte de la place, et la garnison ayant demandé à capituler, fut transportée sur le continent voisin.

Quelques jours après, la flotte du capitaine-général ayant fait voile pour atteindre la flotte turque, vit toutes les galères ennemies s'enfuir à force de rames, laissant les vaisseaux de guerre retenus par le calme et dans l'impossibilité de manœuvrer, tandis que

itiens avaient l'avantage de pouvoir faire remorr les leurs. Tous les capitaines demandaient la persion de fondre sur ces vaisseaux immobiles. Ane Zéno ne voulut jamais le permettre, prétextant, tôt que toute son armée n'était pas réunie, tantôt le jour était trop avancé, tantôt qu'il avait à reweler sa provision d'eau. Le lendemain, les vaisux turcs étaient encore en vue à l'entrée du canal Smyrne. Il ne céda qu'avec peine aux cris, aux rmures de ses équipages, et lorsqu'il se décida à e un mouvement, il n'était plus temps; les vaisux étaient dans le port de Smyrne; tous les Turcs les montaient, se croyant au moment d'être attas dans le port même, se jetaient dans les embarons pour se sauver à terre. Zéno pouvait au moins royer le port; mais les consuls de France, d'Anerre et de Hollande, se rendirent à son bord, et obnt de lui qu'il s'éloignât. La facilité avec laquelle édait aux prières de ces étrangers, après avoir risé les instances de ses officiers, indigna toute née.

II. Le capitan-pacha sortit du canal des Dardas, avec la mission de reprendre Scio. Les Véni se présentèrent pour lui disputer le passage. Il t un combat terrible, où la flotte de la république it seize cents hommes, et trois vaisseaux, qui saut en l'air, parce qu'on avait laissé trop long-temps nt-garde engagée avec toute la flotte ottomane. Il

y a des historiens qui disent que celle-ci finit par être vaincue, et obligée de se réfugier dans ses ports; mais l'abandon de Scio, qui suivit cette bataille, prouve assez que l'avantage n'en était pas resté aux Vénitiens. L'auteur de l'Histoire civile de Venise, le patricien Sandi, dit en propres termes, que l'armée vénitienne fut battue. Elle se voyait dans la nécessité de regagner ses ports, pour réparer ses vaisseaux et recruter ses équipages. La mauvaise saison approchait; on se détermina à faire sauter les fortifications de Scio, et à évacuer l'île, abandonnant les habitants chrétiens au ressentiment des Turcs. Ainsi cette campagne ne fut signalée que par une bataille sanglante et sans résultat, une belle occasion manquée, et la perte d'une conquête. Il en coûta à Zéno sa charge et sa liberté; conduit à Venise chargé de fers, avec les provéditeurs Querini et Pisani, Zéno mourut pendant qu'on instruisait son procès, et les autres furent dégradés de toutes fonctions militaires et civiles.

1696 Alexandre Molino, qui remplaçait le capitaine-général, si justement puni, mit dans ses opérations toute la vigueur qu'est en droit d'exiger un gouvernement qui sait récompenser et punir. Il fondit sur un corps de Turcs, qui avait pénétré jusque dans le territoire d'Argos, et qui s'avançait pour opérer un soulèvement dans la Morée. Ce corps, qui était de douze à quinze mille hommes, disputa le champ de bataille pendant tout un jour, et finit par abandonner sa position, treize pièces de canon, et mille morts.

Victorieux sur terre, Molino alla chercher dans l'Archipel la flotte du capitan-pacha, qui n'était pas forte de moins de trente vaisseaux et de dix-huit galères ; les Vénitiens avaient six galéasses, vingt galères et vingt vaisseaux. Après s'être canonnées d'assez loin pendant deux jours, les deux armées en vinrent à une action générale. Trois galères turques avaient déja pris la fuite, deux vaisseaux étaient désemparés, on dit même que l'amiral était sur le point de se rendre, lorsque le feu se manifesta à bord d'un des vaisseaux vénitiens ; cet accident mit le désordre dans leur ligne. Les ennemis en profitèrent, revinrent à la charge avec plus de fureur ; mais ce fut pour perdre deux de leurs vaisseaux, et les deux flottes se séparèrent extrêmement maltraitées. Cependant ce combat, qui donna lieu à une information contre les capitaines, accusés de n'avoir pas agi avec assez d'ensemble, rendit les Vénitiens maîtres de la mer pour toute cette campagne, et même pour celle de 1696. En 1697, il y eut encore, 1697
près de l'île d'Andros, une bataille meurtrière, qui se termina par l'incendie d'un vaisseau vénitien, et la fuite de l'armée turque. L'année suivante, un autre combat 1698
naval, livré par le généralissime Jacques Cornaro, attesta encore la supériorité de la marine vénitienne ; mais ces batailles ne décidaient rien. Le prince Eugène, qui, dans le même temps, venait de battre les Turcs en Hongrie, ne pouvait pas non plus se flatter de la gloire d'avoir mis fin à la guerre, quoiqu'il leur eût tué

plus de vingt mille hommes dans la journée de Zenta.

VIII. La paix tenait à des évènements d'un autre ordre. L'ambition de Louis XIV avait excité l'inquiétude de toutes les puissances de l'Europe, et c'était dans Venise, qu'à la faveur du mystère et sous le prétexte des plaisirs, le duc de Savoie, l'électeur de Bavière, et des négociateurs secrets d'Autriche, d'Espagne, de Suède et de Hollande, s'étaient réunis pour arrêter le plan d'une ligue, qui fut signée à Augsbourg, et dont l'objet était d'opposer une barrière à la puissance toujours croissante d'un prince qu'on accusait d'aspirer à la monarchie universelle. Louis XIV avait glorieusement résisté à tant d'ennemis, mais d'autres vues le déterminèrent à abandonner la plus grande partie de ses conquêtes, et à signer le traité de Riswick en 1698. La prochaine vacance du trône d'Espagne devenait l'objet de l'ambition et de l'inquiétude générale. Le roi Charles II faisait et refaisait son testament, et on se partageait d'avance ses dépouilles, par des traités sur lesquels personne ne comptait.

1699 L'empereur, ne pouvant rester spectateur d'un grand évènement, dans lequel sa maison était intéressée, desira terminer la guerre fatigante et infructueuse qu'il soutenait depuis quinze ans contre les Turcs. L'Angleterre, la Hollande, qui souhaitaient son intervention dans les affaires de l'Europe occidentale, dans la vue d'opposer ce prince à Louis XIV, offrirent leur médiation à la Porte, et aux puissances chrétiennes

es liguées contre elle. Elle fut acceptée, et un congrès 'ouvrit à Carlowitz, en Hongrie, où la république en-oya, pour son plénipotentiaire, le chevalier Charles luzzini.

Les alliés étaient convenus que l'on partirait de ce rincipe, que chacun conserverait ce dont il était en ossession ; mais les Turcs n'avaient point admis la écessité de tout céder, et l'empereur, à qui la Porte bandonnait la Transylvanie, annonçait la résolution le faire sa paix séparée, si les Vénitiens ne voulaient as se relâcher de leurs prétentions. Le sénat, qui sen-tait que la république n'avait rien tant à redouter que l'avoir à soutenir seule une guerre contre l'empire ottoman, le sénat, dis-je, se résigna à subir la condi-tion des états du second ordre, engagés dans les inté-rêts des grandes puissances. Il accepta la paix qu'on lui dictait, et sacrifia une partie de ses conquêtes. Ce qui lui en restait était déja beaucoup pour sa gloire, et trop pour ses forces, comme la suite le fit bientôt voir.

Par ce traité de Carlowitz, la Porte cédait la Tran-sylvanie à l'Autriche, la place de Kaminieck, les pro-vinces de Podolie et d'Ukraine à la Pologne, le port d'Asoph au czar.

Voici les articles qui intéressaient plus particuliè-rement la république de Venise : elle conserva de ses conquêtes toute la Morée, jusqu'à l'isthme de Corinthe, l'île d'Égine d'un côté, celle de Sainte-Maure de l'autre;

Castel-Nuovo à l'entrée du canal de Cattaro et Risano: enfin, dans la Dalmatie, les forteresses de Sing, Knin et Ciclut. Elle restituait les villes conquises au nord du golfe d'Athènes et du golfe de Lépante; mais les fortifications de Lépante, de Romélie et de Preves devaient être démolies. Enfin elle consentait à laisser aux Turcs la place importante des Grabuses, quoiqu'ils n'y fussent entrés que par trahison.

On ne pouvait que se féliciter de cette paix, d'où date l'abaissement de la puissance ottomane; mais on avait le droit de se plaindre des procédés des alliés. La Morée offrait à la république des ports excellents et une contiguité de possessions, qui s'étendait depuis l'extrémité du golfe Adriatique, jusqu'au milieu de l'Archipel. Malheureusement, cette acquisition était susceptible d'être attaquée par mer et par terre, et il était impossible de croire que les Turcs y eussent renoncé sincèrement.

Les Vénitiens revinrent, pour la troisième ou quatrième fois, au projet de fermer l'isthme de Corinthe par une ligne de forts, qui furent exécutés sous la direction du général Stenau. Faible barrière contre une puissance comme la puissance ottomane!

Ce qu'ils firent de mieux, ce fut d'envoyer dans cette nouvelle province un inquisiteur chargé de redresser quelques torts faits aux habitants, et d'y établir une administration qui les empêchât de regretter le joug des Turcs. Mais cela même était fort difficile

ırce que la Morée était peuplée de chrétiens de la ligion grecque, à qui les infidèles étaient beaucoup ıoins odieux que les chrétiens de la communion la-ne.

Le doge Silvestre Valier ne survécut que d'un an à 1700
ı signature du traité qui venait de rendre la paix à sa atrie. Le trône fut occupé après lui par Louis Mon-ənigo; celui-ci régna jusqu'en 1709, et fut remplacé ar Jean Cornaro.

IX. Les treize premières années du XVIIIe siècle fu- 1709
ent remplies par la guerre que les maisons d'Autriche t de Bourbon se firent pour la couronne d'Espagne, et ans laquelle elles entraînèrent presque toute l'Europe. a république de Venise s'attacha à n'y prendre aucune art. Un prince plus faible qu'elle, donna un exemple ontraire. Victor Amédée, duc de Savoie, dont les tats, comme ceux de la république, se trouvaient itués entre ceux des deux grandes puissances belli-érantes, au lieu de mettre sa sûreté dans un système le neutralité et de circonspection, se lança dans cette rande querelle, sans affectionner aucun parti, prêt en changer selon son intérêt, ne craignant pas l'exciter des haines, et sachant toujours faire ache-er ses services. Rien ne pouvait justifier ses nom-reuses infidélités : les évènements justifièrent sa po-itique. Il vit ses états envahis, mais il finit par les tendre.

Le résultat que les Vénitiens obtinrent de leur sys-

tème fut fort différent. On ne leur tint pas grand
de leur neutralité, parce qu'on ne l'attribua
leur modération; on ne la respecta guère, parce
décelait de la timidité et de la faiblesse; et au
où tout le monde posa les armes, ils se tro
aussi peu recherchés que redoutés.

Il n'y avait qu'une manière de conserver à
leur neutralité et leur considération, c'était de
de la paix, dont ils voulaient jouir, pour au
leurs forces, pendant que les autres puissance
saient les leurs. Je suis loin de prétendre qu'il
plus sage de se jeter au milieu des hasards de la
ni plus louable d'imiter la duplicité du duc de
ni plus profitable de prendre part à une guerr
laquelle la république n'avait aucun intérêt :
seulement faire remarquer que, dans ce systè
fallait se ménager les moyens de se faire respe

Les Vénitiens firent pour cela tout ce qu'o
faire avec l'argent : ils réparèrent et perfection
leurs forteresses; ils entretinrent une armée
vingtaine de mille hommes; mais comme leurs m
quoique considérables, étaient de beaucoup inf
à ceux des grandes puissances, ce poids, qu'il
taient point dans la balance, ne pouvait produ
cun effet. Les sacrifices pécuniaires ne suffisaie
pour assurer la supériorité; il aurait fallu p
une attitude plus imposante, inspirer une nobl
lution à tous les princes de l'Italie, se placer

:, et se mettre en état d'empêcher les étrangers de ager ce beau pays; c'est ce qu'on ne fit point: la ınce, au commencement de cette guerre, avait em-ıyé les sollicitations, les menaces, et jusqu'aux ıyens de séduction pour y entraîner les Vénitiens; e leur avait offert l'évêché de Trente, le Frioul au-chien, sans les ébranler. L'ambassadeur, résidant à :nise, rendait compte au roi d'une conversation, 'une cérémonie lui avait fourni l'occasion d'avoir avec conseiller du doge. On venait de recevoir la nou-lle de la maladie du roi d'Espagne, Charles II : le tricien convint « qu'il était à craindre que la guerre se renouvelât dans la chrétienté, s'il venait faute ce prince. » Le ministre lui ayant témoigné son ınnement de ce que la république ne prenait au-nes mesures, le Vénitien répondit : « Eh que voulez-ıs qu'on fasse sans troupes et sans argent? On voit mal; mais on ne peut y remédier. » Cet aveu aurait étrange, s'il n'y avait pas eu de la duplicité : leurs sources n'étaient pas aussi épuisées que ce patricien lisait; et c'était peut-être pour les faire croire telles, 'on avait imaginé des impôts bizarres, jusqu'à une e sur les perruques. Le sénat affecta de regarder la erelle des maisons de France et d'Autriche, comme étant indifférente. Ce n'était encore qu'un prétexte ur excuser sa timide inaction, car il ne sentait que p combien il était dangereux de voir l'une ou l'autre ces deux grandes puissances acquérir dans l'Italie

les états qu'on allait se disputer, le royaume de Naples et le duché de Milan.

Il suffit de rappeler aux lecteurs que Charles II, après avoir fait un premier testament, par lequel il instituait l'archiduc Charles d'Autriche héritier de tous ses royaumes, fut amené, par ses ministres et par ses théologiens, à en faire un second, en faveur de Philippe duc d'Anjou, son petit-neveu, fils puîné du dauphin de France.

Louis XIV déploya tout l'appareil de sa puissance, pour soutenir les droits de son petit-fils. Ce prince, sous le nom de Philippe V, se mit en possession de la couronne, et fut reconnu en qualité de roi d'Espagne, par l'Angleterre, la Hollande, les électeurs de Cologne et de Bavière, le pape, les ducs de Savoie et de Mantoue, la république de Gènes et le roi de Portugal. La république de Venise fut des premières à lui adresser ses félicitations sur son avènement au trône; mais, immédiatement après cette reconnaissance, le roi d'Angleterre, les États-Généraux et le roi de Danemark signèrent une ligue, par laquelle ils se déclarèrent en faveur de l'empereur Léopold, qui avait déja dans son parti les rois de Prusse et de Pologne, et presque tous les princes de l'empire.

1701 X. Les premières hostilités éclatèrent en Italie. Ve-
1713 nise, qui avait fait déclarer sa neutralité aux cours de Vienne, de Versailles et de Madrid, voyait d'un côté, sur les bords du lac de Garde, une armée de soixante

hommes, commandée par le maréchal de Cati-
ous le duc de Savoie; et de l'autre, le prince
ie, qui descendait des montagnes de Trente, à
: des Impériaux. Un officier vint annoncer au
diteur de Vérone que l'armée autrichienne allait
· sur le territoire de la république, ne man-
pas de vanter sa bonne discipline; en effet le
: était en marche, et, sans égard pour la neutra-
l vint camper sur l'Adige, le 27 mai 1701. Les
ais et les Piémontais s'avancèrent pour lui en
ter le passage, et la province de Vérone se trouva
âtre de la guerre: bientôt après, le fléau s'éten-
ır le territoire de Brescia.

ns cette situation, les Vénitiens étaient forcés de
des vœux pour que les Impériaux repoussassent
ançais jusque dans le duché de Milan; cependant
aient en même temps combattus par une autre
te: comment souhaiter des succès durables à
ıereur, à un prince, qui, fidèle aux prétentions
s prédécesseurs, disait toujours *ma Vérone* en
nt d'une place que la république possédait de-
trois cents ans? Le rappel de Catinat, le choix
ıaréchal de Villeroy pour le remplacer; la perfidie
ictor-Amédée, les affaires de Carpi et de Chiari,
ıèrent successivement au prince Eugène le pas-
de l'Adige, du Mincio, puis celui de l'Oglio, puis
ı celui de l'Adda; et, grace à ces évènements, le
toire de la ré publi que, quoique toujours traver

par les troupes autrichiennes, cessa du moins (
ensanglanté.

Mais le duc de Vendôme, successeur du mar
de Villeroy, si heureusement fait prisonnier dans
mone, arrêta les progrès des Impériaux. Il les b
Luzara, et se préparait à pénétrer jusque dans l'é
de Trente, lorsque la défection du duc de Sav
força de rétrograder. On dit que, pour arrêter l'
mi, ce général fut sur le point de couper les c
de l'Adige, et par conséquent de noyer une part
territoire des Vénitiens. La fortune leur éparg
désastre; mais la neutralité de la république
journellement violée sur terre et sur mer.

L'empereur faisait partir de Trieste des flot
qui traversaient le golfe, et venaient porter à
armée des munitions et des renforts. Une petit
cadre française vint jusqu'au fond de l'Adria
intercepter ces convois. C'étaient autant d'att
portées au droit de souveraineté que la répul
prétendait sur le golfe. Il faut avouer qu'elle fo
sait un prétexte aux violences des parties belligér
par le peu de soin qu'elle prenait de déguiser s
tialité. Les vaisseaux vénitiens allaient et venaien
cesse d'une rive à l'autre, pour voiturer des a
des approvisionnements, des recrues à l'armée :
riale. Le chevalier de Forbin, qui commandait la
tille française, en rencontra quatre-vingts en un
convoi. Un détachement de son équipage fut ma

lans une île vénitienne; enfin il apprit que le ministre utrichien avait acheté un vaisseau anglais de cinquante canons, et le faisait armer dans le port même le Malamocco. Dès ce moment, l'amiral français se nit à arrêter toutes les barques vénitiennes qui venaient des ports autrichiens, à jeter à la mer tout ce ont elles étaient chargées, à les brûler; il brûla de nême un vaisseau de cinquante canons, portant le avillon de la république, sous prétexte qu'il l'avait encontré à l'entrée d'un port impérial. Quelques ours après, il pénétra à minuit, avec trois chaloupes nontées de cinquante hommes, dans le port de Malamocco, aborda le vaisseau anglais armé pour le ompte de l'empereur, le surprit, s'en rendit maître, mit le feu, se retira en emmenant ses prisonniers, t eut la satisfaction de voir sauter ce bâtiment ennemi au milieu du port.

On peut juger de l'alarme que cet incendie, cette xplosion, avaient répandue dans Venise. On croyait illier toutes ces infractions au droit des gens, les énitiens en protestant de leur neutralité, les Français n arborant le pavillon espagnol, c'est-à-dire en imputant leurs violences à d'autres.

Eugène et Vendôme se mesurèrent une seconde is près de Cassano, où le premier fut battu, et cette ctoire reporta encore la guerre sur la rive gauche de Oglio. Les états du duc de Savoie étaient envahis, en unition de sa défection : il ne lui restait que la place

de Turin ; les Français étaient maîtres de tout le]
nais ; Venise était alarmée du voisinage d'une si gr
puissance, lorsque les malheurs que la France ép
vait d'un autre côté, firent appeler en Flandre le
de Vendôme, et mirent le sort de l'Italie entr
mains du duc d'Orléans et du maréchal de Ma
Une nouvelle bataille que le prince Eugène vint li
à ces deux généraux devant Turin, fit perdre
Français toutes leurs conquêtes.

Maîtres du duché de Milan, les Autrichiens ob
rent Louis XIV à y renoncer, détachèrent une a
qui alla s'emparer de Naples, et imposèrent des
tributions à l'Italie, sans distinguer les neutres
ennemis.

Eugène et Marlborough, Vendôme, Berwick et
lars s'illustraient, mais les disgraces de la France ét
à leur comble. Les alliés exigeaient de Louis XIV,
seulement qu'il abandonnât la cause de son petit
mais qu'il aidât à le détrôner. L'archiduc Ch
d'Autriche revenait d'Espagne en Allemagne, (
allait ceindre la couronne impériale, et la républi
en lui prodiguant les marques de respect à son pas
le qualifiait de roi d'Espagne, quoiqu'elle eût
donné le même titre à Philippe V. Enfin les vict
de Villa-Viciosa en Castille, et de Denain en Flar
ramenèrent les esprits des alliés à cette modéra
seule base des pacifications durables.

1713 1714 Un congrès avait été déja ouvert à Utrecht. L

:, comme toutes les autres puissances, avait
le à y envoyer un plénipotentiaire ; mais elle
i partie belligérante, ni médiatrice jouissant
ue influence ; car son crédit n'alla pas jus-
ire adjuger une indemnité pour les domma-
cette guerre lui avait occasionés. Elle fut
it témoin du traité, qui, complété l'année
par celui de Rastadt, assigna l'Espagne et les
petit-fils de Louis XIV, Gibraltar et Minor-
ngleterre, le Montferrat, une partie du Mi-
la Sicile au duc de Savoie, enfin Milan,
et Naples à la maison d'Autriche.

ultat de cette guerre était de rendre les pos-
utrichiennes contiguës à celles de la répu-
epuis les montagnes de la Dalmatie, jusqu'à
uche du Pô. On voit que tout le territoire
al des Vénitiens se trouvait enveloppé par
de puissance.

ut-on savoir maintenant comment ils avaient
;és ? voici quelques exemples qui feront juger
de considération qui leur restait.

le prince Eugène suivait les Français du côté
ı, il jugea nécessaire d'occuper le poste de
y avait dans cette ville une petite garnison
cents hommes, qui en refusa l'entrée. Le
plaignit de ce refus comme d'un acte d'hos-
partant de ce principe que l'immunité ne
re réclamée que pour les places fortifiées,

il menaça l'officier vénitien de le faire casser, en ajoutant qu'il allait faire forcer le passage. Le commandant intimidé n'insista plus, que pour obtenir une attestation de sa résistance, et le prince Eugène ne fit aucune difficulté de constater par sa signature l'insulte qui venait d'être faite à la république.

Les Français ne se montrèrent pas plus disposés que leurs ennemis à respecter la neutralité des Vénitiens. Ayant trouvé dans la campagne de 1704, un passage fermé par des barrières, près de Sanguinetto, ils se mirent à les rompre. La garnison vénitienne du château voisin fit feu sur eux; aussitôt les Français fondirent sur le château, s'en emparèrent, et leur général envoya demander au gouverneur de la province une réparation éclatante de cette insulte.

Le duc de Vendôme avait fait occuper par un de ses détachements le poste de Labadia, dans la Polésine, auquel il attachait quelque importance; le gouvernement de la république en sollicita avec instance l'évacuation, en promettant de le faire garder par ses troupes. Peu après que les Français en furent sortis les Autrichiens se présentèrent : le commandant vénitien refusa d'ouvrir les portes : le prince Eugène la fit attaquer, et entra de vive force dans la place.

Les deux parties belligérantes violaient tour-à-tour la neutralité des Vénitiens, et les rendaient responsables des violations qu'ils avaient souffertes. Il arriva en 1704 que les Impériaux passèrent sur les terres d

publique pour aller brûler quelques maisons dans
listrict du Mantouan. Les Français entrèrent sur
erres de Venise, y mirent le feu à plusieurs villa-
et quand le gouvernement en porta ses plaintes,
reçut, pour toute satisfaction, que la menace de
se renouveler ces justes représailles, toutes les
qu'il donnerait passage aux ennemis.
'état de guerre pouvait jusqu'à un certain point
iser de semblables violences, mais ce n'était pas
ement de la part des généraux que la république
t à supporter des hauteurs. Les gens de l'ambas-
eur d'Angleterre ayant voulu introduire de la con-
ande, les préposés de la douane visitèrent leur
dole et saisirent les marchandises. L'ambassadeur
laignit de cet acte comme d'un attentat au droit
gens, et exigea non-seulement la restitution des
ets confisqués, mais encore le châtiment des com-
, qui furent punis d'avoir fait leur devoir, comme
n crime. Onze de ces malheureux furent condam-
aux galères, et, avant d'être envoyés à la chaîne,
menés dans Venise, avec un écriteau qui indiquait
r faute, ou plutôt qui attestait la pusillanimité du
ivernement. Il y avait loin de ces temps à celui où
conseil des Dix faisait braquer deux pièces de ca-
n devant la porte d'un ambassadeur, pour se faire
er un coupable.
Ces exemples prouvent où conduit un système de
itralité adopté par faiblesse. La guerre était moins

dangereuse que de pareils outrages; mais
se détermine à la guerre, il ne faut pas
faire seulement avec de l'argent. Pour se fair
par la France et par l'Autriche, il y avai
mesures à prendre que de marchander d
ments aux cantons suisses, comme on le fit
Pour être une puissance, il fallait avoir u
mais, pour avoir une armée, il ne suffis
stipendier une poignée d'étrangers.

Au commencement de cette guerre, il y
parité absolue entre la position du duc de
celle de la république. L'un était placé entre
et le Milanais, l'autre entre le Milanais et l'
La seule différence était que les forces du d
beaucoup moins considérables que celles
tiens. A la paix, le duc se trouva une puissa
toutes les autres eurent à rechercher l'ami
république ne put compter ni sur des amis,
sur des ménagements. Le résultat condamn
système qu'elle avait suivi, et on ne peut pa
ce soit juger d'après l'évènement; car si le
de la guerre influèrent sur le sort du duc d
on ne peut pas mettre sur le compte de la f
qui arriva à la république. Tout ce qu'elle
elle avait dû le prévoir. On envahit son t
parce qu'il fallait nécessairement y passer;
prisa sa neutralité, parce qu'on voulait la fo
déclarer, et que chacune des parties belligér



 érieure en forces ; on fit la paix sans elle, elle ne s'était pas rendue nécessaire.

'Europe venait de poser les armes, lorsqu'on 1713
ı'il y avait une activité extraordinaire dans de Constantinople. On disait que le visir crai- émeute du peuple de la capitale; mais on éparer une flotte de quarante vaisseaux, on nbarquer des mortiers et des bombes. Les répandaient le bruit que la Porte voulait ne peuplade des frontières de la Dalmatie ait les rochers de Montenegro; mais en même faisaient augmenter les fortifications de Né- et on relevait celles de quelques autres

craignait tellement la guerre qu'elle ne vou- y croire. Elle mit de la timidité même dans utions. Tandis qu'elle entretenait sur la fron- Milanais vingt ou vingt-quatre mille hommes, nt tout-à-fait inutiles, puisqu'on était décidé r tous les outrages, elle n'avait pas huit mille ans la presqu'île de la Morée. A quoi servait de treize ans, qui avait coûté à la république considération chez l'étranger, si on ne se pas au moins en mesure de repousser une ? Tel était dans ce temps-là l'esprit du gou- nt, qu'il s'appliquait à éloigner la pensée du plutôt que le danger lui-même. Aussi eut-il se laisser surprendre. Son ministre à Con-

stantinople fut arrêté, et un corps de troupes ottomanes s'avança vers la Dalmatie, tandis que le provéditeur de la Morée, qui n'avait à sa disposition que huit mille hommes et une flotte de onze galères et de huit vaisseaux de ligne, vit fondre sur lui une armée de cent mille Turcs, commandée par le grand-visir, et secondée par une flotte de plus de cent voiles.

Alors la république implora le secours des autres états; mais, comme elle devait s'y attendre, elle ne trouva dans toutes les cours que la plus complète indifférence sur le danger qui la menaçait. Le pape seul, qui ne pouvait se dispenser de prendre part à une guerre contre les infidèles, promit quatre galères et engagea le grand-duc de Toscane à en fournir deux. L'ordre de Malte ne put se refuser à y en joindre six. La France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, ne voulurent intervenir que pour obtenir la liberté de l'ambassadeur. L'empereur alla un peu plus loin : il offrit sa médiation, mais elle fut refusée avec hauteur par le ministère ottoman.

Jean Delfino, provéditeur de la Morée, fut élevé aux fonctions de capitaine-général. Il s'agissait de lui donner des forces et non pas une dignité. Il était bien évident qu'avec huit mille hommes, il ne pouvait pas munir de garnisons suffisantes une douzaine de places. Il se borna à défendre les principales, et laissa le pays entièrement ouvert aux dévastations de l'ennemi. Le temps n'était plus, où une poignée d'hommes avait

lre cette même terre contre l'inondation
'es.
:e des Turcs, en traversant l'Archipel, se
levant l'île de Tine. C'était un poste très-im-
ır sa situation au milieu de cette mer. Les
ıns en étaient excellentes. Les Vénitiens,
ıns cette île depuis plusieurs siècles, s'y
aintenus, malgré de fréquentes attaques,
oute la guerre de Candie. Malheureusement
ndement de cette forteresse se trouva confié
s gouverneurs qui ne savent pas que, bonne
ise, une place doit être défendue jusqu'à la
extrémité, et qui, se perdant en raisonne-
r la conduite générale de la guerre, finissent
terminer pour les partis les plus timides. Le
ur Bernard Balbi, malgré les instances et les
néreuses des habitants, qui ne demandaient
léfendre, se mit à parlementer dès la pre-
nmation, et crut qu'il y avait de l'honneur à
s honneurs de la guerre sans avoir combattu.
rqua avec sa garnison, et vint subir à Venise
n perpétuelle; mais sa juste punition ne dé-
ait pas la république de la perte d'une île
te, ni les malheureux habitants de Tine de
r de leurs nouveaux maîtres, qui déportèrent
ts familles sur la côte d'Afrique.
dant l'armée du grand-visir s'avançait vers
de Corinthe. La flotte des Vénitiens s'était

renforcée de quelques vaisseaux, sans pouvoir se mesurer avec celle du capitan-pacha. Les détachements de troupes jetés dans la Morée ne suffisaient pas pour assurer la conservation des places. Les gouverneurs de la Suda et de Spina-Longa en Candie réclamaient inutilement des secours. Les frontières de la Dalmatie n'étaient couvertes que par ces peuplades belliqueuses, qui habitent les montagnes de cette côte, et qui combattaient beaucoup moins par dévouement à la république, que par animosité contre les Turcs.

1714 XIII. Le grand-visir se présenta devant Corinthe, le 20 juin 1714. Cette place se rendit après cinq jours de tranchée ouverte, et, quoique la garnison eût capitulé, elle fut presque entièrement passée au fil de l'épée. Le reste fut conduit sur les galères du capitan-pacha, pour avoir la tête tranchée, devant le port de Naples de Romanie, à la vue des troupes vénitiennes accourues sur le rempart. Le passage de l'isthme de Corinthe était forcé; nouvelle preuve de l'inutilité de ces lignes de fortification, dont la défense exigerait une armée entière, avec laquelle on n'attend pas l'ennemi derrière une muraille.

Delfino, voyant que les Turcs allaient pénétrer dans la presqu'île, se détermina à faire ravager tout le pays et à brûler les maisons, pour ôter à l'ennemi les moyens d'y subsister. La prise d'Égine et d'Argos, qui se rendirent sans coup férir, annonça quel allait être bientôt le sort des autres places. La plus impor-

e, c'est-à-dire Naples de Romanie, fut investie au
s de juillet et attaquée avec une grande vigueur.
garnison, commandée par le provéditeur-général
no, se promettait cependant de faire une forte ré-
ance; mais tandis que les batteries foudroyaient
ix bastions, et que la mine renversait la contres-
pe, les assiégeants découvrirent un côté, où il n'y
it pas assez d'eau dans le fossé pour les empêcher
parvenir jusqu'au pied du rempart. Les janissaires
tèrent l'escalade pendant la nuit, pénétrèrent dans
place, mirent le pétard sous une porte et donnè-
nt la main à leurs gens, qui inondèrent la ville et
ent un massacre général de tout ce qui s'y trouvait.
archevêque eut la tête tranchée.

La garnison du château de Morée, qui ne se dé-
ndit que cinq jours, fut traitée de même.

La terreur égare à tel point la raison des hommes,
ue cet usage barbare des Turcs, de ne point faire
e quartier ôta aux troupes qui étaient dans Mo-
one le courage de se défendre. Leur commandant
Marc Venier, et le provéditeur Vincent Pasta, eurent
eau les exhorter, les supplier de sauver ou au moins
e vendre chèrement leur vie, il n'y eut pas moyen
e les empêcher de jeter leurs armes; et, pendant
u'on discutait quelques articles d'une capitulation,
es lâches coururent d'eux-mêmes se mettre entre les
mains des Turcs. Le grand-visir abusa non moins lâ-
hement de sa fortune, en outrageant et faisant char-

ger de chaînes ces malheureux officiers. Vincent Pasta, tout captif qu'il était, remporta sur lui la seule victoire qu'il pût encore lui disputer, en répondant fièrement à ses outrages, qu'il devait rougir de traiter avec cette indignité de braves gens, qui n'avaient fait que leur devoir, et qui ne lui auraient jamais rendu Modone, si leurs troupes eussent voulu les seconder.

Le découragement gagna jusqu'aux généraux. Un homme, qui portait un des noms les plus illustres de Venise, Frédéric Badouer, rendit, sans attendre un seul coup de canon, Malvoisie, la seule place qui restât à la république dans la Morée.

Pendant que les Turcs reconquéraient si facilement cette province, le capitaine-général, avec sa flotte, rôdait autour de la presqu'île, se présentant toujours trop tard devant des places, qui ne lui donnaient pas le temps d'y jeter des secours. Tantôt évité, tantôt poursuivi par le capitan-pacha, sans jamais en venir à une bataille, il laissait prendre sous ses yeux l'île de Cérigo, faisait sauter les fortifications de Sainte-Maure, au lieu de la défendre, et ramenait enfin dans Corfou une flotte qui n'avait pas combattu.

On ne reconnaît plus, dans cette suite de désastres, ni les braves défenseurs de Candie, ni cette audacieuse marine, qui avait détruit tant de fois les flottes ottomanes. Officiers et soldats, tout était également frappé de terreur; et le gouvernement se montrait sans activité, sans énergie, comme il s'était montré

s prévoyance. Candie avait été défendue pendant
gt-cinq ans; la Morée venait d'être perdue en quel-
s mois : et c'était en moins d'un demi-siècle qu'un
vernement, qu'une nation avait pu dégénérer à ce
nt.

i l'on veut retrouver quelques traces de l'antique
ur vénitienne, c'est encore à Candie qu'il faut les
cher. Louis Magno et François Justiniani, qui com-
daient, l'un à la Suda, et l'autre à Spina-Longa, ne
ombèrent du moins qu'après avoir fait de généreux
rts; mais, abandonnés par la métropole, ils capi-
rent au mois de novembre 1715, et, après cette
e, la république se trouva ne plus rien posséder
es vastes domaines dans l'Orient.

e gouvernement s'en prit de toutes ces pertes au
taine-général, dont il partageait les torts. On le
ela, mais sans le punir; et ce qui est encore une
ve frappante de la dégénération de l'esprit pu-
, il fallut faire trois élections avant de trouver
atricien qui, dans le danger de la patrie, voulût
pter ce difficile emploi. André Pisani alla prendre
mmandement de la flotte, et la direction d'une
rse, qui n'avait plus pour objet que la con-
tion des îles situées à l'entrée du golfe Adria-
.

: mariage de Philippe V., roi d'Espagne, avec
itière des duchés de Toscane, de Parme et de
nce, et l'habileté d'Albéroni, son premier mi-

comme général des troupes de terre, un
n, le comte de Schullembourg, déja cé-
avoir sauvé l'armée du roi Auguste, et fait
es XII : « Aujourd'hui Schullembourg nous
»

avec une population de cinquante mille
ons ports, une forteresse construite avec
l'art que de magnificence, avait bravé les
arberousse, en 1537. Depuis, on avait
ectionné les ouvrages défensifs; la place
mment pourvue de toutes sortes de mu-
is toutes les troupes, qui devaient en for-
son, n'étaient pas encore arrivées, lorsque
mane parut dans la rade le 5 juillet 1716.
ormais dans la destinée du gouvernement
se laisser prévenir par l'ennemi.

que forment l'île de Corfou et la côte
ut avoir vingt-cinq lieues de long. Il se
deux extrémités; la passe du midi a quel-
de largeur; mais, vers le nord, le bras
sépare l'île du continent, n'a pas plus d'un
les deux extrémités de ce bassin, un pro
qui semble se détacher de la côte orientale
vance dans la mer, c'est là qu'est bâtie la
s-à-vis, sur la côte opposée, au fond d'un
on aperçoit la ville de Butrinto sur une

ar où elle communique à la terre, la place

nistre, firent craindre à l'empereur de voir la maison de Bourbon former de nouveau un gr[illegible] établissement en Italie. L'inquiétude qu'il en conçut pour ses propres états, le détermina à se lier avec les Vénitiens, qui, depuis le commencement de la guerre, n'avaient cessé de le solliciter d'opérer une diversion en leur faveur, en attaquant les Turcs sur les frontières de la Hongrie. Un traité fut signé, par lequel la république garantit à la maison d'Autriche les possessions que la paix de Rastadt lui avait assurées en-deçà des monts, et, pour prix de cette garantie, l'empereur envoya contre les Turcs une armée commandée par le prince Eugène. Cette diversion sauva la Dalmatie, en obligeant les Turcs à envoyer contre les Autrichiens la majeure partie de l'armée qui venait de conquérir la Morée.

1716 XIV. Mais on ne pouvait pas douter que leurs premiers efforts ne se portassent sur Corfou. Le pape accéda à la ligue de l'Autriche et des Vénitiens. Albéroni, qui voulait alors complaire à la cour de Rome, promit la coopération d'une flotte espagnole, pour sauver ce boulevard de l'Adriatique et de l'Italie. La France ne prit aucune part à cette guerre; elle venait de perdre Louis XIV. Pendant que le nouveau capitaine-général travaillait à mettre l'île dans le meilleur état de défense, le gouvernement recruta quelques régiments en Allemagne, et fit un heureux choix pour le commandement de cette place importante. Il engagea à

service, comme général des troupes de terre, un
ier saxon, le comte de Schullembourg, déja cé-
: pour avoir sauvé l'armée du roi Auguste, et fait
à Charles XII : « Aujourd'hui Schullembourg nous
aincus. »

orfou, avec une population de cinquante mille
, de bons ports, une forteresse construite avec
moins d'art que de magnificence, avait bravé les
rts de Barberousse, en 1537. Depuis, on avait
re perfectionné les ouvrages défensifs; la place
abondamment pourvue de toutes sortes de mu-
ons; mais toutes les troupes, qui devaient en for-
la garnison, n'étaient pas encore arrivées, lorsque
née ottomane parut dans la rade le 5 juillet 1716.
tait désormais dans la destinée du gouvernement
tien de se laisser prévenir par l'ennemi.

e canal que forment l'île de Corfou et la côte
oire, peut avoir vingt-cinq lieues de long. Il se
erre aux deux extrémités; la passe du midi a quel-
s milles de largeur; mais, vers le nord, le bras
ner qui sépare l'île du continent, n'a pas plus d'un
le. Entre les deux extrémités de ce bassin, un pro-
ntoire, qui semble se détacher de la côte orientale
l'île, s'avance dans la mer, c'est là qu'est bâtie la
itale. Vis-à-vis, sur la côte opposée, au fond d'un
it golfe, on aperçoit la ville de Butrinto sur une
iteur.

Du côté par où elle communique à la terre, la place

de Corfou est défendue par un front de fortification, composé de plusieurs ouvrages; mais ces ouvrages sont dominés par deux hauteurs extérieures, qu'on appelle le mont Abraham et le mont Saint-Sauveur, et qui, ne faisant point partie du système de la fortification, se trouvent par conséquent des positions offensives.

La flotte turque, composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, et d'un grand nombre d'autres bâtiments, portait l'armée destinée à assiéger Corfou. Le capitaine-général vénitien n'y avait encore rassemblé que ses galères; hors d'état d'attaquer l'ennemi avec des bâtiments d'une force si inférieure, il voulut au moins éviter de se laisser bloquer dans le port, et appareilla, pour aller à la rencontre des vaisseaux de ligne, que lui amenait le provéditeur Cornaro, et du convoi de troupes qu'on attendait de Venise.

Le capitan-pacha, Dianun Cogia, au lieu de le poursuivre, s'occupa du débarquement, et mit à terre trente mille hommes et trois mille chevaux, qui établirent leur camp près des salines de Potamo, à une lieue de la ville. Pendant qu'il était descendu lui-même à terre, pour concerter ses opérations avec le séraskier, à qui la direction du siége allait être confiée, il entendit, vers le nord de l'île, des salves d'artillerie; c'était la flotte de Pisani qui revenait déjà, et qui, ayant rencontré l'amiral Cornaro en dehors de la passe, saluait, en doublant le cap, la vierge de Cassopo, c'est

à-dire une chapelle bâtie sur l'ancien promontoire de Cassiopée.

Cogia quitta aussitôt le camp, pour courir vers ses vaisseaux. Il ordonna d'interrompre le débarquement, d'appareiller et de se préparer au combat; mais toute cette manœuvre, commandée avec précipitation, ne put s'exécuter sans quelque désordre. Les embarcations légères se sauvèrent dans la baie de Butrinto, et les vaisseaux n'avaient pas encore formé leur ligne, que déja la flotte vénitienne arrivait sur eux.

Un vaisseau, commandé par Flangini, engagea le combat. Trois autres y prirent part un moment après. Toute la division de Cornaro suivait cette avant-garde. La canonnade fut vive et meurtrière; les vaisseaux du capitan-pacha furent fort maltraités; cependant il n'en perdit aucun, et il profita de la nuit pour se retirer à Butrinto, tandis que Pisani faisait entrer dans le port de Corfou le convoi de troupes et de munitions. Un seul bâtiment de ce convoi, portant trois cents hommes, tomba sous le vent et fut enveloppé par les ennemis.

XV. Les Turcs débarqués dans l'île dirigèrent leurs premières attaques sur le mont Abraham, l'une de ces deux hauteurs qui dominent les fortifications de la place. Ils en furent vaillamment repoussés par les troupes grecques et esclavones, que Schullembourg y avait postées. Des Allemands, des Italiens, des Esclavons, les naturels de l'île, tout concourait à la défense

de Corfou, jusqu'aux Juifs, qu'on avait armés et dont un se fit remarquer par son courage, au point de mériter le grade de capitaine.

Le peu de succès de cette tentative, et apparemment le temps qu'il fallut pour recevoir et monter l'artillerie, ralentirent les travaux des assiégeants pendant tout le mois de juillet. Le mois d'août était commencé, qu'ils n'avaient élevé que deux batteries; mais, à cette époque, ils se déterminèrent à emporter les positions d'Abraham et de Saint-Sauveur. La première, défendue par des Vénitiens, coûta beaucoup de monde aux assaillants : la seconde fut abandonnée sans résistance par les Allemands qui y étaient retranchés.

Maîtres de ces hauteurs, les Turcs foudroyaient la ville et le port; mais, au lieu de battre les fortifications, ils dirigèrent constamment leurs feux sur l'intérieur de la place, qu'ils écrasaient de leurs bombes et de leurs boulets. Toute la population s'était réfugiée dans les vastes souterrains qu'offrait heureusement cette forteresse. Des renforts arrivaient de jour en jour aux assiégeants et aux assiégés. La flotte vénitienne, pour isoler l'armée ottomane campée devant la place, voulut présenter la bataille au capitan-pacha; mais celui-ci se tint constamment dans sa position, sans engager un combat, dont l'issue, si elle était funeste, pouvait compromettre cette armée.

Les assiégeants ne paraissaient suivre aucun sys-

ılier dans leurs attaques; ils se présentaient
ours, pour emporter, le sabre à la main,
ications qu'ils n'avaient pas essayé de ca-
Ces assauts, toujours repoussés, coûtaient
immenses à l'armée assiégeante et à la gar-
s pointes de fer semées sous leurs pas, les
lisposés pour éclater sous les ouvrages ex-
qu'ils assaillaient, la mitraille qui pleuvait
arts, le feu de la mousqueterie, rien n'em-
s Turcs de s'obstiner aux attaques et de
er sur le terrain qu'ils disputaient. Il n'é-
rare que ces combats durassent plusieurs

ıéraux vénitiens sentaient qu'avec un ennemi
ésentait aux portes tous les jours, toutes les
ıe fallait qu'un moment de surprise ou d'hé-
pour perdre le fruit de la plus vigoureuse
. Ils voulurent ralentir l'impétuosité de l'as-
en l'attaquant eux-mêmes. Ils ordonnèrent
e. Trois heures avant le jour, un millier
s, moitié Allemands, moitié Esclavons, dé-
nt par deux portes différentes, tandis que
res et les batteries de la place foudroyaient
e côté le camp des ennemis, pour détourner
ıtion. Les Esclavons passèrent au fil de l'épée
s avancés, pénétrèrent dans les tranchées,
nt les Turcs qui les gardaient, et les pour-
jusqu'au pied du mont Abraham. Là ils trou-

vèrent une plus vive résistance : ils continuaient de combattre avec acharnement, lorsque les Allemands arrivèrent ; mais, soit que, dans l'obscurité, ceux-ci eussent pris leurs alliés pour des ennemis, soit qu'ils tirassent en désordre et que leur feu fût mal dirigé, deux cents de ces braves Esclavons tombèrent dès les premières décharges. On s'aperçut de la méprise, il n'était plus temps d'y remédier. Des troupes qui se croient attaquées par derrière, sont difficiles à maintenir ; on fut trop heureux, dans cette confusion, de pouvoir opérer une espèce de retraite.

Quelques jours après, le séraskier se vengea de cette sortie par un assaut général. Dans la nuit du 17 au 18 août, toute l'armée ottomane prit les armes et se précipita sur divers points des ouvrages extérieurs qui protégeaient la place. On dit que les Allemands furent les premiers à céder ; mais bientôt les Esclavons, les Italiens, accablés par le nombre, furent forcés, comme eux, d'abandonner les postes qu'ils défendaient. Ces troupes repoussées se jetèrent en tumulte dans la place, dans le château ; et tandis qu'une partie des assaillants, après avoir planté leurs étendards sur les ouvrages qu'ils venaient de conquérir, se hâtaient de s'y retrancher, les autres, arrivés jusqu'au pied des murs, battaient les portes et appliquaient les échelles. C'était vers un des bastions du château neuf que le combat était le plus sanglant. Schullembourg, le capitaine de la place Loredan, le sergent-général Marc-Antoine Sala, couraient partout,

soldats; et se voyaient secondés non-seu-
les habitants, mais par les femmes, par les
[ui concouraient, aux dépens de leur vie,
les infidèles. Dans un endroit où les as-
les assiégés combattaient pêle-mêle, le gé-
n moine grec qui retournait à la charge,
grand crucifix de fer; il lui demande
étend faire. *Lasciate, lasciate*, dit le
isposant dans sa fureur ses imprécations,
iant sans s'en apercevoir, *Christi male-
testa*; « que je leur donne de ce maudit
la tête. »
le assaut avait déja duré six heures, et les
de lâcher prise, s'acharnaient à forcer la
ue Schullembourg, à la tête de huit cents
ébouche par une des portes, se précipite
emis, les prend en flanc, les met en dés-
ait un horrible carnage, les chasse de tous
qu'ils occupaient, et les oblige de fuir jus-
eurs lignes, laissant au pied des remparts
morts et vingt drapeaux.
ce combat succéda une nuit horrible. Une
ieuse mit tous les vaisseaux en danger; des
pluie inondèrent le camp et les tranchées;
es Turcs furent renversées, déchirées par
ns ce désordre de la nature, le courage des
fut ébranlé. Ils crurent que les moyens de
e île fatale allaient leur être ravis; ils de-
à grands cris à se rembarquer. Au point

du jour, on aperçut au l la mer un gr
nombre de voiles, c'était flo pagne qui t
vait au secours de Corfou. Alors le séraskier pe
toute espérance. Il fit donner avis de son projet
capitan-pacha, qui, dans la nuit suivante, envoy
bâtiments légers, pour recueillir les restes de l'ar
ottomane. Elle avait perdu quinze mille hommes d
ce siége de quarante-deux jours. L'embarquemen
fit avec une telle précipitation, que beaucoup de
dats se noyèrent.

Le lendemain, à la pointe du jour, un détachem
de la garnison, envoyé à la découverte, fut étonn
ne pas rencontrer les ennemis à leurs avant-postes
dinaires. Il s'avança avec précaution, et trouva le ca
abandonné. Il y restait les tentes, les magasins, tou
bagage, cinquante-six canons, huit mortiers, et
grand nombre de blessés.

Pisani, avec sa flotte, se mit alors à la poursu
des ennemis, mais ils avaient gagné les devants.
vent, qui soufflait de l'est, avait permis au capit
pacha de sortir du port de Butrinto, et retenait les
vaisseaux vénitiens sur la côte de Corfou. Le c
taine-général continua la chasse avec ses bâtimen
rames, sans pouvoir atteindre la flotte turque,
se jeta d'abord dans le port de Coron, et qui, ne
croyant pas en sûreté, rentra bientôt après dans
Dardanelles.

Sainte-Maure et Butrinto furent attaquées

hullembou , imm après le départ des
rces, et se 1 nce. Le gouverne-
ent vénitien fit élever un ie à ce capi , dans
te place même qu'il avait si défendue.
n voici l'inscription : *Ma Jol ni Comiti à
hullemburgio, summo te m copiarum præ-
cto, christianæ reipublicæ in Corcyræ obsidione
rtissimo assertori, adhuc viventi, senatus. Anno*
DCCXVII. « Il n'y a que les républiques, dit Vol-
ire, qui rendent de tels honneurs. Les rois ne don-
nt que des récompenses. » Une circonstance ajoutait
n nouveau prix à la statue que la reconnaissance pu-
ique venait d'ériger à Schullembourg; c'est qu'elle
levait sur les débris de toutes celles que la basse
ulation de la noblesse corfiote avait décernées à plu-
eurs provéditeurs, et que le sénat venait de faire
attre. Schullembourg, dont une telle récompense
e pouvait qu'élever le crédit, sut en profiter noble-
ent. Il demanda et obtint, pour les protestants, ses
o-religionnaires, toute la tolérance compatible avec
s principes d'un gouvernement, qui n'accordait la
ublicité qu'au seul culte catholique. Pendant que les
énitiens défendaient Corfou, avec tant de succès, le
rince Eugène consolidait leurs avantages par des vic-
ires. Il battait les Turcs à Péterwaradin, leur tuait
ente mille hommes, et prenait la forteresse de Te-
eswar.

XVII. Ardents à profiter des faveurs de la fortune, 1717

les Vénitiens envoyèrent, au commencemen
campagne suivante, vingt-sept vaisseaux de l
vant les Dardanelles, sous le commandement
Flangini. Cet amiral y rencontra quarante-de
seaux turcs, avec lesquels il engagea une viv
nade, qui dura toute la nuit, à la clarté de
mais dont l'effet se réduisit à des dommages
ques. Le lendemain, le surlendemain, les deu
se cherchèrent ou s'évitèrent, suivant qu'elles
avoir l'avantage de la position; ce ne fut que
sième jour, le 16 juin 1717, que les Turcs en
un véritable combat; les deux premières he
furent terribles; trois de leurs vaisseaux étaien
à fond; celui du capitan-pacha était fracassé;
vénitien voyait le sien démâté; il répétait les s
pour que ses vaisseaux détruisissent la flotte
qui commençait à se disperser, lorsqu'il fut
d'une blessure mortelle. Il voulut rester sur le
continuer de donner des ordres jusqu'à son
soupir; mais sa mort ralentit la poursuite, et
la flotte ottomane le temps de se réfugier dans
de Stalimène.

On sortait de ce combat, lorsque Pisani arr
l'escadre des galères, pour prendre le comman
dans l'Archipel. Les succès avaient fait gro
forces de la coalition : deux galères de T
quatre du pape, cinq de Malte, deux vaiss
l'ordre, sept du roi de Portugal, et autant

als, étaient venus se joindre à l'armée de la répu-
que.

Les deux amiraux cherchaient le combat avec une
le ardeur. Ils se rencontrèrent le 19 juillet, près
Cérigo ; l'engagement dura huit heures. On dit que
Turcs furent plus maltraités que les Vénitiens ;
ce qu'il y a de certain, c'est que les uns et les
rentrèrent dans leurs ports. On peut remarquer
, depuis que l'usage des vaisseaux de ligne avait
substitué à celui des galères, les flottes vénitiennes
emportaient plus aussi fréquemment des avantages
ifs.

Revenu dans la mer Ionienne, Pisani se concerta
Schullembourg, et ils résolurent d'attaquer la
de Prévésa.

mille hommes furent débarqués, au mois d'oc-
, sur cette côte, que le gouvernement turc n'a-
pu munir de beaucoup de troupes, à cause des
grès que le prince Eugène faisait dans la Transyl-
. Le pacha qui commandait à Prévésa fit d'abord
ques efforts, pour empêcher les Vénitiens d'as-
leur camp devant sa place ; mais dès qu'il vit
leurs batteries, il offrit de se retirer, pourvu
lui accordât les honneurs de la guerre. Schul-
bourg exigea, non-seulement qu'il se rendît à dis-
tion, mais qu'il envoyât au commandant de Wo-
, qui lui était subordonné, l'ordre de remettre
te place aux Vénitiens. Le pacha, pour toute ré-

du jour, on aperçut au loin sur la [illegible]r un grand nombre de voiles, c'était la flotte [illegible] qui arrivait au secours de Corfou. Alors le séraskier perdit toute espérance. Il fit donner avis de son projet au capitan-pacha, qui, dans la nuit suivante, envoya ses bâtiments légers, pour recueillir les restes de l'armée ottomane. Elle avait perdu quinze mille hommes dans ce siége de quarante-deux jours. L'embarquement se fit avec une telle précipitation, que beaucoup de soldats se noyèrent.

Le lendemain, à la pointe du jour, un détachement de la garnison, envoyé à la découverte, fut étonné de ne pas rencontrer les ennemis à leurs avant-postes ordinaires. Il s'avança avec précaution, et trouva le camp abandonné. Il y restait les tentes, les magasins, tout le bagage, cinquante-six canons, huit mortiers, et un grand nombre de blessés.

Pisani, avec sa flotte, se mit alors à la poursuite des ennemis, mais ils avaient gagné les devants. Le vent, qui soufflait de l'est, avait permis au capitan-pacha de sortir du port de Butrinto, et retenait les gros vaisseaux vénitiens sur la côte de Corfou. Le capitaine-général continua la chasse avec ses bâtiments à rames, sans pouvoir atteindre la flotte turque, qui se jeta d'abord dans le port de Coron, et qui, ne s'y croyant pas en sûreté, rentra bientôt après dans les Dardanelles.

Sainte-Maure et Butrinto furent attaquées par

mullembourg, immédiatement après le départ des
res, et se rendirent sans résistance. Le gouverne-
nt vénitien fit élever une statue à ce capitaine, dans
le place même qu'il avait si vaillamment défendue.
voici l'inscription : *Mathiæ Johanni Comiti à
ullemburgio, summo terrestrium copiarum præ-
to, christianæ reipublicæ in Corcyræ obsidione
tissimo assertori, adhuc viventi, senatus. Anno*
CCXVII. « Il n'y a que les républiques, dit Vol-
e, qui rendent de tels honneurs. Les rois ne don-
t que des récompenses. » Une circonstance ajoutait
nouveau prix à la statue que la reconnaissance pu-
que venait d'ériger à Schullembourg ; c'est qu'elle
evait sur les débris de toutes celles que la basse
lation de la noblesse corfiote avait décernées à plu-
urs provéditeurs, et que le sénat venait de faire
tre. Schullembourg, dont une telle récompense
pouvait qu'élever le crédit, sut en profiter noble-
nt. Il demanda et obtint, pour les protestants, ses
religionnaires, toute la tolérance compatible avec
principes d'un gouvernement, qui n'accordait la
licité qu'au seul culte catholique. Pendant que les
itiens défendaient Corfou, avec tant de succès, le
nce Eugène consolidait leurs avantages par des vic-
es. Il battait les Turcs à Péterwaradin, leur tuait
nte mille hommes, et prenait la forteresse de Te-
swar.

XVII. Ardents à profiter des faveurs de la fortune, 1717

les Vénitiens envoyèrent, au commencement de la campagne suivante, vingt-sept [illegible] de ligne devant les Dardanelles, sous le commandement de Louis Flangini. Cet amiral y rencontra quarante-deux vaisseaux turcs, avec lesquels il engagea une vive canonnade, qui dura toute la nuit, à la clarté de la lune; mais dont l'effet se réduisit à des dommages réciproques. Le lendemain, le surlendemain, les deux flottes se cherchèrent ou s'évitèrent, suivant qu'elles crurent avoir l'avantage de la position; ce ne fut que le troisième jour, le 16 juin 1717, que les Turcs engagèrent un véritable combat; les deux premières heures en furent terribles; trois de leurs vaisseaux étaient coulés à fond; celui du capitan-pacha était fracassé; l'amiral vénitien voyait le sien démâté; il répétait les signaux, pour que ses vaisseaux détruisissent la flotte turque qui commençait à se disperser, lorsqu'il fut atteint d'une blessure mortelle. Il voulut rester sur le pont et continuer de donner des ordres jusqu'à son dernier soupir; mais sa mort ralentit la poursuite, et donna à la flotte ottomane le temps de se réfugier dans le port de Stalimène.

On sortait de ce combat, lorsque Pisani arriva avec l'escadre des galères, pour prendre le commandement dans l'Archipel. Les succès avaient fait grossir les forces de la coalition : deux galères de Toscane, quatre du pape, cinq de Malte, deux vaisseaux de l'ordre, sept du roi de Portugal, et autant d'Espa-

ols, étaient venus se joindre à l'armée de la répu-ique.

Les deux amiraux cherchaient le combat avec une ale ardeur. Ils se rencontrèrent le 19 juillet, près Cérigo; l'engagement dura huit heures. On dit que Turcs furent plus maltraités que les Vénitiens; ais ce qu'il y a de certain, c'est que les uns et les tres rentrèrent dans leurs ports. On peut remarquer e, depuis que l'usage des vaisseaux de ligne avait é substitué à celui des galères, les flottes vénitiennes remportaient plus aussi fréquemment des avantages cisifs.

Revenu dans la mer Ionienne, Pisani se concerta ec Schullembourg, et ils résolurent d'attaquer la ace de Prévésa.

Six mille hommes furent débarqués, au mois d'oc-bre, sur cette côte, que le gouvernement turc n'a-it pu munir de beaucoup de troupes, à cause des ogrès que le prince Eugène faisait dans la Transyl-nie. Le pacha qui commandait à Prévésa fit d'abord elques efforts, pour empêcher les Vénitiens d'as-oir leur camp devant sa place; mais dès qu'il vit uer leurs batteries, il offrit de se retirer, pourvu l'on lui accordât les honneurs de la guerre. Schul-mbourg exigea, non-seulement qu'il se rendît à dis-étion, mais qu'il envoyât au commandant de Wo-izza, qui lui était subordonné, l'ordre de remettre ette place aux Vénitiens. Le pacha, pour toute ré-

ponse, sortit à la [illegible] de sa garnis[illegible] se fit jour au travers des assiég[illegible], et [illegible]na la forteresse de [illegible]. Au lieu de l'y po[illegible]uivre, S[illegible]hullembourg se dirigea vers Wonizza, qu'il [illegible]a[illegible]rès une faible résistance.

Pendant que [illegible] p[illegible]e [illegible]armée de la république conquérait Prévésa et W[illegible]za, les troupes vénitiennes reculaient les frontières [illegible]e la Dalmatie, et assuraient leurs conquêtes par [illegible]a prise du château d'Imoschi. Les circonstances où la république se trouvait alors étaient absolument les mêmes que celles où elle s'était vue trente ans auparavant, lorsque, profitant de l'occupation que les Autrichiens donnaient aux Turcs, elle s'était emparée si facilement de la Morée. Ses espérances de recouvrer cette province paraissaient mieux fondées que j[illegible]mais. Les nouveaux succès du prince Eugène, qui [illegible]ait d'emporter Belgrade, donnaient la certitude q[illegible] les Turcs ne trouveraient point de forces disponibles pour défendre cette presqu'île.

1718 XVIII. Mais ce qu'on a[illegible] vu à la fin de la précédente guerre allait se r[illegible]veler. L'empereur était pressé de profiter des vi[illegible]es de ses armées, pour conclure sa paix avec les Turcs, afin de s'opposer aux Espagnols, qui venaient d'envahir la Sardaigne à l'improviste, et qui opéraient un débarquement en Sicile. Les Vénitiens eurent beau le solliciter de continuer la guerre, en lui représentant que le plus important était de saisir une occasion favorable, pour abaisser

ıcé ottomane, qu'il serait toujours temps de
s Espagnols de l'Italie. L'empereur ne voulût
er à ces sollicitations, et le sénat comprit que
lait être conclue à ses dépens.

ɛt, un congrès fut assemblé à Passarowitz,
ıédiation de l'Angleterre et de la Hollande.
ı république ne demandait pas mieux que de
ı négociation, elle continua les hostilités sur
ır mer. Son armée mit le siége devant la ville
ɡno en Albanie, tandis que sa flotte allait
dans l'Archipel, celle du capitan-pacha;
t-à-coup la nouvelle de la paix signée vint
ɛ aux Vénitiens que l'empereur gardait toutes
êtes, et qu'il fallait qu'ils renonçassent à la
ı faveur de la Porte, qui leur abandonnait,
magement, l'île de Cérigo et quelques points
ır les côtes de la Dalmatie et de l'Albanie.
ıcessions, la Porte voulait bien en ajouter
assez favorable aux Vénitiens, c'était de ré-
rois pour cent les droits de douane, qui
é perçus jusque-là sur le pied de cinq pour

ait pas conclure la paix, c'était la recevoir
n puissant allié l'avait dictée. Pour rendre
ens moins difficiles sur les conditions du
plénipotentiaires turcs feignirent, dans le
ɛment du congrès, de n'être pas autorisés à
avec le plénipotentiaire de la république.

C'était ce qui pouvait lui arri , de se trouver en guerre avec l'empire ott an, après sa défection de l'Autriche. Le sénat demandait la Suda, Spina-longa, Tine et Cérigo, à titre d'anciennes possessions, et la restitution de la Morée. Quand on vit qu'il n'y avait pas moyen de se flat r recouvrer cette pres-qu'île, on se réduisit à d der en indemnité Scu-tari, Dulcigno et Antivari, la côte d'Albanie, en conservant Prévésa, Wonizza et Butrinto. Toutes ces propositions furent rejetées, il fallut se contenter du rocher de Cérigo. Ensuite on traça la ligne de démar-cation, en dedans de l lle les bâtiments de com-merce de la république d nt être garantis, par la protection de la Porte, de l'i sulte des corsaires bar-baresques. Cette ligne, p de Sainte-Maure et de Zante, passait à trente lieues au large de Sapienza de Modone, et comprenait tout l'Archipel, l'île de Candie, Rhodes, Chypre, Bérite, Tripoli de Syrie, et Alexan-drie d'Égypte où elle finissait.

Quant aux possessions de la république sur la côte d'Albanie, elles se réduisirent aux places de Butrinto, Parga et Prévésa, c'est-à-dire à une lisière d'une ving-taine de lieues de longueur, sur deux lieues de lar-geur. Cependant il faut remarquer que cette position était d'une grande importance, parce que ce littoral forme la côte orientale du canal qui sépare l'île de Corfou du continent. Le canal n'aurait pas été tenable, pour les vaisseaux stationnés à Corfou, si la côte op-

ée eût été ennemie; tandis qu'au contraire l'occu-
ion de cette côte leur garantissait la sûreté de ce
sin, attendu qu'à ses deux extrémités les feux de
: et ceux du continent peuvent se croiser. Les trois
es de Butrinto, Parga et Prévésa ont chacune un
-bon port, les deux premières étaient fortifiées; les
rcs, par le traité de Carlowitz, avaient obligé les
nitiens à démanteler la troisième.

Cette paix de Passararowitz fut signée le 21 juillet
18.

En même temps l'empereur décidait du sort de l'I-
e, par un traité particulier avec la France et l'An-
terre. On y arrêtait que l'Autriche aurait la Sicile,
qu'on indemniserait le duc de Savoie, en lui aban-
nnant la Sardaigne. Ce traité fut encore une humi-
ion pour la république, qui n'y était point inter-
nue, et pour l'Italie une nouvelle source de cala-
és.

Dans ses deux dernières guerres avec les Turcs,
nise avait eu l'empereur pour auxiliaire; cette al-
nce de dix-huit ans l'accoutuma à l'idée qu'elle
it des intérêts communs avec la maison d'Autriche,
lui fit oublier les raisons qui pouvaient la détermi-
: à chercher du côté de la France une protection
oins dangereuse; les Vénitiens ne pardonnaient pas
la France, d'avoir envahi le commerce du Levant
ndant la guerre de Candie, d'avoir forcé, par son
ıbition, par ses victoires, l'empereur à faire brus-

quement la paix avec les Turcs, et par-là, de les avoir forcés eux-mêmes à céder la Morée, en les réduisant à continuer la guerre avec leurs seules forces contre l'empire ottoman.

La paix de Passarowitz était à peine conclue, qu'un accident terrible vint bouleverser cette forteresse de Corfou, si heureusement sauvée des mains des Turcs, et faire périr les braves qui avaient survécu à sa défense.

Le 28 octobre, le tonnerre fit sauter trois magasins à poudre. Beaucoup de maisons détruites, une partie des fortifications renversées, quatre galéasses et une galère coulées au fond de la mer, plusieurs vaisseaux fracassés dans le port, deux mille personnes écrasées, un plus grand nombre de blessés, le capitaine-général Pisani, et plusieurs de ses principaux officiers ensevelis sous les ruines, après avoir échappé si long-temps à tous les dangers de la guerre; telles furent les principales circonstances de ce désastre, qui donna lieu au maréchal de Schullembourg de tracer un nouveau plan pour les fortifications de Corfou, d'après lequel elles furent réparées comme on les voit aujourd'hui. Ce fut à l'occasion de ces travaux, que les habitants de l'île furent assujettis à payer un dixième du vin et de l'huile qu'ils recueillaient.

LIVRE XXXV.

pour la succession de Parme et de Toscane.—Neutra-
les Vénitiens dans cette guerre et dans la suivante,
la succession de l'empereur Charles VI.—Division du
arcat d'Aquilée, 1719-1750.— Guerres de l'Europe
ant la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Guerres de
publique avec les puissances barbaresques.— Sa situa-
à la fin du siècle, 1751-1789.

A paix de Passarowitz fixa les destinées de Ve- 1719
Cette république, qui n'a fait depuis ni perte,
uisition, ni échange, consistait alors dans les
i-après : le Dogat, c'est-à-dire les îles et le bord
gunes ; sur le continent de l'Italie, les provinces
rgame, de Brescia, Crème, Vérone, Vicence,
ésine de Rovigo, et la Marche de Trévise, qui
enait Feltre, Bellune et Cadore ; au nord du
le Frioul et l'Istrie ; à l'est du golfe, la Dalmatie
enne avec les îles qui en dépendent ; une partie
lbanie, c'est-à-dire le territoire de Cattaro, Bu-
, Parga, Prévésa, Wonizza ; enfin, dans la mer
ine, les îles de Corfou, Paxo, qui en est une
dance, Sainte-Maure, Céphalonie, Thiaqui

(Ithaque), Zante, Asso, les Strophades et Cérigo. D'après les renseignements recueillis en 1722, la population de tout ce territoire s'élevait à deux millions cinq cent mille ames, les revenus publics à six millions de ducats (valant à peu près 4 fr. 19 c.), et la dette à vingt-huit millions des mêmes ducats ; ce qui fait en valeur monétaire de France, un revenu de vingt-cinq millions, et une dette de cent dix-sept millions. Les effets publics se vendaient à soixante pour cent de leur valeur nominale ; on prétend que les étrangers en possédaient pour quarante millions.

II. Ici finit l'histoire de Venise, ou du moins ici se terminent ses rapports actifs avec le reste du monde. Réduite à une existence passive, elle n'a plus ni guerres à soutenir, ni paix à conclure, ni volonté à exprimer. Spectatrice des évènements, pour éviter d'être obligée d'y prendre quelque part, elle affecte de n'y prendre aucun intérêt. Les autres nations, la voyant déterminée dans ce système d'impassibilité, négligent de l'interroger sur ce qui se passe à ses portes. Aussi n'aurai-je à parler des principaux évènements qui survinrent en Europe, et même de ceux qui changèrent la face de l'Italie, que pour dire que Venise eut soin d'y demeurer constamment étrangère. Isolée au milieu des nations, imperturbable dans son indifférence, aveugle sur ses intérêts, insensible aux injures, elle sacrifiait tout à l'unique désir de ne point donner d'ombrage aux autres états, et de conserver une paix éternelle.

Mais il n'y a que les vertus naturelles qui inspirent du respect. On tient peu de compte de celles qui nous sont commandées par notre situation, et encore moins de celles que nous ne devons qu'à notre défaut d'énergie. Ce fut d'après cette règle qu'on apprécia le désintéressement, la prudence et la modération des Vénitiens; et quand on en vint à observer qu'un gouvernement si patient était composé des hommes les plus vains, on ne put plus faire honneur à sa sagesse de ses dispositions si opiniâtrément pacifiques.

Montesquieu a remarqué que Venise était une des républiques où l'on avait le mieux corrigé les inconvénients de l'aristocratie héréditaire; il reconnaît que le grand nombre des nobles tend à rendre le gouvernement moins violent; mais il ajoute « que comme il y aura peu de vertu, on tombera dans un esprit de nonchalance, de paresse, d'abandon, qui fera que l'état n'aura plus de force ni de ressort. »

Cependant, pour être juste, il ne faut pas oublier, quand on parle d'un gouvernement, qu'on juge plusieurs générations à la fois. Les fautes d'aujourd'hui ne sont souvent que la conséquence inévitable des fautes passées, et quelquefois les disgrâces qui marquent une époque fatale, ne sont dues qu'à l'éclat de l'époque qui a précédé. C'est une chose constante, et qui n'aura point échappé au lecteur attentif, que la tendance du gouvernement de Venise fut souvent en opposition avec la direction qui lui paraissait assignée par la nature.

III. Un peuple réfugié dans de petites îles incultes ne devait ambitionner que la puissance du commerce; il voulut être conquérant. Pour conquérir, il faut une force résultant d'une certaine masse de population: il ne l'avait pas; mais il se servit de ses anciens sujets pour en soumettre d'autres. Avait-il donc ce secret d'amalgamer les peuples conquis, de manière à les habituer à confondre leurs affections et leurs intérêts avec ceux de la métropole? Point du tout; Venise était, par sa constitution, un des états où cette fusion devait s'opérer le moins facilement. Une aristocratie renfermée dans une ville, dans quelques familles, ne pouvait offrir à de nouveaux sujets ni les avantages qu'on trouve sous la domination d'un prince, ni encore moins cette espèce d'adoption que pratiquaient d'anciennes républiques, en admettant les étrangers au droit de cité. Que l'on suppose un moment Venise gouvernée par un monarque: les sujets italiens, les Dalmates, les Grecs, se seraient trouvés égaux devant le prince. Tous auraient pu participer aux emplois; et, à l'exception du trône, il n'y avait point de poste auquel l'ambition n'eût pu aspirer: sujets d'une république constituée comme celle de Rome, les habitants de ces diverses contrées auraient pu être déclarés citoyens; et, dans l'une et l'autre de ces suppositions, on conçoit qu'un sentiment d'attachement pouvait lier entre elles les diverses parties du même état. Il n'en pouvait être ainsi dans un gouvernement, qui, par sa

se réservait non-seulement toute l'autorité, tes les fonctions lucratives. Il n'avait à offrir iples, pour prix d'une obéissance passive, dministration assez sage, mais qui ne laissait aucun dédommagement à l'amour-propre. on lui faisait une nécessité de laisser subsister s différences originairement existantes entre nces. Les Grecs, les Italiens, les Dalmates ne it pas une nation; ils n'avaient qu'un lien ; c'était d'être sujets de quatre ou cinq cents établies à Venise. La police intérieure avait nir les jalousies de ces peuples si divers. Les s étaient des artisans, les habitants de la terre-s cultivateurs, les Esclavons des soldats, les s matelots. Leurs habitudes, leur langage, tination, leurs intérêts les rendaient étran-ns aux autres. Aussi les troupes dalmates ou s maintenaient-elles les provinces de la terre-ns l'obéissance, tandis que les soldats italiens t une garde autour des provéditeurs préposés rnement des colonies d'outre-mer.

se demande maintenant à quoi cet état dut e de parvenir à un si haut degré de puissance de prospérité, on trouvera la solution de ce dans une circonstance qui l'honore. Venise onheur d'avoir un gouvernement régulier, ng-temps avant les pays qui l'environnaient. rnement fut ambitieux, ombrageux, mais

sage d'ailleurs et constamment économe. Voilà po quoi il parvint à une puissance qui le mit, pend long-temps, sur la ligne des états du premier ord tant que ses prospérités durèrent, il eut de quoi c soler ses sujets du joug qu'il leur faisait porter.

Les provinces d'Italie, en comparant leur so celui de leurs voisins déchirés par des factions, en proie à de petits tyrans qui se succédaient, vaient se féliciter d'être protégées par le pavillon Saint-Marc, contre les étrangers et contre les dis des civiles, et de n'avoir à acheter cette protect que par des tributs modérés.

Un commerce exclusif enrichissait les colonie toutes les villes maritimes.

Les succès de la guerre offraient une perspecti l'ambition de la partie remuante de cette populat

Enfin, dans la capitale, un site unique, une nière d'être toute particulière, une tranquillité i térable, maintenue par une police vigilante et tolér jusqu'à l'excès sur tout ce qu'elle ne jugeait pas c gereux pour elle ; une liberté de mœurs, qui au fait croire à la liberté politique ; l'affluence des étr gers tributaires d'un commerce, qui appelait les chesses des trois parties du monde connu ; ce mou ment d'une multitude d'ateliers ouverts à l'indus et à l'indigence, pour satisfaire aux besoins du pau et défier tous les caprices du riche ; l'appareil de pulence, le luxe des arts, les trophées de la victoi

une administration riche à la fois et économe, qui joignait à une gravité imposante des vues libérales d'édilité ; les pompes triomphales, les fêtes, telles que Venise seule savait en donner, tout ce spectacle de grandeur, de richesse, de joie, animait une population active et ingénieuse, et lui inspirait un trop juste orgueil, pour qu'elle ne dût pas se croire contente de sa destinée.

Tels furent les effets d'une bonne administration, qui compensait les vices qu'il pouvait y avoir dans le gouvernement. Tant que les prospérités multiplièrent les jouissances, les sujets de Venise n'eurent à envier à d'autres peuples que la liberté ; or la liberté, dont quelques villes d'Italie pouvaient seules se vanter d'avoir joui momentanément, avait été achetée par des torrents de sang et perdue par des discordes. Elle n'avait plus d'asyle que dans les vallées des Alpes ; mais les Vénitiens n'auraient pas voulu l'acheter par la pauvreté, ce qui prouve qu'ils n'en étaient pas dignes.

Si l'ambition des conquêtes égara plus d'une fois le gouvernement, l'amour des richesses corrompit l'esprit public.

IV. Des causes indépendantes de la prudence humaine firent déchoir Venise du haut rang où elle s'était placée. Un nouveau monde découvert, une route nouvelle frayée pour aller aux Indes, les progrès de l'art des constructions navales, firent perdre aux Vénitiens leur supériorité dans la marine et dans le com-

merce. Un peuple vint de l'Asie, qui occupa toutes l côtes orientales de la Méditerranée. L'Autriche devi une puissance immense, et dès-lors Venise se trou dans des rapports tout différents avec les autres n tions. De ces évènements, elle ne pouvait en empêch aucun, et il y en a qu'il lui était même impossible d prévoir; mais elle pouvait se dispenser d'appeler l Français en Italie, et elle devait prévoir que c'ét y appeler en même temps les puissances rivales d celle-ci, que l'une ou l'autre finirait par rester ma tresse de ce champ de bataille, et par donner des l à la péninsule.

Après avoir fait cette faute, elle pouvait enco adopter un système de politique plus courageu c'est-à-dire tendre à réunir en faisceau toutes les f ces de l'Italie, et à se mettre à la tête de cette fédér tion: c'est ce qu'elle ne fit pas.

Enfin elle pouvait, dans le choc de la maison Bourbon et de la maison d'Autriche, faire recherch son alliance, faute de pouvoir faire respecter sa n tralité, et, en se déterminant, comme elle le fit, rester spectatrice de leurs combats, elle devait moins profiter de cet intervalle de paix, qu'elle ach tait aux dépens de sa considération, pour réparer forces, organiser ses armées, d'après le système mi taire de l'Europe moderne, accroître son trésor et mettre en droit de se faire écouter dans ces congrè où l'on admettait à peine ses plénipotentiaires.

stant de voir recommencer la guerre. Les intérêts de la république dans la démarcation des frontières, après la paix de Passarowitz, furent confiés à Sébastien Moncenigo, qui s'était distingué par d'utiles services dans la guerre précédente. Il eut pendant deux ans à débattre les prétentions des commissaires ottomans, et fut récompensé de son succès dans cette mission, par son élévation au dogat, à la mort de Jean Cornaro, qui arriva en 1722.

Quoique la paix fût rétablie, on voyait la Porte faire des armements considérables, et l'on avait sujet de s'alarmer, en remarquant qu'elle avait assigné la Morée pour le rendez-vous de toutes les flottes de l'empire. Les protestations du divan ne suffisaient pas pour rassurer la république, et il est en effet fort douteux qu'elle eût pu s'y fier, si la révolution de la Perse, et la part qu'y prenait le czar Pierre Ier, n'eussent attiré de ce côté les forces de l'empire ottoman.

Un accident imprévu faillit à rallumer le feu de la guerre, et coûta à la république une douloureuse humiliation. Il se trouvait à Venise un bâtiment de Dulcigno, sous pavillon ottoman. Une rixe s'éleva entre des Esclavons et quelques hommes de l'équipage; plusieurs Dulcignottes furent tués, et on mit le feu à leur vaisseau. La Porte prit cette affaire avec beaucoup de hauteur, jusqu'à demander une place forte en indemnité. Les Vénitiens disaient que les Dulcignottes étaient des pirates, mais cette raison en valait

rien ; il était évident qu'un navire étranger reçu dans le port, devait y être sous la protection du gouvernement du pays. Après une longue négociation, dans laquelle les ministres turcs prodiguèrent les menaces, la république se soumit à relâcher deux cents esclaves turcs, et à payer une indemnité de douze mille piastres.

Les craintes toujours renaissantes qu'inspiraient les armements de la Porte, déterminèrent le gouvernement de Venise à faire fortifier les îles de la mer Ionienne, c'est-à-dire Cérigo, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure et Corfou, et à garder à sa solde le maréchal de Schullembourg, dont le nom imposait aux Turcs : ce fut lui qui traça les nouveaux ouvrages autour de ces places. La dépense en était considérable. On y pourvut en partie par un emprunt de trois cent mille ducats, et par un décret qui permit aux Juifs étrangers ou sujets de s'établir à Venise, en payant une taxe. Cette fois, la république dérogea à ses anciennes maximes, en permettant aux étrangers de placer leurs capitaux dans ses emprunts.

1724 VI. En 1724, le roi d'Espagne, Philippe V, irrité contre la France, à cause du renvoi de l'infante, dont le mariage avec Louis XV avait été arrêté, chercha à se rapprocher de l'empereur Charles VI. Ils se reconnurent réciproquement dans leurs qualités d'empereur d'Allemagne et de roi d'Espagne, et s'accordèrent sur les affaires d'Italie. Les couronnes de Toscane et de Parme, qui allaient se trouver vacantes, par la

prochaine du grand-duc Jean-Gaston de Médi-
:t d'Antoine Farnèse, qui ne laissaient point d'hé-
s mâles, furent assurées à don Carlos, fils du
ıd lit du roi Philippe V.
:t arrangement établissait en Italie deux maisons
antes, qui ne pouvaient manquer d'y devenir
es. La maison d'Autriche possédait Naples et Mi-
celle d'Espagne allait occuper Parme et la Tos-
; mais, dans ce moment, elles étaient d'intelli-
e, et cette intelligence, fortifiée par un traité
ance avec la Russie, parut assez dangereuse aux
es états de l'Europe, pour donner naissance à
ligue entre la France, l'Angleterre, la Prusse et
ɔllande.
es deux ligues rivales devaient embrasser l'Europe.
ise, quoique sollicitée par l'un et l'autre parti,
sa constamment de se déclarer. Elle éprouva im-
iatement après l'inconvénient de ne s'être mise ni
ı un état d'hostilité, ni dans des relations d'amitié
l'Autriche. L'empereur, que ses victoires sur l'em-
ottoman avaient mis en droit d'exiger l'admission
es vaisseaux dans toutes les échelles du Levant,
lut former un établissement de marine à Trieste :
établissement lui était nécessaire d'ailleurs, pour
une communication entre ses états de Naples ou
Sicile et ses provinces autrichiennes. Les Vénitiens,
augmentant continuellement le tarif de leurs doua-
s, en soumettant les étrangers à une législation

fiscale, vexatoire, et même capricieuse, avaient
miné l'empereur à affranchir ses sujets de leu
tions. Plus ils conçurent d'inquiétude et de j
en apprenant qu'on travaillait au port de T
plus ils eurent à se reprocher d'avoir rendu
indispensable à leurs voisins. Ils entendaie
qu'on entourait Trieste de nouvelles fortifi
qu'on y disposait un arsenal, et que bientô
verrait sortir des bâtiments de guerre. Dans
rance de ralentir ces travaux, ils prohibèrent l
tion des bois et des pierres de l'Istrie. Ils rep
rent, mais d'une voix timide, que, depuis p
siècles, ils étaient en possession de la souvera
golfe, et que le droit résultant de cette souv
était d'y naviguer seuls sur des bâtiments ar
cour de Vienne, sans entrer dans la discussio
prétentions, allégua le droit de souverain
moins incontestable qu'elle avait sur le port de
et en fit dériver, par une conséquence non
juste, celui de faire dans ce port tout ce qu'el
rait convenable au bien de ses sujets. Pour n
encore mieux l'intérêt qu'il mettait à ces trav
l'invariable résolution de les poursuivre, l'en
fit un voyage à Trieste, afin que les ouvrages
tracés et continués sous ses yeux; et le sénat
nise, sachant ce prince dans son voisinage,
pas pouvoir se dispenser de l'envoyer compl
par deux ambassadeurs, qui furent témoins c

d'une entreprise si fatale aux antiques préten-
de la république.

:I. La mort d'Antoine Farnèse, duc de Parme, 1731
ée le 20 janvier 1731, donna ouverture aux pré-
ons de l'infant don Carlos sur cet héritage. L'em-
ur avait cherché à éluder sa promesse; la veuve
luc Antoine se disait enceinte, et comme l'infant
pagne ne pouvait hériter de cette principauté qu'à
ut d'héritier direct, l'empereur lui refusa l'inves-
re, et fit occuper Parme par ses troupes. Mais
pagne s'était déja réconciliée avec la France, par
traité conclu à Séville. La France voulait forcer
ıpereur à laisser remonter sur le trône de Pologne,
ıislas Leczinski, beau-père de Louis XV.

a grossesse de la douairière de Parme n'étant que
ulée, les menaces de la France, de l'Angleterre et
la Hollande, obligèrent Charles VI à retirer ses
upes de ce duché; et don Carlos, à la tête de six
lle Espagnols, vint prendre possession de son état.
ısi il y eut sur le Pô deux armées appartenant à
ux souverains qui venaient de rompre leur ancienne
liance; la guerre paraissait inévitable; car l'infant
enait, outre son nouveau titre de duc de Parme,
qualité de généralissime des armées espagnoles en
alie.

L'empereur rassemblait des troupes dans le Tyrol,
t en faisait filer vers le Milanais; d'autres venaient du
ond de l'Italie vers cette même province, traversant

l'état de l'église. La France promettait d'aider l'Espagne à chasser les Allemands de la péninsule; et le duc de Savoie, Victor Amédée, venait de conclure deux traités également perfides, par lesquels il s'engageait avec l'un et l'autre parti.

Les ambassadeurs de France et d'Autriche pressaient la république de se déclarer; mais elle se tint en garde contre les protestations d'amitié et les offres séduisantes de l'une et de l'autre puissance. Elle notifia son invariable résolution de conserver une exacte neutralité, et exigea, sans y compter, la promesse que son territoire serait respecté par les puissances belligérantes. Le gouvernement appela une partie de ses troupes de la Dalmatie et des îles Ioniennes, leva les milices des provinces de terre-ferme, et établit un cordon militaire sur les confins des duchés de Mantoue et de Milan.

1732 Le doge Sébastien Moncenigo étant mort sur ces entrefaites, fut remplacé par Charles Ruzzini, l'un des hommes les plus considérables de la république, pour avoir signé les traités de Carlowitz et de Passarowitz.

1733 VIII. Les hostilités entre l'Autriche et les cours de France, d'Espagne et de Turin, commencèrent en 1733.

C'est la seconde fois que, dans une situation pareille, nous voyons les deux gouvernements placés aux extrémités de l'Italie septentrionale, embrasser

deux systèmes différents ; les Vénitiens persister dans une neutralité difficile à garder, et encore plus à faire respecter ; et le duc de Savoie, que désormais il faut appeler le roi de Sardaigne, se jeter au milieu des évènements, sauf à changer de parti avec la fortune.

La première opération des alliés fut l'occupation du Milanais. Les Français, sous les ordres du duc d'Harcourt, se portèrent jusqu'à Lodi et Crémone, tandis que le roi de Sardaigne, maître en un instant de Vigevano, de Pavie, voyait les magistrats de Milan venir au-devant de lui, pour lui présenter les clefs de cette capitale, pratiquait dans le château des intelligences qui lui en ouvraient les portes, et, par la prise de Pizzighitone, consommait la conquête de ce duché : cette conquête avait été l'affaire de deux mois.

Mantoue devint, comme elle l'a été depuis dans toutes les guerres, le point de refuge et de résistance de toutes les forces autrichiennes en Italie. Une armée française bloquait cette place plutôt qu'elle ne l'assiégeait. Depuis la Sesia jusqu'à l'Oglio, tout était conquis. Les Impériaux, pour venger ou réparer ces pertes, livrèrent coup sur coup trois batailles, à Parme, à Quistello, à Guastalla, dont le résultat, quoiqu'ils eussent célébré la dernière comme une victoire, fut pour eux la perte de tout le Milanais.

Pendant ce temps-là, trente mille Espagnols leur enlevaient le royaume de Naples ; le duc de Montémar

y acquérait le glorieux surnom de duc de Bitonto, par la victoire qu'il remportait près de cette ville. La noblesse sicilienne appelait don Carlos; et ce prince, après avoir été proclamé à Naples, faisait son entrée triomphale dans Palerme.

L'Autriche avait rassemblé de nouvelles troupes dans le Tyrol; une lettre du maréchal de Noailles annonça au sénat que, pour les empêcher de pénétrer en Italie, les Français allaient s'avancer dans le territoire vénitien. En effet le corps de Maillebois vint à Castel-Nuovo, celui de Lautrec à Gossolongo, le maréchal de Noailles occupait le Véronais, les Espagnols étaient postés sur le bas Adige, les Piémontais à Salo et dans la province de Brescia.

L'armée autrichienne, pour éviter ces différents corps, prit sa route par les provinces plus voisines de la mer, c'est-à-dire par les pays de Bassano, de Vicence et de Padoue. Ainsi la république voyait toutes les armées sur son terriroire, et se trouvait obligée, non-seulement de fournir à leurs besoins, mais de souffrir les insultes et les dégâts inséparables de cet état de choses. Elle se trouva sur le point de sortir de la neutralité qu'elle s'était prescrite, et d'embrasser le parti victorieux; mais il était tard pour se déclarer.

Certainement sa politique n'avait pas à s'applaudir des changements qui venaient de s'opérer en Italie; la maison de Bourbon se trouvait en possession du Mila-

nais, du Parmesan, de Naples, de la Sicile, et on ne pouvait plus lui disputer la Toscane. Heureusement pour Venise, de si grands succès donnèrent de l'ombrage à l'Angleterre et à la Hollande; elles voulurent intervenir, pour arrêter ces progrès par une pacification dont elles seraient les médiatrices. Le premier ministre de France, le cardinal de Fleury, eut l'adresse de saisir ce moment pour faire, sans aucune médiation, une paix séparée, qui entraînait nécessairement une paix générale. Il en résulta que les alliés de la France n'obtinrent pas tous les avantages qu'ils s'étaient promis; mais l'Europe fut pacifiée, et le sort de l'Italie se trouva fixé.

Les hostilités cessèrent à la fin de 1735, entre la 1735
France et l'Autriche.

IX. On était convenu que l'empereur aurait les duchés de Parme et de Plaisance, qu'il rentrerait dans le duché de Milan, mais en cédant au roi de Sardaigne les provinces de Tortone et de Novarre, avec quelques fiefs; que la maison d'Espagne, au lieu de Parme et de la Toscane, garderait les royaumes de Naples et de Sicile. Il restait à disposer de la Toscane; la France en fit le prix de la renonciation du roi Stanislas Leczinski au trône de Pologne: on convint de donner à ce prince les duchés de Lorraine et de Bar, que possédait le gendre de l'empereur Charles VI, François de Lorraine, et on assigna à celui-ci, en échange, le grand-duché de Toscane. La part de la

France, dans ce traité, fut la reversibilité de la L
raine après la mort du roi Stanislas.

Cet arrangement était aussi favorable qu'il ét
permis de l'espérer, pour maintenir dans l'Italie ι
espèce d'équilibre. La maison d'Autriche n'y cons
vait que Parme, le duché de Mantoue et le Milan
amoindri de deux provinces; les Espagnols restai
au fond de la péninsule; une maison qui jusque al
n'avait rien possédé en Italie, celle de Lorraine,
nait s'établir à Florence; on ne prévoyait pas al
qu'elle se confondrait bientôt avec la maison d'Au
che. Enfin le roi de Sardaigne, agrandi, se trou
plus en état de défendre les passages des Alpes.

On voit que, si l'on en juge par l'évènement, c
nouvelle expérience, comme celle de la guerre p
la succession d'Espagne, prouve que le cabinet
Turin avait pris un meilleur parti que le sénat
Venise.

Pendant cette guerre, la république n'eut qu'
misérable discussion de vanité avec le saint-siége:
criminel s'était refugié dans le palais de l'ambassad
de Venise, les sbires l'y enlevèrent de force. L'am
sadeur, qui crut ses priviléges violés et sa dig
compromise, partit de Rome. Le gouvernement v
tien, qui ne se rappelait pas que, dans une circ
stance pareille, il avait fait avancer du canon p
briser les portes du palais de l'ambassadeur de Fra
soutint les prétentions de son ministre avec haute

avec opiniâtreté ; le nonce du pape fut invité à se retirer, et les relations entre Rome et Venise demeurèrent interrompues, jusqu'à ce que le pape Clément XII prit le parti le plus sage, qui fut de restreindre le droit d'asyle, et de faire inviter les ministres étrangers à ne pas protéger des criminels poursuivis par la justice.

Venise avait perdu son doge Charles Ruzzini au 1735
mois de janvier 1735, et lui avait donné pour successeur Louis Pisani.

L'empereur chercha à se dédommager des mauvais succès qu'il venait d'avoir en Italie, en se déclarant l'allié des Russes contre les Turcs. Il sollicita vivement, et à trois reprises différentes, les Vénitiens d'entrer dans cette coalition ; mais il n'y avait rien de si dangereux pour eux que d'entreprendre la guerre contre un ennemi si redoutable, avec un allié qui déja deux fois avait fait la paix à leurs dépens. Ils persistèrent dans leur système de neutralité, et ils eurent sujet de s'en applaudir, lorsqu'ils virent les armées autrichiennes plier devant les troupes ottomanes. Pendant cette guerre, ils n'eurent d'autre soin que de se défendre contre les corsaires barbaresques, et d'éviter, dans les mers du Levant, les rixes entre leurs sujets et les sujets de la Porte ; parce que ces affaires étaient toujours suivies, de la part de cette cour, de quelques actes de hauteur, et ne pouvaient se terminer que par des réparations ou des indemnités.

X. Du reste, cet état de guerre de l'empire ottoman 1736

France, dans ce traité, fut la reversibilité de la Lorraine après la mort du roi Stanislas.

Cet arrangement était aussi favorable qu'il était permis de l'espérer, pour maintenir dans l'Italie une espèce d'équilibre. La maison d'Autriche n'y conservait que Parme, le duché de Mantoue et le Milanais, amoindri de deux provinces; les Espagnols restaient au fond de la péninsule; une maison qui jusque alors n'avait rien possédé en Italie, celle de Lorraine, venait s'établir à Florence; on ne prévoyait pas alors qu'elle se confondrait bientôt avec la maison d'Autriche. Enfin le roi de Sardaigne, agrandi, se trouvait plus en état de défendre les passages des Alpes.

On voit que, si l'on en juge par l'évènement, cette nouvelle expérience, comme celle de la guerre pour la succession d'Espagne, prouve que le cabinet de Turin avait pris un meilleur parti que le sénat de Venise.

Pendant cette guerre, la république n'eut qu'une misérable discussion de vanité avec le saint-siége : un criminel s'était refugié dans le palais de l'ambassadeur de Venise, les sbires l'y enlevèrent de force. L'ambassadeur, qui crut ses priviléges violés et sa dignité compromise, partit de Rome. Le gouvernement vénitien, qui ne se rappelait pas que, dans une circonstance pareille, il avait fait avancer du canon pour briser les portes du palais de l'ambassadeur de France, soutint les prétentions de son ministre avec hauteur,

treté ; le nonce du pape fut invité à se re-
relations entre Rome et Venise demeurè-
ompues, jusqu'à ce que le pape Clément XII
le plus sage, qui fut de restreindre le droit
de faire inviter les ministres étrangers à ne
r des criminels poursuivis par la justice.
ıvait perdu son doge Charles Ruzzini au 1735
vier 1735, et lui avait donné pour succes-
Pisani.

ɜur chercha à se dédommager des mauvais
l venait d'avoir en Italie, en se déclarant
Russes contre les Turcs. Il sollicita vive-
trois reprises différentes, les Vénitiens
ns cette coalition ; mais il n'y avait rien de
ıx pour eux que d'entreprendre la guerre
nnemi si redoutable, avec un allié qui déja
vait fait la paix à leurs dépens. Ils persis-
leur système de neutralité, et ils eurent
n applaudir, lorsqu'ils virent les armées
ıes plier devant les troupes ottomanes. Pen-
guerre, ils n'eurent d'autre soin que de se
ntre les corsaires barbaresques, et d'éviter,
ers du Levant, les rixes entre leurs sujets
de la Porte ; parce que ces affaires étaient
ivies, de la part de cette cour, de quelques
uteur, et ne pouvaient se terminer que par
ions ou des indemnités.

ste, cet état de guerre de l'empire ottoman 1736

était assez favorable au commerce vénitien. Mai
pereur avait déclaré la franchise de son port de T
le pape en avait fait autant pour Ancône; et,
que la république ne pouvait plus exercer so
de souveraineté dans le golfe, de manière à in
presque tout commerce à ces deux ports, l'av
que leur franchise présentait aux spéculateur
nuait considérablement l'affluence des march
et des étrangers à Venise, où la législation des
nes était très-rigoureuse.

Les négociants représentèrent qu'il fallait s
loi de l'exemple, sous peine de ne plus voir c
fréquenté par les étrangers; déja, dans les te
térieurs, ce système de la franchise du port a
essayé. Dès 1658, on avait supprimé tous les
d'entrée pour les marchandises qui arrivaient p
à l'exception des draps étrangers, qui restèrent
bés; on avait maintenu d'abord les droits de
mais ils furent encore supprimés quelque temp
On avait espéré que les bénéfices des manuf
vénitiennes compenseraient le sacrifice que le fi
lait bien s'imposer. Les effets de cette mesure
pondirent point à ce qu'on s'en était promis;
en 1682, la comparaison des marchandises so
port de Venise, depuis qu'il était franc, ave
qui en sortaient précédemment, et on reconn
les exportations avaient diminué, et que le trés
éprouvé un dommage considérable. Les droits

rétablis, et la franchise supprimée en 1689; mais les droits d'entrée furent réduits de six pour cent à quatre.

En 1717, en 1730, on proposa de modérer les tarifs; on sentait qu'il était difficile de les laisser subsister, depuis que d'autres ports étaient en concurrence avec celui-ci. Le commerce renouvela ses sollicitations en 1733; il demandait que toutes les marchandises pussent sortir librement de Venise sans payer aucun droit, sans être assujetties à aucune formalité; cette question fut long-temps agitée, et un décret du mois de juillet 1735 rejeta de nouveau cette proposition.

Enfin l'année suivante, les instances s'étant renouvelées, le sénat, après une longue délibération, céda à la nécessité et composa avec les circonstances, malgré l'opposition du sénateur Trono, qui parla pendant six heures contre le nouvel ordre de choses qu'on voulait établir. Il fut réglé que Venise serait un port franc, non pas dans toute l'étendue de ce mot, et avec une exemption absolue de toute charge et de toute surveillance, mais avec des modifications telles qu'on pouvait espérer d'attirer les étrangers, malgré la franchise des ports de Trieste et d'Ancône. Une magistrature fut instituée pour veiller aux intérêts du commerce. Ce conseil proposa au sénat de réduire les droits d'entrée à un pour cent, et les droits de sortie à demi pour cent, mais seulement pour les

marchandises du Levant qui arriver[illegible]nt à Venise sur des bâtiments vénitiens, et pour les [illegible]chandises du Ponant, arrivant sous pavillon étranger. Les marchandises venant du golfe ou du Levant sur des v[illegible] autres que les navires vénitiens, restèrent so[illegible] aux tarifs existants.

Les soins que le pape Clément XII donnait aux [illegible]térêts commerciaux de ses sujets, alarmèrent de n[illegible]veau les Vénitiens, lorsque ce pontife établit [illegible] foire à Sinigaglia, dans le duché d'Urbin. La [illegible]blique défendit à ses sujets d'y aller trafiqu[illegible] pape usa de représailles, en interdisant toute [illegible] de commerce entre ses états et ceux de la ré[illegible] Ces défenses, qui ne paraissaient ni d'une [illegible]litique, ni d'une administration éclairée, [illegible] l[illegible] sous le pontificat de Benoît XIV ; et, [illegible]é l[illegible]lousie des Vénitiens, la foire de Sinig[illegible]a dev[illegible] plus célèbre de l'Italie.

Ils passèrent ainsi cinq ou six ans, [illegible]est-à-di[illegible]tervalle de 1734 à 1740, occupés à [illegible]orts pour recouvrer ou conserver leur [illegible], et à solliciter infructueusement, auprès des cours de Vienne et de Versailles, la réparation des dommages qui leur avaient été occasionés par la guerre, ou au moins le paiement des fournitures qu'ils avaient faites aux armées des puissances belligérantes.

1741 La Porte leur donnait fréquemment des alarmes par des armements considérables, dont il était diffi-

e d'expliquer l'objet, et par les menaces qu'elle
ouvelait, chaque fois qu'il survenait le moindre
érend entre ses sujets et ceux de la république.
en vit un exemple déplorable en 1741 : le pacha
commandait sur les frontières de la Dalmatie,
ndit avoir à se plaindre des Vénitiens ; les mi-
s de la Porte, sans vouloir admettre aucune des
cations qu'on s'empressait d'offrir sur tous les
allégués, parlèrent de faire entrer vingt-cinq
Turcs dans la Dalmatie, à moins que la répu-
e ne réparât tout le dommage, que le pacha fai-
onter à huit cent mille sequins. Il fallut négocier,
pour établir les faits, non pour discuter les droits
république, mais sur l'énormité du dédomma-
t exigé ; et on se félicita d'avoir obtenu qu'il
t réduit à cent soixante mille sequins.
tte année fut celle de la mort du doge Louis Pi-
, à qui Pierre Grimani succéda.

XI. Une affaire bien autrement importante attirait 1741
rs l'attention du gouvernement vénitien. L'empe-
ur Charles VI était mort à la fin de l'année 1740;
fille Marie-Thérèse héritait de ses états, mais ils lui
ient disputés par le roi d'Espagne, par l'électeur
Bavière, par l'électeur de Saxe, roi de Pologne;
roi de Prusse et le roi de Sardaigne en réclamaient
ssi quelques parties; la France prenait part à cette
erelle, pour démembrer les possessions de la maison
Autriche. Pendant que cette guerre se préparait,

marchandises du Levant qui arriveraient à Ven
des bâtiments vénitiens, et pour les marchandi
Ponant, arrivant sous pavillon étranger. Les ma
dises venant du golfe ou du Levant sur des vai
autres que les navires vénitiens, restèrent so
aux tarifs existants.

Les soins que le pape Clément XII donnait a
térêts commerciaux de ses sujets, alarmèrent d
veau les Vénitiens, lorsque ce pontife établ
foire à Sinigaglia, dans le duché d'Urbin. La
blique défendit à ses sujets d'y aller trafiqu
pape usa de représailles, en interdisant toute r
de commerce entre ses états et ceux de la répul
Ces défenses, qui ne paraissaient ni d'une bon
litique, ni d'une administration éclairée, furent
sous le pontificat de Benoît XIV; et, malgré
lousie des Vénitiens, la foire de Sinigaglia de
plus célèbre de l'Italie.

Ils passèrent ainsi cinq ou six ans, c'est-à-di
tervalle de 1734 à 1740, occupés à faire des
pour recouvrer ou conserver leur commerce
solliciter infructueusement, auprès des cou
Vienne et de Versailles, la réparation des dom
qui leur avaient été occasionés par la guerre,
moins le paiement des fournitures qu'ils avaient
aux armées des puissances belligérantes.

1741 La Porte leur donnait fréquemment des al
par des armements considérables, dont il étai

cile d'expliquer l'objet, et par les menaces qu'elle renouvelait, chaque fois qu'il survenait le moindre différend entre ses sujets et ceux de la république. On en vit un exemple déplorable en 1741 : le pacha qui commandait sur les frontières de la Dalmatie, prétendit avoir à se plaindre des Vénitiens ; les ministres de la Porte, sans vouloir admettre aucune des explications qu'on s'empressait d'offrir sur tous les faits allégués, parlèrent de faire entrer vingt-cinq mille Turcs dans la Dalmatie, à moins que la république ne réparât tout le dommage, que le pacha faisait monter à huit cent mille sequins. Il fallut négocier, non pour établir les faits, non pour discuter les droits de la république, mais sur l'énormité du dédommagement exigé ; et on se félicita d'avoir obtenu qu'il serait réduit à cent soixante mille sequins.

Cette année fut celle de la mort du doge Louis Pisani, à qui Pierre Grimani succéda.

XI. Une affaire bien autrement importante attirait 1741
alors l'attention du gouvernement vénitien. L'empereur Charles VI était mort à la fin de l'année 1740 ; sa fille Marie-Thérèse héritait de ses états, mais ils lui étaient disputés par le roi d'Espagne, par l'électeur de Bavière, par l'électeur de Saxe, roi de Pologne ; le roi de Prusse et le roi de Sardaigne en réclamaient aussi quelques parties ; la France prenait part à cette querelle, pour démembrer les possessions de la maison d'Autriche. Pendant que cette guerre se préparait,

l'ambassadeur de la république à Vienne, Capello, pressait son gouvernement d'embrasser la cause de la nouvelle reine de Hongrie, dont il se vantait même dans ses lettres d'avoir touché le cœur; mais les efforts de son parti furent inutiles, le sénat persista dans son système de neutralité.

L'embrasement fut général; on se battit en Silésie, en Bohême, en Bavière, en Italie. Je me borne à retracer rapidement ce qui, dans cette agitation de toute l'Europe, pouvait intéresser les Vénitiens de plus près.

Marie-Thérèse, occupée de se défendre en Allemagne, ne pouvait guère songer sérieusement à la conservation de ses états d'au-delà des monts; heureusement pour elle, la rivalité des prétentions vint ranimer ses espérances. Les rois d'Espagne et de Naples faisaient marcher une armée dans le Milanais; le roi de Sardaigne convoitait aussi ce duché, mais il craignait surtout que les Espagnols ne s'en emparassent; cette crainte le détermina à se jeter dans l'alliance de Marie-Thérèse, espérant moins de ses propres droits que de la reconnaissance de cette princesse.

La première opération des troupes autrichiennes fut la démolition des écluses construites par le gouvernement vénitien sur une petite rivière, qui, en sortant de l'état de Mantoue, se jette dans le territoire de la république. Les plaintes qu'on en fit porter à Vienne y furent reçues avec les ménagements qu'on

avait droit d'attendre d'une cour qui avait un grand intérêt à ne pas s'attirer de nouveaux ennemis, et la négociation se termina par le prêt d'une somme assez considérable que la république fournit à la reine de Hongrie, dont les finances étaient alors fort au-dessous de ses pressants besoins.

Une armée d'observation de vingt-quatre mille hommes fut répartie sur la frontière occidentale de l'état vénitien, pour être spectatrice des coups que les Espagnols, alliés avec le duc de Modène, et les Allemands, secondés par le roi de Sardaigne, allaient se porter. Pendant les deux premières campagnes, les opérations ne furent point vives; le roi de Sardaigne agissait mollement, parce qu'il voulait obliger Marie-Thérèse à acheter sa coopération par des cessions importantes. En effet, l'inaction dans laquelle il persistait détermina la reine de Hongrie à lui abandonner la province de Vigevano, la partie de la province de Pavie qui est entre le Pô et le Tésin, Plaisance, la partie de ce duché qui s'étend entre la Nura et le Pô, enfin tous les droits que la maison d'Autriche prétendait avoir sur le marquisat de Finale, dont les Génois étaient en possession.

Quand il eut reçu le prix de son alliance, ce prince se mit en devoir de défendre les passages des Alpes contre les armées françaises, qui se préparaient à pénétrer en Italie. Marie-Thérèse avait vu la Silésie conquise, Prague emportée d'assaut, et Vienne assiégée;

elle était sur le point de perdre tous ses états d'Allemagne. Sa constance héroïque, le dévouement des Hongrois, les secours de l'Angleterre et de la Hollande, des traités qui interrompaient les hostilités de la Prusse et de la Saxe, ramenèrent la fortune sous ses drapeaux. Elle conquit à son tour la Bavière, chassa les Français de la Bohême, et les repoussa jusque sur le Rhin.

Ces succès lui permirent de disposer de quelques corps, pour les envoyer au secours de ses états d'Italie; le territoire vénitien fut traversé par des troupes indisciplinées, dont on ne put ni empêcher, ni réparer les désordres. Le golfe fut couvert de bâtimens de guerre autrichiens et anglais, qui insultaient les côtes de la Pouille et désolaient le commerce de Naples, mais qui, en même temps, portaient journellement des atteintes au droit de souveraineté que la république s'était arrogé sur cette mer.

1744 Les troupes autrichiennes repoussèrent les Espagnols jusqu'aux frontières de Naples; elles furent à leur tour obligées de se replier, et ne s'arrêtèrent que dans la Romagne. Pendant ce temps-là, c'était en 1744, quarante-deux bataillons français avaient forcé les passages des Alpes, et gagnaient, avec les Espagnols, une bataille sur les Piémontais devant Coni. Les Génois, afin de n'être pas obligés de céder Finale au roi de Sardaigne, se déclarèrent contre lui. Leur port, ouvert aux troupes de France et d'Espagne, fournit le moyen de porter sans difficulté des troupes sur le re

vers des Alpes. L'armée du maréchal de Maillebois 1745
descendit des Apennins, prit Tortone, Parme, Plaisance, força Alexandrie, Asti, Valence, Casal, conquit tout le Milanais, pénétra jusqu'à Lodi; et le 19 décembre 1745, l'infant don Philippe reçut le serment de fidélité de la ville de Milan. En Flandre, le maréchal de Saxe conquérait tout le pays depuis Louvain jusqu'à Anvers; et cette conquête, commencée par la bataille de Fontenoi, se terminait par la victoire de Raucoux.

La campagne suivante, les Français et les Espagnols 1746
éprouvèrent l'inconstance de la fortune; les Autrichiens les repoussèrent jusqu'au pied des Alpes; le roi de Sardaigne les battit à San-Lazaro; Gènes, Savone, Finale, furent réduites à se rendre. Les Français avaient repassé le Var, et la place d'Antibes était assiégée.

Une insurrection du peuple de Gènes délivra cette 1747
ville des Allemands, et les obligea de rassembler leurs forces, pour en entreprendre le siége. Cette circonstance, le gain de la bataille de Lawfeld sur les frontières de la Hollande, et la prise de Berg-op-zoom, mirent la France en état de proposer des conditions de paix à la fin de la campagne de 1747. Le traité fut conclu le 30 avril 1748, à Aix-la-Chapelle.

XII. On convint de se rendre mutuellement toutes 1748
les conquêtes faites en Allemagne et dans les Pays-Bas, à l'exception de la Silésie, qui avait été cédée à la Prusse

par un traité antérieur. Marie-Thérèse, désormais l'impératrice-reine, puisque son mari, François de Lorraine, fut reconnu empereur d'Allemagne, ajouta au sacrifice de cette province celui des duchés de Parme et de Plaisance, qui furent cédés à l'infant don Philippe. Les Génois furent rétablis dans tous leurs droits. Quant au roi de Sardaigne, on ne lui laissa pas tout ce que la reine de Hongrie lui avait abandonné par leur traité d'alliance; il ne conserva que la province de Vigevano, le comté d'Anghiera, mais il étendit ses possessions au-delà du Tésin, en occupant une partie de la province de Pavie, jusqu'au Pô. Cette paix fixa pour un demi-siècle l'état de l'Italie.

On voit, pour la troisième fois, la politique de la maison de Savoie justifiée par le succès, et cette couronne s'accroître, tandis que la neutralité de Venise avait encore fait perdre à cette république de sa considération.

La cour de Vienne, qui sentait l'importance d'avoir une communication directe de ses possessions allemandes avec ses provinces d'Italie, désirait vivement acquérir une partie du territoire vénitien, qui séparait le Milanais du Tyrol et de l'évêché de Trente; elle offrait, en échange, quelques possessions en Istrie, qui n'étaient pas moins à la convenance de la république. Cet échange aurait eu, pour les Vénitiens, l'inappréciable avantage de les affranchir de l'incom-

modité d'un passage toujours désastreux, souvent humiliant, et qui, à chaque guerre, compromettait leur neutralité. Mais telle était alors la timidité du sénat de Venise, qu'il n'osa pas même entamer cette négociation, aimant mieux s'exposer à des inconvénients si souvent éprouvés, que de donner ouverture à de nouvelles discussions.

Il termina assez heureusement celles qu'il avait depuis long-temps avec le pape, pour les limites du pays de Ferrare.

XIII. Mais il y avait depuis plusieurs siècles un sujet de contestation entre la maison d'Autriche et la république, au sujet du patriarcat d'Aquilée. La juridiction de ce siége s'étendait sur les deux parties du Frioul possédées par les deux états. Il avait été réglé anciennement que le patriarche serait nommé alternativement par chacun des deux gouvernements; les Vénitiens avaient éludé l'exécution de cette convention. Le siége, lorsqu'elle avait été faite, se trouvait occupé par un Vénitien; ce patriarche s'était nommé un coadjuteur, qu'il avait eu soin de prendre dans le clergé de sa nation, sous l'approbation du sénat; ses successeurs avaient fait de même; de sorte que le patriarcat ne s'était jamais trouvé vacant, et que l'Autriche n'avait pu jouir de son droit.

L'impératrice-reine voulut faire cesser cet abus; ses réclamations inquiétèrent beaucoup le sénat de Venise; on proposa de prendre le pape pour arbitre

dans cette affaire. Benoît XIV décida, que le territoire du patriarcat dépendant de deux souverains, le meilleur moyen de laisser à chacun la jouissance de ses droits, était de diviser la juridiction, de conserver le patriarche à Udine, capitale du Frioul vénitien, et de placer à Aquilée, qui était dans le Frioul autrichien, un vicaire apostolique.

Les Vénitiens, après avoir proposé un arbitrage et reçu une décision aussi raisonnable, se récrièrent comme si l'arbitre n'eût dû consulter que leurs intérêts. Cette décision ne leur ôtait rien, ils conservaient le siége et la faculté d'y nommer; mais le patriarche vénitien ne devait plus étendre sa juridiction spirituelle sur le Frioul autrichien. La perte de cette juridiction ne portait aucune atteinte à l'autorité de la république; et cependant, telle fut sa prévention et son injustice, qu'elle déclara que le pape, dont les deux puissances contendantes avaient réclamé l'arbitrage, n'avait pas eu le droit de prononcer ainsi; qu'il ne pouvait pas changer la démarcation territoriale d'un siége épiscopal, sans le concours de la puissance civile; et, pour appuyer ces plaintes, qu'ils répandirent indiscrètement dans toutes les cours, comme si on eût pu s'y intéresser, ils rappelèrent leur ambassadeur de Rome, renvoyèrent de Venise le nonce pontifical, et armèrent deux vaisseaux de guerre, qui semblaient destinés à aller attaquer le port d'Ancône.

Benoît XIV fit tomber toutes ces menaces dans le néant, en déclarant qu'il avait accepté l'arbitrage de cette affaire à la prière des deux gouvernements, que c'était à eux de savoir s'ils voulaient s'en tenir à sa sentence, et que c'était à la cour de Vienne que les Vénitiens devaient s'adresser pour y obtenir des modifications.

Dès ce moment, il ne fut plus possible de soutenir cette contestation avec la même hauteur. La France employa ses bons offices pour concilier les deux parties. La cour de Vienne profitant de la difficulté que les Vénitiens avaient faite de se soumettre à la sentence arbitrale, demanda que le patriarcat fût supprimé et qu'il y eût un archevêque dans la partie autrichienne du Frioul, comme dans la partie vénitienne; il fallut y consentir, et le patriarcat d'Aquilée forma les archevêchés d'Udine et de Gorice.

La république témoigna son ressentiment contre la cour de Rome, en remettant en vigueur quelques anciennes lois relatives à l'abus des dispenses et des indulgences. Le pape demanda vivement que ce décret fût rapporté. L'abbé de Bernis, qui voulait être cardinal, et l'abbé de Villesocalf, chargé après lui des affaires de France à Venise, et nouvellement pourvu d'une riche abbaye par la protection du saint-siége, n'épargnèrent pas leurs efforts pour obtenir cette révocation. Ils firent intervenir le nom de leur souverain; le décret fut d'abord suspendu, mais pour

quatre mois seulement; et ce qu'on a[illegible]t refusé au roi de France, fut accordé aux i[illegible] d'un nouveau pape, Clément XIII, qui était Vénitien. Ce dépit de la république contre R[illegible]e, ne se manifesta plus que par une guerre de douanes.

La contestation qu'on venait d'avoir avec l'Autriche, au sujet du patriarcat d'Aquilée, diminua un peu le crédit dont la cour de Vienne jouissait à Venise.

Nous avons eu occasion de rapporter que depuis leurs dernières guerres contre les Turcs, les Vénitiens paraissaient s'être rapprochés de l'Autriche, quoique cette puissance eût conclu deux traités importants, sans ménager les intérêts de la république, son alliée, et sans même la consulter. On a pu remarquer que, lorsque la guerre pour la succession de l'empereur Charles VI fut sur le point d'éclater, la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, avait un parti dans le sénat; on redoutait l'ambition autrichienne, et cependant, on affectait pour cette maison des égards qui étaient autant de symptômes d'une inimitié secrète contre la France. Les preuves de cette inimitié ne tardèrent pas à se multiplier.

En 1740, lorsque le conclave était assemblé depuis plusieurs mois, pour donner un successeur au pape Clément XII, la cour de Versailles fit demander au sénat que les cardinaux vénitiens votassent avec ceux de la faction de France. Cette proposition fut rejetée

nt, sous le prétexte que les cardinaux, nés
e la république, avaient la libre disposition
voix.
la même époque, un nouveau tarif des doua-
jettit les sucres bruts venant de France à des
ue les autres nations ne payaient pas.
742, la colonie des négociants vénitiens établis
pre, qui, depuis la décadence de la républi-
it reconnu le consul de France pour protecteur,
de renoncer à cette protection pour passer sous
consul anglais. Le gouvernement français ré-
e sénat éluda de donner une réponse décisive,
nt que cette affaire était de la compétence
:, résidant à Constantinople; et il se trouva
ninistre avait déja envoyé au consul anglais la
de consul vénitien.
747, Venise décela encore, par le choix de ses
s sentiments pour la France, en s'abandon-
ns mesure aux intérêts de l'Angleterre, et en
nissant même des secours clandestins.
oit que la politique de ce grave sénat n'était
npte de passions, et par conséquent, d'impru-
aussi le traité de 1756, qui unit les deux mai-
Autriche et de Bourbon, causa-t-il à ce gou-
nt les plus vives alarmes.
épublique n'en eut pas plus tôt été informée,
se hâta de conclure une convention avec les
pour avoir une route de communication avec

la Souabe, sans passer par le territoire autr
afin de pouvoir appeler des secours de la hau
magne.

L'année suivante, la cour de Vienne solli
emprunt à Venise ; le gouvernement se garda
le fournir ; il se contenta, ou plutôt feignit d
lérer, bien sûr que les sujets ne courraient pa
que de déplaire à l'inquisition d'état, en ouvr
bourse à une puissance étrangère.

En 1762, à la fin de la guerre qui, pend
ans, avait ravagé l'Allemagne, Venise tenta
nouveler son alliance avec les Grisons pour e
nir quelques troupes ; mais la cour de Vie
échouer cette négociation, et la république
s'en prit aux Grisons, à qui elle retira les p
qu'elle leur avait précédemment accordés, le
sant même les arrérages de quelques pensi
leur étaient dues depuis un grand nombre d'

XIV. Une des circonstances qui contribu
sauver le reste des colonies vénitiennes, après
de Candie et de la Morée, ce fut la décad
l'empire turc ; elle suivit immédiatement c
importantes conquêtes. Le prince Eugène avai
de si rudes coups à cet empire, les guerres c
Perse et la Russie l'avaient tellement affaibl
n'osa plus se commettre, même avec une rép
qui paraissait déterminée à ne plus accepter la
Il ne cessait pas de convoiter la Dalmatie et l'A

n'osait hasarder de donner de l'ombrage à
:he. Il est probable que Venise ne fut redevable
onservation de ces deux provinces, qu'à la cir-
:tion que la puissance autrichienne inspirait au
re ottoman.

:ôté de l'Europe chrétienne, Venise était à la
on de l'Autriche ou du premier occupant de
Elle n'avait de sauvegarde que dans le droit
, c'est-à-dire dans la jalousie des grandes puis-

e jalousie était tellement invétérée, que quatre
terribles remplirent la seconde moitié du dix-
ie siècle.

uerre de la France et de l'Angleterre, dont les 1756
du Canada furent l'occasion ou le prétexte, 1759
epuis 1756 jusqu'en 1759. L'Espagne et le
al y intervinrent; elle coûta aux Espagnols la
, aux Français presque tous leurs établissements
nde, le Canada et cinquante vaisseaux de ligne.
:endie n'était pas éteint d'un côté qu'il se ral- 1756
d'un autre; pendant que ces trois nations com- 1763
it sur toutes les mers, l'Allemagne était rava-
Autriche, la France, la Russie, les rois de Po-
et de Suède s'efforçaient d'écraser le roi de
, qui n'avait d'allié que l'électeur de Hanovre,
grave de Hesse, et le duc de Brunswick. La
inquise fut ruinée par les extorsions des Prus-
après l'avoir été par le faste de l'électeur; le

Hanovre fut saccagé, Berlin fut pris deux fois,
livra dix batailles, et après sept ans de guerre
paix de 1763 laissa les choses en Allemagne à peu
sur le même pied où elles étaient auparavant.

1768 Une guerre moins importante, mais non m
cruelle, désolait une île voisine de l'Italie et d
France. Les Corses s'étaient révoltés contre les Gé
on comptait cette insurrection pour la dix-huiti
Les Vénitiens avaient vu quelque temps dans leu
pitale, et même dans leurs prisons, cet aventurie
lemand que les Corses avaient couronné sous le
de Théodore, et dont Gènes avait mis la tête à
Il avait intrigué, sans succès, auprès du sénat
en obtenir des secours. Depuis vingt ans, la Fr
employait sa médiation, et même ses troupes,
rétablir l'harmonie entre les Corses et leur métro
lorsqu'en 1754 ils confièrent la défense de leur lil
à leur général Paschal Paoli. Indépendamment du
répandu dans la guerre, on portait jusqu'à ving
mille le nombre des assassinats. Les Français revin
en 1764 comme médiateurs, ou comme déposit
des places : au bout de quatre ans, ils se retirè
sans avoir déterminé les habitants à la soumis
Alors le sénat de Gènes comprit que la Franc
pourrait agir efficacement pour la pacification d
Corse, que lorsqu'elle agirait pour elle-même ; i
vendit cette île, en 1768 ; et, après avoir comp
une résistance vive, mais courte, le gouverne
français y fit reconnaître son autorité.

Dix ans après, une autre guerre éclata entre les 1778
uissances maritimes de l'Europe; il s'agissait de la
berté des colonies anglaises dans l'Amérique septen-
ionale, dont l'indépendance fut affermie à l'aide des
mes de la France et de l'Espagne.

XV. Dans le même temps, une révolte des Monté-
égrins, peuple barbare qui habite sur les confins de
Dalmatie, faillit à compromettre la république avec
Russes et avec les Turcs; ces factieux avaient pour
hef un nommé Stefano Piccolo, qui se faisait passer
our le czar Pierre III. Ce personnage mystérieux
ait rassemblé jusqu'à douze mille hommes de trou-
es; ses gardes se prosternaient devant lui; il parlait
e rétablir l'empire grec, en attendant il pillait sans
istinction les Turcs et les Vénitiens, et arrêtait une
aravane qui appartenait aux marchands de Cattaro.
a république voulut armer contre lui, mais les Es-
lavons refusèrent de marcher, et les troupes italien-
es ne l'osèrent pas. Pour éviter tout soupçon de con-
nivence, les Vénitiens se virent réduits à mettre à prix
a tête de ce rebelle, et à faire pendre deux papas
grecs qui avaient embrassé son parti.

Pendant ces agitations, l'un des principaux admi-
nistrateurs de l'arsenal, le patricien Venier, fut con-
vaincu d'avoir donné aux agents de la Russie des ren-
seignements sur les forces de la république; un abbé
était l'entremetteur de cette correspondance: l'abbé
fut étranglé, les inquisiteurs se contentèrent de relé-

guer le patricien à Palma-Nova. Cette indulgen
ne leur était pas ordinaire, provenait sans d
ce que le tribunal était lui-même dans un mo
crise; mais ici cette indulgence était de l'in
aussi trouva-t-on plusieurs fois, dans l'urne
tin du grand-conseil, des billets satiriques
nonçaient la partialité du tribunal.

En 1777, le gouverneur de Corfou, Pi
toine Querini, fut condamné à trois ans de
pour avoir détourné, au profit des Russes, c
objets de l'approvisionnement de cette fo
Ainsi plusieurs symptômes annonçaient dans
blique les progrès de la corruption.

Cependant le désordre continuait dans l
les Turcs armaient, la Russie affectait de n
et l'on commençait à croire qu'elle pouvait bi
elle-même suscité un rebelle, pour avoir un
de faire paraître son pavillon sur ces côtes; en
prince Dolgorouki y débarqua, se mit à la
Monténégrins, et les hostilités commencère
les Russes et les Turcs.

Dans cette guerre, on vit des flottes sorti
Baltique, venir explorer les côtes de la Grèce
fier la puissance ottomane jusque dans ses r
république envoya une escadre dans le Levan
y veiller aux intérêts de son commerce, pr
qui s'étendit même sur le commerce français,
testent les remercîments que le roi Louis X

ire au sénat, et particulièrement à l'amiral Angelo mo.

Cette apparition du pavillon russe dans la Méditer-inée effraya tellement les Vénitiens, qu'ils essayèrent e tromper l'ambition de cette puissance, en se pro-osant pour être les facteurs de son commerce. Il y vait à peu près un siècle (en 1663) qu'on avait vu rriver à Venise une ambassade moscovite pour pro-oser un traité qui facilitât l'écoulement des produc-ons de ce vaste empire; mais les circonstances étaient ien changées : la nation russe, ou du moins son ad-ninistration, était déja assez éclairée sur ses véritables ntérêts, pour sentir que c'étaient des acheteurs qu'il ui fallait, et non pas des facteurs. Ce qu'elle avait ffert elle-même en 1663, en 1768, elle le refusa n 1774.

L'Autriche était l'auxiliaire de la Russie, dans le rojet de chasser les Turcs au-delà du Bosphore. Les leux cours impériales ne pouvaient guère espérer un uccès complet, sans la coopération de la république le Venise. D'abord, en qualité de puissance limi-trophe de l'empire turc, elle pouvait opérer sur le continent de la Grèce une utile diversion; en second lieu, il fallait à tout prix, que les escadres russes, envoyées de si loin dans la Méditerranée, pussent trouver, dans les ports de la république, un asyle, les approvisionnements, des moyens de se réparer; troisièmement, ces escadres n'étaient pas tellement

guer le patricien à Palma-Nova. Cette indul
ne leur était pas ordinaire, provenait sans
ce que le tribunal était lui-même dans un n
crise; mais ici cette indulgence était de l'
aussi trouva-t-on plusieurs fois, dans l'urn
tin du grand-conseil, des billets satirique
nonçaient la partialité du tribunal.

En 1777, le gouverneur de Corfou, 1
toine Querini, fut condamné à trois ans
pour avoir détourné, au profit des Russes,
objets de l'approvisionnement de cette
Ainsi plusieurs symptômes annonçaient dar
blique les progrès de la corruption.

Cependant le désordre continuait dans
les Turcs armaient, la Russie affectait de
et l'on commençait à croire qu'elle pouvait
elle-même suscité un rebelle, pour avoir u
de faire paraître son pavillon sur ces côtes;
prince Dolgorouki y débarqua, se mit à
Monténégrins, et les hostilités commencè
les Russes et les Turcs.

Dans cette guerre, on vit des flottes so
Baltique, venir explorer les côtes de la Grè
fier la puissance ottomane jusque dans se
république envoya une escadre dans le Lev
y veiller aux intérêts de son commerce,
qui s'étendit même sur le commerce françai
testent les remercîments que le roi Louis



ire au sénat, et particulièrement à l'amiral Angelo no.

Cette apparition du pavillon russe dans la Méditernée effraya tellement les Vénitiens, qu'ils essayèrent : tromper l'ambition de cette puissance, en se prosant pour être les facteurs de son commerce. Il y ait à peu près un siècle (en 1663) qu'on avait vu river à Venise une ambassade moscovite pour proser un traité qui facilitât l'écoulement des producons de ce vaste empire; mais les circonstances étaient ien changées: la nation russe, ou du moins son adinistration, était déja assez éclairée sur ses véritables itérêts, pour sentir que c'étaient des acheteurs qu'il ii fallait, et non pas des facteurs. Ce qu'elle avait ffert elle-même en 1663, en 1768, elle le refusa n 1774.

L'Autriche était l'auxiliaire de la Russie, dans le rojet de chasser les Turcs au-delà du Bosphore. Les eux cours impériales ne pouvaient guère espérer un uccès complet, sans la coopération de la république e Venise. D'abord, en qualité de puissance limiophe de l'empire turc, elle pouvait opérer sur le ontinent de la Grèce une utile diversion; en second eu, il fallait à tout prix, que les escadres russes, nvoyées de si loin dans la Méditerranée, pussent ouver, dans les ports de la république, un asyle, es approvisionnements, des moyens de se réparer; oisièmement, ces escadres n'étaient pas tellement

supérieures à la marine ottomane, que les forces navales de Venise ne fussent un secours très-important; enfin, dans le cas d'un succès complet, l'Autriche, qui n'avait point de forces maritimes, était intéressée à ce que les Russes n'eussent pas seuls le droit et le moyen de retenir toutes les conquêtes faites dans la Morée et dans l'Archipel.

Ces deux puissances, pour entrainer la république dans leur coalition, lui firent les propositions les plus séduisantes, avec cette prodigalité que l'on met à disposer de ce qui ne nous appartient pas encore. On dit que la Morée et Candie ne furent qu'une partie du prix qu'elles promirent aux Vénitiens, pour obtenir leur coopération. L'importance de ces offres avertissait du danger qu'il y avait à s'y fier.

Le sénat avait trop d'expérience pour ne pas prévoir, que plus les deux cours impériales auraient accru leur puissance, moins elles se croiraient obligées de lui tenir parole; que tôt ou tard l'amitié qui subsistait entre elles se changerait en une rivalité d'intérêts, qui occasionerait des guerres dans lesquelles la république serait forcée de prendre part; que si, contre toute apparence, elles restaient unies, leur ambition si connue ne lui laisserait point de sûreté; que, du moment où les sujets grecs de la domination vénitienne cesseraient d'être exposés aux brigandages des Turcs, et se verraient cajolés par un gouvernement professant leur culte, établi dans leur voisinage, et

ssez fort pour les protéger, leur fidélité n'aurait plus le garantie; qu'enfin les Turcs étaient des voisins noins dangereux que les Russes, et que déja la répu- blique n'avait que trop de points de contact avec la puissance autrichienne.

Telles furent, sans doute, les raisons qui détermi- nèrent le gouvernement de Venise à persister avec une constance qui tenait de l'opiniâtreté, dans des refus qu'il couvrait du voile de la modération; mais il ne put s'empêcher de laisser percer sa partialité. Les Russes ayant essuyé quelques échecs, en 1773, on livra aux Turcs des Grecs qui s'étaient réfugiés dans les îles vénitiennes : on sévit contre ceux des sujets de la république qui avaient favorisé les Russes; on arrêta un comte Macri, à Céphalonie, et un noble de Zante, nommé Mocenigo, qui avait accepté un brevet de colonel au service de Russie; mais cette puissance s'en plaignit avec tant de hauteur, qu'il fallut relâ- cher cet officier, et le succès de cette menace en oc- casiona une seconde : la Russie exigea le rappel de tous les Grecs bannis pour sa cause.

L'empereur Joseph II fut très-irrité du système de conduite des Vénitiens, et, lorsqu'il se rendit de Vienne à son armée du Danube, il affecta de passer par Trieste, quoique assurément ce ne fût pas son chemin, pour ébranler la république dans sa résolu- tion. Ce voyage n'eut d'autre résultat que de lui fournir une occasion de manifester son ressentiment.

Le sénat, le sachant dans le voisinage de Ven
envoya une ambassade extraordinaire pour le
menter, et pour excuser la république de s
chement à la neutralité. On dit que ce mona
çut les ambassadeurs avec une hauteur qui ap
du dédain, et que son ministre à Venise se
dans ses notes un ton qui allait jusqu'à la ce
à la menace.

On rapporte plusieurs anecdotes qui prouv
dans cette guerre, les amiraux russes ne pri
plus de soin que le gouvernement autrichie
nager l'orgueil de la république.

Ces diverses guerres n'arrachèrent point l
tiens de cet état d'apathie dont ils s'étaient
système. On verra qu'ils y persistèrent, lo
guerre bien autrement importante s'alluma
du siècle, pour embraser toute l'Europe; ma
d'arriver à ce grand évènement, il me reste à
les dernières circonstances qui accompagnère
cadence de la république.

XVI. Les changements qui venaient de s'o
Italie par le traité d'Aix-la-Chapelle, furent
dés par un traité particulier des cours de Vi
de Madrid, où, en prévoyant les évènemen
rieurs, les deux maisons d'Espagne et d'Aut
garantirent leurs possessions actuelles dans la pé

Tranquille de ce côté, sans craintes du c
Turcs, que des révoltes dans les provinces de

gie, de Valachie et de Chypre occupaient assez, la république put se livrer aux soins de son commerce, pendant les dix années du règne de son doge François Loredan, qui avait succédé à Pierre Grimani, en 1752. Cependant il faut considérer que ce système 1752
de neutralité auquel elle s'était fixée, devait lui faire négliger sa marine, par conséquent la protection de son commerce et le maintien de son autorité dans ses colonies. On en fit l'épreuve en 1753; il y eut une émeute dans la ville de Cattaro, contre le gouverneur vénitien. Une imposition établie, au profit des nobles, en fut la cause. Ces troubles furent apaisés; mais une partie de la population, mécontente, émigra sur le territoire ottoman. En 1760, en 1771, les mêmes causes occasionèrent des troubles; à Céphalonie, le comte Metaxa, l'un des principaux de l'île, qui s'était mis à la tête des rebelles, fut exécuté à Venise, et beaucoup de ses complices furent étranglés ou noyés en secret.

Vers le même temps, en 1758, les suffrages du 1758
sacré collége élevèrent sur le trône pontifical un cardinal vénitien, Charles Rezzonico, évêque de Padoue, qui prit le nom de Clément XIII. Cette élection, qui ne prouvait nullement le crédit de la république, y fut reçue avec des transports de joie extraordinaires; et le gouvernement, qui cherchait toutes les occasions d'entretenir ses peuples dans l'illusion où ils étaient sur sa considération chez l'étranger, célébra

cet évènement par des réjouissances solennelles. Venise ne disposait pas, comme les rois catholiques, d'un certain nombre de chapeaux, et la république ayant beaucoup perdu de sa considération au-dehors, les papes, depuis quelque temps, avaient négligé d'appeler des protégés de Saint-Marc dans le sacré collége. C'est ce qui fit dire plaisamment au peuple, à l'occasion de l'exaltation de Rezzonico : « Les chapeaux ont été rares chez nous pendant long-temps, mais à présent nous avons le chapelier. »

Clément XIII, croyant faire quelque chose d'agréable à ses anciens concitoyens, offrit à la république d'instituer, à Saint-Pierre de Castello, un chapitre noble de douze chanoines; mais le gouvernement ne jugea pas utile d'avoir douze patriciens de plus dans la dépendance de la cour de Rome. Il y avait déja un chapitre de vingt-quatre patriciens à Saint-Marc ; dans une délibération qui eut lieu à leur sujet, Jean-Marc Calbo, membre du conseil des Dix, ayant parlé d'une manière trop favorable aux prétentions du saint-siége, fut exilé par les inquisiteurs d'état.

1762 Marc Foscarini succéda à François Loredan, en 1762. Les correcteurs des promissions ducales qui furent nommés pendant cet interrègne, frappés apparemment de l'état de langueur de la république, et l'attribuant en partie à ce que la puissance ducale était énervée, firent une chose inouïe depuis plusieurs siècles; ils proposèrent, et le grand-conseil adopta sans

beaucoup de difficultés, quelques réglements qui tendaient à augmenter un peu l'influence du doge sur l'administration. A défaut d'occasions pour illustrer son règne, Foscarini avait élevé un monument à la gloire littéraire de sa patrie, et mérita d'être compté lui-même au rang des plus savants écrivains.

Il n'occupa le trône ducal que dix mois, et y fut remplacé par Alvise Moncenigo.

On voit combien l'histoire des Vénitiens fut stérile 1763
pendant cet intervalle. Il faudrait en féliciter ce peuple, si ce long repos n'eût été le sommeil précurseur de la mort. C'est beaucoup, sans doute, d'être tranquille, mais ce n'est pas tout; il faut encore que cette tranquillité soit fondée sur une juste confiance dans ses moyens de sécurité : pour se dérober au péril, il ne suffit pas de fermer les yeux.

Venise était tellement avare des moindres sacrifices que pouvait exiger sa sûreté, ou tellement alarmée de ses moindres rapports avec d'autres puissances, quand ils pouvaient l'entraîner dans des discussions avec l'étranger, qu'en 1766, son alliance avec les Grisons venant à expirer, elle ne voulut pas la renouveler, et aima mieux laisser à ce peuple un sujet de ressentiment, que de s'exposer à prendre part dans ses querelles intestines ou extérieures.

XVII. On peut juger à quel point d'abaissement cette fière république était descendue ; ce n'était pas assez d'endurer sans murmure les avanies des Turcs,

il restait à supporter les insultes des pirates. Ceux de Dulcigno surprirent le château de Prévésa, sur la côte d'Albanie, et en dérobèrent les canons ; ceux d'Alger débarquèrent dans l'île de Cérigo. Les puissances d'Italie et l'Espagne, fatiguées de tous ces outrages, avaient formé une ligue, dont l'objet était de bombarder les repaires de ces brigands ; mais ce projet resta sans exécution, malgré l'exemple que donnèrent les Anglais, et ensuite la France, dont les escadres forcèrent les deys d'Alger et de Tripoli à des réparations et à des excuses. Les Vénitiens n'osaient même poursuivre ces pirates sans la permission de la Porte. Ils l'obtinrent, c'est-à-dire qu'ils l'achetèrent. Le grand-seigneur trouva bon que ces corsaires fussent réprimés, pourvu que ce fût hors de la portée du canon de ses ports.

Les pirates barbaresques étaient encouragés, non-seulement par l'impunité, mais par les tributs auxquels se soumettaient les nations calculatrices, qui, après avoir comparé le montant du tribut et la dépense d'un armement, ne voyaient point de raison de se décider pour le parti le plus cher. Le Danemarck, la ville de Hambourg, la Hollande, l'Angleterre elle-même, avaient traité avec les régences. Venise avait déja fait avec ces barbares, en 1753, une convention « dont les conditions, disait l'abbé de Bernis, étaient plutôt faites pour des sujets que pour des souverains. » Après quelques courses inutiles de ses

vaisseaux, elle se décida à traiter de nouveau avec Maroc, Tunis, Alger et Tripoli. Ces capitulations furent conclues en 1764 et 1765 : elles portaient que 1764-1765
le gouvernement vénitien s'interdisait de couvrir de son pavillon des personnes, marchandises ou vaisseaux appartenant à des nations en guerre avec les Barbaresques; mais que ceux-ci ne pourraient enlever aucun individu étranger sur les vaisseaux vénitiens; les Vénitiens n'étaient soumis à payer que les droits de douane exigés des nations amies, on s'interdisait réciproquement la visite des bâtiments rencontrés en pleine mer, à la charge de se faire reconnaître, en se communiquant ses papiers : les régences promettaient de ne fournir aucuns corsaires aux puissances qui pourraient être en guerre avec la république; de ne plus souffrir qu'aucun bâtiment vénitien fût vendu dans leurs ports; de ne plus acheter ni conserver aucun esclave de cette nation. On stipula qu'en Barbarie, les Vénitiens, pour les procès qu'ils pourraient avoir entre eux, ne seraient justiciables que de leur consul, et que leurs contestations avec les naturels du pays seraient soumises aux juges locaux, mais en présence du divan : que les vaisseaux vénitiens seraient exempts de tout droit d'amarrage, s'ils entraient dans les ports barbaresques, pour éviter la tempête ou l'ennemi, ou pour y faire des provisions; qu'enfin les bâtiments armés des Barbaresques ne pourraient entrer dans le

golfe sous aucun prétexte, et se tiendraient constamment à trente milles des côtes de la république.

L'historien Sandi, d'après lequel j'analyse ce trait, ne dit pas si le gouvernement de Venise se soumit à une redevance annuelle envers les régences, mais cela n'en est pas moins certain, et on en demeure convaincu d'après une expression qui lui est échappée au sujet de la rupture qui eut lieu bientôt après.

Il raconte que la régence de Tripoli ne tarda pas à violer ces conditions, et que le sénat fut obligé, dès l'année suivante, de lui adresser des menaces, pour réprimer les excès de ses corsaires. Ces menaces n'ayant eu aucun effet, on arma une escadre, qui se présenta devant Tripoli. Le dey vint à bord de l'amiral, fit restituer les bâtiments qui avaient été enlevés, et même un vaisseau non vénitien qui avait été capturé sur les côtes de la Morée, rendit toutes les marchandises, paya la valeur de celles qui ne purent être représentées en nature, et promit de ne plus envoyer ses bâtiments armés au-delà d'une ligne tirée du cap Sainte-Marie à l'île de Sapienza.

A peine venait-on d'obtenir cette réparation, que le dey d'Alger prétendit que le consul de la république devait être confirmé ou changé de deux en deux ans, parce qu'à cette occasion le nouveau consul devait offrir des présents; et il ajouta qu'à chaque changement de dey ou de ministre, les présents envoyés

près la signature des capitulations, devraient être renouvelés. Ces demandes parurent d'autant plus étranges, dit Sandi, que la république avait payé avec exactitude au nouveau dey la redevance annuelle qui avait été convenue. Cet aveu échappé à l'historien dément sa propre réticence, et ne permet pas de douter que la république ne se fût soumise à payer à la régence une somme annuelle, sous un titre quelconque.

Le gouvernement vénitien ayant essayé de négocier, au lieu d'admettre ces nouvelles prétentions, apprit tout d'un coup que le dey d'Alger lui déclarait la guerre; alors on offrit de nouveaux présents, et on obtint un armistice de quatre mois. Mais les prétentions du dey allèrent croissant. Il exigeait des sommes considérables, pour lui, pour ses ministres, et une augmentation de la redevance annuelle. La république fit porter sa réponse par une escadre.

On encouragea les commerçants à se servir de vaisseaux susceptibles de quelque défense. Le gouvernement contribuait aux frais de construction, prêtait gratuitement des canons et des soldats, fournissait des munitions à bon marché, et modérait les droits de douane en faveur de l'armateur.

L'amiral qui commandait la flotte destinée contre les pirates, se présenta dans la rade d'Alger, et déclara que si la régence rétablissait la paix, rendait quelques vaisseaux qui avaient été déja pris, et mettait en liberté

les sujets vénitiens réduits en esclavage, on paierait le tribut annuel, qu'on enverrait des présents à l'avénement de chaque dey et au changement des consuls. L'état d'incertitude se prolongea, et cette affaire fut plutôt assoupie que terminée.

1774 La régence de Tunis se montra à son tour aussi exigeante que les autres. Elle rompit les traités, en 1774, et obligea la république à reprendre les armes, après de longues discussions. Cet évènement pouvait rendre quelque éclat à la marine vénitienne. Elle voyait à la tête de ses escadres un amiral, qui heureusement avait autant de courage pour déterminer le gouvernement à des mesures de vigueur que pour les exécuter. Grace à l'activité d'Angelo Emo, au zèle infatigable qu'il apporta dans la correction des abus, les Vénitiens déployèrent avec quelque appareil leurs forces maritimes. Des observateurs politiques ont prétendu que Venise, inquiète de l'apparition d'une escadre russe dans la Méditerranée et du danger que courait l'empire turc, avait eu la prudence de se ménager une brouillerie avec les Barbaresques, c'est-à-dire un prétexte, pour ne pas rester désarmée, pendant qu'une flotte étrangère serait dans son voisinage. Cette explication pourrait bien n'être qu'une subtilité diplomatique; car d'abord ce système de conduite serait tout-à-fait contraire à l'indifférence que la république s'obstinait à manifester, depuis long-temps, pour tous les évènements qui se passaient autour

d'elle : en second lieu, Venise n'avait pas besoin d'un prétexte pour entretenir une escadre à la mer; c'était son usage, il ne s'agissait que de la renforcer : troisièmement, elle aimait mieux sans doute des Turcs que des Russes dans son voisinage; mais c'eût été un mauvais moyen de servir les Turcs que d'attaquer une puissance vassale de la Porte; enfin ce n'était pas un jeu que d'entreprendre une guerre qui devait coûter des efforts et des dépenses immenses.

Les guerres contre les pirates ont rarement de brillants résultats. Emo bombarda Suza, Biserte et le poste avancé de Tunis qu'on appelle la Goulette; on combattit pendant trois ans; cette guerre coûtait déja sept millions de ducats à la république. On désespéra de réduire les Tunisiens à demander la paix, et les anciens conquérants de Constantinople consentirent encore une fois à se déclarer tributaires des régences barbaresques, consommant ainsi la dépendance de leur commerce et l'inactivité de leur marine. Pour faire juger combien ils avaient honte de ces sacrifices, il suffit de dire que la résolution de la paix ne passa dans le sénat qu'à la majorité de soixante-treize voix contre soixante-cinq.

On avait, par égard pour l'Espagne, encore plus que pour la sûreté du commerce vénitien, stipulé dans le traité que les sujets de la république ne pourraient transporter, dans les ports des régences, des bois de construction, des munitions navales, ni

des armes. Le dey de Tunis, devenu plus exi obtint, en 1792, la suppression de cette prohil de sorte que le commerce de Venise se char fournir des matériaux de construction et des aux pirates. Les autres nations en furent indi Les vaisseaux vénitiens qui faisaient ce coupat fic, furent plus d'une fois arrêtés en pleine i confisqués dans les ports d'Espagne ou de l L'Espagne soumit les bâtiments vénitiens à la rantaine, ce qui porta un préjudice considér leur commerce.

C'était sans doute une honte de payer un aux Barbaresques, mais cette humiliation était gée par des puissances bien plus considérables. qui étaient assez fortes pour se faire respecter pirates conseillaient à Venise d'emprunter leur lon; elle sentit que c'était toujours se rendre taire, et de plus dépendante; que, par-là, elle s mettait à ne faire le commerce qu'avec désavanta dès-lors qu'on ne pourrait plus naviguer sous le p de Saint-Marc, on cesserait de construire des vai dans ses ports, et que bientôt elle n'aurait p commerce, ni navires, ni matelots. Comment tendre à la souveraineté du golfe Adriatique, lo son pavillon n'oserait plus s'y montrer?

Ce fut le dernier évènement politique de l'hi de Venise, car on ne peut guère ranger sous ce une discussion que le gouvernement eut avec la

lique de Hollande; cette discussion ne fut qu'un rocès.

XVIII. Le doge Paul Renier succéda à Alvise 1779
Ioncénigo, en 1779. Il avait été l'un des plus arents promoteurs de la réforme proposée pour limiter a puissance du conseil des Dix. Son antagoniste Marc 'oscarini avait triomphé, et avait été récompensé de on dévouement à l'oligarchie, par la dignité ducale. lenier, homme d'ailleurs d'une grande érudition, suront dans les lettres grecques, et d'une habileté éprouée dans les ambassades de Vienne et de Constantiople, se montra constamment à la tête du parti qui oulait diminuer l'influence des grands. Son élection, ui suivit d'assez près celle de Foscarini, prouva que éja les deux partis se balançaient.

Sous son règne, un Albanais qui prenait le nom le comte de Zanowitch, trouva moyen de s'introluire auprès du chevalier Cavalli, ambassadeur de enise à la cour de Naples. Cet aventurier, partant our un voyage de Hollande, obtint des lettres de ecommandation de l'ambassadeur, et en abusa jusu'à emprunter une somme de trois cent mille floins, qu'il eut bientôt dissipée. Les banquiers hollanais attaquèrent le chevalier Cavalli en garantie. La uestion était de savoir si les lettres de recommandaon étaient conçues de manière à pouvoir passer pour es lettres de crédit, et si ce crédit était illimité. Calli s'étant défendu de payer, le gouvernement de Hol

lande voulut rendre la république de Venise res
ble de la somme. Cette réclamation, présentée av
leur, repoussée de même, acquit une telle impo
que les puissances étrangères crurent devoir i
nir; l'empereur offrit sa médiation, pour em
les deux républiques d'en venir à une ruptur
le résultat ne pouvait être, pour l'une et pour l
que des pertes bien plus considérables que l'ol
litige. Enfin les Hollandais, après avoir accept
refusé la proposition d'un arbitrage, se décid
abandonner leur réclamation.

Je ne placerais pas parmi les événements digne
recueillis par l'histoire, le voyage que l'emper
seph II fit à Venise en 1775, parce qu'il fut sans
tat; ni de petites révoltes, qui éclatèrent dans
Zante et dans la ville de Cattaro, si elles ne m
nissaient l'occasion de faire remarquer qu'ell
nèrent lieu à l'émigration d'un assez grand n
d'habitants déja familiarisés avec la Russie, d
pavillon s'était montré sur ces côtes. On vit au
1785, une émigration de quatre-vingts familles
tes, qui passèrent à la fois sur le territoire ott
ainsi les sujets de Venise se réfugiaient à Saint-
bourg et à Constantinople, pour échapper au
tisme de la république.

1788 Je me hâte d'arriver à l'événement qui t
l'existence de la république. Louis Manini fut
en 1788, à la tête d'un gouvernement dont l



dence était visible sans doute, mais à qui rien n'annonçait alors une fin si prochaine. Il est remarquable que ce patricien, destiné au malheur de voir le sceptre de l'état se briser dans sa main, appartenait à une des familles les moins anciennement agrégées à l'ordre équestre, c'était ce que l'on appelait un noble de la quatrième classe. Ce succès de la nouvelle noblesse, qui venait de porter un de ses membres au trône, était déja un symptôme de révolution.

La première année du règne de ce doge fut marquée par une calamité publique, que le peuple ne manqua pas de prendre pour un funeste présage. Un incendie, tel qu'on n'en avait point vu de mémoire d'homme, éclata dans un des quartiers les plus resserrés de la capitale. Le feu avait pris dans un magasin rempli d'une immense quantité d'huile. En un instant, cette matière brûlante se répandit en dehors, les flammes roulaient sur les canaux, dévorant les barques, et atteignant des deux côtés les édifices; une fumée noire obscurcissait le jour, un torrent de feu parcourait la ville et interceptait les communications. Il fallut attendre que cette huile fût totalement consumée, pour pouvoir approcher des édifices incendiés et y porter quelques secours.

XIX. La paix que la république s'était obstinée à conserver, au milieu de toutes les agitations de l'Europe, pouvait avoir affaibli les ressorts politiques de l'état, mais elle avait permis à deux générations de

s'écouler dans une tranquillité parfaite, parmi les jouissances d'une antique opulence due aux travaux de leurs ancêtres, et d'une considération attachée à de grands souvenirs, dont le prestige commençait à se dissiper. Mais, dans cet intervalle de soixante-dix ans, si la population s'était énervée, elle s'était accrue jusqu'à plus de trois millions d'ames; elle était répartie ainsi qu'il suit :

Provinces de la terre-ferme, sur la rive droite du Mincio			600,000
Provinces de la terre-ferme sur la rive gauche du Mincio, le Frioul et l'Istrie			1,860,000
Dalmatie			257,000
Albanie			31,000
Iles de la mer Ionienne.	Prévésa	10,000	156,000
	Corfou	48,000	
	Sainte-Maure	15,000	
	Céphalonie	60,000	
	Zante	20,000	
	Ithaque	4,000	
	Cérigo	9,000	
			2,914,000

La population de la capitale n'avait pas suivi les progrès de celle des provinces, car, suivant un recensement fait en 1769, elle se trouvait réduite à 149,476 ames.

Mais cette réduction ne portait pas sur les Juifs;

ar leur nombre, qui n'était pas de mille au commen-
ement du XVI[e] siècle, s'élevait à cinq mille vers la
in du XVIII[e]. On n'en comptait pas plus de trois
ents riches; et un décret de 1777, provoqué par la
alousie des marchands vénitiens, vint réduire les
oncessions qui leur avaient été faites pour leur négoce.
Ils étaient chargés, par un article de leur capitulation,
le tenir la banque des pauvres; cette banque fut sup-
rimée en 1778, et on la remplaça par un mont-de-
iété; les Juifs les plus opulents, voyant renaître la
ersécution, menacèrent de quitter Venise. Le com-
nerce de cette capitale était dans un tel état de dé-
adence qu'on ne pouvait se passer d'eux; il fallut
apporter en 1780 le décret de 1777, leur rendre
eur banque, leur permettre de rétablir leurs manu-
actures supprimées, et même leur accorder quelques
ouveaux priviléges, comme, par exemple, celui d'a-
oir des navires en propriété. C'était une concession
rrachée par les circonstances, la moitié des bâtiments
xistant dans le port se trouvaient alors à vendre.

L'administration s'était perfectionnée à quelques
gards, surtout elle s'était adoucie. La partie de la
opulation dalmate, qui ne professait pas la religion
maine, avait obtenu, en 1761, la permission d'avoir
n évêque du rite grec, que le gouvernement avait
oté. C'était une concession qu'on n'aurait pas osé
ire dans un autre temps : elle attira à la république,

réduit. Il en était de même des manufactures
la perte de Candie, on fabriquait à Venise
vingt-quatre à cent vingt-six mille pièces de dr
le Levant; dans les temps postérieurs on n'e
quait pas cinq mille.

L'armée de terre, qui jouissait de peu de c
ration, parce que l'orgueil patricien avait t
dédaigné ce service, d'ailleurs très-mesqui
payé, consistait en sept mille Italiens et cin
mille Esclavons; c'était douze à quatorze mill
mes d'infanterie. Sous cette dénomination d'I
on comprenait des recrues de toutes les nati
monde, excepté des Espagnols, car la rép
n'en admettait jamais à son service. Dans le
de guerre, on achetait, quand on le pouvait,
giments en Hollande, en Bavière et chez les G
Pour la cavalerie, le gouvernement avait, ave
cinq capitaines, habitants des provinces de la
ferme, des traités par lesquels chacun de ces c
s'obligeait à mettre sur pied, à la première
tion, cent hommes montés. On conçoit ce qu
vait être une cavalerie non exercée, et d
gouvernement ne fournissait ni l'équipement
chevaux. A ces forces si médiocres, l'opinion a
la possibilité de lever cent mille hommes de
On voit que, pour leur armée de terre enco
que pour leur marine, les Vénitiens étaient
fort en arrière des gouvernements contemporai

Cependant dès 1760 on avait eu l'idée d'introduire
ans cette petite armée les manœuvres prussiennes,
omme s'il eût convenu à la république d'imiter Fré-
éric-le-Grand. Les Vénitiens, que leur orgueil aurait
û garantir de l'enthousiasme, avaient partagé l'en-
ouement de l'Europe pour le conquérant de la Silé-
e, et déja on parlait dans le sénat de rechercher
alliance de la Prusse, pour échapper à la violence de
a maison d'Autriche.

L'artillerie et le génie qui, jusque-là, n'avaient
ormé qu'un seul corps dont les officiers étaient in-
énieurs et les soldats canonniers, furent séparés
n 1770 et formèrent deux corps distincts, à la tête
esquels le gouvernement plaça deux officiers anglais.

Les progrès de l'agriculture et l'habileté du fisc
vaient presque doublé le produit des impôts depuis
a paix de Passarowitz; puisqu'ils s'élevaient, vers la
in du siècle, à onze millions six cent mille ducats
quarante-huit millions cinq cent mille francs). On
erait tenté de croire que la tyrannie s'était adoucie,
ar on sait que c'est en raison de la liberté des sujets,
u'il est permis d'accroître les impôts. Il est vrai que
a dette publique s'était accrue dans la même propor-
ion, puisqu'elle était de quarante-quatre millions de
ucats (cent quatre-vingt-quatre millions de notre
onnaie). Cette augmentation de la dette confirme
observation énoncée par plusieurs écrivains, qu'a-
rès soixante et dix ans de paix, l'administration était

devenue si dispendieuse, que les revenus ne suff
pas à couvrir les dépenses annuelles.

Cet état des finances ne pouvait pas être long
un mystère : la république en fit l'épreuve
qu'en 1785 elle ouvrit à Venise un emprunt
pour cent ; les nationaux n'offrirent point leurs
on voulut voir si on aurait plus de crédit d
tranger ; on transporta l'emprunt à Gènes ; ce
ne réussit pas mieux : enfin, il fallut s'adresse
vers, où l'on n'obtint qu'avec lenteur et diffic
somme dont on avait besoin.

Quant au système des impôts, le génie fisca
profité de toutes les inventions des temps mod
impôts sur les terres, sur les personnes, sur l
sommations, sur le commerce national et étr
sur le travail, sur les mutations des propriét
renvoie pour tous ces détails, à un mémoire
trouvera à la suite de cette histoire, sur l'admi
tion fiscale des Vénitiens.

Je viens de dire que l'agriculture s'était perf
née ; ceci me donne occasion de rendre hom
quelques citoyens qui avaient contribué à en ac
les progrès. L'un est Antoine Zanoni, qui, a
mencement du dix-huitième siècle, propagea l
riers, et perfectionna la culture de la vigne
Frioul, essais que le gouvernement de Venise
ragea par une médaille d'or : l'autre est le m
Jérôme Manfrini, qui fit des plantations de t

Nona en Dalmatie. Un troisième est le comte Carburi, coopérateur de Falconet, dans l'entreprise de transporter jusqu'à Saint-Pétersbourg l'énorme rocher qui sert de base à la statue de Pierre-le-Grand. Le comte Carburi, dis-je, avait naturalisé dans l'île de Céphalonie l'indigo, le sucre et le café. Il avait porté ses soins jusqu'à faire venir de la Martinique des cultivateurs pour diriger ces plantations. Un coup de poignard termina, en 1782, la vie et les travaux de cet utile citoyen, et vint interrompre des essais qui pouvaient être si profitables. On introduisit aussi dans la Dalmatie la culture du pin et du frêne de Calabre, qui produit la manne; mais comment espérer de voir l'agriculture, le commerce, l'industrie, faire quelques progrès dans des colonies où le gouvernement ne permettait pas même l'établissement d'une imprimerie?

XX. Cette période d'à peu près quarante ans, sur laquelle je viens de passer si rapidement, fut marquée par des symptômes qui annonçaient visiblement que la forme du gouvernement tendait à s'altérer. Tous les corps investis du pouvoir étaient successivement attaqués; les sages par le sénat, le sénat par les quaranties, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'état par le grand-conseil. Toutes ces rivalités qui commençaient à s'établir, prouvaient que la noblesse pauvre était mécontente, et qu'elle voulait faire l'essai de ses forces.

Le sénat rendit plusieurs décrets qui diminuaient

le pouvoir des sages, c'est-à-dire des ministres, et q les astreignaient à lire dans cette assemblée toutes l dépêches arrivées au collége, sans la moindre su pression.

Le sénat lui-même avait à lutter contre les corps magistrature, qui réclamaient leurs attributions, contre le grand-conseil, qui, forcé presque toujo de réélire, contre son gré, les mêmes sénateurs, trouva pas d'autre moyen, pour s'affranchir de ce violence, que de décréter que le même sujet ne pou rait être l'objet de plus de trois élections consé tives.

C'étaient autant d'atteintes portées à l'aristocrat ou, si l'on veut, à l'oligarchie, par la plèbe de la blesse. Mais le conseil des Dix, et surtout les inq siteurs d'état, car ceux-ci avaient usurpé à peu p toute l'autorité des autres, furent l'objet des attaq les plus vives, et ces attaques furent renouvel en 1761, en 1773, en 1777, en 1779.

Souvent les concessions qu'on fait pour échap
1761 aux dangers qui peuvent venir du dehors, n'o d'autres résultat que de favoriser la tyrannie au-dans, et d'y fomenter la discorde. Venise en fit preuve trois fois en moins de six ans.

Les membres des quaranties se croyaient en d de réclamer une augmentation de leur modique t tement; les lois qui le fixaient étaient fort ancien tout avait changé de valeur. Cette prétention de

eu à quelques harangues assez véhémentes dans les assemblées de ces magistrats. Pour intimider les promoteurs de ces nouveautés, les inquisiteurs d'état reléguèrent dans un monastère l'un des présidents de la quarantie criminelle. Quelque temps après, un provéditeur, un des sages du collége, un membre du conseil des Dix même, subirent à peu près le même sort.

L'avogador Ange Querini, homme de talent et d'une fermeté qui allait jusqu'à l'opiniâtreté, livré dès sa jeunesse à l'étude de l'histoire secrète de sa patrie, et plein des abus de pouvoir qu'on pouvait reprocher à l'inquisition d'état, entreprit d'attaquer ce tribunal devant le grand-conseil.

Un matin, en 1761, il fut enlevé, sur l'ordre d'un inquisiteur, par les sbires, et conduit dans la citadelle de Vérone. C'était une chose sans exemple que l'arrestation d'un avogador en charge.

Cet acte d'autorité occasiona une agitation extrême, qui mit en péril l'existence du conseil des Dix. On voulut d'abord déposer l'inquisiteur, qu'on accusait d'avoir excédé ses pouvoirs; cette proposition seule était une témérité inouïe. Bientôt on mit en question dans le grand-conseil la nécessité de conserver le tribunal.

L'époque du renouvellement des membres du conseil des Dix arriva, on eut beau proposer successivement un grand nombre de candidats, pas un ne réu-

nit le nombre de suffrages nécessaires. Les hommes graves, ennemis naturels des innovations, profitèrent de cette circonstance pour gagner du temps. Ils proposèrent de nommer une commission pour examiner les changements dont l'organisation du conseil des Dix et des inquisiteurs d'état pouvait être susceptible. Les séances où l'on discuta cette proposition furent très-orageuses; cependant elle fut adoptée. On eut beaucoup de peine à parvenir à la nomination des commissaires : il en fallait cinq ; les deux partis se balançaient tellement dans l'assemblée, que deux des membres de la commission se trouvèrent appartenir à l'un, deux à l'autre, et que le cinquième était d'un parti mitoyen. Ce partage des opinions ralentissait leur travail; cependant les nouveaux décemvirs restaient à nommer ; ce fut encore un sujet de discorde. Beaucoup de votants voulaient différer la nomination; elle fut décrétée. Alors on fit circuler des billets anonymes ; on trouvait tous les jours, dans l'urne des scrutins, des bulletins satiriques qui demandaient le rappel de Querini, et qui menaçaient de l'indignation publique les futurs dépositaires de l'autorité, s'ils n'en usaient pas avec plus de modération que leurs prédécesseurs. On parvint cependant à faire les choix.

La commission délibéra pendant quatre mois; cette lenteur favorisait assez les partisans de l'ordre actuel des choses. Une recherche avait été ordonnée dans les archives du tribunal; mais le secrétaire, qui en avait



té chargé, ne put jamais se déterminer à répondre ux questions qui lui furent adressées, et à révéler ce qu'il y avait vu. Enfin, les commissaires firent leur rapport, qui consistait, non à soumettre un avis, mais à proposer le choix entre trois partis différents, le maintien du tribunal, l'anéantissement presque absolu de son autorité, et quelques réformes.

On commença par attaquer les commissaires ; on dit qu'ils s'étaient écartés de leur mission : leurs trois propositions furent subdivisées : les uns voulaient que les inquisiteurs ne pussent condamner les membres de l'ordre équestre, sans rendre compte de leur jugement ; les autres, que leur autorité se bornât à ordonner les arrestations, et que le droit de juger les prévenus, nobles ou non, fût réservé au conseil des Dix. Louis Zeno, Pierre-Antoine Malipier, Paul Renier étaient ceux qui invectivaient avec le plus de force contre les inquisiteurs : à la tête du parti contraire se trouvaient le procurateur Marc Foscarini, et Jérôme Grimani. Les harangues qui furent prononcées dans cette occasion, forment d'énormes volumes. On s'agita pendant deux mois, et, lorsqu'on en vint à délibérer dans l'assemblée, composée de neuf cent soixante-dix votants, le premier tour de scrutin ne donna point de résultat ; au second, la majorité ne fût que de deux voix. Mais un symptôme de cette faiblesse qui se remarque toujours dans les assem-

blées, c'est qu'il y eut deux cent cinquante-sept voix nulles.

Par ce décret, le conseil des Dix et les inquisiteurs furent maintenus dans toute leur autorité; la réforme se réduisit à obliger ceux-ci à se servir d'un secrétaire du conseil des Dix, qui serait nommé tous les ans par ce conseil, au lieu d'en avoir un spécial, permanent, et de leur choix.

Dès que la délibération fut prise, la perte des orateurs qui s'y étaient opposés fut regardée comme certaine, et le peuple courut faire des illuminations et des feux de joie devant les maisons des promoteurs du décret; on voulait brûler celles de leurs adversaires. Ces applaudissements n'étaient pas purement de la flatterie; le peuple éprouvait une joie maligne d'avoir vu ses maîtres se débattre sous le joug, sans pouvoir s'en affranchir, et rester soumis à une autorité despotique qui le vengeait de leur insolence.

Mais si ces traits caractérisent les sentiments du peuple vénitien, je ne dois pas en omettre un qui fait connaître la sagesse des hommes graves qui présidaient aux conseils de cette république. Les inquisiteurs d'état, qui sortaient avec la plénitude de leurs pouvoirs de cette lutte engagée contre eux, usèrent avec modération de la victoire, se renfermèrent d'eux-mêmes dans des limites plus étroites; et la somme qu'ils tiraient annuellement de la caisse publique, pour en

disposer sans en rendre compte, fut réduite, par eux, de 140,000 ducats à 35,000.

XXI. En 1773, Ange Querini, cet avogador déposé 1773
douze ans auparavant par l'inquisition d'état, se trouvant à la tête d'une des quaranties, s'éleva contre le conseil des Dix. Les inquisiteurs imposèrent silence à ses adhérents, en l'envoyant en exil. A son retour, il dénonça au grand-conseil les abus manifestes qui existaient dans la manière de recueillir les suffrages, et qui attentaient à l'autorité du conseil, en faisant des lois qui ne devaient leur existence qu'à une majorité fictive; mais le jour qu'il se proposait de développer sa dénonciation, il fut encore privé de sa liberté. Cette manière d'imposer silence à un magistrat, défenseur-né des intérêts publics, occasionna une vive fermentation. Il s'éleva des plaintes, non-seulement contre les décemvirs et les dictateurs, car c'était ainsi qu'on désignait la magistrature inquisitoriale, mais contre le gouvernement même. On censurait amèrement ses opérations administratives; on déplorait l'état du trésor, épuisé, disait-on, malgré une vente récente de domaines ecclésiastiques, qui avait produit un million et demi de ducats. Toutes ces plaintes donnèrent lieu à la création d'une commission chargée d'indiquer les moyens de remédier aux abus. Les résultats de ses travaux ne furent pas très-importants; mais, dans une discussion, qui dura près de deux ans, les propositions se multiplièrent, les matières les plus délicates furent

agitées ; ouverture du livre d'or, nouvelle organisation du service des postes, changements proposés dans beaucoup d'administrations, prohibition des jeux de hasard, suppression d'une redoute où les nobles se réunissaient, augmentation des traitements affectés à certains emplois, distribution de 40,000 ducats aux nobles pauvres, examen des finances. Cette diversité d'objets prouve l'inquiétude qui régnait dans les esprits. Les correcteurs avaient proposé une loi pour proroger dans leurs fonctions les membres du conseil des Dix, jusqu'à l'élection de leurs successeurs; ce projet qui tendait à perpétuer cette magistrature, fut rejeté avec indignation. De toutes ces discussions, nous ne recueillerons que les comptes des recettes et dépenses publiques, qu'on trouvera transcrits à la suite de cette histoire.

1777 Les agitations qui se renouvelèrent en 1777, eurent une cause moins grave; les inquisiteurs d'état s'avisèrent de défendre aux femmes de paraître au spectacle vêtues de telle manière, et à la noblesse des deux sexes de fréquenter les cafés hors de la saison du carnaval; encore les femmes ne pouvaient-elles s'y montrer que sous le masque, et les patriciens en robe de magistrature. Seize ans auparavant, en 1761, quelques femmes se disant du sang le plus pur et non mélangé, avaient voulu instituer un casin, où elles se seraient assemblées, sans y admettre celles qu'elles ne reconnaissaient pas pour leurs égales; les inquisiteurs d'état ne man-

uèrent pas de défendre cette réunion. Ce n'étaient là ue des réglements de police plus ou moins raisonables, on y vit une tyrannie révoltante.

Dans ce temps-là, le gouvernement de Bergame vint vaquer : cette place était très-onéreuse : le grand-onseil, au lieu d'y nommer, comme presque toujours, : sujet présenté par le sénat, saisit cette occasion de e venger de l'inquisiteur, qui passait pour l'auteur es nouveaux réglements, en l'appelant à cette destiation ; et on persista à refuser tous les sujets proposés our remplacer l'inquisiteur expulsé, jusqu'à ce que e tribunal, sentant la nécessité de faire cesser une diision occasionnée par un sujet si frivole, révoqua ses rdonnances.

Les discordes ne furent qu'assoupies. A la fin de la nême année, un orateur parut à la tribune, qui délora le renchérissement de tous les objets nécessaires la vie, cause immédiate du haut prix de la main l'œuvre, de la ruine des manufactures, de l'inactivité les ateliers, et de la misère publique. Il ajoutait que ous ces maux étaient aggravés par le faste des grands, t il provoquait les délibérations du grand-conseil sur es moyens de modérer le prix des denrées, de réprimer e luxe, et de réformer les mœurs. Quand on parle nautement des besoins du peuple, les gouvernements l'osent refuser de s'en occuper : le grand-conseil renroya l'affaire au sénat, le sénat au collége.

On disputa pendant trois mois sur cette manière 1779

d'éluder la délibération : les chefs de la quarantie criminelle demandèrent la nomination d'une commission spéciale. Ces sortes de commissions étaient ce que redoutaient le plus les partisans de l'ordre immuable des choses: ils présentèrent un autre projet; ils attaquèrent les priviléges des chefs de la quarantie : le grand-conseil se trouva divisé en deux factions presque égales. Quand on en vint au choix des commissaires, les scrutins furent troublés; il se trouva jusqu'à soixante-douze bulletins de trop. Il y eut des altercations violentes entre plusieurs nobles dans les lieux publics. Enfin la commission fut nommée; mais, quelques jours après, les décemvirs firent enlever le patricien Charles Contarini, qui avait jeté dans les conseils cette pomme de discorde, et le reléguèrent à Cattaro : trois de ses adhérents furent envoyés dans des forteresses. Cette mesure intimida les novateurs; les commissaires eurent soin de faire durer leurs délibérations pendant six mois, et finirent par proposer quelques réglements de peu d'importance ou de peu d'effet, qui, considérés en eux-mêmes, ne paraissaient pas devoir être le résultat de discussions aussi violentes.

Les discours prononcés au milieu de ces agitations étaient d'une véhémence d'expressions et d'une audace de pensées jusque alors inconnues dans les conseils de Venise. On voyait qu'il y avait plusieurs partis déterminés à provoquer de grands changements. Les dépositaires du pouvoir étaient obligés d'en abuser pour se

défendre. L'un des orateurs contre lesquels le conseil des Dix avait sévi, le procurateur Pisani, était relégué pour dix ans dans la forteresse de Vérone : lorsque le terme de sa détention fut sur le point d'expirer, sa famille, ses amis se réunirent pour fêter son retour; mais on apprit que les inquisiteurs d'état venaient de prolonger sa peine, se fondant sur ce principe, que les premiers jugements n'étaient jamais que provisoires. Le grand-conseil ne manifesta son indignation de cet acte arbitraire, qu'en nommant un des inquisiteurs à une place fort au-dessous de sa dignité. Il appela en même temps un autre patricien prisonnier, en feignant d'ignorer sa détention, au gouvernement important de Chiozza. Le tribunal rendit cette nomination inutile, en ne relâchant point le nouveau gouverneur, et il fallut que ce patricien payât l'amende pour ne s'être pas rendu au poste que le conseil souverain avait voulu lui donner. Un noble véronais nommé Sarramossa, noté pour la hardiesse de ses discours, disparut à peu près vers ce temps-là, et on répandit qu'il avait été étranglé en prison. C'est aussi à cette époque et à la même cause, dit-on, qu'il faut rapporter le bannissement du patricien Léopold Curti, qui vint publier à Paris ses mémoires sur le gouvernement de Venise.

Ainsi les esprits audacieux se montraient impatients ; on s'agitait dans les conseils, on nommait des commissaires pour proposer une réforme; mais ces commissaires trompaient toujours les espérances qu'on

en avait conçues; et les autorités odieuses, d
voulait limiter le pouvoir, finissaient par triom

Pour s'expliquer comment l'énergie des co
saires les abandonnait au moment de faire leu
port, il faut savoir que, depuis une époque bi
térieure, il y avait, dans les réglements de l'inqu
d'état, un article portant que, toutes les fois
grand-conseil aurait nommé des correcteurs de
ils seraient mandés secrètement devant le tribu
qu'on leur intimerait la défense de faire aucun
position tendant à restreindre l'autorité du sén
celle du conseil des Dix. Le frein était puissant
il fatiguait, et la multitude des nobles méconte
cessait pas de se débattre sous le joug.

1768 XXII. Un autre symptôme non moins remar
de la révolution qui s'était opérée dans les espr
la guerre que le sénat déclara au clergé en 1768.
plaignit de la tendance de ce corps à accroître
nuellement ses richesses, à défaut de toute inf
politique. Des commissaires furent nommés pou
poser les moyens d'y remédier. Après un exp
l'ambition du clergé, de son opulence, objet d
dale et d'envie, et de ses ruses, pour éluder l
qui ne cessaient d'y mettre obstacle; malgré to
efforts, ajoutent-ils, opposés avec tant de cons
pendant cinq cents ans, à l'agrandissement du cle
va voir combien de vers rongeurs (ce sont les e
sions du rapport) se nourrissent de la substan

tinée aux besoins de la population active. Les commissaires évaluent :

Les revenus en immeubles du clergé, sujets aux décimes, à..................	1,163,837 ducats.
Ceux des immeubles non passibles des décimes..................	219,456
Les rentes dues au clergé par des laïcs..................	108,285
L'intérêt des capitaux du clergé provenant de la vente de ces immeubles.	303,065
L'intérêt des capitaux du clergé placés sur les fonds publics.......	940,224
	2,734,807 ducats.

Tel était le montant du revenu fixe : il restait à évaluer le revenu casuel. On fit faire le relevé du produit des quêtes faites par les religieux mendiants seulement, sans y comprendre les quêtes faites par les couvents de femmes, ni pour les maisons où l'on recevait d'autres secours : ce produit se trouva monter annuellement à.................. 170,064 ducats.

On fit faire également le relevé des messes fondées, dont le nombre se trouva être de 3,107,682, et celui des messes payées aux sacristies des couvents, pendant cinq ans, qui donnèrent pour terme moyen la quan-

170,064 ducats.

Report... 170,064 d

tité de 1,435,539 messes par an. C'était un total de 4,688,399 messes à dire par les religieux. Nous n'avons pas manqué, disent les commissaires, de réfléchir sur le nombre de prêtres qu'exigerait la célébration de tant de messes : on assure qu'on a grand soin de s'en acquitter; mais il est évident qu'on ne le peut pas. Il y a bien 7,638 religieux réguliers, mais sur ce nombre on ne compte que 3,272 prêtres; ainsi ce serait quatorze ou quinze cents messes par an à dire pour chacun. Le nombre des messes célébrées par les prêtres séculiers fut évalué à 4,250,060.

Ainsi la totalité des messes payées au clergé, s'élevait à la quantité de 8,938,459. Ces messes coûtaient au public, défalcation faite des messes fondées, dont le prix faisait partie des revenus fixes du clergé....... 1,369,589

Total des revenus casuels...... 1,539,653
Les revenus fixes étaient de..... 2,734,807

Le clergé jouissait donc d'un revenu de....................... 4,274,460 d

·evenu, évalué à 3 pour cent, pour les immeut à 3 et demi pour le reste, représentait un que les commissaires évaluent à 129,047,986

.i, disaient-ils, les gens de main-morte possèin revenu presque égal à celui du gouvernet, si on y ajoutait tout ce qui a dû échapper echerches, et l'augmentation des valeurs depuis imations si anciennes, et le casuel autre que les et les quêtes, et la valeur de tous les immeubles roductifs occupés par le clergé, et les dots que iilles paient pour les religieux, et les dons en , et les legs, et la valeur d'un mobilier im-, on serait effrayé de la masse des richesses qui .vent placées hors du domaine de l'état, et qui .tribuent point à l'acquittement des charges pu-s.

calculs sont effrayants sans doute, ainsi que le les commissaires; cependant j'ai cherché dans pport quel était le nombre de personnes apparau clergé. J'y ai trouvé qu'il s'élevait à 45,773; répartissant entre elles ce revenu de 4,274,460 , il n'en résulte qu'une somme annuelle de :ats pour chacune : ce n'était donc pas de la e du clergé considéré individuellement, qu'on se plaindre, mais de sa masse. Pour en sentir nité, il ne faut que le comparer à celui de : et même à celui d'Espagne. Le nombre des

individus des deux sexes voués à la vie religieuse s'élevait, dans le premier de ces royaumes, à 160,000, et dans le second à 150,000. La population catholique était en France d'à peu près vingt-quatre millions, celle d'Espagne de onze millions, et celle de la république de Venise de deux millions et demi. Il en résultait qu'en France il y avait un ecclésiastique sur cent cinquante habitants, en Espagne sur soixante-treize, et à Venise sur cinquante-quatre. Le clergé était donc proportionnellement trois fois plus nombreux à Venise qu'en France, où certainement il excédait de beaucoup les besoins de la population : aussi la somme affectée annuellement au culte, quoique très-considérable, ne donnait-elle à Venise que trois ou quatre cents francs par individu, tandis qu'en France les personnes ecclésiastiques coûtaient à l'état, l'une dans l'autre, plus de deux mille francs par an.

Les réglements qui intervinrent en conséquence de ce rapport, embrassèrent dans leurs dispositions les biens et les personnes. Quant aux biens, on ordonna une nouvelle estimation des immeubles sujets aux décimes. Pour s'affranchir de la nécessité de solliciter l'autorisation de la cour de Rome, lorsqu'on aurait à lever une contribution sur le clergé, on établit une distinction entre l'impôt ordinaire, que l'on appela décime d'état, et les taxes extraordinaires, pour lesquelles seules on continua de demander une autorisation. On maintint les lois antérieures qui défendaient

[illegible] toutes acquisitions; on interdit [illegible]
[illegible] ordres; il fut défendu aux évêques [illegible]
nes pensions assignées par la cour [illegible]
bénéfices, et aux particuliers [illegible]
ds en faveur des corps ecclésiastiques [illegible]
oncières dues au clergé furent [illegible]
, il lui fut même défendu d'emprunter [illegible]
er des églises; les registres [illegible]
ent enlevés et portés aux archives [illegible]

aux personnes, on régla que [illegible]
s charges de supérieurs [illegible]
aux ne pourraient être exercées que [illegible]
és Vénitiens. On supprima [illegible]
On ordonna à tous les religieux [illegible]
xclusivement la juridiction [illegible]
spirituel, et celle des magistrats [illegible]
était les soustraire à l'autorité [illegible]
de leur ordre. L'âge, pour [illegible]
cloîtres, fut fixé à 21 ans [illegible]
fession avant 25 ans accomplis [illegible]
ts ne purent plus admettre [illegible]
re des religieux dans chaque [illegible]
et l'effet de ces dispositions [illegible]
ns après, on s'aperçut que [illegible]
ient plus leurs pertes [illegible]
ne devinssent bien [illegible]

obligé de permettre les prises d'habit à 16 ans, et les professions à 21.

Enfin, en 1773, les jésuites, qui avaient été rappelés à Venise pendant la guerre de Candie, y subirent la proscription générale dont ils étaient frappés dans toute l'Europe. Ils n'avaient dans toute la république que six maisons et un revenu de douze mille ducats. On pourvut avec assez peu de soins à la subsistance des membres de l'ordre supprimé. Une pension de 66 ducats fut l'unique secours accordé aux profès. Les religieux non-profès ne reçurent que quelques ducats une fois payés.

XXIII. A ces attaques si fréquentes que le gouvernement dirigeait contre le clergé, à ces luttes établies entre les différents corps constitués, à ces entreprises de la masse de la noblesse contre les dépositaires du pouvoir, à toutes ces propositions d'innovation qui se terminaient toujours par des coups-d'état; il faut ajouter une autre cause non moins propre à propager le mépris des anciennes doctrines, c'était l'excès de la corruption.

Cette liberté de mœurs, qu'on avait long-temps vantée comme le charme principal de la société de Venise, était devenue un désordre scandaleux; le lien du mariage était moins sacré dans ce pays catholique que dans ceux où les lois civiles et religieuses permettent de le dissoudre. Faute de pouvoir rompre le

contrat, on supposait qu'il n'avait jamais existé, et les moyens de nullité, allégués avec impudeur par les époux, étaient admis avec la même facilité par des magistrats et par des prêtres également corrompus. Ces divorces, colorés d'un autre nom, devinrent si fréquents, qu'on vit jusqu'à neuf cents demandes de cette nature portées à la fois devant le patriarche, que l'acte le plus important de la société civile se trouva de la compétence d'un tribunal d'exception, et que ce fut à la police de réprimer le scandale. Le conseil des Dix ordonna, en 1782, que toute femme qui intenterait une demande en dissolution de mariage, serait obligée d'en attendre le jugement dans un couvent que le tribunal désignerait. Bientôt après, il évoqua devant lui toutes les causes de cette nature. Cet empiétement sur la juridiction ecclésiastique ayant occasionné des réclamations de la part de la cour de Rome, le conseil se réserva le droit de débouter les époux de leur demande, et consentit à la renvoyer devant l'officialité, toutes les fois qu'il ne l'aurait pas rejetée.

Il y eut un moment où sans doute le renversement des fortunes, la perte des jeunes gens, les discordes domestiques, déterminèrent le gouvernement à s'écarter des maximes qu'il s'était faites sur la liberté de mœurs qu'il permettait à ses sujets : on chassa de Venise toutes les courtisanes. Mais leur absence ne suffisait pas pour ramener aux bonnes mœurs toute une

population élevée dans la plus honteuse licence. Le désordre pénétra dans l'intérieur des familles, dans les cloîtres; et l'on se crut obligé de rappeler, d'indemniser même des femmes qui n'étaient pas sans utilité, car elles surprenaient quelquefois d'importants secrets, et on pouvait les employer utilement à ruiner des hommes que leur fortune aurait pu rendre dangereux. Depuis, la licence est toujours allée croissant, et l'on a vu non-seulement des mères trafiquer de la virginité de leurs filles, mais la vendre par un contrat dont l'authenticité était garantie par la signature d'un officier public, et l'exécution mise sous la protection des lois.

Les parloirs des couvents où étaient renfermées les filles nobles, les maisons des courtisanes, quoique la police y entretînt soigneusement un grand nombre de surveillants, étaient les seuls points de réunion de la société de Venise, et, dans ces deux endroits si divers, on était également libre. La musique, les collations, la galanterie, n'étaient pas plus interdites dans les parloirs que dans les casins. Il y avait un grand nombre de casins destinés aux réunions publiques, où le jeu était la principale occupation de la société.

Le plus fréquenté de ces casins s'appelait la Redoute. Ce n'était pas un établissement indigne de l'attention de l'observateur; ils existait depuis 1676. C'était un vaste édifice consacré aux jeux de hasard; il y avait communément 60 ou 80 tables, où les pa-

triciens seuls pouvaient siéger comme banquiers, ils y étaient en robe et à visage découvert, tandis que les autres joueurs étaient en masque; mais ces patriciens ne tenaient pas la banque pour leur propre compte, ils étaient aux gages des compagnies qui s'associaient pour cette spéculation, c'est-à-dire des capitalistes cupides et même des Juifs; ils étaient payés à l'année, au mois, à l'heure. C'était un singulier spectacle de voir autour d'une table des personnes des deux sexes en masque, et de graves personnages en robe de magistrature, tenant la banque, les uns et les autres, implorant le hasard, passant des angoisses du désespoir aux illusions de l'espérance, et cela sans proférer une parole.

Les riches avaient des casins particuliers; mais ils y vivaient avec mystère; leurs femmes délaissées trouvaient un dédommagement dans la liberté dont elles jouissaient. La corruption des mœurs les avait privées de tout leur empire; on vient de parcourir toute l'histoire de Venise, et on ne les a pas vues une seule fois exercer la moindre influence.

LIVRE XXXVI.

Révolution française.—Conduite des Vénitiens envers la république française, 1788-1795.

I. Les évènements qui vont suivre appartiennent à l'histoire contemporaine. Ils se lient à une révolution qui a exalté toutes les passions humaines. Je ne sais point d'homme qui ait le droit de se dire impartial; mais ici il ne s'agit point de faire le tableau de la révolution française, encore moins de la juger. En rappelant ce grand évènement, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de le peindre tel qu'il était vu de Venise. C'est de Venise qu'il faut entendre ces voix éloquentes, ces maximes inattendues, ces actes héroïques, qui portaient au loin l'enthousiasme et l'effroi; ces égarements déplorables, ces scènes horribles, dont les causes sont si mal connues; ces infortunes royales qui ont étonné le monde, et ces commotions qui l'ont ébranlé. Tout l'univers était présent à ce grand spectacle; tous les cœurs palpitaient, mais de sentiments divers. Si nous voulons connaître quelles émotions éprouvait à ces récits une nation éloignée de nous par la forme de son gouver-

par ses intérêts, par ses habitudes, il faut
nsporter au milieu d'elle. Là, nos opinions
lles, nos préjugés nationaux, perdront leur
et graces à l'abondance des matériaux histo-
lont l'intérêt excuse quelquefois la prolixité
des contemporains, nous assisterons à notre
spectacle que présentait Venise, aux scènes
uses de sa population et aux délibérations
́nat.

s'expliquer la conduite des Vénitiens, dans
istances difficiles où ils vont se trouver pla-
ut se rappeler que, depuis plus de soixante-
ce gouvernement avait su se maintenir en
ois générations s'étaient écoulées à l'abri de
es, déplorables sans doute, mais qui entre-
l'énergie de l'homme. Ce repos, conservé
midité au moins autant que par la sagesse,
uvait pas se flatter d'en être redevable à la
n dont le gouvernement jouissait, puisque
lération diminuait de jour en jour. Les pas-
tives auxquelles la guerre offre un aliment,
pris une autre direction, et la morale pu-
y avait pas gagné.

un pays où les conditions sont inégales, c'est
langereux que celui où les grands ne peuvent
ifier leurs priviléges par d'éclatants services,
petits n'ont aucun moyen de sortir de leur
On ne pouvait plus avoir aucune idée de

gloire; mais l'ambition restait, et elle n'avait plus qu'une auxiliaire, l'avarice.

C'est à l'époque de 1785 qu'on trouve une proclamation du gouvernement vénitien, qui invitait les patriciens à placer leurs fonds dans le commerce; ce qui prouve que le commerce manquait de capitaux, et la noblesse de désintéressement.

L'inégalité des richesses et la corruption des mœurs devaient amener la corruption du gouvernement, c'est-à-dire mettre une partie de l'ordre équestre dans la dépendance de l'autre, et compléter le système de l'oligarchie.

La prospérité des fortunes privées devait décroître sous un gouvernement qui, au-dedans, envahissait, et qui, au-dehors, ne protégeait pas.

La fortune publique se détériorait par la cupidité de l'administration et par les emprunts, même par le progrès des impôts, puisqu'il n'était pas un effet de l'accroissement de l'opulence nationale. L'état avait doublé son revenu et n'en était que plus obéré.

On avait perdu les habitudes et les goûts militaires. Personne n'était plus familiarisé avec les dangers. Personne n'avait pu acquérir de l'expérience. Les choses même que l'on peut faire avec de l'argent étaient négligées : l'arsenal était sans activité; l'art des constructions navales n'avait pas suivi, chez les Vénitiens, les progrès qu'il avait faits chez d'autres nations; les fortifications des places tombaient en ruines. Ces

forteresses étaient des emblèmes de l'histoire de la république; leurs dimensions gigantesques rappelaient le règne de l'opulence et de l'orgueil, leur état de ruine attestait la dégradation morale du gouvernement.

Les hommes n'aiment pas à se lancer dans un avenir dont ils n'ont aucune idée. Les paisibles habitants de Venise, à qui leur père, leur aïeul, n'avaient pu raconter la guerre avec cet accent qui électrise et qui n'appartient qu'à ceux qui l'ont faite, devaient être disposés à adopter des maximes politiques, qui prolongeaient leur état de repos et que justifiait trop bien le sentiment de leur nullité militaire. Le défaut des gouvernements faibles est d'être irrésolus; ils attendent que la violence des circonstances les force de prendre un parti, et alors leurs déterminations sont l'ouvrage de la nécessité et non de la prudence.

On avait donc établi ce principe, que la république devait se borner au soin de sa conservation, ce qui était fort raisonnable sans doute; mais on ajoutait que cette conservation dépendait d'une imperturbable neutralité. La neutralité, quand on s'en est fait un système, devient à la longue une nécessité. Tout le secret de cette politique timide, pour ne rien dire de plus, était consigné dans un aveu qu'un négociateur vénitien fit, quelque temps après, à un ministre, qui lui proposait une alliance avec la France. « Depuis quatre-vingts ans, lui disait-il, nous existons sous

l'abri de la bonne foi de nos voisins et de nos amis. Nous y comptons toujours, et nous n'imaginons pas qu'en évitant soigneusement de leur déplaire, ils veuillent notre destruction. » Ce langage, s'il eût été celui de la candeur, aurait dû inspirer de la pitié.

Cependant Venise avait deux ennemis naturels, les Turcs et l'Autriche. Il est vrai que les Turcs, quand même ils n'auraient pas été occupés ailleurs, n'auraient pu l'attaquer sans exciter l'inquiétude de toutes les puissances européennes; aussi laissaient-ils la république en paix depuis le traité de Passarowitz. L'Autriche, maîtresse d'une partie de l'Italie et confinant de tous les côtés aux provinces vénitiennes, était une ennemie bien plus dangereuse. Trois fois dans un demi-siècle, elle avait porté la guerre au-delà des Alpes, traversé, foulé le territoire vénitien, sans que le gouvernement eût osé ni défendre sa frontière, ni manifester son opinion sur les intérêts en litige. On ne devait donc la sûreté ou la sécurité dont on la laissait jouir, qu'à la jalousie des grandes puissances; et entre toutes les puissances européennes, celle qui était la plus intéressée à s'opposer aux progrès de l'Autriche vers l'Italie, c'était certainement la France.

La France était par conséquent l'alliée naturelle de Venise. C'était à la cour de Vienne que les Vénitiens devaient prodiguer les respects, les protestations d'attachement; c'était au cabinet de Versailles qu'ils devaient confier leurs inquiétudes, porter leurs affections

[illegible]

[illegible]

Dès que [illegible]
de Venise s'appliq[illegible]
ces. C'est [illegible]
ments que [illegible]
de la France, des [illegible]

Le chevalier Antoine Cap[illegible] ambassadeur
de la république à Paris, ad[illegible] à son gouverne-
ment, le 14 juillet 1788, un [illegible]
intérieure de la France, et [illegible] avec les
principales puissances de l'[illegible]

« Les désordres, disait-il, croi[illegible] dans ce royaume.
La résistance aux nouveaux [illegible] devient générale. Le
gouvernement a cédé aux parlements et à tous les or-
dres de l'état, en annonçant la prochaine convocation

des états-généraux ; mais il n'en détermine point l'époque, et, d'après les termes de l'arrêt du conseil, il serait possible qu'elle n'arrivât pas avant la fin de l'année prochaine, en supposant même que le ministère y mît de la bonne foi : de sorte que ce somnifère ne produira pas l'effet qu'on en attend, celui de calmer la nation.

« Les affaires vont de mal en pis. La nation ne veut ni des bailliages, ni de la cour plénière : cependant le cours de la justice ne peut demeurer totalement interrompu sans une subversion générale. On ne peut plus voir quel expédient momentané reste au ministère, qui n'entraîne la perte de l'autorité souveraine, et n'achève de mettre le royaume en combustion. Voilà l'effet de l'imprévoyance : un gouvernement est sans force quand il est sans maturité.

« On pense que le ministère veut détruire entièrement les parlements. C'était son intention de la semaine dernière ; mais comme ici on compte par jour, il serait possible qu'on fût frappé des dangers d'une tentative si hasardeuse, à une époque si voisine de la réunion des états-généraux.

« Cette assemblée, demandée à grands cris par tous les ordres, et qui trouvera la nation dans un état d'irritation, ne peut manquer d'avoir des conséquences incalculables. L'autorité des ministres, si ce n'est même celle du roi, en souffrira certainement. La doctrine reçue relativement à ces assemblées, est

qu'elles représentent toute la puissance nationale. Elles ont une double destination : l'une est d'exposer au prince tous les désordres, de lui adresser des remontrances sur les abus ; l'autre est de venir à son secours, lorsque des moyens extraordinaires deviennent nécessaires pour subvenir aux besoins de l'état. Or, qui sait jusqu'où peuvent s'étendre les remontrances, à propos d'abus et de désordres ? et qui oserait prévoir tout ce qu'on peut s'aviser de proposer, lorsqu'il s'agira de mettre les dépenses au niveau des recettes ? En attendant, les effets royaux sont aujourd'hui plus bas que jamais.

« Sérénissime prince, le temps présent réclame toute l'attention, toute la vigilance des observateurs politiques. La crise imprévue de la France fait naître un nouvel ordre de choses dans le système général. Le désordre des affaires de cette puissance et ses dissensions intestines, lui ont fait perdre sa considération au-dehors. La perte de ses alliés a été la conséquence de la faute qu'elle a commise en abandonnant la Hollande. Le stathouder, devenu à peu près souverain, n'a plus eu de sûreté qu'en se jetant dans les bras des cours de Berlin et de Londres ; et aujourd'hui il est question d'un traité avec l'Angleterre, pour les affaires de l'Inde, ce qui cause une vive inquiétude à cette cour-ci.

« La Suède, qui, depuis long-temps, n'osait lancer à l'eau quatre vaisseaux, sans s'en être entendue avec

la France, vient de déployer sur terre et sur mer l'appareil d'un armement formidable; et cela à l'instigation de cabinets qui ne sont point les amis de la cour de Versailles.

« La Porte, dans la guerre actuelle, s'est tout-à-fait affranchie de cette espèce de joug, que, depuis des siècles, la France avait imposé au divan; et certainement tout le crédit, toute l'influence dont la France y jouissait, va passer à l'Angleterre.

« L'empereur et l'Espagne sont les seuls alliés qui restent au roi : mais l'alliance avec l'empereur est une alliance passive, c'est-à-dire que l'Autriche exerce une grande influence sur la France, sans qu'il y ait réciprocité. Les derniers évènements de Hollande en fournissent la preuve complète.

« Quant à l'étroite alliance qui subsiste avec l'Espagne, elle pourrait éprouver du relâchement dans un changement de règne, et d'après les lois ordinaires de la nature, ce changement ne doit pas être éloigné.

« L'Angleterre, en même temps qu'elle se fortifiait de l'alliance de la Prusse, a enlevé à la France tous ses alliés, non par les armes, mais par l'intrigue et le secret. Pour opérer la révolution de Hollande, elle y a fait passer des guinées au lieu de soldats, et maintenant, pour secourir la Porte, sans être obligée de rompre sa propre neutralité, elle fait armer la Suède.

« Telle est, dans la politique actuelle, la situation relative de la France et de l'Angleterre. Aujourd'hui

que notre république n'a rien à espérer de l'ancienne rivalité des maisons de France et d'Autriche ; aujourd'hui que la première de ces deux puissances suit les impulsions de l'autre, et qu'écrasée de dettes, déchirée par des discordes intestines, elle abandonne ou perd ses plus anciens alliés ; aujourd'hui que tous les souverains de l'Europe cherchent à se fortifier par des alliances, et que l'Angleterre elle-même, désabusée par la fatale expérience de la dernière guerre, a reconnu le danger de rester isolée ; aujourd'hui enfin que la république peut être détournée de son système de neutralité, par ceux qui voudraient l'entraîner dans leurs embarras et l'associer à leurs propres périls, je demande avec respect à vos excellences, si ce n'est pas le moment de réfléchir sérieusement sur notre situation, et s'il convient à notre sûreté de rester dans l'isolement.

« Sans entreprendre des alliances, qui, je le sais, ne peuvent mûrir qu'avec le temps, il y a des moyens de se rapprocher, par une correspondance plus intime, par des ouvertures secrètes. On peut être unis sans être alliés ; une puissance qui s'entend avec d'autres, obtient plus de considération et a plus de garanties. Il est vrai que ce sont les circonstances qui font les alliés, mais il ne l'est pas moins qu'au moment du besoin, on ne les trouve pas aussi promptement qu'on le voudrait.

« Je parcours des yeux toute l'Europe, et je vois

que notre république est le seul état qui soit san
ports établis avec les autres; car ce n'est pas é
rapport que d'envoyer et de recevoir des am
deurs, puisqu'il ne résulte aucun lien de ce
ordinaire de communication. L'Angleterre et la I
s'envoient aussi des ministres, et pour cela
s'avisera pas de dire que ces deux puissances
amies. Ne pas avoir de la prévoyance, c'est ab
ner tout au hasard. La guerre étant imminente
sûreté exige que nous nous fassions un systè
politique raisonné, et analogue aux circonst
que nous imitions enfin la prudence de nos an
Ambassadeur et citoyen, je n'ai pu retenir c
pectueuses réflexions dans le moment actuel; q
excellences, si elles ne les jugent pas dignes d
sidération, veuillent bien y voir une preuve d
zèle. »

III. Qui croirait qu'une pareille lettre ne fut
au sénat? Pour comprendre une telle réticence,
se rappeler ce qui a été dit ci-dessus de l'organ
du gouvernement de Venise. La délibération a
nait au sénat; mais ce corps n'avait pas la pu
exécutive. Les ambassadeurs, non plus que
tres fonctionnaires, ne correspondaient point a
ils écrivaient au doge, assisté de son conseil,
explique l'emploi de cette formule, *votre sére*
vos excellences; et lorsqu'ils avaient à trai
objets d'une nature plus secrète, ils correspon

avec les inquisiteurs d'état, qui se chargeaient de donner eux-mêmes une direction au ministre, ou communiquaient au conseil du doge, ce qu'ils jugeaient, dans leur circonspection jalouse, pouvoir être confié à ce petit nombre d'hommes d'état.

Quand les dépêches étaient adressées au prince et à son conseil, elles étaient ouvertes par les conseillers, et on en délibérait entre le doge, les conseillers et les six sages-grands, qui formaient, à proprement parler, le conseil intime. Là on jugeait si elles devaient être communiquées au sénat. On voit combien cette méthode était favorable aux prétentions de l'oligarchie.

Ce conseil, qui évitait de provoquer une délibération sur les propositions formelles de l'ambassadeur, avait donc adopté le système de se tenir constamment à l'écart, malgré l'agitation générale de l'Europe, et de ne pas même contracter une alliance, de peur de se trouver engagé dans un parti. On sent, en lisant la dépêche du ministre vénitien, que sa nullité lui était à charge, et qu'il gémissait du peu de considération dont sa république jouissait chez l'étranger. Mais le gouvernement s'effrayait, en songeant aux efforts qu'aurait exigés une résolution énergique. De même que pendant long-temps il s'en était reposé de sa sûreté sur la jalousie des grandes puissances, maintenant il la confiait non moins imprudemment aux hasards de la fortune. Il se flattait que la secousse qui devait ébranler l'Europe ne se ferait pas sentir jus-

qu'à Venise, et, pour se rassurer lui-même, il voulu ne voir, dans le bouleversement d'un empire, qu'un désordre local.

On aurait pu comprendre ce système, si au r en perfectionnant son administration, il se fût état de déployer des forces, si, pour prolonger curité, il ne se fût pas contenté de fermer les et s'il n'eût placé toute son espérance dans l d'inertie. Mais loin de là, il s'appliqua seulem connaître exactement tous les progrès d'une révo menaçante, et il prit le parti de manifester, au du choc de tant d'intérêts, une indifférence ment choquante pour tous. Ce parti était d plus dangereux que l'impassibilité affectée par vernement allait nécessairement se trouver en sition avec toutes les passions individuelles, dire avec l'horreur et l'enthousiasme que les m nées de la révolution française devaient excit une population composée de maîtres et de suje

1789 La révolution prévue par l'ambassadeur C éclata vers le milieu de l'année 1789. Peu de après, les ordres privilégiés furent dépouillés d priviléges et le roi de tout son pouvoir. Le t trouva le poste le plus périlleux de l'état; ce l'environnaient s'éloignèrent, et ceux qui vena consommer ces grands changements, firent d efforts pour donner une forme régulière à ce ordre de choses. Mais laissons l'ambassadeur

elé de sa mission, nous retracer lui-même
ients, dans le rapport qu'il fit au milieu du
, décembre 1790.
:rénissime prince, c'est une entreprise diffi- 1790
tableau de la situation actuelle de la France.
lution, dont j'ai été le témoin bien à re-
. pour causes les fautes du clergé, de la
t de la magistrature, les torts de la cour et
. nation. Après avoir développé ces causes,
approfondir l'état des finances, première
: tous ces malheurs, considérer le nouvel
hoses sous tous ses rapports religieux, civils,
, économiques, et entreprendre l'examen
stitution extravagante, indéfinissable.
le monde sait que la grande catastrophe qui
iiner la France, au moins pour une longue
nées, a eu sa source dans le désordre des
C'est une terrible leçon pour tous les sou-
ui doit leur apprendre qu'il n'y a de sûreté
l'ordre et l'économie. Un déficit occasioné,
incipe, par l'ambition de Louis XIV, accru
;ne et de l'aveu de son successeur, était de-
ense, par une guerre impolitique, peu ho-
ins ses motifs et ruineuse dans ses résultats.
lation du trésor sous le règne présent, quoi-
. n'ait pas dépensé un sou pour lui-même,
1786, préparé les plus grands embarras au

« Il n'y avait de ressource que dans les im]
les emprunts ; mais les parlements, si impolitiq]
rappelés, contrariaient toujours le gouverne]
s'opposaient à tous ses projets, et finirent par
rer qu'ils n'avaient pas le droit d'enregistrer
pôts sans le consentement de la nation : étrang]
par lequel ils s'accusaient eux-mêmes d'avoir
passé leurs pouvoirs pendant des siècles !

« On convoqua les notables en 1787, mais
térêts privés prévalurent sur les intérêts pub]
cette assemblée, qui devait restaurer les fin]
produisit moins de fruit que de scandale.

« Les besoins n'en devenaient que plus pre]
Les parlements, constants dans leur système
nitence, finirent par demander les états-gén]
Cette demande était plutôt un palliatif que
d'un désir sincère ; mais les deux ordres du cl]
de la noblesse, après avoir, dans les bureaux d]
tables, soutenu victorieusement leur privilége
sif de ne pas contribuer aux impôts, joignirent
voix à celle des parlements pour provoquer
grande assemblée.

« L'archevêque de Sens, alors principal mi]
avait embrassé un système despotique, derniè]
source d'un ministère moribond qui avait
toute une nation. Quand il vit la fermentation
rale, dont il ne pouvait se dissimuler les dange]
conséquences, il promit, sans y mettre de la

foi, d'assembler les états-généraux dans quatre ans; mais il fut expulsé. Necker, qui lui succéda, avait plus de présomption que de talent. Il accéléra la convocation de l'assemblée, et fit accorder au tiers-état une représentation double, contre le vœu des notables qu'il avait appelés pour les consulter.

« On ne peut nier que cette innovation, qui transformait le tiers en moitié, n'ait été la cause de l'explosion de la révolution actuelle; c'est l'ouvrage de ce ministre, qui agissait innocemment, parce que sa vue ne portait pas plus loin, et qu'il ne voulait, par cette mesure, que forcer les ordres privilégiés à payer l'impôt. Mais il s'aperçut trop tard du danger qu'il y avait à mettre le gouvernement entre les mains des populaires. Ce fut en vain qu'il chercha, dans la suite, à rendre illusoire la double représentation qu'il avait accordée au tiers-état, en faisant décider qu'on voterait par ordre et non par tête; ce remède ne pouvait plus être efficace. Il avait mis des armes dans des mains long-temps enchaînées, il ne pouvait plus en diriger l'emploi.

« Je ne puis m'empêcher de dévoiler à l'excellentissime sénat le déplorable concours de circonstances qui a produit cette révolution dès long-temps opérée dans les esprits et reçue avec des transports de joie.

« Des abus qui pullulaient sans cesse dans le gouvernement, des coups d'autorité renouvelés de jour en jour, la faiblesse du roi, toujours victime de ses bonnes

intentions, le despotisme ministériel, l'odieux de la féodalité, toutes ces causes faisaient long-temps soupirer les peuples après un changement. Quand on eut perdu la confiance des sujets, il n'y eut plus à compter sur leur docilité. Déja une prétendue philosophie, favorisée par la licence de la presse, avait puissamment influé sur les opinions et fait perdre tout respect, pour la religion d'abord, et puis pour le gouvernement; il n'y avait plus de frein dans le ciel ni sur la terre. A l'amour pour le monarque avait succédé le mépris. Tout déplaisait en lui; ses vertus mêmes prenaient l'apparence de défauts; on lui reprochait jusqu'à sa tendresse conjugale, et les Français, qui, pendant tant de règnes, avaient supporté le joug d'une favorite, ne virent plus qu'un criminel abus dans l'ascendant d'une reine et d'une épouse.

« Parmi les causes de la révolution, on ne peut se dispenser de compter les intrigues du duc d'Orléans. Ce serait une lacune de n'en pas faire mention; mais on ne peut en parler sans horreur. Il avait conspiré contre le roi et contre la famille royale un plan qu'il serait difficile d'expliquer, mais dont tout révèle l'existence. Les distributions d'argent, pour faire éclater des soulèvements dans Paris, ne cessèrent que lorsque le trésor de ce prince se trouva épuisé. Sans la scène du 6 octobre 1789, sans la publicité de la procédure qui fut instruite au sujet des attentats commis à Versailles, lorsque le roi fut amené prisonnier à Paris,

pu rester quelque incertitude sur les crimes de
mier prince du sang, et l'équitable postérité
t peut-être vu que des motifs de soupçon dans
éralités d'un avare.

s états-généraux avaient toujours été le théâtre
nes sanglantes, toutes les fois qu'ils avaient
prendre la direction des affaires. Il y avait
s qu'on ne les avait assemblés; les derniers n'a-
opéré quelque bien que parce qu'ils n'avaient
it. L'histoire remarquera qu'en 1788, ce ne
s par le tiers-état, alors passif, que fut sollicitée
vocation des états-généraux, mais bien par les
privilégiés, par les corps intéressés aux abus,
cette assemblée a consommé la ruine de ceux
vaient provoquée. Je passe sous silence les in-
s et les crimes horribles par lesquels le tiers-état
venu la nation.

passe à la constitution, qui n'est pas encore
e, et que je trouve indéfinissable. Elle n'est ni
chique, puisqu'on ôte tout au monarque; ni dé-
tique, puisque le peuple n'y est pas législateur;
tocratique, car l'aristocratie est un crime. Cette
tution est un monstre qui confond tous les pou-
qui rassemble deux vices qu'on a vus se succéder,
amais se réunir, le despotisme et l'anarchie.
mblée nationale a commencé par s'attribuer
les délégations de la souveraineté, elle l'exerce
nation elle-même.

« Elle a mis à la tête de la constitution une déclaration des droits de l'homme, avertissant de leurs droits ceux qu'elle devait instruire de leurs devoirs, confondant l'état naturel avec l'état civil, et l'homme sauvage avec l'homme en société. De la souveraineté du peuple, vraie abstractivement, mais inexécutable dans la pratique, on a déduit le dogme de l'égalité absolue entre les hommes, laquelle n'existe pas même dans l'état de nature; pour la réaliser, il faut tout détruire : aussi a-t-on aboli les ordres, les corps, les rangs intermédiaires, qui formaient les anneaux de la chaîne qui liait les sujets au souverain. Cette idée chimérique, mettant le désordre dans les têtes, a porté l'indiscipline dans l'armée et l'insubordination partout. Le système de l'égalité absolue étant incompatible avec la noblesse, on a détruit la noblesse; et, comme sans noblesse il ne peut exister de monarchie, il se trouve qu'on a détruit la monarchie elle-même, pour lui substituer une démocratie royale, c'est-à-dire un gouvernement qui n'a pas de nom.

« On a enlevé au roi toute coopération dans la législation. On ne lui laisse qu'un veto suspensif, nul après un court délai. On le prive de toute influence dans l'administration de la justice. On le dépouille des droits inhérents depuis quatorze siècles à sa couronne, même de ses domaines patrimoniaux.

« On a fait main-basse sur la juridiction ecclésiastique, sur les propriétés du clergé : on a rejeté l'au-

piritualle du chef de l'église et son intervention. clésiastiques, privés de leurs biens, ont été ré-
ı la condition précaire de salariés. On a armé
rde nationale, c'est-à-dire un million d'hommes.
létruit jusque dans ses racines l'odieux régime
On a aboli les constitutions des provinces, les
ges des corps et des individus. Enfin on a détruit
lements, qui avaient demandé les états-généraux.
ɪilà quelle est, dans ses points principaux, cette
ution que je vous présente, avec une collection
s, utiles en partie, en partie incroyables, con-
oires, et qui, sous le titre de monarchie, éta-
ıt une forme du gouvernement démocratique,
urrait à peine se réaliser dans un petit canton,
lont la durée est impossible dans un royaume
vingt-quatre millions de sujets. L'assemblée na-
:, qui s'est rendue permanente, oubliant qu'elle
que la déléguée de la nation, veut en être la
aine; cette assemblée, dis-je, s'est emparée de
es pouvoirs : pourquoi? parce qu'on manque
ɔouvoir modérateur, seule sauvegarde de la li-
publique.

'est en rappelant sans cesse, en exagérant les
de l'ancien gouvernement, en offrant l'appât
liberté mensongère, en supposant des complots,
nant les pauvres contre les riches, que cette as-
ée cherche à dissimuler les maux présents, à se
croire nécessaire, et à entretenir l'effervescence

du peuple, qui pourrait finir par demander la loi agraire; idée absurde, impraticable, mais qui n'en fut pas moins énoncée l'année dernière dans un petit canton, où heureusement elle fut repoussée par le bon sens de quelques paysans. Cette assemblée, qui délibère en public, veut connaître et discuter les affaires politiques, et elle pousse le délire jusqu'à se croire la législatrice du monde entier.

« Il est incontestable qu'en France les abus de l'administration sollicitaient une réforme de la part des représentants de la nation. Des rois chasseurs font nécessairement des ministres despotes. Mais autre chose est de corriger les abus, autre chose de renverser le gouvernement lui-même dans ses fondements, et d'en élever sur ses ruines un nouveau, qui ne peut convenir à un grand empire.

« Il reste à examiner les opérations de l'assemblée relativement aux finances, objet premier de sa convocation. Appelée pour combler le déficit, ce déficit est la seule chose qu'elle n'ait pas détruit, elle l'a augmenté. »

Ici l'orateur entre dans les détails des revenus et des dépenses; puis il ajoute : « Il ne reste pas d'autre moyen qu'une augmentation d'impôts, mais on a promis au peuple de le dégrever, et comment soumettre à de nouvelles charges un peuple armé ? Les biens du clergé et les domaines de la couronne, qu'on appelle aujourd'hui domaines nationaux, seront encore pa

ınt quelque temps une mine à exploiter, et qui sou-
ꜰndra le nouvel ordre de choses, d'autant que, par
création d'un papier-monnaie, qui a cours forcé
qui ne porte point d'intérêt, on a assuré la vente des
iens nationaux; mais quand les biens auront été
iénés, les charges resteront; l'industrie et le com-
ıerce sont déja paralysés. Un gouvernement aussi dis-
endieux n'est pas tolérable pour la France, qui voit
avancer un avenir pire encore que le présent. Je ne
lis rien des périls extérieurs. Je ne hasarderai point
les conjectures sur la politique des autres puissances,
oujours déterminées par leurs intérêts. Il est indubi-
able que les choses ne peuvent rester sur le pied où
lles sont aujourd'hui : la révolution actuelle en né-
essite une autre.

« Ce que j'ai dit me dispense de faire le portrait
les ministres, hommes nuls, asservis par leur salaire,
t du caractère desquels il est devenu indifférent de
'informer. D'autres temps commandent d'autres soins :
es députés les plus fanatiques, dans le parti popu-
laire, ont établi des sociétés dont la correspondance
end à la propagation de leurs principes. Non-seule-
nent ils ont un club dans chaque ville du royaume,
nais ils influent au-dehors, par le moyen de leurs
écrits et de leurs émissaires, qui vont répandant par-
out le poison de la nouvelle doctrine. »

V. Ce tableau, qu'il ne s'agit pas ici d'apprécier,
se terminait par un conseil indirect que l'auteur, averti

du peu de succès de ses p[illegible] ions, avait glissé, probablement par [illegible] pour l'opinion de ses auditeurs. « P[illegible]-être, disait-il, le meilleur, le seul remède est-il de laisser agir cette puissance, de l'abandonner à elle-même, c'est-à-dire qu'on ne peut attendre le bien que de l'excès du mal. »

Comme le gouvernement de Venise ne craignait rien tant que d'être sollicité de sortir de son système d'immobilité, il dut savoir gré à l'orateur du soin qu'il prenait de flatter cette imprudente passion pour le repos, après avoir caressé l'orgueil aristocratique par les jugements qu'il avait po[illegible] sur le roi, les ministres et les novateurs.

Cette révolution, avait-il dit, devait être suivie d'une autre; on en concluait que la seconde devait infailliblement détruire les effets de la première; il n'en resterait point de trace, pas [illegible]e des maximes; qu'il ne s'agissait que d[illegible] du temps et d'échapper au danger actuel encore [illegible] pour Venise. C'est par une telle série de raisonnements qu'on se [illegible] soi-même, qu'on prolongeait sa propre illusion, et qu'on arrivait à cette conséquence favorite qu'il n'y avait rien à faire.

On se détermina à traiter la révolution française comme un objet de police, de cette police minutieuse qui, depuis quatre ou cinq ans, avait mis la suppression des loges maçonniques au nombre de ses mesures de sûreté, et qui défendait aux théâtres la repré-

des tragédies, parce que ces représentations
t agitent les ames.

reposa sur les inquisiteurs d'état du soin de
la contagion : ils ne pouvaient guère qu'en
s symptômes et exciter les passions opposées;
pinion officielle, pour être seule en droit de
ire, n'est pas l'opinion dominante.

néral Kosciusko racontait que, pendant son
Venise, on avait vu un matin trois hommes
aux gibets de la place Saint-Marc, avec un
qui les qualifiait de conspirateurs; mais un
du conseil des Dix lui dit en confidence que
trois morts qu'on avait pris à l'hôpital, et
xposait pour effrayer le peuple.

uisition d'état était en correspondance avec
ministres de la république dans les cours
es, recevait des avis sur tous les moyens que
urs des nouvelles maximes employaient pour
ager. Tous les voyageurs lui étaient désignés
e. Sur les divers points du territoire, à la fron-
Venise surtout, les précautions étaient re-
s pour empêcher l'introduction des écrits,
server la conduite des étrangers et des natio-
ette surveillance, qui ne pouvait être plus ac-
ait l'inconvénient de n'être pas inaperçue, de
gênante, et de ressembler quelquefois à des
. Il devait en résulter des plaintes contre la par-
lu gouvernement, des demandes en réparation

d'insultes publiques. On avait beau s'appliqu
pas sortir des limites d'une exacte neutralité; o
tait d'une part, on s'aigrissait de l'autre : ce
vénients pouvaient rompre cette paix qu'on
conserver à tout prix.

Mais il s'en fallait bien que le danger d'une
fût prochain. La France était trop préoccupé
dissensions intérieures, pour songer alors à un
sion qu'assurément l'état de ses finances et de
mée ne lui conseillait pas. En lui supposant m
vues hostiles, il n'y avait aucune apparence
pussent être dirigées contre la république de
avec qui la France n'avait rien à démêler. D
délibérations publiques, il échappait aux orate
jactances indiscrètes, sans qu'il y eût à en c
qu'on voulait provoquer les étrangers : on les
tait, et, pendant les premières années de cett
lution, la diplomatie française fut circonspecte j
la timidité.

1791 VI. Le gouvernement vénitien saisit l'occas
faire éclater ses sentiments pour le roi et p
cause, lorsqu'un prince de cette auguste famill
dispersée, vint passer quelques jours à Veni
commencement de 1791. L'ordre qu'on observ
dinairement dans les assemblées d'état fut inte
on interrompit la navigation des fleuves; on c
dans les anciens documents du cérémonial de
publique les honneurs réservés aux têtes couro

la noblesse, le peuple, tout concourut à manifester une affection vraiment nationale; aussi l'ambassadeur de France écrivait-il : « Si des armées victorieuses, si des « flottes françaises étaient dans le voisinage de Venise, « les honneurs rendus au prince voyageur ne seraient « pas plus pompeux. »

Peu de temps après le passage de ce prince, la reine de Naples vint aussi à Venise; enfin l'empereur Léopold II arriva en Italie. Le concours de tous ces personnages ne pouvait être fortuit. La république nomma, pour conférer avec le ministre autrichien, le procurateur François Pesaro; le choix de ce conférent, que nous verrons bientôt se signaler par sa haine contre la France, indique assez quel devait être l'objet de la négociation.

L'Europe, à cette époque, se trouvait dans une grande agitation. A l'orient, la Russie, l'Autriche et la Turquie combattaient sur les rives du Danube. A l'occident, la France bouleversait sa constitution intérieure. L'espagne était en guerre avec l'empereur de Maroc. Au nord et au midi, deux puissances, la Suède et la cour de Naples, s'abandonnaient sans mesure à l'impulsion de l'Angleterre. Le gouvernement de Malte, aux prises avec une conspiration redoutable, se voyait à la veille de sa destruction, et cette île était depuis long-temps l'objet des ambitions rivales de l'Angleterre et de la Russie. En Italie, le roi de Sar-

daigne ne pouvait voir qu'avec ef[illegible] une commo[illegible]
qui devait ébranler son trône : le pape avait déjà [illegible]
plaindre de l'envahissement d'Avignon. Ce fut dans [illegible]
circonstances que l'empereur vint faire un voyage [illegible]
même un assez long séjour dans la Lombardie.

Le caractère modéré de ce prince, ses habitudes [illegible]
la circonspection reconnue des conseillers en qui [illegible]
avait placé sa confiance, faisaient croire qu'il [illegible]
gerait difficilement dans une entreprise aussi [illegible]
deuse que celle qui devait avoir pour objet le [illegible]
sement de l'autorité royale en France, la protection [illegible]
tous les intérêts lésés et la sécurité des états [illegible]
phes ; aussi dit-on qu'il fut entraîné à ce voyage [illegible]
ceux qui voulaient l'isoler de ses conseils et [illegible]
de personnes plus passionnées. Ses premières [illegible]
marches, les premiers discours qu'il tint en Italie [illegible]
nifestèrent ces sentiments de modération dont [illegible]
cherchait à le faire sortir. Il dit au résident de [illegible]
qu'il s'occupait uniquement du soin d'assurer [illegible]
sujets un bonheur paisible. Il refusa une entrevue [illegible]
lui proposait le roi de Sardaigne. Il en eut aussi [illegible]
avec le prince frère de Louis XVI. Il s'excusa [illegible]
venir dans les réclamations du pape, au sujet [illegible]
comtat d'Avignon. Les ministres d'Angleterre [illegible]
Prusse se hâtèrent d'arriver à Milan.

1791 VII. Les détails des négociations dont cette [illegible]
était devenue le théâtre ne sont pas encore révélés [illegible]
quelque temps après on publia en France un [illegible]

conclu à Pavie, dans le courant du mois de juillet, entre l'empereur, l'impératrice de Russie, la Prusse et l'Espagne. Cet acte était la proclamation des récompenses promises à toutes les puissances qui entreraient dans la coalition; récompenses assignées, comme on le pense bien, sur le démembrement de la monarchie française.

La partie des Pays-Bas conquise par Louis XIV, et la Lorraine, formaient le partage de la maison d'Autriche, qui devait ensuite échanger les Pays-Bas contre la Bavière.

L'Alsace était restituée à l'Empire.

On promettait aux Suisses l'évêché de Porentruy, le territoire de Versoy et quelques défilés sur la frontière de la Franche-Comté.

Au roi de Sardaigne la Bresse, le Bugey, le pays de Gex; en lui permettant même de s'emparer de la province de Dauphiné, s'il faisait une diversion importante.

Le roi d'Espagne se réservait le Roussillon, le Béarn, l'île de Corse et la partie française de Saint-Domingue.

La Russie et la Prusse ne pouvaient être spectatrices désintéressées de ce partage. Quand une puissance s'agrandit, les autres croient avoir droit à une indemnité. Pour en trouver la matière, il était stipulé que l'impératrice envahirait la Pologne, dont le roi serait contraint d'abdiquer. Kaminiec, une partie de la Po-

dolie et Choczim, qu'on obligerait les Turcs
devaient être réunis à la Russie.

Le roi de Prusse acquérait Thorn, Dantzig
vince polonaise qui longe la Silésie, et en
Lusace.

Pour dédommager l'électeur de Saxe de
de ce pays, on lui composait un royaume de
qui restait de la Pologne. Il donnait la prin
fille en mariage à l'un des petits-fils de l'imp
et par ce moyen le trône de Pologne devenait
taire dans la maison de Russie.

Quoique l'Angleterre eût un ministre prés
traité, elle n'y intervint point comme partie
tante, mais elle y accéda au mois de mars
la Hollande peu de temps après.

Ce projet de partage n'ayant jamais reçu
cution, ceux qui l'avaient signé étaient intére
nier l'existence; mais ce n'était pas seulement
vernement français qui avait dénoncé cet act
dignation des peuples, les Anglais eux-mêmes
mis de la jactance à le publier. Quoi qu'il en
l'authenticité de ce traité, la plupart des obse
politiques paraissent convaincus, et en effet
guère permis d'en douter, que ce fut dans ce
d'Italie que les cours du Nord et celle de Napl
jurées contre la France, parvinrent à triom
caractère irrésolu de l'empereur Léopold, et
les fondements de cette coalition que vint
réaliser le traité de Pilnitz.

VIII. Immédiatement après son départ de Milan, 1791
on vit ce prince arriver dans un château de l'électeur de Saxe, où le roi de Prusse l'attendait. Toute l'Europe porta les yeux sur Pilnitz. Dans les fêtes dédiées aux illustres étrangers, des emblèmes brillants promettaient la paix au monde; on y lisait: *Concordia augustorum, felicitas temporum, pacatus orbis*, présages trompeurs, car il était impossible de ne pas voir que cette réunion était menaçante, d'autant plus que, dans le même moment, la médiation de la Prusse et de l'Angleterre venait de terminer les différents qui existaient entre l'Autriche et la Turquie.

Fox, dans le parlement d'Angleterre, dénonça les négociateurs de ce traité, comme les instigateurs d'une guerre « dont, après tout, disait-il, d'autres que les « peuples sont appelés à recueillir le fruit. »

Quoique les puissances qui venaient de concerter à Pilnitz un plan pour imposer des lois à la France, se flattassent de ne pas éprouver une résistance générale de la part de la nation, elles sentaient que le secret et le temps étaient des éléments nécessaires à l'exécution de leurs projets; mais quand l'éclat des conférences ne les aurait pas divulgués, ils ne pouvaient manquer de l'être par l'indiscrète joie de cette partie de la nation française qui brûlait de rentrer dans sa patrie, à la suite des armées de la Prusse et de l'Autriche.

Des intérêts bien différents faisaient que cette impatience de voir commencer la guerre était parta-

gée par deux cabinets dont l'influence était d'
autre poids que celle des Français expatriés.

Cette coalition dont l'Angleterre et la Russie
été les instigatrices, venait d'être formée. El
pour base une conformité de sentiments, c'e
la haine, la crainte et l'ambition; mais si les
étaient égales, les alarmes ne pouvaient
mêmes; et les ambitions devaient se trouve
sées. Il n'était pas facile de se mettre d'accor
système des opérations, sur le partage des pé
sacrifices, et encore moins des avantages q
flattait de recueillir.

IX. La Russie, qui n'avait rien à espérer
membrement de la France, n'avait pas non
redouter la propagation des idées qui ferm
dans le midi de l'Europe; mais, pour avoir u
objet, son ambition n'en était pas moins
Elle voulait écraser les Turcs et consommer
bissement de la Pologne. Pour pouvoir le fa
contradiction, il fallait occuper ailleurs la Su
Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, et leur lai
trevoir des agrandissements, qui serviraient
texte à ceux qu'elle méditait elle-même.

L'Angleterre était loin de présenter le spec
l'unanimité de sentiments dans sa population,
dans ses conseils; mais cette division était
ment ce qui faisait désirer ardemment
qui tenaient le timon de l'état, de voir

une guerre dans laquelle leur île ne devait courir que de médiocres dangers, et qui pouvait offrir une si riche proie; une guerre, dont les revers, comme les succès, feraient cesser les discordes intestines. Il fallait rallier toute la nation par le seul sentiment qui fût unanime, la haine contre la France; il fallait qu'on s'indignât des efforts des Français pour conquérir la liberté, parce qu'on en jouissait soi-même et qu'on lui devait des moyens de puissance et de bonheur; il fallait enfin que la destruction d'un peuple devînt un vœu populaire.

Les trois puissances allemandes, c'est-à-dire la Prusse, la fédération germanique et l'empereur, étaient dans une tout autre position.

La Prusse conservait éternellement des vues sur la Lusace, sur Thorn et Dantzig, qui devaient la rendre maîtresse du cours et du commerce de la Vistule; mais l'ambition de la Russie et de l'Autriche la rendait circonspecte, et lui conseillait de ménager ses forces, même en combattant à leurs côtés.

L'empire et l'Autriche étaient menacés de plus près par la révolution française. Déja des princes allemands, possessionnés en Alsace, avaient à regretter la perte de leurs fiefs; mais ce n'était qu'après d'interminables formalités que le corps germanique pouvait être mis en mouvement; et quant à l'empereur, au sortir d'une guerre ruineuse, il n'était pas naturel que son caractère modéré et ami de la paix se dé-

mentit, pour la première fois, par une entreprise dont les résultats étaient incalculables.

Ainsi, parmi ces cinq puissances principales, le corps germanique ne pouvait se déterminer que dans un long délai, et ne pouvait agir que faiblement; l'empereur ne desirait pas la guerre, et se trouvait déjà ruiné par celle qui venait de finir; la Prusse avait à surveiller l'Autriche et la Russie, et devait ménager des forces qu'il lui était plus difficile qu'à toute autre puissance de réparer; les deux cabinets instigateurs de la guerre se promettaient d'en profiter, en y prenant le moins de part possible; et sans examiner si le moment était favorable, si les coalisés étaient prêts, s'il n'était pas utile d'attendre l'époque prochaine où il y aurait en France plus de divisions et moins de ressources, l'Angleterre et la Russie travaillèrent sans relâche à vaincre la répugnance de Léopold.

Le prince de Kaunitz, son premier ministre, déclarait encore, en février 1792, au résident de Venise, « que l'empereur était déterminé à faire tout ce qui serait possible pour éviter la guerre, après celle qui venait de peser si durement sur ses sujets. »

Ces dispositions ne répondaient pas à l'impatience des deux cours qui voulaient tout précipiter. Malheureusement l'empereur Léopold mourut au commencement de mars 1792, après trois jours de maladie. Aussitôt arrivèrent à tous les gouvernements, des notes, que l'on appela un monitoire politique, où la

cour de Saint-Pétersbourg, s'emparant de la direction générale de la diplomatie européenne, cherchait à triompher de toutes les irrésolutions, prodiguait les instances, les démonstrations d'intérêt, les offres de secours, et même les menaces. Elle prenait le soin de déterminer ce que chacun avait à faire, et de fixer le contingent auquel on devait s'imposer. Après avoir réparti les sacrifices, elle distribuait les récompenses. On eût dit que la conquête de la France était offerte par souscription.

La guerre allait éclater : il restait à prévoir quel en serait le caractère. Les vieillards de cette génération avaient été élevés dans le respect d'un acte célèbre, qui, en rendant le repos à l'Allemagne, paraissait avoir consacré certains principes de droit public. Un système s'était accrédité, qui, en balançant les forces des diverses puissances, devait les tenir toutes immobiles ; et la théorie de ce système était surtout prônée par les états faibles, dont il était la sauvegarde. Une autre circonstance, qui avait plus de réalité, rassurait contre l'ambition des puissances prépondérantes : on les voyait d'autant plus obérées, qu'elles étaient plus entreprenantes ; et le désordre général de leurs finances, accru tous les jours par les vices de leur administration, la difficulté d'établir de nouveaux impôts, toujours plus grande, grace à l'obstination de la classe privilégiée, et aux réclamations de celle qui ne l'était pas, faisaient croire à l'impossibilité des

longues guerres. Cette impuissance des ambi
cet équilibre universel, inspiraient aux faib
sécurité qui, comme on voit, n'était fondée
les jalousies de leurs voisins. Mais ce sentim
faire place à la crainte, lorsqu'on vit, dans
de l'Allemagne, un prince guerrier donner p
que base à sa monarchie nouvelle la puissan
taire; organiser ses forces, sans égard à la pop
aux ressources de son pays; s'abandonner à la
du soin de sa conservation, et se mettre dan
cessité de conquérir. Il envahit une province
à sa convenance. Bientôt après, les grandes
ces, qui avaient combattu entre elles, s'acc
pour se partager un royaume voisin, sans déc
de guerre. Dès-lors, on n'eut plus besoin de
pour s'agrandir; il est vrai que le nom de c
se trouva trop noble pour ces sortes d'acqui
il n'y eut plus ni équilibre dans le fait, ni p
dans la théorie. On dut comprendre que ce
puissances, en se coalisant contre la France,
geraient ni de vues, ni de maximes.

X. Quant aux Vénitiens, au milieu de l'a
générale dont l'Europe était menacée, ils prét
conserver les avantages de la neutralité, sans
silence à leurs passions. Les plaintes des né
et des consuls français contre la partialité, l
tions, les avanies qu'ils avaient à supporter
nouvelaient tous les jours; et on ne pouvait
ni des réparations, ni une conduite plus équit

Une gabare vénitienne, qui croisait à la vue de la Corse, reçut quelques Français fugitifs de l'île. Jusque-là, on ne pouvait raisonnablement voir un grief politique dans un acte d'humanité ; mais elle donna la chasse aux gardes nationales, et cela à l'entrée du port, ce qui devenait une insulte.

Lorsque l'assemblée qui gouvernait la France fit notifier aux gouvernements étrangers le départ du roi pour Varennes, et le décret qu'elle avait pris à cette occasion, pour déclarer que cet évènement ne changeait rien aux dispositions pacifiques de la France, le gouvernement de Venise, en réponse à cette communication, renvoya à M. de Durfort, alors ministre de France, le décret et la note, parce que cette pièce n'était pas au nom du roi. Quelque temps après, ce même ministre eut à notifier, au nom du roi, l'acceptation de la constitution ; cette fois, on éluda la réponse, en disant que l'ambassadeur de la république à Paris était chargé de la faire au roi lui-même.

Ces actes caractérisaient, sinon un système de conduite, du moins une opinion établie ; mais veut-on un trait de pusillanimité ? il faut descendre à des détails.

Lorsque les lois nouvelles eurent divisé le clergé de France, exclu les uns du service de l'autel, et fait douter de la légitimité des autres, le ministre de Venise, résidant à Paris, ne voulant pas reconnaître le clergé qu'on appelait constitutionnel, demanda à son

gouvernement s'il trouverait bon qu'il fît célébrer l'office divin dans un oratoire particulier. Par une première réponse, on l'autorisa à faire à cet égard comme les autres membres du corps diplomatique; mais on ne tarda pas à se repentir de lui avoir donné cette latitude, et par une nouvelle lettre il lui fut recommandé de s'abstenir de prendre aucune détermination.

XI. On voit que cette conduite, plus que circonspecte, n'était pas d'accord avec des actes qui manifestaient une opposition formelle.

Cette circonspection reprit le dessus lorsque les puissances étrangères voulurent engager le gouvernement vénitien dans des démarches décisives.

La cour de Turin, placée plus près du danger que les autres puissances d'Italie, imagina de former, entre tous les états de la péninsule, une ligue, qui devait avoir pour objet la conservation des droits de chacun, dans le cas d'une explosion. La proposition confidentielle en fut faite par le comte de Hauteville, ministre du roi de Sardaigne, au résident de Venise, qui en rendit compte par sa dépêche du 1er novembre 1791.

Les sages ayant délibéré sur cette proposition, le vieux système de s'en tenir à la force d'inertie prévalut; on jugea le danger éloigné, improbable; et, l'affaire ayant été présentée sous ce point de vue au sénat, la décision de ce corps confirma la délibération du collé

Ainsi la cour de Turin et le gouvernement de la république jugeaient le danger tout différemment; c'était une conséquence naturelle de la différence de leur position. Le résident reçut l'ordre de répondre dans des termes très-affectueux, mais très-entortillés, afin de dispenser la république de prendre part à une ligue dont elle ne prévoyait pas la nécessité pour le maintien de la tranquillité dans ses propres états. La cour de Turin insista, et ce fut sans effet.

La perplexité des Vénitiens fut bien plus grande lorsque des invitations hautaines de la cour de Russie vinrent porter de nouvelles attaques à ce système d'immobilité. Cependant le gouvernement ne se laissa pas ébranler. Il sut échapper à la contagion de l'exemple, et se promit encore de rester impassible, même lorsque la guerre fut décidément déclarée entre la France et presque toutes les puissances de l'Europe coalisées contre elle.

Aux deux extrémités de l'Italie septentrionale, les deux républiques de Gènes et de Venise, qui prétendaient rester neutres, devaient s'attendre à une perpétuelle obsession de la part des puissances belligérantes. Plusieurs puissances italiennes étaient entrées dans la coalition, notamment l'empereur, comme duc de Milan, et le roi de Sardaigne. Pour interdire le passage aux Français par les côtes de la Ligurie, il importait de s'assurer de Gènes; et, pour pouvoir envoyer en Italie des renforts de troupes allemandes, il fallait traverser le territoire vénitien.

On disait qu'il existait, à cet égard, une convention entre l'Autriche et la république; mais cette convention, fort antérieure aux circonstances présentes, ne pouvait autoriser que le passage des troupes de l'empereur, et contenait une multitude de formalités et de restrictions, inconciliables avec l'urgence et l'irrégularité des mouvements militaires.

Gènes et Venise durent donc s'attendre à voir leurs droits souvent violés; mais elles se flattèrent qu'on leur tiendrait compte de leur patience, et qu'on n'exigerait pas de leur part une accession plus positive à la coalition.

Il serait fort inutile de dire, aujourd'hui, que Venise aurait pu se sauver par une véritable neutralité ou par la guerre; ni l'une ni l'autre de ces assertions ne porterait la conviction avec elle. Les évènements étaient d'autant plus difficiles à prévoir, qu'il y avait dans cette question un élément absolument inconnu; c'était le calcul des forces. La France elle-même, à cette époque, ne connaissait pas les siennes; de là cette circonspection dans sa diplomatie, pour laquelle on ne lui doit ni reproches, ni éloges. On n'était pas modéré, on était incertain. Tout le monde se trompait en croyant la France moins redoutable qu'elle ne l'était réellement; mais le gouvernement français en tirait la conséquence qu'il fallait dissimuler des griefs qu'on ne pouvait pas venger, et les Vénitiens en conclurent qu'ils pouvaient hasarder des insultes. L'in

es partis est beaucoup plus dangereux que l'autre.
l était tout simple que la France, dans l'impossibi-
où elle était, à cette époque, d'atteindre les Vé-
ens, prodiguât les ménagements, pour éviter de
rouiller avec eux : mais les Vénitiens devaient où
uter leur politique, et garder une neutralité réelle,
cela leur était permis ; ou, si la neutralité leur était
erdite, en croire leur passion, et alors unir leurs
orts à ceux des ennemis de la France. Dans tous les
, ils devaient se mettre en état de se faire respecter.
Si la France devait être vaincue, ils accéléraient sa
faite, et se mettaient en droit de réclamer une part
s avantages procurés par la guerre. Si la fortune
orisait les Français et les conduisait jusqu'en Italie,
Vénitiens se trouvaient au moins sous les armes
moment du danger ; s'ils ne pouvaient pas le re-
usser, ils étaient en position de traiter avec moins
désavantage : enfin, s'il fallait périr, on pouvait
ccomber plus honorablement.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fallait pas
arrêter à un système, pour ne pas le suivre ; à un
stème contre lequel les passions intérieures luttaient,
jet à toutes les alternatives de la crainte et de l'es-
rance, et qui laissait la république sans amis, parce
l'il ne révélait que sa faiblesse.

Le gouvernement de Venise se hâta de déclarer à
cour de Vienne, qu'il ne se départirait jamais de
u invariable neutralité. C'était promettre de ne

prêter aucun secours à la France; mais, dès ce moment même, on cessa de tenir la balance égale en ne rassurant pas la France par une semblable déclaration. Cette déclaration, il aurait été plus qu'inutile de la faire, puisqu'il n'était pas possible de la tenir.

Les Vénitiens se virent obligés d'ouvrir le passage sur leur territoire, non-seulement aux troupes autrichiennes, qui se rendaient dans le Milanais; mais encore à une petite armée de huit mille hommes, que l'empereur envoyait au secours du roi de Sardaigne; aux convois que celui-ci faisait venir d'Allemagne, et à des troupes que l'Angleterre avait prises à sa solde: ce qui assurément ne se trouvait pas stipulé dans les engagements antérieurement existants entre la république et l'Autriche.

Celle-ci, encouragée par ces premières complaisances, renouvela ses instances pour entraîner la république dans la coalition. Le gouvernement vénitien s'en défendit, mais il acheta le droit de persister dans sa neutralité par une concession nouvelle; et, le 6 octobre 1792, il autorisa par un décret tous ses sujets à fournir à l'empereur et au roi de Sardaigne des armes, des vivres, des chevaux, toutes choses qu'on ne fournit pas quand elles doivent servir à faire la guerre à une puissance avec laquelle on veut rester dans les termes d'une parfaite neutralité. Mais ce décret s'explique, lorsqu'on se rappelle qu'à l'époque où il fut rendu, les armées de la coalition avaient pénétré en France et étaient en marche sur Paris.

Un peu avant cette époque, la cour de Naples avait reproduit un projet de ligue italique. Ce cabinet, que dirigeait alors le ministre Acton, n'ignorait pas les dispositions du gouvernement vénitien : aussi, pour lui faire adopter ce projet, avait-on soin de ne présenter la ligue que comme défensive, et d'écarter toute idée d'agression contre la France. On appuyait la proposition sur ce raisonnement : « L'Autriche et la Prusse se sont coalisées contre la France : ou elles réussiront dans leur projet de pénétrer jusqu'à Paris, ou elles y échoueront. Si leurs armées arrivent jusque dans cette capitale, toutes les armées françaises, toute cette population en effervescence, se trouveront refoulées vers les provinces de l'Ouest et vers le Midi : il y aura tout à craindre de leur courage et des conseils du désespoir, pour ceux qui se trouveront exposés à la pression de ce colosse politique. Si, au contraire, les Autrichiens et les Prussiens sont repoussés, qui sait jusqu'où peuvent se porter l'audace, l'ambition d'une nation puissante dans l'ivresse des succès ? » Malgré ce dilemme, la cour de Naples reçut à peu près la même réponse que la cour de Turin.

XII. Les évènements qui se passaient en France présentèrent bientôt la question sous une face nouvelle. Le roi avait été détrôné. L'ambassadeur de France à Venise avait cessé ses fonctions. Ce même ambassadeur vénitien qui n'avait pas osé faire dire la messe dans son hôtel, prit sur lui de quitter Paris

sans prendre congé, et de se retirer non à Venise, mais en Angleterre; conduite qui reçut l'approbation formelle du sénat. La nouvelle république qui venait de se constituer en France ne crut pas devoir en témoigner le moindre ressentiment, ni pouvoir se passer d'envoyer un nouveau ministre à un gouvernement qui cessait d'avoir un représentant auprès d'elle. Cette tentative lui occasiona un affront. Le chargé d'affaires, auquel on envoya des pouvoirs, ne put parvenir à se faire reconnaître. Le gouvernement français, qui était loin d'avoir le pressentiment de sa destinée, ne jugea pas au-dessous de lui d'insister pour obtenir l'admission de cet agent. Il cita vainement l'exemple de l'Espagne, de Naples, de Florence, de Gênes. Le sénat refusa de recevoir des lettres de créance dans lesquelles l'ancienne formule ne se retrouvait pas littéralement.

On conçoit très-bien sans doute une pareille difficulté, car ce changement de formule n'était pas moins que la déclaration d'un changement de gouvernement. Mais ce qui est plus difficile à concevoir, c'est que la nouvelle république ait persisté dans ses sollicitations; que le sénat vénitien ait proposé un accommodement qui était une inconséquence, et que le gouvernement français s'en soit contenté.

En refusant de reconnaître l'envoyé de la république, le sénat consentit à traiter avec lui, mais par l'intermédiaire de son secrétaire de légation, ce qui

était certainement assez bizarre; et cette préférence accordée au secrétaire venait de ce que le nom de la république n'était pas dans ses pouvoirs.

Lorsqu'on lui avait notifié l'existence de cette république, le gouvernement vénitien avait répondu, avec une naïveté qui ne lui était pas ordinaire, « qu'il ne serait ni des premiers ni des derniers à la reconnaître. »

C'était faire dépendre son amitié des évènements, et se mettre à la discrétion de la fortune.

En attendant, on persistait toujours à dire qu'on restait avec la France dans les termes d'une parfaite neutralité. Cependant on soumettait les Français voyageurs à des formalités qui auraient pu passer pour injurieuses; on laissait les chemins ouverts à toutes les troupes allemandes qui descendaient en Italie; on trahissait sa partialité, en exhortant officiellement la république de Gènes à s'opposer de toutes ses forces au passage des Français; et on se laissait soupçonner d'avoir secouru le roi de Sardaigne par d'imprudentes libéralités, que la voix publique faisait monter à cinq cent mille ducats. Les moindres accidents devaient nécessairement faire éclater une inimitié si faiblement dissimulée. La frégate française la Junon, qui était dans la rade de Gènes, ayant envoyé son canot à terre, les hommes qui le montaient furent assaillis dans le port par des matelots vénitiens, qui les battirent, en blessèrent plusieurs, et mirent en pièces le pavillon français.

Cette offense fit sortir le gouvernement français de son système d'impassibilité. La réparation demandée avec fermeté fut obtenue. Les matelots vénitiens furent punis ; et le ministre des relations étrangères, en rendant compte de cette affaire à l'assemblée qui gouvernait alors la France, crut devoir ajouter, pour qu'on ne trouvât pas la réparation insuffisante, que les matelots français, victimes de cette rixe, avaient eu aussi des torts.

La diplomatie du gouvernement vénitien et son inquisition domestique rivalisaient d'activité ; tandis qu'au-dehors on entretenait la correspondance la plus suivie avec les ennemis de la nation française, à Venise les prisons se remplissaient de ceux qu'on croyait ses partisans. On multipliait les précautions pour empêcher l'introduction de tout ce qui pouvait propager les nouvelles maximes et rappeler le souvenir de la France. L'animosité des ennemis que cette nation avait en Italie était allée jusqu'à faire imprimer un livre d'église, où les prières n'étaient que des imprécations contre les Français. Ce livre fut défendu par les inquisiteurs d'état. On aurait pu voir dans cette prohibition un trait d'impartialité, si des rigueurs excessives n'eussent manifesté les véritables sentiments de cette magistrature.

Le chargé d'affaires de France entretenait de quelques bienfaits un vieux prêtre nommé Alessandri, qui acquittait sa reconnaissance par des assiduités

Ces assiduités devinrent un crime. Un jour ce vieillard étant aux pieds de son confesseur, celui-ci lui dit: « Un de mes pénitents est venu m'avouer qu'il avait « promis de vous poignarder, si vous étiez encore à « Venise dans huit jours. » Le moine pressa vivement Alessandri d'ôter à ce malheureux l'occasion de commettre un crime. « Voilà, ajouta-t-il, quelques « ducats, pour que vous puissiez vous éloigner in- « cessamment du territoire de la république. » On voit que les sentences d'exil se prononçaient au tribunal de la pénitence.

Un podestat vénitien, nommé Erizzo, s'était fait, dit-on, la dangereuse réputation de parler quelquefois sans horreur de la France. Sa qualité de patricien fit croire qu'il pouvait y avoir quelque inconvénient à divulguer un si pernicieux exemple. Il avait auprès de lui un secrétaire nommé Zannini, auquel il était attaché. « On ignore si celui-ci partageait l'esprit de tolérance dont son protecteur était accusé, mais les juges ne pouvaient placer la peine plus près du coupable. Le podestat reçut l'ordre d'envoyer son secrétaire à Venise. Le malheureux fut remis aux mains des sbires et disparut. Cette méprise volontaire du tribunal glaça tous les esprits. »

Cette haine qu'on portait à la France avait cependant un contre-poids; c'était la crainte de l'Autriche. En dernière analyse, c'était dans la balance de ces deux sentiments que consistait toute la neutralité des

Vénitiens, et ils ne prirent jamais aucune p
pour qu'elle ne parût pas ce qu'elle était en
sorte que, de part ni d'autre, on ne se cr
de leur en tenir compte.

On a dit : Les sénateurs de Venise n'aur
dû perdre de vue cette maxime fondamentale
prédécesseurs, qui sauva si long-temps leur
que du despotisme pontifical, *nous somm*
tiens avant d'être chrétiens. S'ils eussent
ces derniers temps, *nous sommes Vénitien*
d'être patriciens, leur gouvernement sul
encore. Cela n'est pas certain, mais il est évi
ce n'étaient pas les prétentions de l'orgueil a
tique qui pouvaient sauver l'état.

Les maximes sont faites pour être reprodu
tous les temps ; mais les dangers extraordinai
lent de ces résolutions qui n'appartiennent p
l'étendue de l'esprit qu'à la force du caractè
fausse prudence qui nous attache servileme
traditions dont toute l'autorité consiste d
maximes surannées, et dans des exemples
trouvent plus d'application, est la plus dan
de toutes les folies.

Grace au système dans lequel elle s'était o
Venise devait ressentir le contre-coup de
évènements extérieurs. Elle ne pouvait se réjo
cèrement des succès d'aucune des parties
rantes. Elle était destinée à passer d'anxi

inxiétés. Elle en fit l'épreuve dès les premiers moments de la guerre.

XIII. Les armées de la coalition, après avoir pénétré jusqu'à quarante lieues de Paris, évacuèrent le territoire français. Les Prussiens se retirèrent, parce qu'ils s'aperçurent que leurs alliés leur laissaient faire l'avant-garde, sans avoir peut-être l'intention bien positive de les soutenir, parce qu'ils trouvèrent une vigoureuse résistance là où on les avait flattés d'une invasion facile; enfin, parce qu'il n'eût pas été raisonnable d'entreprendre la conquête de la France avec une armée de soixante mille hommes, qui diminuait tous les jours, tandis que la nouvelle république déployait des forces qui démentaient toutes les assertions et trompaient tous les calculs. 1792

La Savoie et le comté de Nice furent envahis. Le roi de Sardaigne devait s'attendre à voir les Français descendre des Alpes, aussitôt qu'ils auraient une armée disponible. Les peuples menacés par la guerre commençaient à désapprouver, par leurs murmures, une coalition qui l'avait provoquée, et les résidents vénitiens dans les cours étrangères rendaient compte au sénat des premiers symptômes de désunion qui se manifestaient parmi les coalisés.

La bataille de Jemmapes avait décidé du sort de la Belgique. Les Français étaient maîtres du cours de la Meuse. Mayence venait de se rendre à Custines;

et, à l'exception de quelques places, tout le pays situé entre le Rhin et la mer se trouvait conquis.

Une escadre française, aux ordres de l'amiral Truguet, était dans le golfe de Gènes, une autre devant le port de Naples.

1793 XIV. Cette attitude imposante des armées françaises devait confirmer dans leur neutralité les gouvernements qui ne s'étaient pas encore déclarés contre la république. Mais la France, l'Europe étaient dans l'attente d'un grand évènement. Il allait être décidé du sort de Louis XVI. Le 21 janvier 1793 couvrit la France de deuil. Ce fut le 26 que le sénat de Venise, sur la proposition de Jérôme Juliani, sage de semaine, revint sur le refus qu'il avait fait de reconnaître le chargé d'affaires qui se présentait avec des lettres de créance expédiées au nom de la république. C'était déceler sa faiblesse que choisir un tel moment pour une pareille concession. Quelques mois plus tôt, on aurait pu croire que le sénat n'avait été déterminé que par sa politique.

Peu de jours auparavant, un attentat avait été commis à Rome contre le droit des gens. Le représentant de la république française, Basseville, avait été assailli dans sa voiture par le peuple en fureur, poursuivi dans sa maison, assiégé, frappé d'un coup mortel, traîné dans les rues, les intestins hors du ventre, accablé d'outrages, et jeté dans un corps-de-garde où

il avait rendu le dernier soupir. La relation romaine qui publiait cet évènement, condamné par le souverain pontife lui-même, se terminait par ces mots: « La chose est accomplie ; à ces traits, on reconnaît l'ancienne Rome. »

Cette fureur populaire avait été occasionnée par l'aspect de la cocarde nationale et par l'ordre que Basseville avait reçu de faire placer l'écusson de la république sur la porte de son habitation.

Le sénat de Venise, prévoyant l'explosion du ressentiment qui allait éclater, après un pareil outrage, ne voulut pas s'exposer à en partager les effets, et ce fut probablement une des raisons qui le déterminèrent à éviter une rupture avec la nouvelle république. Quelques membres du sénat penchaient vers un parti plus hasardeux ; mais leur influence se borna à prolonger pendant cinq jours la délibération où on agita si on se déclarerait ouvertement contre la France. La majorité de ce corps, toujours éloignée des entreprises hasardeuses, persista dans le système de neutralité. Tout ce qu'on put en obtenir, ce fut d'éviter de reconnaître formellement la république. Cette réticence était difficile à expliquer, puisqu'on venait d'admettre son agent. On s'en tira par un subterfuge peu digne de la gravité de ce sénat: on ne qualifia cet agent que du titre de chargé d'affaires de la nation, et non de la république française.

Mais il demanda, bientôt après, l'autorisation d'ar-

borer ce signe fatal, qui avait occasionné à Rome un si effroyable tumulte. Le sénat ne crut pas pouvoir éviter d'y consentir, et il eut la sagesse de prendre des mesures pour que le peuple, attiré par la nouveauté de ce spectacle, ne démentît point, par des outrages, la neutralité que le gouvernement voulait professer.

XV. Le gouvernement tumultueux qui venait de s'établir en France, avait, dans la lutte terrible où il se trouvait engagé, un assez grand nombre de désavantages. Il était odieux, et incompatible avec toute bonne administration. Un sentiment généreux et toujours légitime, l'horreur du joug étranger, suppléa à tout. Ce gouvernement violent et sanguinaire déploya une grande énergie; mais là où l'énergie ne suffisait pas, ses efforts ne servaient qu'à l'épuiser. La fortune le soumit cette année aux longues épreuves des plus terribles revers. Tandis qu'au-dedans la discorde décimait les conseils, et que la guerre civile ensanglantait une grande partie du territoire, au-dehors la défaite de Nerwinde faisait perdre aux Français ces belles provinces de la Belgique, que la victoire de Jemmapes leur avait ouvertes; les tempêtes dispersaient les flottes de la Méditerranée; et la coalition, qui voyait renaître ses espérances, se renforçait de l'accession déclarée de l'Angleterre, de l'Espagne, et du roi de Naples.

Condé, le Quesnoy, Landrecies, capitulaient; Valenciennes, écrasée sous cinquante mille bombes, ouvrit ses portes aux Autrichiens; Mayence succomba à

la famine ; l'Alsace fut envahie ; Toulon fut livré aux ennemis ; les Espagnols étaient dans Villefranche et dans Bellegarde ; six cent mille hommes suffisaient à peine à retarder la marche des armées étrangères, qui, heureusement, ne pouvaient avoir, au milieu de tant d'ambitions jalouses, ni une direction combinée, ni un intérêt commun.

Plusieurs fois, dans le cours de cette année fatale, les puissances coalisées pressèrent la république vénitienne de sortir de son imprudente neutralité. Plusieurs fois les divers gouvernements d'Italie renouvelèrent la proposition de former au moins une ligue, pour la sûreté de la péninsule. Le roi de Sardaigne surtout, qui avait à en défendre l'entrée, représentait vivement que le salut de tous était intéressé au succès de ses efforts, et que, par conséquent, toutes les puissances italiennes lui devaient d'y concourir. On a dit que le gouvernement de Venise se détermina à lui envoyer un secours de cinq cent mille ducats ; mais ce subside fut donné avec un si profond mystère, qu'on ne pouvait y voir qu'une nouvelle preuve de la timidité et de l'irrésolution de la république. Telle était l'obstination du sénat dans son système d'inaction, qu'on ne put compter que trois voix pour accueillir les propositions du cabinet de Naples, celles de François Pesaro, d'un autre patricien de son nom, et d'un Zeno.

XVI. Le gouvernement français, qui, au milieu de

tant de désastres, avait bien aussi des sujets de terreur, publia à cette époque une déclaration de ses principes.

Le chargé d'affaires de France, en la notifiant au gouvernement vénitien, le 6 juin 1793, proclama la résolution du peuple français, de ne s'ingérer en aucune manière dans le gouvernement des autres états, mais, en même temps, de s'ensevelir sous ses propres ruines, plutôt que de souffrir qu'aucune puissance étrangère vînt s'immiscer dans le régime intérieur de la république, ou prendre aucune influence sur la constitution qu'il voulait se donner.

« Les nations, disait ce résident, ont de tout temps joui du droit d'organiser leur gouvernement, comme elles l'ont jugé convenable pour leur bonheur. Les exceptions à ce principe sacré du droit des gens, ne prouvent que l'abus de la force, et toute autorité qui en a été le résultat n'est que de la tyrannie.

« La nation française, également exempte de la pusillanimité qui cède à des volontés étrangères, et de l'ambition de gouverner au-delà des limites de son territoire, a consacré solennellement ce principe, aussi cher aux nations qu'aux familles, de ne point s'ingérer dans les actions d'autrui, tant qu'elles ne peuvent influer ni sur leur bonheur, ni sur leur sûreté, ni sur leur tranquillité.

« La nation française a pris les armes pour soutenir la souveraineté et l'unité de la république; elle

:s déposera, quand ses ennemis auront reconnu ses roits imprescriptibles, qu'elle est résolue de défenre jusqu'à la dernière extrémité. Ce serait en vain u'on lui proposerait aujourd'hui une forme de gouernement, qu'elle avait adoptée à la vérité, mais que expérience lui a fait rejeter. Sa volonté sur ce point 'a d'autres limites que celles de son énergie. Elle se étermine d'après ses intérêts, ses besoins; et tant ue sa volonté n'offense pas les droits de ses voisins, lle n'en doit compte qu'à elle-même.

« Que deviendrait la tranquillité de l'Europe, si uelques puissances ambitieuses pouvaient changer à :ur gré l'organisation intérieure des nations voisines ? n soutenant ses droits, la nation française défend ujourd'hui ceux de tous les peuples. Ils invoqueront on exemple, quand l'étranger voudra se rendre aritre de leur destinée; quand, à leur tour, ils auront lutter contre les principes d'usurpation qu'on a oulu nous opposer.

« La reconnaissance de la république française et e sa souveraineté est désormais une condition essenelle de tous les traités qui pourront être faits pour le :pos de l'Europe, si cruellement troublée par l'amition des princes qui la gouvernent. Il importe qu'ils ient profondément pénétrés de cette vérité, comme s doivent l'être de l'impuissance des moyens qu'ils nt employés pour lui imposer des lois. »

En même temps qu'elle proclamait de telles maxi-

mes, la république française ne cessait de représer
au sénat, que la France était la seule conservati
de l'indépendance de l'Italie; que l'Autriche, d
les armées traversaient sans cesse le territoire véniti
pour inonder la péninsule, était un ennemi natu
dont il était moins dangereux de braver les mena
que d'accroître l'influence. C'était proposer au sé
une alliance avec la république française. Cette p
position suffisait pour le faire trembler. Il ne sa
que trop ce qu'il avait à craindre de la puissa
autrichienne, mais il n'oubliait pas tout ce que
mitié de la république française pouvait avoir de
rilleux. C'était déja avoir donné un assez grand sc
dale à l'Europe coalisée, que d'avoir admis
représentant de la France républicaine; le gouv
nement vénitien, enhardi par les évènements de
guerre, chercha l'occasion de le réparer.

On lui avait demandé s'il recevrait un envoyé
vêtu du caractère de ministre, et on lui avait en mê
temps exprimé le désir et l'espérance de voir la lé
tion vénitienne rétablie à Paris. La réponse avait
affirmative; en conséquence, le chargé d'affaires
rappelé, et un ministre se présenta, vers le mois
juillet, avec de nouvelles lettres de créance; mais,
lieu de l'accueillir, le sénat déclara « que les princi
de son impartialité ne lui permettaient aucune va
tion dans la forme de ses correspondances, et que
circonstances le contraignaient à n'admettre auc

attaquée, sera obligée d'appeler les Impériaux à son secours, de manière que ceux-ci, sans avoir été provoqués directement par les Turcs, se trouveront en guerre avec eux. Outre les sommes ci-dessus énoncées, on promet à la Porte de lui laisser la partie des états vénitiens que ses armées auraient conquise.

« On ajoute que, du côté des Grisons, les Français intriguent contre Venise, et s'efforcent de réveiller le ressentiment de ces peuples. Leur objet est de s'ouvrir, par cette voie, une communication avec la Lombardie autrichienne.

« Le résident prétend en outre que le renvoi de la légation française aurait cet avantage, qu'il priverait cette nation d'un passage pour ses courriers, pour ses messages, et que cette mesure ferait avorter le complot ourdi dans le sein de la république ; qu'au surplus elle peut se tenir assurée d'être défendue par toutes les forces de la Grande-Bretagne et des princes coalisés. »

Cette note donne une idée des moyens qui étaient mis en usage, pour arracher le gouvernement vénitien à son système de neutralité.

XVIII. Pendant toutes ces délibérations, les armées 1794
françaises avaient terminé la campagne de 1793 par des avantages assez considérables. La bataille d'Hondscoote, et surtout celle de Watignies, avaient rétabli les affaires de la république dans le Nord ; et au Midi

les troupes étrangères fuyaient de Toulon, qu'elles laissaient en proie aux flammes.

Quelques symptômes d'agitation s'étaient manifestés en Italie vers la fin de cette année. On ne pouvait pas encore les caractériser comme une insurrection, mais on pouvait en concevoir quelque inquiétude. Les états de Venise eux-mêmes n'en furent pas tout-à-fait exempts. Les étudiants de l'université de Padoue se livrèrent à une effervescence qui tenait peut-être encore plus à la légèreté de leur âge, qu'à l'influence des idées nouvelles. Mais ce mouvement fut calmé sans effort, même sans rigueur. On craignait surtout pour les provinces les plus voisines du Milanais, c'est-à-dire pour Bergame et Brescia.

L'inquisition d'état y envoya un agent spécialement chargé de surveiller et d'arrêter les progrès du fanatisme. Il arriva que le fanatisme gagna beaucoup de têtes, et celle du commissaire lui-même.

La petite ville de Motta, dans le Frioul, s'avisa de faire un exposé de ses griefs, obligea les magistrats à le recevoir ; et l'assemblée de cette commune prit le titre d'assemblée nationale.

Dans l'île de Zante, il y eut des rixes assez violentes, que l'on imputa aux fauteurs des nouvelles opinions ; aussi, bientôt après, la maison du consul français qui résidait dans cette île fut-elle brûlée.

L'acte le plus remarquable de la police vénitienne

à cette époque fut l'arrestation du sénateur Zorzi, qu'on ne manqua pas d'attribuer à des projets de révolution conçus par ce patricien.

Sans ces symptômes alarmants, sans quelques placards séditieux, qui invitaient le gouvernement à considérer le danger de plus près, il aurait été tenté de ne voir dans ce qui se passait en France qu'une époque importante de l'histoire; tant on aimait à s'aveugler pour ne pas sortir de son inaction! tant on se reposait sur ce système de neutralité, qui n'est point une sauvegarde, quand il est avéré que la modération, l'impartialité, ne sont que de la crainte et de la faiblesse!

On a dit souvent que, si, à cette époque, les états neutres s'étaient entendus, ils auraient pu demeurer inébranlables au milieu de cette vaste commotion. Et quels étaient-ils donc ces neutres, pour mettre, par leur médiation, un terme aux malheurs de la guerre, ou pour imposer au moins aux puissances belligérantes? La Suède et le Danemark au nord, au midi la Fédération helvétique, les républiques de Venise et de Gènes, la Toscane; à l'orient la Turquie; au-delà des mers les États-Unis; c'est-à-dire des états du second ou du troisième ordre, si on en excepte l'empire ottoman; des états épars et qui ne pouvaient avoir un intérêt commun. A toute rigueur, on conçoit qu'ils auraient pu former une flotte, mais conçoit-on qu'ils eussent pu rassembler des armées pour agir de concert?

Chacun d'eux était plus ou moins entraîné contraire par des intérêts opposés; et, pour que des Vénitiens, on les voit alarmés des français, alarmés des succès de l'Autriche, p le principe de la neutralité, et pénétrés d pour les maximes françaises, qu'une partie sujets pouvait embrasser avec enthousiasme. la lutte de ces sentiments divers que résulten contre-sens qu'on remarque si fréquemment conduite. Il faut aussi faire entrer en ligne de la dégénération de leur caractère, la timidité gouvernement, le désordre de leurs finances, déplorable de leurs forces militaires. Le se jusque-là avait couvert le mystère de leurs tions, avait cessé d'être impénétrable, et on a à ce symptôme de corruption le vain rem serment.

Les anciennes lois qui interdisaient au toute communication avec les membres du cor matique, furent exécutées avec une nouvelle on les étendit aux personnes des deux sexe femmes des patriciens, celles même des secré purent plus, sous peine de la vie, avoir la relation avec un étranger.

Dans le même temps qu'ils refusaient de re ministre de la république française, les Vénit taient d'écouter ceux qui venaient échauffer l en faveur des Français expatriés; et cependan

et les autres restaient à Venise, et traitaient, par des voies indirectes, avec ce gouvernement, trop circonspect pour avouer de telles relations.

Les Vénitiens fournissaient des blés à la république française et au gouvernement autrichien; mais en même temps ils en refusaient aux rois de Sardaigne et de Naples. On promettait de recevoir un ministre de France, et on éludait son admission; on traitait avec le gouvernement sans le reconnaître, et on continuait de qualifier d'ambassadeur en France le ministre vénitien qui s'était retiré à Londres, et on croyait que le gouvernement français devait tenir compte de cette condescendance illusoire. Ce n'était point là de l'impartialité, c'étaient des alternatives de passions contraires.

Il faut le dire, il y avait des intervalles où la police à Venise était plus neutre que le gouvernement. Si elle punissait des patriciens suspects de gallomanie, elle réprimait aussi les écarts de ceux qui déclamaient trop imprudemment dans le sens contraire, et des prêtres, dont le zèle allait jusqu'à anathématiser les Français. Un jeune artiste, qui est devenu depuis un peintre célèbre, est surpris par les sbires au moment où il dessinait un point de vue. Après l'avoir dépouillé, garrotté, accablé d'indignes traitements, un de ces misérables lui demande si l'on célèbre encore des fêtes en France. « Plus que jamais, répond-il; la fête de « la victoire revient tous les mois. » Cependant la lé-

gation se plaint de cet outrage, et aussitôt l'inquisition d'état en punit les auteurs, et condamne à une prison perpétuelle celui qui avait ordonné l'arrestation. Dans un autre moment, cette aventure pouvait nous coûter la scène du *Déluge* et l'*Endymion*.

Quelque temps après, on imagina, pour frapper les esprits déja si exaltés, de faire brûler publiquement une cassette de poisons, qui, disait-on, avait été saisie, et dont on n'expliquait pas officiellement l'origine, mais en ayant soin de répandre qu'elle avait été envoyée de France.

Ces hommes si habiles insultaient la France, lorsqu'elle éprouvait des désastres, qu'ils ne voyaient pas sans inquiétude, et ils se rapprochaient d'elle au moment où elle leur inspirait le plus d'horreur; rôle éternel de la duplicité et de la faiblesse.

Ce gouvernement, qui passait successivement d'une crainte à une autre, suivant les impressions que faisaient sur lui les évènements extérieurs, manifestait son abattement par des concessions, par des actes de tolérance, par des demi-mesures et par une irrésolution telle qu'on pouvait, sans injustice, le croire capable de céder contre son gré à l'impulsion de l'un ou de l'autre parti.

Tantôt les agents qui représentaient auprès de lui la république française, le croyaient sur le point de faire cause commune avec l'Autriche et l'Angleterre; tantôt ils ne désespéraient pas de l'amener à une al-

liance offensive et défensive contre cette même coalition, et cela à quelques jours d'intervalle.

L'Angleterre le somma en vain de prendre au moins le parti d'une neutralité armée; la cour de Naples eut beau réitérer fréquemment la proposition d'une ligue défensive; deux décrets du sénat, en date des 8 et 15 février 1794, firent perdre toute espérance de réaliser ce projet.

XIX. Ce n'était pas qu'il n'y eût dans le gouvernement de Venise des orateurs très-portés à conseiller des mesures plus vigoureuses; mais, pour recevoir la conviction, dans les choses qui tiennent au calcul, il faut du sang-froid et des lumières; pour partager l'enthousiasme, il faut une certaine énergie. Les grandes assemblées, dominées presque toujours par l'esprit d'imitation, sont trop heureuses, quand il se lève un de ces hommes qui, par la puissance de leur ascendant, entraînent la masse et lui épargnent l'embarras de se décider. Or, à Venise les formes de la délibération avaient été calculées de manière à ne laisser que peu d'influence à ces orateurs privilégiés; aussi, dans cette occurrence, leur succès ne fut-il que momentané. Entre ceux qui ne pouvaient pas voir la sûreté de leur patrie dans ce système d'inaction, d'indifférence et d'oubli de toute précaution, le procurateur François Pesaro était un des plus ardents à demander que la république s'environnât d'un appareil de forces suffisant pour se faire respecter, ou

ménager au moins, par les puissances belligérantes.

Il représenta dans le sénat, au mois d'avril 1794, que, quelque illusion qu'on voulût se faire sur l'imminence du péril, on ne pouvait ni se dissimuler que l'Italie était menacée d'une invasion, ni se reposer avec prudence sur une vaine déclaration de neutralité. Il demanda qu'au lieu d'abandonner les provinces à la discrétion de l'étranger, on rassemblât des troupes et qu'on munît les forteresses. Cette proposition patriotique, quoique combattue avec chaleur, fut cependant soutenue assez vivement pour emporter, dans le sénat, un décret qui ordonnait l'armement des places, l'organisation d'un train d'artillerie, l'appel des milices, et l'accroissement de l'armée régulière jusqu'à concurrence de quarante mille hommes. Si cette mesure eût reçu son exécution, il est possible qu'elle eût influé sur les évènements ultérieurs; car, bien que cette armée ne pût pas être aguerrie, quarante mille hommes de troupes, soutenus par soixante-quatorze mille hommes de milices et par une flotte, n'auraient pas laissé de présenter une force assez imposante pour qu'aucune des parties belligérantes n'eût voulu l'attirer sur elle. Les places surtout, si elles eussent été mises en état, auraient été facilement gardées par cette armée, et la république serait restée maîtresse sur son territoire.

Mais, pour déployer cet appareil, il fallait de l'argent et de la résolution. Le gouvernement n'avait ni

l'un ni l'autre. On a calculé que les suites de la guerre ont, par le fait, coûté aux Vénitiens des sommes immenses, qui auraient pu être plus heureusement employées à prévenir le danger. Cela est vrai, sans qu'il faille en conclure qu'il était possible de mettre sur pied une armée telle qu'on la proposait. L'état n'avait alors que quatorze mille hommes de troupes; il s'agissait d'augmenter ce nombre de cent mille. Or, pour armer ces cent mille hommes, pour équiper vingt-six mille soldats de troupes réglées (en supposant même qu'on ne songeât pas à habiller les milices), il fallait trouver à l'instant un fonds de huit millions de notre monnaie. A cette première dépense il fallait en ajouter au moins une pareille pour la mise en état des places fortes: venait ensuite le matériel de l'artillerie de place et de campagne, puis l'achat des chevaux de troupe et de trait, puis l'armement d'une escadre, puis celui d'une flottille, afin d'être maître du cours des fleuves. On voit qu'il était impossible d'organiser ce plan de défense sans avoir vingt-cinq ou trente millions prêts à l'instant. Mais ce n'était pas tout. Ces cent mille hommes une fois rassemblés ne pouvaient pas coûter, même sur le pied de paix, moins de cinq ou six millions par mois. Ainsi le gouvernement qui décrétait cet armement devait s'attendre à une dépense de cent millions au bout de la première année. Ses revenus ne s'élevaient pas à la moitié de cette somme, et sa dette en était déja le double.

30.

On aurait pu, dit-on, augmenter les impôts; je l'ignore; mais je n'y vois pas d'apparence; car je remarque qu'à cette époque, on les réduisait dans certaines provinces, notamment dans celles de Bergame et de Brescia, probablement pour ménager l'esprit des peuples qu'on croyait plus exposés à la contagion des principes d'insurrection.

Il n'était pas si facile au sénat de déterminer les peuples à des sacrifices, qu'il l'a été aux puissances belligérantes de les y contraindre.

C'était donc se faire illusion que de se proposer un armement aussi considérable. Il y a plus: les grandes puissances, avant de le laisser s'accomplir, auraient voulu en connaître la destination. La prudence permettait-elle de mettre, dans un pareil moment, des armes entre les mains du peuple? N'était-il pas à craindre que l'empereur n'exigeât qu'on mît cette armée à sa disposition? Une neutralité appuyée de pareilles forces aurait été trop inquiétante pour durer long-temps. Les Vénitiens n'auraient pas été trois mois sans prendre parti dans la guerre.

La première condition, pour employer utilement ses forces, c'est d'en connaître la portée et la durée; c'est de les employer avec cette aisance qui, excluant toute apparence d'effort, suppose toujours des ressources nouvelles, et se ménage les moyens de réparer un revers. Il ne s'agissait plus pour les Vénitiens de combattre sur un élément dont ils avaient été

long-temps les maîtres. Leur commerce ne leur fournissait plus des ressources immenses, inconnues chez les autres nations. Les puissances auxquelles il fallait imposer étaient incomparablement plus fortes que la république de Venise. Il y avait donc de l'ostentation dans le décret qu'on avait fait rendre au sénat. Peut-être ne voulait-on qu'entraîner ce corps à une déclaration de guerre. Quoi qu'il en soit, la suite fit voir combien il était illusoire de compter sur un pareil développement de forces. Le gouvernement n'organisa qu'un corps d'environ sept mille hommes, et encore assez lentement. Ce n'était pas sans doute tout ce qu'il aurait pu faire. Il mérita un reproche plus grave même, en négligeant de réparer et d'armer les places. Trois fois François Pesaro harangua dans le sénat contre cette inaction, on lui fit voir qu'elle était la suite d'un système. On opposait à son impatience des raisons prises dans l'insuffisance des moyens. On n'avait point d'officiers; le trésor, les magasins étaient vides, les recettes étaient tous les ans inférieures de six cent mille ducats à la somme des dépenses. Armés comme désarmés, on était à la merci de la France ou de la coalisation. Ces étranges aveux échappaient aux partisans de la neutralité passive; et ils les répétèrent si souvent, qu'ils finirent par faire rapporter le décret qui avait ordonné ce rassemblement de troupes.

Ce changement de résolution accrédita le bruit que la France avait des partisans et même des créatures dont le sénat de Venise. Un des agents que l'in-

quisition d'état entretenait à Paris, et qui so
disait-il, avec des membres du comité de sal
blic, avec Couthon et Robespierre, mandait qu'
avait entendu dire « qu'on avait des vues sur l'
« que les intelligences qu'on y entretenait coi
« déja onze millions; qu'on n'attaquerait pas
« directement, mais qu'on chercherait à y exci
« troubles; qu'on y avait répandu, en 1793
« cent cinquante mille francs, et qu'on en desti
« double pour l'année courante; que cette répu
« était considérée comme ennemie, depuis qu'ell
« refusé le ministre français, et fourni des ar
« des munitions aux coalisés. »

Des indiscrétions, des forfanteries odieuse
assurément très-croyables de la part de plusie
ces hommes qui dirigeaient alors les affaires en F
mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'avec une mi
somme de trois ou quatre cent mille francs, on
beaucoup de voix dans le sénat de Venise.

XX. La France avait alors des moyens bea
plus puissants de contenir les neutres : la bata
Fleurus lui avait rendu sa supériorité. Elle av
million d'hommes sous les armes, qui, de to
points de sa frontière, s'avançaient sur le ter
ennemi. Robespierre touchait au terme de sa
trueuse puissance; et cette nouvelle révolution c
tique, en même temps qu'elle vengeait une part
malheurs passés, réconciliait un grand nombre



toyens avec la patrie, permettait à l'administration de suivre une marche moins irrégulière, et aux cœurs français de se livrer sans partage aux généreux sentiments qui leur criaient avant tout de repousser l'étranger.

Les succès de la France occasionnèrent une telle inquiétude au gouvernement vénitien, qu'elle se manifesta même par des terreurs puériles. Il arriva que, parmi les nombreuses adresses que la convention nationale se faisait envoyer de toutes parts, il y en avait une d'un département du Midi, où, en déclamant contre la coalition, le rédacteur avait, par ignorance, placé le nom de la république de Venise dans la liste des ennemis déclarés de la France. Cette adresse avait obtenu l'honneur si prodigué d'une mention honorable. Il n'en fallut pas davantage pour répandre l'alarme dans le sénat de Venise, que le gouvernement français ne daigna pas même rassurer.

On se repentit alors d'avoir refusé le ministre de la nouvelle république. On chercha à se rapprocher, et on témoigna le désir de réparer ce refus.

A cette nouvelle, le résident d'Angleterre s'empressa de faire éclater son extrême surprise de l'arrivée d'un Français, pour déployer dans Venise le caractère de ministre de la soi-disant république.

Les circonstances, selon lui, n'étaient point changées; il invoquait l'autorité de l'exemple donné l'année précédente, il demandait qu'on fît à cet envoyé la

même réception qu'au premier; enfin il exigeait une prompte réponse, pour éviter, disait-il, la possibilité d'une interruption dans les rapports de bonne amitié qui existaient depuis si long-temps entre son gouvernement et la sérénissime république.

De son côté, le ministre français adressa au gouvernement une note dont j'extrais les passages suivants:

« Il n'a pu qu'être pénible pour le gouvernement français d'apprendre le refus que votre sérénité et vos excellences ont fait de recevoir son ministre plénipotentiaire, sans qu'elles aient jugé convenable d'en donner une raison, si ce n'est la remarque d'un changement dans les formes, auquel le sénat ne jugeait pas à propos de se prêter dans les circonstances. Cependant le gouvernement français n'a point attribué ce refus à des dispositions défavorables de la part du gouvernement vénitien.

« Il a pensé seulement que le cœur paternel de votre sérénité et de vos excellences, alarmé des cris, des intrigues, des menaces insolentes, que se sont permis les ministres des puissances ennemies de la France, avait craint de compromettre un instant la félicité et la tranquillité de vos sujets; et il a voulu, en gardant jusqu'aujourd'hui le silence sur cet objet, témoigner à la nation vénitienne que son amitié était entièrement indépendante des formes et de l'étiquette, et que, sans craindre un ennemi de plus, il désire conserver ses liaisons avec elle. Mais aujourd'hui ces considérations ne peuvent plus avoir lieu.

« Vainqueur de tous les princes coalisés contre sa
berté, le peuple français veut enfin connaître ses
mis. Il ne croira plus que l'illustre sénat de Venise,
ont l'Europe depuis tant de siècles admire la sagesse,
uisse encore se laisser intimider par les vaines cla-
ieurs de quelques ministres audacieux, dont les
aaîtres ne sont plus à craindre; ni qu'il puisse hésiter
ntre l'amitié franche et loyale des Français, fondée
ur les intérêts communs des deux nations, et les ca-
esses perfides, les menaces téméraires de la maison
l'Autriche, de l'Angleterre, ses ennemies naturelles,
lont l'ambition et la cupidité seront toujours dange-
euses pour la république de Venise, comme pour
ous les états de l'Italie. La nation française, au con-
raire, contente du territoire fertile, immense, que
on courage et son énergie ont su conserver, riche
les productions de son sol et de son industrie, n'a
ien à envier aux autres peuples de l'Europe. Sa po-
itique ultérieure ne saurait être suspecte. Dans ses
alliances avec ses voisins, la France peut plutôt don-
ner que recevoir. Elle a appris au monde entier qu'elle
ne craint personne; elle déclare solennellement que,
dans ses rapports avec les autres nations, elle ne sera
jamais dirigée que par les principes du droit des
gens.

« Ferme, invariable dans ces principes, le gouver-
nement français m'envoie vers votre sérénité et vos
excellences avec la mission de les assurer du désir qu'il

éprouve de conserver pour la nation vénitienne ces sentiments d'estime, de confiance, qu'il lui a témoignés dans tous les temps; mais il a droit d'exiger cette franchise, cette loyauté dont il donne l'exemple.

« Il ne s'en tiendra plus à des paroles. Il demande que l'illustre sénat de Venise manifeste librement sa neutralité, et la résolution où il est de la faire respecter; qu'ayant reconnu la république française, il reçoive ses ministres avec les égards dus à une grande nation; que les Français soient accueillis dans les états de la république comme amis; qu'ils y jouissent de leur liberté, de leurs propriétés, de leur industrie, sous la protection immédiate des lois, tant qu'ils ne donneront au gouvernement aucun sujet de plainte légitime.

« Le peuple français, convaincu alors qu'il peut se fier sur l'amitié du sénat et de la nation vénitienne, leur jurera fraternité, et sera disposé constamment à rejeter toute mesure contraire aux égards que se doivent deux nations. Si, contre toute apparence, les ennemis de la France, jaloux de cet attachement réciproque, osaient troubler le repos ou le commerce des Vénitiens, l'illustre sénat pourrait compter sur le plus prompt développement de toutes les forces de la république française, pour la défense de leurs propriétés et le maintien de leur indépendance. Elle vient d'en agir ainsi envers la république de Gênes, indignement outragée par le blocus de son port, et par les menaces des Autrichiens et des Piémontais.

Le gouvernement français n'avait pas tenu encore un pareil langage. Celui de Venise se trouvait avoir à répondre à des notes contradictoires. L'admission de l'envoyé de France était impossible à refuser, puisqu'elle avait été provoquée. Cette admission fut résolue à la pluralité de 162 suffrages sur 176. Après cette détermination, qui était pour lui un acte de courage, le sénat voulut prévenir les instances de la cour de Londres, en y portant des plaintes contre les formes impérieuses que le résident avait employées dans une démarche si insolite; et le cabinet britannique, voyant qu'il n'y avait plus moyen de revenir sur une affaire terminée, prit le parti de désavouer son agent.

A peine le ministre de la nouvelle république eut-il été admis dans cette ville que remplissaient les ennemis de la France, qu'il reçut des insinuations qui promettaient à sa patrie un secours faible, mais inespéré. Il y avait aux confins de l'Europe civilisée une nation belliqueuse, qui s'était vue le jouet de l'ambition des cours d'Autriche, de Prusse et de Saint-Pétersbourg. La Pologne était asservie, partagée, et plusieurs de ses généreux citoyens avaient mieux aimé renoncer à leur pays qu'à la liberté. Un grand nombre de nobles polonais s'étaient réfugiés à Venise. La fortune avait rassemblé dans la même ville et ces fugitifs qui déploraient l'invasion de leur patrie, et d'autres exilés qui provoquaient les armes de l'étran-

ger contre la leur. Tous redemandaient la terre natale, tous voulaient la reconquérir avec ses anciennes institutions; mais la conformité de leur malheur n'en faisait que mieux ressortir la différence de leurs passions et de leurs principes. Les uns, poursuivis par l'Autriche, la Prusse et la Russie, trouvaient à peine en Europe un asyle où on ne les recevait qu'avec timidité. Les autres, quoique favorisés par les vœux secrets de toutes les puissances, ne se voyaient pas accueillis avec une confiance entière, et furent bientôt réduits à errer d'amis en amis.

Comme leurs compagnons d'infortune, les réfugiés polonais n'avaient sauvé que leurs armes; ils les offrirent secrètement au ministre de France. L'orgueil de leur noblesse ne s'effaroucha point d'une alliance avec une nation qui venait de proclamer la démocratie. Un lien commun les unissait, l'amour de l'indépendance. Cette offre, faite à cette époque, n'était pas sans générosité; les succès de la France n'étaient pas tels qu'ils assurassent les triomphes de sa cause. Les armées de la république n'avaient pas encore pénétré en Italie. Ainsi commença, d'abord par le dévouement de quelques braves officiers, et bientôt après par la formation de quelques faibles bataillons, cette fraternité d'armes entre deux nations généreuses, qui, pendant vingt ans, devaient combattre sous les mêmes drapeaux, et se montrer également fidèles l'une à l'autre dans le malheur et dans la prospérité.

XXI. Ce fut vers la fin de l'année 1794 que le prince, frère de Louis XVI, et qui, après la mort de ce monarque, attendu la minorité du royal enfant prisonnier dans la tour du Temple, avait pris le titre de régent du royaume, s'arrêta dans les états de Venise, en revenant de Turin, et fixa son séjour à Vérone. Mais il n'y déploya point ce caractère, et le nom de comte de Lille cacha le prince que la Providence réservait pour fermer les plaies de la France. Le gouvernement de Venise, qui, malgré l'incognito, l'avait envoyé complimenter à son premier passage, l'accueillit avec honneur à son retour, sans négliger cependant de s'assurer de la tolérance du gouvernement français, et d'environner le casino de Gazzola d'une surveillance qu'on a eu l'indiscrète témérité d'avouer, en publiant quelques-unes des observations qui en furent le résultat.

Le sénat ne désespéra point de concilier le respect dû à une si auguste infortune avec la bonne harmonie qu'il voulait maintenir à tout prix entre la république vénitienne et le gouvernement français, alors triomphant de toutes parts.

Il ne pouvait plus se dispenser, après avoir admis le ministre français, d'en envoyer un à Paris; on l'avait nommé, mais son départ se différait à l'aide de divers prétextes, lorsqu'une lettre du résident vénitien à Bâle, en date du 17 février 1795, annonça deux nouvelles qui devaient mettre fin à tous ces délais. Ce

ger contre la leur. Tous redemandaient la terre natale, tous voulaient la reconquérir avec ses anciennes institutions; mais la conformité de leur malheur n'en faisait que mieux ressortir la différence de leurs passions et de leurs principes. Les uns, poursuivis par l'Autriche, la Prusse et la Russie, trouvaient à peine en Europe un asyle où on ne les recevait qu'avec timidité. Les autres, quoique favorisés par les vœux secrets de toutes les puissances, ne se voyaient pas accueillis avec une confiance entière, et furent bientôt réduits à errer d'amis en amis.

Comme leurs compagnons d'infortune, les réfugiés polonais n'avaient sauvé que leurs armes; ils les offrirent secrètement au ministre de France. L'orgueil de leur noblesse ne s'effaroucha point d'une alliance avec une nation qui venait de proclamer la démocratie. Un lien commun les unissait, l'amour de l'indépendance. Cette offre, faite à cette époque, n'était pas sans générosité; les succès de la France n'étaient pas tels qu'ils assurassent les triomphes de sa cause. Les armées de la république n'avaient pas encore pénétré en Italie. Ainsi commença, d'abord par le dévouement de quelques braves officiers, et bientôt après par la formation de quelques faibles bataillons, cette fraternité d'armes entre deux nations généreuses, qui, pendant vingt ans, devaient combattre sous les mêmes drapeaux, et se montrer également fidèles l'une à l'autre dans le malheur et dans la prospérité.

XXI. Ce fut vers la fin de l'année 1794 que le prince, frère de Louis XVI, et qui, après la mort de ce monarque, attendu la minorité du royal enfant prisonnier dans la tour du Temple, avait pris le titre de régent du royaume, s'arrêta dans les états de Venise, en revenant de Turin, et fixa son séjour à Vérone. Mais il n'y déploya point ce caractère, et le nom de comte de Lille cacha le prince que la Providence réservait pour fermer les plaies de la France. Le gouvernement de Venise, qui, malgré l'incognito, l'avait envoyé complimenter à son premier passage, l'accueillit avec honneur à son retour, sans négliger cependant de s'assurer de la tolérance du gouvernement français, et d'environner le casino de Gazzola d'une surveillance qu'on a eu l'indiscrète témérité d'avouer, en publiant quelques-unes des observations qui en furent le résultat.

Le sénat ne désespéra point de concilier le respect dû à une si auguste infortune avec la bonne harmonie qu'il voulait maintenir à tout prix entre la république vénitienne et le gouvernement français, alors triomphant de toutes parts.

Il ne pouvait plus se dispenser, après avoir admis le ministre français, d'en envoyer un à Paris; on l'avait nommé, mais son départ se différait à l'aide de divers prétextes, lorsqu'une lettre du résident vénitien à Bâle, en date du 17 février 1795, annonça deux nouvelles qui devaient mettre fin à tous ces délais. Ce

résident écrivait que le gouvernement français préparait une invasion en Italie; qu'il n'y destinait pas moins de cent quarante mille hommes; qu'on était résolu d'en expulser les Autrichiens, après quoi, disait-on, la Lombardie pourrait être partagée entre le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, et la république de Venise. Cet avis devait exciter à-la-fois chez les Vénitiens la crainte et l'espérance; mais ce qui suivait était encore plus décisif, pour les déterminer à garder une véritable neutralité. Le résident ajoutait qu'on parlait de projets de paix entre la France et plusieurs des puissances coalisées; que ce soupçon s'accréditait tous les jours; et, parmi ses autorités, il citait l'ambassadeur de la république française à Bâle.

En effet, le grand-duc de Toscane, sans avoir été en état de guerre déclarée contre cette république, venait de se réconcilier avec elle. Quant aux puissances belligérantes qui songeaient à se détacher de la coalition, les soupçons se portaient nécessairement sur la Prusse, à qui la présence d'une armée russe en Pologne et les troubles de ce royaume devaient inspirer un vif désir de rendre disponibles les troupes que la guerre actuelle la forçait de tenir sur le Rhin.

Il était plus difficile de deviner quels pouvaient être les autres états qui négociaient leur paix séparée. La Hollande était menacée de près. Le roi de Sardaigne devait se croire au moment d'être écrasé. L'Espagne

voyait ses barrières forcées et plusieurs de ses places prises. Il était possible que Naples voulût détourner le danger, quoique plus éloigné. Quelles que fussent à cet égard les diverses probabilités, il était clair que ce n'était pas le moment de mécontenter la république française. On commença par envoyer à l'ambassadeur Pizani, qui depuis si long-temps avait quitté Paris, et s'était retiré en Angleterre, l'ordre de revenir dans cette capitale, pour y prendre congé dans les formes. Les lettres de créance d'Alvise Querini, nommé pour lui succéder, furent expédiées le 7 de mars. Après cet acte, qui manifestait une détermination bien formelle, ce nouveau ministre trouva encore plusieurs prétextes pour différer son départ, et pour prolonger son voyage; mais, pendant ces délais, la Hollande fut conquise, la Prusse et l'Espagne se détachèrent de la coalition. Enfin il arriva à Paris, et se présenta au milieu de la convention nationale le 30 juillet 1795.

« Citoyens représentants, dit-il, le citoyen d'une république dont la liberté, qui remonte à plus de onze siècles, fut fondée dès sa naissance sur l'horreur du joug des Barbares, et sur le modeste désir de vivre tranquilles, trouve bien des motifs d'être pénétré profondément de la confiance dont sa patrie l'honore, en le chargeant de la représenter auprès d'une république dont les exploits et les victoires ont, dès ses premières années, attiré et fixé les regards de tout l'univers.

« Quoi de plus flatteur et de plus intéressant pour

[illegible]se, elle devait s'attendre à voir la guerre s'étendre [illegible] son territoire. Il ne restait qu'un moyen de dé[illegible]ner le fleau, c'était de neutraliser la péninsule, en [illegible]ant le roi de Sardaigne à faire la paix avec la [illegible]nce, à quelque prix que ce fût. Le résident véni[illegible] placé en observation à Bâle, écrivait qu'un membre [illegible]orps diplomatique lui avait prédit que, si le sénat [illegible]renait pas un parti, la république serait *hollan*[illegible]e, ou ses états donnés en compensation.

[illegible]ette époque était celle du renouvellement du con[illegible]les Dix. Lorsqu'on dépouilla le scrutin, on trouva [illegible] l'urne un grand nombre de billets qui recom[illegible]aient à ceux qui seraient élus la plus active sur[illegible]nce et la plus grande sévérité contre les jacobins.

[illegible]XII. Cependant la campagne de 1795 n'ouvrit [illegible]aux Français les routes de l'Italie : il avait fallu [illegible]mps pour que les troupes qui n'étaient plus né[illegible]res sur la frontière des Pyrénées, vinssent ren[illegible]er l'armée prête à franchir les Alpes. Les mon[illegible]s et les places qui protégeaient l'Italie du côté de [illegible]nce, étaient gardées par une quarantaine de [illegible] hommes de troupes piémontaises, et par un [illegible] autrichien de quinze à vingt mille hommes.

[illegible]oiqu'elle ne fût pas en mesure de descendre dans [illegible]laines, l'armée française, que commandait alors [illegible]néral Schérer, prit l'offensive vers la fin de la [illegible]pagne, et la termina par un brillant fait d'armes. [illegible]le était dans cette partie méridionale des Alpes,

moi que de paraître dans le sein de la convention nationale de France, pour y confirmer les sentiments de parfaite amitié que le sénat et la république de Venise conservent à la république française? J'espère, citoyens représentants, être assez heureux pour concourir au maintien de l'harmonie qui subsiste depuis si long-temps entre les deux nations. C'est là le vœu que forme la mienne, et ce sera l'objet de tous mes soins. Je chercherai à atteindre ce but par tous les moyens possibles, et j'attacherai mon bonheur à y réussir. C'est ainsi qu'en justifiant le choix de ma patrie, je me flatte de mériter la confiance de la convention nationale. Je m'estimerai heureux surtout, si, en admirant de plus près sa sagesse, je vois, durant le cours de ma mission, luire ce grand jour, dans lequel, s'élevant par ses vertus au-dessus d'elle-même, elle voudra que les premiers, les vrais, les plus beaux fruits de sa gloire tournent au soulagement de l'humanité, en rendant la paix à l'Europe. »

Après les traités que la république venait de conclure, la France et l'Autriche allaient combattre corps à corps. Il était évident que les Français ne se borneraient pas à attaquer l'Allemagne, et qu'ils chercheraient à frapper leur ennemi partout où il était vulnérable, notamment dans le Milanais. Par conséquent un des résultats de ces traités était de porter la guerre en Italie : rien ne convenait moins aux intérêts de la république de Venise; dépourvue de tous moyens de

défense, elle devait s'attendre à voir la guerre s'étendre sur son territoire. Il ne restait qu'un moyen de détourner le fleau, c'était de neutraliser la péninsule, en obligeant le roi de Sardaigne à faire la paix avec la France, à quelque prix que ce fût. Le résident vénitien placé en observation à Bâle, écrivait qu'un membre du corps diplomatique lui avait prédit que, si le sénat ne prenait pas un parti, la république serait *hollandisée*, ou ses états donnés en compensation.

Cette époque était celle du renouvellement du conseil des Dix. Lorsqu'on dépouilla le scrutin, on trouva dans l'urne un grand nombre de billets qui recommandaient à ceux qui seraient élus la plus active surveillance et la plus grande sévérité contre les jacobins.

XXII. Cependant la campagne de 1795 n'ouvrit point aux Français les routes de l'Italie : il avait fallu du temps pour que les troupes qui n'étaient plus nécessaires sur la frontière des Pyrénées, vinssent renforcer l'armée prête à franchir les Alpes. Les montagnes et les places qui protégeaient l'Italie du côté de la France, étaient gardées par une quarantaine de mille hommes de troupes piémontaises, et par un corps autrichien de quinze à vingt mille hommes.

Quoiqu'elle ne fût pas en mesure de descendre dans les plaines, l'armée française, que commandait alors le général Schérer, prit l'offensive vers la fin de la campagne, et la termina par un brillant fait d'armes.

Elle était dans cette partie méridionale des Alpes,

où vient s'attacher l'extrémité de la [illegible]e des Apen-
nins, dominant de la hauteur du col [illegible] les dé-
filés qui conduisent d'un côté vers le Piémont par
Coni, de l'autre par la pente des Apennins vers la
mer de Ligurie.

Le général Devins, qui commandait l'armée austro-sarde, avait tenté inutilement de déposter les Français d'Ormea; ils le repoussèrent à son tour de [illegible] de Borghetto, le combattirent à Pietri, et le défirent complètement à Loano le 23 novembre. Cette bataille, qui coûta aux Austro-Sardes une partie de leur artillerie et de leurs troupes, procura aux Français l'occupation de Finale, c'est-à-dire qu'elle rétablit la communication avec la mer.

Il s'agissait de s'élancer du pied des Apennins, de repousser l'armée que l'empereur et le roi de Sardaigne avaient dans le Piémont, d'occuper ou de rendre inutiles toutes les forteresses de cette contrée, de passer le Pô, et d'attaquer la puissance autrichienne dans la Lombardie; mais on n'avait rien fait, si cette puissance restait maîtresse de la place d'armes de l'Italie, c'est-à-dire de Mantoue, et si elle conservait la faculté de faire descendre, par la vallée de l'Adige et le long des côtes de l'Adriatique, les inépuisables armées que son habile administration savait lui fournir.

L'auguste exilé qui habitait Vérone fixait les yeux du gouvernement qui préparait l'invasion de l'Italie, surtout depuis que, devenu roi par le nouveau [illegible]

sa famille, il avait vu arriver un ministre d'Angle-
re pour résider auprès de lui. Le directoire de
nce, dans une note qu'il fit remettre à l'ambassa-
ur Querini, considérait le séjour de ce prince sur
terres de Venise comme un grief, et demandait son
ignement. Le sénat, qui avait dès long-temps perdu
bitude des procédés généreux, eut la faiblesse d'y
sentir. Cette délibération fut prise à la majorité de
t quarante-quatre voix contre quarante-trois. La
onse à cette notification, qui même, dit-on, ne
pas faite avec tout le respect dû au malheur, a été
publique pour que l'histoire ne se croie point au-
sée à la recueillir. « Je partirai, dit le roi; mais
xige qu'on me présente le livre d'or, pour que
n efface le nom de ma famille, et qu'on me rende
rmure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV avait
it don à la république. »

FIN DU TOME SIXIÈME.

où vient s'attacher l'extrémité de la chaîne de[s Apen]nins, dominant de la hauteur du col de Tend[e les dé]filés qui conduisent d'un côté vers le Piém[ont par] Coni, de l'autre par la pente des Apennins [vers la] mer de Ligurie.

Le général Devins, qui commandait l'armée [austro-]sarde, avait tenté inutilement de déposter les F[rançais] d'Ormea; ils le repoussèrent à son tour de G[...] de Borghetto, le combattirent à Pietri, et le [défirent] complètement à Loano le 23 novembre. Cette b[ataille,] qui coûta aux Austro-Sardes une partie de l[eur ar]tillerie et de leurs troupes, procura aux França[is l'oc]cupation de Finale, c'est-à-dire qu'elle rétabli[t leur] communication avec la mer.

Il s'agissait de s'élancer du pied des Apenni[ns, de] repousser l'armée que l'empereur et le roi de Sard[aigne] avaient dans le Piémont, d'occuper ou de rendr[e inu]tiles toutes les forteresses de cette contrée, de [passer] le Pô, et d'attaquer la puissance autrichienne d[ans la] Lombardie; mais on n'avait rien fait, si cette [puis]sance restait maîtresse de la place d'armes de l'I[talie,] c'est-à-dire de Mantoue, et si elle conservait [la fa]culté de faire descendre, par la vallée de l'Adi[ge et] le long des côtes de l'Adriatique, les inépuisab[les ar]mées que son habile administration savait lui fo[urnir.]

L'auguste exilé qui habitait Vérone fixait le[s regards] du gouvernement qui préparait l'invasion de l'[Italie,] surtout depuis que, devenu roi par le nouvea[u]

a famille, il avait vu arriver un ministre d'Angle-
e pour résider auprès de lui. Le directoire de
nce, dans une note qu'il fit remettre à l'ambassa-
r Querini, considérait le séjour de ce prince sur
terres de Venise comme un grief, et demandait son
gnement. Le sénat, qui avait dès long-temps perdu
bitude des procédés généreux, eut la faiblesse d'y
sentir. Cette délibération fut prise à la majorité de
t quarante-quatre voix contre quarante-trois. La
onse à cette notification, qui même, dit-on, ne
pas faite avec tout le respect dû au malheur, a été
publique pour que l'histoire ne se croie point au-
sée à la recueillir. « Je partirai, dit le roi; mais
xige qu'on me présente le livre d'or, pour que
n efface le nom de ma famille, et qu'on me rende
rmure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV avait
t don à la république. »

FIN DU TOME SIXIÈME.

où vient s'attacher l'extrémité de la chaîne des Apennins, dominant de la hauteur du col de Tende les défilés qui conduisent d'un côté vers le Piémont par Coni, de l'autre par la pente des Apennins vers la mer de Ligurie.

Le général Devins, qui commandait l'armée austro-sarde, avait tenté inutilement de déposter les Français d'Ormea; ils le repoussèrent à son tour de Garessio, de Borghetto, le combattirent à Pietri, et le défirent complètement à Loano le 23 novembre. Cette bataille, qui coûta aux Austro-Sardes une partie de leur artillerie et de leurs troupes, procura aux Français l'occupation de Finale, c'est-à-dire qu'elle rétablit leur communication avec la mer.

Il s'agissait de s'élancer du pied des Apennins, de repousser l'armée que l'empereur et le roi de Sardaigne avaient dans le Piémont, d'occuper ou de rendre inutiles toutes les forteresses de cette contrée, de passer le Pô, et d'attaquer la puissance autrichienne dans la Lombardie; mais on n'avait rien fait, si cette puissance restait maîtresse de la place d'armes de l'Italie, c'est-à-dire de Mantoue, et si elle conservait la faculté de faire descendre, par la vallée de l'Adige ou le long des côtes de l'Adriatique, les inépuisables armées que son habile administration savait lui fournir.

L'auguste exilé qui habitait Vérone fixait les yeux du gouvernement qui préparait l'invasion de l'Italie, surtout depuis que, devenu roi par le nouveau deuil

de sa famille, il avait vu arriver un ministre d'Angleterre pour résider auprès de lui. Le directoire de France, dans une note qu'il fit remettre à l'ambassadeur Querini, considérait le séjour de ce prince sur les terres de Venise comme un grief, et demandait son éloignement. Le sénat, qui avait dès long-temps perdu l'habitude des procédés généreux, eut la faiblesse d'y consentir. Cette délibération fut prise à la majorité de cent quarante-quatre voix contre quarante-trois. La réponse à cette notification, qui même, dit-on, ne fut pas faite avec tout le respect dû au malheur, a été trop publique pour que l'histoire ne se croie point autorisée à la recueillir. « Je partirai, dit le roi; mais « j'exige qu'on me présente le livre d'or, pour que « j'en efface le nom de ma famille, et qu'on me rende « l'armure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV avait « fait don à la république. »

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME SIXIÈME.

LIVRE XXXII.

LIVRE XXXIII.

Pages.

LIVRE XXXIV.

LIVRE XXXV.

